



HAL
open science

Contribution à la mesure de l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable : Cas des projets sociaux dans la Région de Rabat-Salé-Kénitra, Maroc

Driss El Ghoufi

► To cite this version:

Driss El Ghoufi. Contribution à la mesure de l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable : Cas des projets sociaux dans la Région de Rabat-Salé-Kénitra, Maroc. Economies et finances. Université Cadi Ayyad de Marrakech (Maroc), 2019. Français. NNT: . tel-02936971

HAL Id: tel-02936971

<https://hal.science/tel-02936971>

Submitted on 21 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE CADI AYYAD
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES
ET SOCIALES
MARRAKECH



Centre des Etudes Doctorales : Droit, Economie et Gestion

Laboratoire de recherche : Innovation, Responsabilité et Développement Durable (INREDD)

THESE DE DOCTORAT EN : SCIENCES ECONOMIQUES

**CONTRIBUTION A LA MESURE DE L'EFFET DE L'INNOVATION
SOCIALE SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE**

Cas des projets sociaux dans la Région de Rabat-Salé-Kénitra

Par **Driss EL GHOUI**

Présentée et soutenue publiquement le 13/06/2019

Sous la direction du Professeur **Fatima ARIB**

Jury :

Mr. Mustapha ZIKY	Professeur de l'Enseignement Supérieur, FSJES - Marrakech	Président
Mme Fatima ARIB	Professeur de l'Enseignement Supérieur, FSJES - Marrakech	Directrice de thèse
Mr. Brahim DINAR	Professeur de l'Enseignement Supérieur, FSJES - Settat	Membre et rapporteur
Mr. Omar ESSARDI	Professeur habilité, FSJES - Marrakech	Membre et rapporteur
Mr. Driss OMERANI	Professeur habilité, FSJES - Marrakech	Membre et rapporteur
Mme Bouchra TAOUFIK	Directrice de l'Institut National de l'Action Sociale	Suffragante

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2018/2019

DEDICACES

A mes parents, Aïcha et Mustapha....

Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma profonde reconnaissance.

A ma fille, Hanae....

Si je me suis autant investi dans cette thèse de doctorat, c'est un peu pour toi. Parce que je crois que le chercheur devrait également avoir comme objectif de tenter d'améliorer la société, société dont tu fais indéniablement partie.

REMERCIEMENTS

Merci tout d'abord au Professeur Fatima ARIB, ma directrice de thèse qui m'a donné l'opportunité de réaliser ce travail et qui a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter sa réalisation. Je la remercie de tout cœur pour sa rigueur, ses conseils éclairés et son soutien inconditionnel.

J'exprime également toute ma gratitude aux membres du jury : Professeur Mustapha ZIKY, Professeur Brahim DINAR, Professeur Omar ESSARDI, Professeur Driss OMERANI et Mme Bouchra TAOUFIK, qui ont accepté de consacrer leur temps précieux à l'évaluation de ce travail de recherche.

Un grand merci à tous les membres du laboratoire INREDD pour leurs remarques, leurs critiques constructives et le temps qu'ils ont toujours bien voulu consacrer à l'évaluation des divers états d'avancement de cette thèse.

Un travail de recherche, même d'ordre théorique, ne peut manquer de se nourrir des nombreuses expériences de recherche sur le terrain. Que les responsables des communes de la région de Rabat-Salé-Kénitra, de l'Agence de Développement Social, de l'Office de Développement de la Coopération, de l'Entraide Nationale, de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences et des associations trouvent ici l'expression de ma gratitude. Enfin, que tous ceux qui ont contribué à cette recherche soient remerciés, et plus particulièrement toutes les personnes qui, dans les collectivités territoriales, les institutions publiques et les associations que j'ai contactées, ont bien voulu, en répondant à mes questions, m'aider à aller plus loin.

Merci à toute ma famille, à ma mère, à mon père, à mes sœurs Hafida et Khadija ainsi qu'à mes frères Abdellatif et Soufiane qui ont toujours cru en moi. Sans leur aide, je n'aurais jamais pu mener à terme ce travail. Merci à ma fille, Hanae, qui a été le témoin de tous ces efforts. Tu es ma source de bonheur.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
<u>PARTIE 1</u> : CADRE THEORIQUE D'ANALYSE DE LA RELATION ENTRE L'INNOVATION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.....	11
Introduction de la première partie.....	12
Chapitre 1 : Fondements théoriques du développement territorial durable.....	13
1. Théories traditionnelles du développement.....	13
2. Apport des approches environnementale et territoriale.....	31
3. Dimensions du développement territorial durable.....	39
Chapitre 2 : Innovation sociale et développement territorial durable : Cadre conceptuel et hypothèses de la recherche.....	60
1. Innovation sociale : Spécificités, approches et dimensions.....	60
2. Rôle de la capacité d'absorption des connaissances.....	71
3. Innovation sociale et développement territorial durable.....	83
Conclusion de la première partie.....	103
<u>PARTIE 2</u> : VERIFICATION EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE L'INNOVATION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.....	104
Introduction de la deuxième partie.....	105
Chapitre 1 : Cadre opératoire de l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable.....	106
1. Région de Rabat-Salé-Kénitra : Caractéristiques et enjeux de développement.....	106
2. Stratégie générale de l'étude.....	124
3. Variables et mesures.....	135
Chapitre 2 : Etude empirique de l'effet des projets sociaux sur le développement territorial durable dans la région de Rabat-Salé-Kénitra.....	150
1. Analyses descriptives : portrait de l'innovation sociale.....	150
2. Test du modèle de la recherche.....	167
3. Test des hypothèses et discussion des résultats.....	177
Conclusion de la deuxième partie.....	195
CONCLUSION GENERALE.....	196
BIBLIOGRAPHIE.....	203
ANNEXES.....	223
TABLE DES MATIERES.....	252

LISTE DES ABREVIATIONS

ASLF	Association Internationale des Sociologues de Langue Française
AVE	Average Variance Extracted
BM	Banque Mondiale
CAC	Capacité d’Absorption des Connaissances
CAP	Capacité d’Absorption Potentielle
CAR	Capacité d’Absorption Réalisée
CEPAL	Commission Economique pour l’Amérique Latine
CMED	Commission Mondiale sur l’Environnement et le Développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CRISES	Centre de Recherche sur les Innovations Sociales
CST	Conseil de la Science et de la Technologie
DD	Développement Durable
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DSA	Dimensions Sociales de l’Ajustement
DT	Développement Territorial
DTD	Développement territorial durable
FMI	Fonds Monétaire International
FRESI	Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles
GOF	Goodness-of-fit
HCP	Haut Commissariat au Plan
IDH	Indice de Développement Humain
LISREL	LInear Structural RELationships
OCB	Organisations Communautaires de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAS	Programmes d’Ajustement Structurel
PIB	Produit Interieur Brut
PLS	Partial Least Squares
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
RD	Recherche et Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
RQIS	Réseau Québécois en Innovation Sociale
USA	United States of America
VIF	Variance Inflation Factor
SSE	Sum of Squares Error
SSO	Sum of Squares Observed

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1– Innovation technologique et innovation sociale : continuités et ruptures	62
Tableau 2 – Synthèse des principaux modèles théoriques de la capacité d’absorption des connaissances (CAC).....	77
Tableau 3 – Synthèse des principaux travaux empiriques sur la capacité d’absorption des connaissances	80
Tableau 4 – Conceptions de l’innovation dans les modèles territoriaux d’innovation	84
Tableau 5 – Récapitulatif des hypothèses retenues dans le cadre de cette recherche	99
Tableau 6 – Produit intérieur brut par région	112
Tableau 7 – Evolution des taux d’activité et de chômage selon les régions et le milieu de résidence (2015-2016).....	114
Tableau 8 – Taux de chômage et taux d’activité selon les provinces (ou préfecture)	115
Tableau 9 – Moyens d’administration du questionnaire	125
Tableau 10 – Données sur le taux de réponse	125
Tableau 11– Eléments de comparaison entre PLS et LISREL.....	133
Tableau 12 – Mesure de la sous-dimension « capacité » du capital social	141
Tableau 13 – Opérationnalisation de la variable dépendante et ses dimensions	143
Tableau 14 (suite) – Opérationnalisation de la variable dépendante et ses dimensions.....	144
Tableau 15 – Opérationnalisation de la variable indépendante et ses dimensions	147
Tableau 16 – Distribution des acteurs selon la catégorie	151
Tableau 17 – Distribution des acteurs selon le lieu d’activité.....	151
Tableau 18 – Distribution des acteurs selon la portée géographique de leur action	152
Tableau 19 – Distribution des acteurs selon la taille	152
Tableau 20 – Distribution des acteurs selon le genre.....	153
Tableau 21 – Distribution de fréquences des acteurs selon le niveau d’éducation.....	154
Tableau 22 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant l’effort d’acquisition des connaissances	155
Tableau 23 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la diversité des sources d’idées	156
Tableau 24 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant le degré de coopération.....	157
Tableau 25 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la diversité des sources de financement	157
Tableau 26 – Distribution de fréquences de l’implication de la population cible	158
Tableau 27 – Distribution de fréquences des méthodes de suivi et d’évaluation	159
Tableau 28 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant l’impact organisationnel	161
Tableau 29 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la finalité.....	162
Tableau 30 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la confiance	163

Tableau 31 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant le réseautage.....	164
Tableau 32 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la transversalité	164
Tableau 33 – Fiabilité de cohérence interne.....	169
Tableau 34 – Validité convergente des mesures associées aux construits	170
Tableau 35 – Validité discriminante (critère de Fornell and Larcker)	172
Tableau 36– Validité discriminante (test Cross Loading).....	172
Tableau 37 – Analyse de la validité des construits formatifs	174
Tableau 38 – Coefficient de détermination (R2)	175
Tableau 39 – Indices de redondance en validation croisée	176
Tableau 40 – Goodness of Fit.....	177
Tableau 41 – Prédiction des effets attendus des hypothèses retenues	177
Tableau 42 – Validation de l’hypothèse H1	179
Tableau 43 – Analyse de l’effet médiateur du territoire	183
Tableau 44 – Analyse de l’effet médiateur de la gouvernance.....	184
Tableau 45 – Analyse du rôle médiateur du capital social.....	185
Tableau 46 – Analyse du rôle médiateur de la durabilité.....	186
Tableau 47 – Impact des résultats empiriques sur les hypothèses de recherche.....	188

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Modèle de recherche avec médiations.....	6
Figure 2 – Principales composantes du développement territorial durable.....	57
Figure 3 – Principales approches de l’innovation sociale	64
Figure 4 – Dimensions de la capacité d’absorption des connaissances	73
Figure 5 – Modèle de Cohen et Levinthal (1990).....	74
Figure 6 – Modèle de Zahra et George (2002).....	76
Figure 7 – Modèle de Todorova et Durisin (2007).....	77
Figure 8 – Dimensions de l’innovation sociale	81
Figure 9 – Cadre conceptuel avec médiations	92
Figure 10 – Cadre conceptuel de l’effet de l’innovation sociale sur le développement territorial durable	101
Figure 11– Etapes de la construction du modèle des équations structurelles.....	127
Figure 12 – Modes réflexifs et formatifs.....	129
Figure 13 – Schématisation du cadre opératoire de l’influence de l’innovation sociale sur le développement territorial durable.....	148
Figure 14 – Modèle de mesure et modèle structurel	168
Figure 15 – Effet des variables médiatrices et modératrices	179
Figure 16 – Modèle de Baron et Kenny pour l’analyse des variables médiatrices	181

LISTE DES GRAPHES

Graphe 1 – Répartition de la population selon les provinces et préfectures (2014).....	110
Graphe 2 – Structure du PIB de la région par secteur d'activité (2015)	113
Graphe 3 –Taux de la pauvreté globale par région	116
Graphe 4 –Taux de la pauvreté globale selon les provinces.....	117
Graphe 5 – Contribution à la pauvreté globale de la région, selon les provinces	117
Graphe 6 – Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle de la région par source de privation (en %).....	118
Graphe 7 – Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par province et par source de privation (en %).....	119

LISTE DES CARTES

Carte 1 – Régions du Maroc	108
Carte 2 – Provinces et préfectures de la région de Rabat-Salé-Kénitra	109
Carte 3 – Taux d'accroissement de la population entre 2004 et 2014	110
Carte 4 – Densité communale de la population	111

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Questionnaire	224
Annexe 2 – Path Coefficients	233
Annexe 3 – Specific Indirect Effects	233
Annexe 4 – Total Effects.....	233
Annexe 5 – Outer Loadings.....	234
Annexe 6 – Outer Weights	235
Annexe 7 – Latent Variable Correlations.....	235
Annexe 8 – R Square	236
Annexe 9 – f Square.....	236
Annexe 10 – Construct Reliability and Validity.....	236
Annexe 11 – Fornell-Larcker Criterion.....	236
Annexe 12 – Cross Loadings.....	237
Annexe 13 – Outer VIF Values	238
Annexe 14 – Inner VIF Values.....	238
Annexe 15 – Inner Model.....	239
Annexe 16 – Outer Model.....	239
Annexe 17 – Outer Weights (Mean, STDEV, T-Values, P-Values).....	240
Annexe 18 – Construct Crossvalidated Redundancy (Total)	241
Annexe 19 – Indicator Crossvalidated Redundancy (Total)	241
Annexe 20 – Cartographie de la pauvreté régionale 2004-2014 (milieu urbain).....	242
Annexe 21 – Cartographie de la pauvreté régionale 2004-2014 (milieu rural)	243
Annexe 22 – Cartographie de la pauvreté provinciale 2004-2014.....	244
Annexe 23 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Kénitra).....	245
Annexe 24 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Khémisset)	246
Annexe 25 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Rabat & Salé).....	247
Annexe 26 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Sidi Kacem)	248
Annexe 27 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Témara & Sidi Slimane)	249
Annexe 28 – Contribution des régions à la croissance du PIB (en %).....	250
Annexe 29 – Croissance du PIB par région.....	250
Annexe 30 – PIB par secteur d’activité et par région (en millions de DH).....	251
Annexe 31 – Structure du PIB par secteur d’activité et par région (en %)	251

INTRODUCTION GENERALE

De nombreux travaux traitent du développement. Pour les uns et les autres, la définition donnée à la notion «développement» n'est pas forcément la même, tant le terme est polysémique. Dès le début des années 1950, un effort collaboratif de conceptualisation a néanmoins permis d'en expliciter partiellement les différentes dimensions.

Globalement, si l'on dresse un état des lieux de la littérature sur la question, deux directions s'imposent : la première relève de la remise en question du rôle de l'Etat et du marché en matière d'allocation des ressources. La nouvelle économie institutionnelle est le fer de lance de cette direction de recherche en montrant qu'il existe plusieurs modes de coordination, et pas un seul, qui donnent corps aux transactions économiques. C'est pour cela que toute la littérature s'est organisée autour de la nécessité du renforcement institutionnel dans le domaine du développement.

La deuxième direction concerne les nouvelles réflexions pour intégrer les valeurs dans l'analyse économique (Assidon, 2002). Ainsi, Sen (2000) montre que l'économie du développement a favorisé dans le passé l'accumulation des biens et services plutôt que les droits et les capacités des individus. Ce qu'essaye d'introduire la perspective du développement humain.

Par ailleurs, la prise de conscience, d'une part, de l'impact des activités humaines sur l'environnement et, d'autre part, de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace a permis l'intégration de nouvelles variables dans l'analyse du processus de développement. Dans ce cadre, l'apparition du concept de développement territorial durable, mais avant lui ceux de développement territorial et de développement durable, ravive ce débat complexe et confus qui structure les réflexions sur le développement.

Ainsi, les conceptions environnementale et territoriale du développement constituent une autre brique dans l'édifice des réflexions sur le développement trouvées dans la littérature. Elles constituent non seulement une critique des modèles développés précédemment, mais elles marquent une étape supplémentaire dans la compréhension du phénomène de développement.

En s'appuyant à la fois sur des travaux traitant du développement durable et sur ceux portant sur le développement territorial, plusieurs auteurs (Serva, Andion et Lévesque, 2006 ; Rochman, 2008 ; Proulx, 2006) ont suggéré d'hybrider les concepts de développement durable

et de développement territorial afin de proposer une conception plus large et plus intégrée, qualifiée de développement territorial durable.

Cette proposition résulte des difficultés rencontrées lors de l'opérationnalisation du développement durable, de l'incapacité des modèles territoriaux à intégrer toutes les dimensions de la durabilité et du fait (mis en avant par un nombre croissant d'auteurs) que le croisement des approches du développement durable et du développement territorial permettrait une meilleure intégration des différentes composantes de la durabilité dans le cadre de stratégies et d'actions de développement.

Selon Carriere (2004), les promoteurs de l'approche du développement territorial durable mettent en avant plusieurs objectifs traduisant sa pertinence, parmi lesquels :

- L'intégration des différentes questions soulevées dans le cadre des réflexions sur le développement (préservation de l'environnement, équité sociale, diversité culturelle, viabilité économique) ;
- La satisfaction des besoins humains fondamentaux concomitamment aux capacités de régénération du capital naturel exploité;
- La transversalité, contrairement à la logique sectorielle, permettant un décloisonnement des initiatives de développement;
- L'implication, la participation et la contribution des acteurs locaux ;
- La gestion territoriale décentralisée.

Pour Rochman (2008), le développement territorial durable ne se réduit pas à « *la transformation productive et le développement institutionnel, mais renforcer les capacités des multiples acteurs d'un territoire à se coordonner, à définir ensemble des orientations et à mettre en œuvre les moyens de les atteindre* » (Rochman, 2008, p : 13). Selon elle, le modèle est à développer dans une perspective à deux dimensions principales :

- La formation et le renforcement du capital social, pouvant être traduit en action collective, donc en développement;
- L'articulation entre les dynamiques locales et les politiques publiques.

L'approche devrait donc aboutir à la mise en place des espaces d'intégration et de dialogue entre collectivités territoriales, société civile, et organismes publics concernés dans le but de faciliter et garantir la prise en considération des dynamiques et particularités locales. Au fond,

il s'agit de mettre en avant la place que joue le territoire (en tant que construit d'acteurs¹) dans la structuration de dynamiques collectives et dans l'élaboration de politiques de développement. A ce titre Klein affirme que le territoire est une « *donne importante de la structuration des sociétés et de la production des liens sociaux* » (Klein, 2008, p : 316).

En effet, au sein d'un territoire donné, une multitude d'acteurs invente de nouvelles solutions, met en place de nouvelles actions de développement pour résoudre des problèmes communs. De ces initiatives émergent un certain nombre de « *territoires construits* ». Le niveau de durabilité de ces territoires est fonction de la capacité et de la disposition des acteurs concernés à ne pas se limiter à des considérations d'ordre économique en développant des projets intégrant les catégories sociales les plus démunies et visant la préservation du capital naturel.

Le rôle fondamental des acteurs des territoires dans le processus de développement est donc primordial. En effet, comme l'affirment Cazella (2006) et Franco (2004), la participation et la contribution des acteurs locaux est la condition sine qua non et une pierre angulaire du développement territorial durable. En outre, il est nécessaire, pour que les principes de ce dernier soient mis en œuvre, qu'ils soient appropriés par les acteurs locaux (Serva, Andion et Lévesque, 2006). Les acteurs locaux (y compris les populations) ont donc un rôle central à jouer dans le processus de développement territorial durable. Cela nous conduit à envisager le concept de gouvernance.

En effet, la gouvernance est pertinente pour l'analyse et la compréhension du développement territorial durable car, comme l'explique Rochman (2008, p : 62-63),

«sa nature et les formes qu'elle peut revêtir conditionnent à la fois la régulation sociale (la vie quotidienne) au niveau des territoires et la capacité des acteurs territoriaux à se mobiliser et à concevoir des projets. La gouvernance conditionne enfin la capacité des acteurs locaux à concevoir un projet de territoire, sans lequel il est impensable de passer des actions isolées à un véritable processus de développement et à fortiori de développement territorial durable. Or, cette capacité [...] est largement conditionnée par le niveau de capital social dont dispose ces acteurs».

La gouvernance et le capital social influencent donc l'aptitude des acteurs locaux à se mobiliser et à mettre en place des projets de développement. Or, cette aptitude dépend de la capacité d'absorption des acteurs locaux à repérer, à assimiler et à exploiter les connaissances

¹ « *Le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif* » (Pecqueur, 2000, cité par Jean, 2008, p : 296).

susceptibles de générer des initiatives prometteuses. Ceci impose la reconnaissance d'une autre dimension, celle de l'innovation.

Innovation sociale et développement territorial durable

Depuis les travaux précurseurs de Schumpeter (1935), l'analyse territoriale a mis en évidence le rôle de l'innovation dans les processus territoriaux. Les approches territoriales d'innovation (Milieu innovateur, District industriel, Systèmes régionaux d'innovation, etc.), explorées par plusieurs auteurs (notamment Moulaert et Sekia, 2003), confirment ce constat. Néanmoins, cette littérature est marquée par deux limites principales (Hillier et *al.*, 2004) :

- Une vision technologiste du développement, qui bien que modulée de manière progressive, ne rend pas compte des autres composantes de l'innovation ;
- Une place primordiale est donnée « *aux comportements et mécanismes marchands et concurrentiels, ainsi qu'à l'objectif de compétitivité, et donc une négligence d'autres processus sociaux essentiels pour le développement et faisant intervenir de nombreuses formes d'innovation* » (Hillier et *al.*, 2004, p : 138).

L'objectif est clair. En élargissant le concept d'innovation, l'analyse territoriale pourrait s'enrichir en intégrant d'autres dimensions (sociale, culturelle, institutionnelle et environnementale) affectant la dynamique du développement. Il n'est donc pas concevable de réduire la réflexion sur la relation entre innovation et développement à la seule variation de l'innovation technologique. Si cette dernière est essentielle, elle ne constitue qu'un aspect de l'équation.

Dans le même ordre d'idées, certains auteurs expliquent que l'accroissement des activités marchandes s'accompagne généralement d'une « *polarisation sociale concomitante* » laissant une partie de la population hors champ de l'économie et du développement. Or, le développement est indissociable de l'augmentation du bien-être général et de la perception d'un sentiment de justice par les populations concernées. Nous retrouvons ici les travaux précurseurs de Rawls (1972), notamment sur le concept de justice, selon lesquels, pour être juste, une transformation ou une évolution d'une société donnée doit nécessairement rendre meilleures les conditions des plus démunis.

Ainsi, une croissance des activités marchandes qui s'accompagne d'une détérioration de la situation des plus défavorisés pose un problème de justice et de développement. Il est donc pertinent d'élargir la relation entre innovation et développement dans ce sens, « *en partant non*

pas d'une analyse par le marché, qui implique une offre (innovation dans la production) et une demande (consommation des produits innovants), mais par les besoins et leur satisfaction » (Hillier et al., 2004, p : 138). En effet, la logique marchande se limite aux mécanismes du marché et n'intègre que partiellement la population. Il est donc nécessaire d'adopter une approche qui prend en compte les besoins exclus par le marché.

Dit autrement, si les relations marchandes font partie de la dynamique du développement, sans la résumer, il est judicieux de s'appuyer sur un autre référentiel. « *La notion de besoin apparaît comme un fondement théorique qui répond à cette vision élargie du développement* » (Hillier et al., 2004, p : 139). Au-delà de la subjectivité inhérente à cette notion de « besoin », nous retiendrons les besoins sociaux de base, à savoir l'éducation, la santé, le logement, la culture, la démocratie, etc. Un besoin social serait donc partagé par tous les individus d'une même société ou communauté (Besançon, 2013). Il faut en conséquence saisir les mécanismes permettant de révéler ces besoins.

Or, une partie de ces besoins n'est pas satisfaite par le marché, et relève « *soit de la solidarité assurée par l'Etat, ou alors d'organisations plus souples, impliquant l'Etat, des acteurs privés et la société civile, qui tentent de répondre à ces besoins par des mécanismes de solidarité et de réciprocité au niveau local* » (Hillier et al., 2004, p : 139). Ainsi, l'approche par les besoins sociaux montre l'importance de la construction des coalitions d'acteurs (publics, privés, associatifs) pour prendre en charge ces besoins. Dans cette perspective, le concept d'innovation sociale est pertinent puisqu'il inclut l'innovation dans les rapports sociaux et dans la résolution des besoins sociaux.

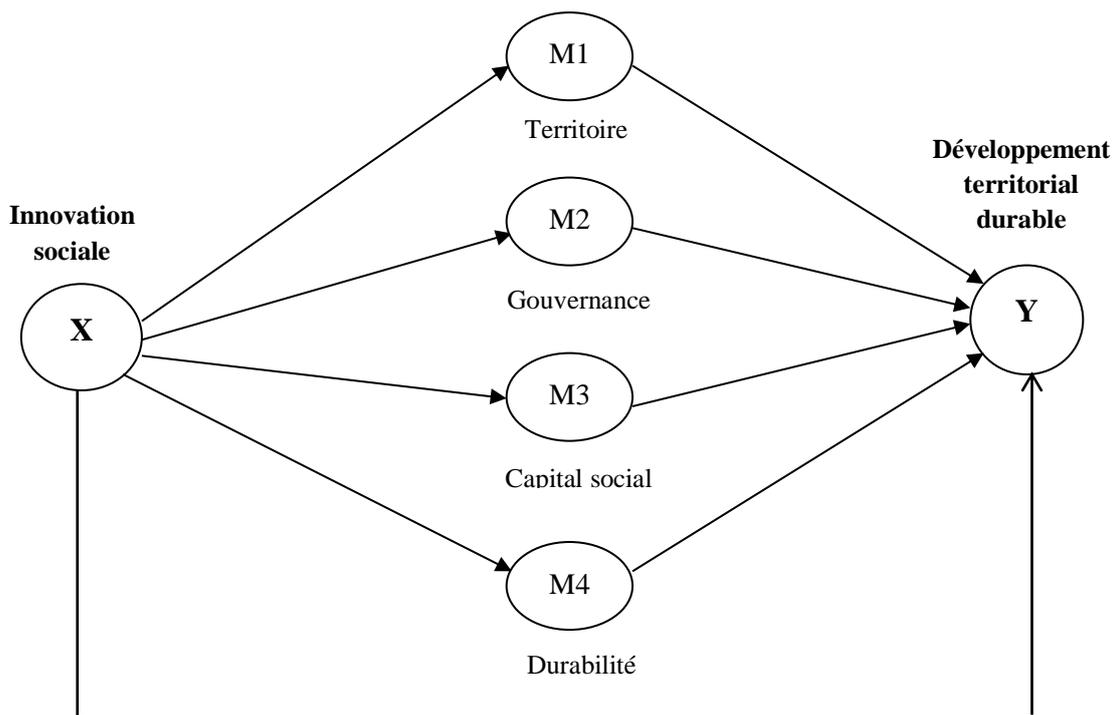
En effet, l'innovation sociale est conçue comme l'interaction entre deux dynamiques (Cameron et al., 2007) : d'une part, celle de la résolution des problèmes sociaux et, d'autre part, celle de l'innovation dans les rapports sociaux (la gouvernance par exemple) indispensable au succès de la première dynamique (Moulaert et Sekia, 2003 ; Hillier et al., 2004 ; Moulaert et Nussbaumer, 2014).

Problématique et hypothèses de la recherche

La problématique de la thèse questionne le lien entre l'innovation sociale et le développement territorial durable à deux niveaux :

- D'un point de vue théorique : démontrer, dans un premier temps, la pertinence de la conjugaison des concepts de développement territorial et de développement durable. Ceci amène à questionner les réflexions existantes sur l'intérêt de croiser les approches territoriales et du développement durable. Deuxièmement, la pertinence d'articuler l'innovation sociale et le développement territorial durable.
- D'un point de vue empirique, évaluer comment s'opère la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable, en décomposant cette relation en effet, direct et indirect, médiatisé par quatre variables, à savoir le territoire, la gouvernance, le capital social et la durabilité (cf. figure 1).

Figure 1 – Modèle de recherche avec médiations



Plus précisément, il s'agit de répondre à la question principale suivante :

Comment, et dans quelle mesure, l'innovation sociale influence-t-elle le développement territorial durable ?

Par conséquent, nous posons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Il y a une relation positive directe entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Hypothèse 2 : Il existe une relation positive indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable et ceci à travers l'utilisation des territoires.

Hypothèse 3 : La gouvernance médiatise la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Hypothèse 4 : Le capital social intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Hypothèse 5 : La durabilité intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Par ailleurs, pour rendre compte des effets médiateurs, nous avons formulé plusieurs sous-hypothèses relatives à chaque médiation (*cf.* tableau 5). Ces hypothèses et question de recherche ne forment pas une liste exhaustive des interrogations qui ont guidé l'élaboration de cette thèse, mais elles constituent des éléments structurant sa problématique et permettant de mener à bien ses principaux objectifs.

Orientation des recherches de terrain

Compte tenu du très grand nombre d'initiatives et de l'absence d'une base de données régionale, une étude exhaustive n'était pas envisageable. De même un choix a dû être opéré parmi les nombreux acteurs pour effectuer les enquêtes. En dépit de ce souci de représentativité, il est impossible d'interroger un nombre d'acteurs suffisant pour pouvoir prétendre à une représentativité statistique. De plus, nous n'avons rencontré que peu de représentants de la sphère privée, essentiellement en raison de leur faible représentation au sein des dispositifs de gouvernance locale comme des diverses coalitions de projets sociaux.

Rappelons que les acteurs interrogés dans le cadre de cette enquête ont été caractérisés en regard de leur contribution dans la réalisation des projets sociaux (innovants) mis en œuvre dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (Maroc).

Méthodologie de la recherche

Les données de cette étude ont été collectées dans le cadre d'une enquête par questionnaire auprès de trois catégories d'acteurs territoriaux²œuvrant dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, à savoir les collectivités territoriales, les organismes publics concernés et les associations. Ces trois catégories d'acteurs ont été identifiées dans le cadre de notre étude qualitative exploratoire réalisée en 2015 sur un projet socialement innovant, la coopérative de gestion des déchets «Attawafouk».

Pour analyser nos résultats, nous avons utilisé la modélisation structurelle selon la méthode PLS (*Partial Least Squares*). Fernandes (2012), distinguent deux approches de modélisation par équations structurelles : les méthodes basées sur la covariance, représentées entre autres par LISREL, et les méthodes basées sur la variance dont l'approche PLS et la plus représentative de ces techniques (Bucumi-Sommer *et al.*, 2010).

Fernandes (2012), affirme que l'approche PLS est particulièrement adaptée pour l'analyse de petits échantillons et lorsque l'analyse est exploratoire. En outre, cette technique est recommandée lorsque la théorie est plus approximative et les mesures sont moins développées (*Ibid.*).

Le modèle conceptuel retenu dans le cadre de cette recherche (*cf.* figure 1) se prête parfaitement à la méthode des équations structurelles (méthode PLS) puisqu'il propose d'aborder le lien entre l'innovation sociale (variable indépendante) et le développement territorial durable (variable dépendante) à partir de plusieurs variables latentes reliées entre elles. Ensuite, le lien entre l'innovation sociale et le développement territorial durable a été peu exploré. Par ailleurs, nous disposons d'un petit échantillon (n = 109) qui ne permet pas d'utiliser les modèles d'équations structurelles basées sur la covariance.

Pour la mise en pratique des analyses de régression PLS, nous avons choisi d'utiliser le logiciel SmartPLS (v.3.2.7), en raison, comme l'écrit Lacroux (2010), de la facilité d'emploi de son interface et de la possibilité d'éditer des graphes des modèles estimés.

Structuration de la thèse

²Selon Gumuchian et Pecqueur (2007), les acteurs sont ceux qui, par leur implication et par leurs actions, constituent le territoire. Ce dernier est entendu ici comme un construit d'acteurs (*cf.* chapitre 1, section 3).

La thèse est organisée en deux parties, chacune structurée en deux chapitres, constituant chacune une étape de la démonstration :

Le premier chapitre se donne comme objectif de présenter les évolutions théoriques qui ont affecté l'économie du développement. Pour ce faire, nous procédons comme suit. Après avoir survolé les théories de développement traditionnelles, nous mettons en avant les apports et les limites des approches environnementales et territoriales, qui constituent une phase supplémentaire dans l'intelligibilité du phénomène de développement. Enfin, nous reviendrons sur les principales composantes du développement territorial durable à savoir :

- Le rôle et la place des acteurs locaux et leurs systèmes d'actions dans le processus de développement territorial durable. Ceci nous amènera à nous intéresser à la gouvernance et au capital social.
- L'importance du concept de territoire à la fois comme dimension du développement territorial durable mais également comme acteur de développement.
- L'intégration de la dimension environnementale.

Le deuxième chapitre situe notre problématique dans le cadre de la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Après avoir distingué l'innovation sociale de l'innovation technologique, nous présentons deux conceptions de l'innovation sociale, chacune basée sur différentes approches. Ensuite, nous abordons la pertinence du concept de la capacité d'absorption des connaissances pour l'analyse du processus de l'innovation sociale au niveau organisationnel. Enfin, nous examinons le lien entre innovation sociale et développement territorial durable. Ces développements nous permettent de formuler nos hypothèses de recherche relatives à l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. De l'ensemble de ces éléments un cadre conceptuel est retenu.

Une fois ce cadre conceptuel posé, le chapitre III a pour vocation de présenter l'approche méthodologique retenue. Il s'agit tout d'abord de présenter les caractéristiques (administratives, démographiques et socio-économiques) ainsi que les défis de développement relatifs à notre région d'étude. Ensuite, nous exposons les données relatives à notre échantillon et la méthode d'analyse que nous avons choisie pour vérifier nos hypothèses de recherche. Enfin, nous abordons les mesures opérationnelles de notre variable dépendante, le développement territorial durable, et indépendante, l'innovation sociale, ainsi que les mesures opérationnelles de l'ensemble des variables explicatives qui leur ont été associées.

Le chapitre IV nous permet enfin d'évaluer notre modèle de recherche. Il est structuré en trois sections. Dans la première section, nous présentons les résultats des traitements descriptifs des variables. Il y est notamment question de présenter le portrait des acteurs interrogés ainsi que les analyses descriptives associées au potentiel et aux réalisations d'innovation sociale. La deuxième section de ce chapitre est consacrée, quant à elle, à la présentation des résultats des tests du modèle de recherche. La troisième et dernière section concerne la discussion des résultats ainsi que les impacts de ces résultats sur les hypothèses de recherche.

PARTIE 1

CADRE THEORIQUE D'ANALYSE DE LA RELATION ENTRE L'INNOVATION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Introduction de la première partie

La première partie de ce travail a pour objectif de synthétiser l'ensemble des connaissances déjà acquises sur le thème du développement territorial durable et sa relation avec l'innovation sociale.

Le premier chapitre est consacré à la présentation des fondements théoriques du développement territorial durable. Après avoir survolé les théories qui ont marqué l'évolution de l'économie du développement, nous mettons en avant les apports et les limites des approches environnementales et territoriales, qui marquent une étape supplémentaire dans la compréhension du phénomène de développement.

La présentation de ces deux grandes conceptions (environnementale et territoriale) et des différents concepts qui les composent, nous permettra d'introduire deux concepts centraux : le développement territorial et le développement durable. Tout en montrant que ces deux concepts comportent des limites qui leur sont propres, nous avons mis en évidence l'idée d'une possible complémentarité entre eux.

Cette exploration théorique nous a permis de définir le développement territorial durable comme une hybridation et une reconstruction du développement durable et du développement territorial. Un retour sur les principales composantes du développement territorial durable (durabilité, gouvernance, capital social et territoire) nous a permis d'approfondir la compréhension de ce concept et de délimiter, ainsi, notre champ théorique d'étude.

Le deuxième chapitre traite de la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Après avoir distingué l'innovation sociale de l'innovation technologique, nous présentons deux conceptions de l'innovation sociale, chacune basée sur différentes approches. Ces développements nous permettent de formuler nos hypothèses de recherche relatives à l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. De l'ensemble de ces éléments un cadre conceptuel est retenu.

CHAPITRE 1

FONDEMENTS THEORIQUES DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Comme nous l'avons souligné plus haut, de nombreux travaux traitent du développement. Pour les uns et les autres, la définition donnée à la notion «développement» n'est pas forcément la même, tant le terme est polysémique. Dès le début des années 1950, un effort collaboratif de conceptualisation a néanmoins permis d'en expliciter partiellement les différentes dimensions.

Selon Hugon (2007), l'histoire de l'économie du développement peut être structurée en quatre grandes étapes³ :

- L'étape de la structuration (1960-1968), marquée par une vision développementaliste ;
- L'étape des conflits (1968, 1975-1980), caractérisée par le tiers-mondisme et les luttes de libéralisation ;
- L'étape des politiques d'ajustement structurel (1980-1995);
- L'étape de la reconstruction (1995-2007), marquée par l'intégration de la pauvreté et des institutions.

Ce premier chapitre se donne comme objectif de présenter les évolutions théoriques qui ont affecté l'économie du développement. Pour ce faire, nous procédons comme suit. Après avoir abordé les théories de développement traditionnelles, nous mettons en exergue les apports et les limites des approches environnementales et territoriales, qui constituent une phase supplémentaire dans la compréhension du phénomène de développement. Enfin, nous analysons les principales dimensions formant le concept du développement territorial durable.

1. Théories traditionnelles du développement

Cette première section se propose de revenir sur les principales théories économiques du développement avancées depuis les années cinquante. Ainsi expose-t-elle les tenants et aboutissants de quatre catégories de travaux : les théories du décollage économique élaborées dans les années 1950-1960, les théories critiques de la dépendance construites dans les années

³La périodisation effectuée par Hugon est liée aux grands événements de l'époque, tels que la décolonisation, années 1960, la crise de la dette des années 1980, la chute du mur de Berlin 1989, mais également aux histoires spécifiques des pays du Tiers Monde, avec notamment la distinction entre les pays émergents et les pays pris dans les trappes à pauvreté (pour une synthèse cf. Hugon, 2007).

1970, la théorie néoclassique du développement qui s'impose sur les ruines des deux travaux précédents, et enfin, la théorie institutionnaliste.

1.1 Théories du décollage ou des étapes de la croissance

Il est généralement admis que les années d'après-guerre ont conduit à la conceptualisation de l'économie du développement. Sur la scène internationale, les mouvements de décolonisation débutent en Asie et en Afrique ; le FMI et la Banque mondiale voient le jour ; les Nations Unies traitent des questions de l'industrialisation des pays en voie de développement et de la maîtrise des prix des matières premières (Hugon, 2007) ; la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) met en avant l'intégration régionale et les stratégies de substitutions aux importations.

En fait, le développementalisme qui s'est développé après la seconde guerre mondiale puisait ses racines dans l'histoire économique des pays industrialisés. De ce fait, les approches de développement se fondaient sur deux hypothèses principales (Assidon, 2002) : la croissance économique est conditionnée par l'accroissement des activités industrielles, et le volontarisme ou l'intervention de l'Etat dans le processus d'allocation de ressources, «*appelé à corriger les lois du marché qui avaient jusque-là distribué inégalement l'industrie à l'échelle de la planète*» (Assidon, 2002, p : 11).

Pendant les vingt premières années de son existence, l'économie du développement s'est démarquée de la pensée néoclassique en renouant avec la tradition de l'économie politique classique et en explorant les possibilités ouvertes par la théorie keynésienne sur l'activisme étatique (*Ibid.*). Ainsi, les idées qui dominent le paysage économique de l'époque donnent un rôle prépondérant à l'Etat dans la réalisation de la croissance.

Plusieurs travaux soulignent que la théorie du décollage fait référence à la théorie élaborée par Walt Rostow en 1969 qui renvoie aux étapes de la croissance économique pour caractériser l'évolution des sociétés vers le développement économique (Rist, 1996 ; Assidon, 2002 ; Hugon, 2006 ; Park, 2006 ; Otando et Uzunidis, 2011). Ces étapes sont : la société traditionnelle, la réalisation des conditions nécessaires au décollage (*take-off*), le décollage, la maturité et la consommation de masse.

Au fond, la théorie de décollage est caractérisée par des idées évolutionnistes qui ont structuré le commencement des réflexions économiques, le développement y est conçu comme une évolution linéaire vers une finalité, soit la consommation de masse, dernière étape du

développement (Tremblay, 1999). On y retrouve aussi l'esprit uniformisant du développement qui stipule que tous les pays doivent emprunter les mêmes chemins pour réaliser le développement (*Ibid.*).

Dans cette conception, le sous-développement est vu comme un ensemble d'obstacles au changement (absence de capitaux, influences démographiques, etc.). A ce titre Assidon souligne :

«Le sous-développement est un cercle vicieux. L'épargne est insuffisante car le revenu est bas ; celui-ci est bas car l'accroissement de la production bute sur les imperfections du marché, sur le manque de capitaux, sur l'absence de stimulants pour l'investissement...amorcer le développement, financer la transition, tel est le principal problème, jusqu'à ce que l'épargne intérieure atteigne un niveau suffisant et que la croissance s'autoentretienne» (Assidon, 2002, p : 11).

De ce point de vue, pour les adeptes de la théorie du décollage économique, il est nécessaire, pour se mettre sur le chemin du développement, de rompre avec le cercle vicieux du sous-développement et de faire un effort lourd de financement jusqu'à ce que l'épargne intérieure arrive à un niveau qui permette que la croissance s'installe (Otando et Uzunidis, 2011).

On retrouve ici les idées d'un certain nombre d'auteurs, tels que Rostow, Rosenstein-Rodan et Gerschenkron, avec des concepts tels que les «seuils de croissance», le « décollage » (*take-off*), le « grand rush » ou «*spurt*», etc., qui servent de fondements à la théorie dite de la «*forte poussée*» (*big push*). Selon la théorie de la forte poussée (*big push*), les pays sous-développés sont bloqués dans une trappe à pauvreté. Seul un effort constant en termes d'investissements pourrait permettre à leur économie de se défaire de cet équilibre de sous-emploi.

Dans cette perspective, Rosenstein-Rodan (1943) préconise un programme d'investissement dans tous les sens. Une fois la croissance amorcée, il préconise une « *croissance équilibrée* » ou « *proportionnée* » (*balanced growth*) et estime, dans ce sens, nécessaire de répartir les investissements entre l'ensemble des secteurs de façon simultanée pour favoriser les synergies entre les firmes (Assidon, 2002). L'Etat y joue un rôle déterminant en tant qu'acteur doté d'une capacité d'intervention, notamment celle d'assurer la simultanéité des investissements entre les secteurs. En ce sens, la croissance serait une suite d'équilibres stables.

Rosenstein-Rodan s'oppose sur ce thème à Hirschman (1964), qui est adepte plutôt d'une « *croissance déséquilibrée* ». En effet, Hirschman consacrait ses travaux à combattre la théorie de la croissance équilibrée ou le groupe de théories qui gravitent autour de cette idée :

« Ceux qui mettent l'accent sur l'importance de la croissance équilibrée ont apporté une importante contribution, en ce qu'ils ont reconnu que les divers investissements et activités économiques dépendent l'un de l'autre. Mais ils ont tiré de cette intuition la conclusion trop simple que ces activités interdépendantes devraient être mises en place toutes ensemble » (Hirschman, 1964, p : 11, in Lhomme, 1966).

Pour Hirschman (1964) la croissance serait une séquence de déséquilibres, qui se propage dans l'ensemble de l'économie. En effet, il souligne que des déséquilibres sont capables d'amener au développement. Bien entendu, il ne faut pas les laisser au hasard : il convient de faire un choix entre eux et plus précisément de les choisir en fonction de l'efficacité qu'on en attend (Lhomme, 1966). Ils seront « *calculés* » et les fonctions de l'Etat à cet égard consistent à servir tour à tour de moteur et de frein (*Ibid.*).

Dit autrement, Hirschman (1964) insiste sur l'existence des effets de complémentarité et des effets de liaison. En amont de l'industrie créée naît une demande intermédiaire, et en aval, une demande de même nature s'il s'agit d'une industrie fournissant des biens à d'autres branches. L'Etat maximise ces effets, qui se cumulent, s'il choisit d'appuyer une industrie située vers l'amont (Assidon, 2002). Il convient donc de créer des « *foyers d'industrialisation* » et le rôle de l'Etat devrait se limiter à rectifier le cours spontané de l'industrialisation (*Ibid.*).

Les tenants de la croissance déséquilibrée estiment, à l'instar de ceux de la croissance équilibrée, que l'Etat doit intervenir, mais simplement pour remédier aux imperfections du marché :

«Ce dernier serait un mécanisme inapte à coordonner l'ensemble des investissements car un seul entrepreneur ne peut avoir en vue les effets externes sur les autres secteurs, si bien qu'il est nécessaire d'avoir une centre de décision pour répartir les investissements» (Assidon, 2002, p : 47).

Il apparaît dans toutes ces conceptions (croissance équilibrée / croissance déséquilibrée) que la question du développement a été associée à l'élaboration des théories de la croissance. Si l'économie du développement a fécondé la réflexion des théoriciens de la croissance, de son côté, la théorie de la croissance affecte les réflexions sur le développement en donnant à celle-ci sa dimension la plus étroite, celle d'un changement quantitatif.

Pour certains auteurs, la frontière entre les modèles de croissance et les modèles de développement est difficile à tracer et, de toute façon, les seconds empruntent aux premiers leurs hypothèses majeures. Il est néanmoins nécessaire de définir des critères qui permettent de

distinguer les seconds des premiers. D'après Assidon (2002), pour les modèles de la première période, on peut obtenir deux critères : 1) *le changement sectoriel*, dans la transition avec l'articulation agriculture-industrie ; 2) l'optique d'une *croissance volontaire*, avec ses choix *ex ante*, qui servent de fondements aux stratégies d'industrialisation.

Revenons à la question du rôle de l'Etat, soulevée plus haut. Il y a lieu de faire la distinction entre «*les économistes libéraux anglo-saxons qui limitent le rôle de l'Etat à une allocation optimale des ressources dans une économie ouverte et les hétérodoxes européens qui sont plutôt pour un interventionnisme étatique accru dans un secteur industriel protégé*» (Casadella, Liu et Uzunidis, 2015, p : 13).

En effet, l'idée primordiale des hétérodoxes est que les pays sous-développés devaient privilégier « *un investissement public volontariste sélectif* » (Petiteville, 1998) au profit des industries jugées les plus stratégiques en termes de retombées économiques. Ce qui a donné lieu à une multitude de théories : effets d'entraînement (Hirschman, 1974), pôles de croissance (Perroux, 1959), industries industrialisantes (De Bernis, 1971).

Toutefois, malgré tout ce qui différencie ces théories, elles gravitent autour d'une idée principale : « *le volontarisme développementaliste des élites étatiques dans le Tiers monde paraissait alors à la fois évident et propre à résoudre sans problème politique aucun la question du développement socio-économique* » (Petiteville, 1998,15). En effet, ces théoriciens se fient complètement à l'Etat et ne manifestaient aucun doute à son égard. De ce fait, la question de l'époque n'était pas de savoir si l'Etat était efficace ou pas (Otando et Uzunidis, 2011).

Seul le Suédois Myrdal (1957 in Casadella et *al.*, 2015), dans la communauté des économistes du développement, soulevait la question de la nature des Etats du Tiers monde comme frein éventuel au développement. En effet, l'auteur met en avant les caractéristiques d'un Etat soit trop faible pour mettre en œuvre des politiques de développement efficaces, soit totalitaire ou trop corrompu pour instaurer des politiques aptes à redistribuer la richesse (*Ibid.*).

Toutefois, cette sonnette d'alarme contre ce qu'il convient d'appeler le comportement politique des dirigeants en place, a été rendu peu visible par le « *sophisme économiciste* » (Polanyi, 2007) qui rejetait hors du champ économique toutes ces questions de nature politique. Ainsi, le processus de développement inachevé dans les pays en voie de développement s'est transformé en économie de rente, et l'appropriation de cette rente par les élites politiques de ces pays – ce qui représente déjà un écart majeur des théories économiques du développement (Otando,

2008). En plus, souvent le développement et ses objectifs étaient perçus comme capables de compromettre la situation rentière de l'élite en place (*Ibid.*).

Au demeurant, ces modèles basés sur la théorie de Rostow, n'étaient pas exempts de critiques: l'ambiguïté de la périodisation proposée, le manque de précision concernant les conditions susceptibles d'amorcer le décollage, une confiance aveugle dans les capacités d'un Etat centralisé et efficace (Bienaymé, 2006). Autant de limites qui réduisent le pouvoir explicatif de ces théories.

1.2 Théories de la dépendance

Selon Alonso (2001), en 1949, l'ONU avait publié une étude soulignant une détérioration, entre 1876-1880 et 1936-1938, de l'ordre de 40% des prix des produits primaires relativement à ceux des produits industriels au niveau mondial. L'étude démontrait que la spécialisation internationale avait servi le seul profit des producteurs industriels. Cette révélation statistique avait fini par réduire à rien les démonstrations des théories du libre-échange.

S'appuyant sur ce constat, des économistes parlaient d'une tendance séculaire à la dégradation des termes de l'échange des produits primaires (Alonso, 2001). Les nombreux travaux publiés depuis sur cette question se sont orientés dans deux directions (Assidon, 2002): la validation statistique de la tendance en longue durée, et la recherche de facteurs explicatifs à cette dernière.

Ce raisonnement, connu sous le nom de l'hypothèse Singer-Prebisch, a soulevé un débat controversé dans les années 1950 et 1960 car il cautionné scientifiquement les revendications d'un tiers monde émergent, qui exigeait une nouvelle redistribution des richesses à l'échelle mondiale (*Ibid.*). En outre, cette hypothèse a servi de base à l'éclosion de la théorie de la dépendance, nouveau tournant théorique qui se manifeste dans les publications de la CEPAL. Dans cette théorie, le développement est perçu comme un héritage de la domination extérieure à laquelle ont été soumis les pays sous-développés (Alonso, 2001).

C'est dans ce contexte qu'a vu le jour la théorie de la dégradation des termes de l'échange. «*Le préjudice que leur causait leur participation au commerce international suggérait aux auteurs de dénoncer ce qui leur paraissait une croissance appauvrissante*» (Bienaymé, 2006, p : 338). Ce qui a donné naissance aux thèses de la dépendance dont le raisonnement se focalise sur l'idée d'un héritage structurel de domination extérieure. Ce courant a été désigné sous le nom de l'école de la CEPAL.

En effet, les économistes de la CEPAL pensent que le principal obstacle à la croissance des pays de l'Amérique latine réside dans leur insertion défavorable dans l'économie internationale et que la spécialisation primaire de ces pays a produit plusieurs blocages :

« Le revenu national est ponctionné par la détérioration des termes de l'échange et par le rapatriement des bénéfices des sociétés étrangères qui exploitent les matières premières ; quand le pays s'industrialise, il doit importer des équipements et des produits intermédiaires. L'évolution défavorable des prix à l'exportation ne peut être compensée par l'accroissement de l'offre : soit les pays n'ont pas le contrôle des volumes produits (pétrole, produits miniers), soit, s'il s'agit de produits agricoles, l'obstacle vient de la structure agraire. Le butoir de l'offre agricole limite également la disponibilité des aliments pour les salariés urbains, nourris de plus en plus par les importations » (Assidon, 2002, p : 34).

Dans cette logique, le sous-développement n'est plus vu comme un retard ou déviation de développement mais comme un résultat du développement capitaliste (Otando et Uzunidis, 2011). Sous-développement et développement pourraient être les deux faces d'une même médaille. Derrière cette explication, on retrouve plusieurs thèses : l'impérialisme, l'économie mondiale capitaliste, l'accumulation du capital à l'échelle mondiale (Amin, 1973 in Hugon, 1974) ; l'échange inégal entre pays développés et sous-développés (Emmanuel, 1969 in Palloix, 1969).

Dans le même registre, Furtado (1967) souligne l'instrumentalisation de l'Etat des pays sous-développés par les grandes firmes avantagées des pays occidentaux. Il écrit à cet effet :

«[...] ceux qui possèdent le pouvoir sont comme obsédés par la logique économiciste la plus stricte, qui leur est dictée par les intérêts des groupes privilégiés et des entreprises transnationales, parler de développement comme une manière de retrouver le génie créatif de notre culture et comme la réalisation de nos potentialités humaines, peut paraître simplement utopique» (Otando et Uzunidis, 2011, p : 15).

Si la théorie du décollage a nourri, pendant des décennies, de grands espoirs dans le domaine du développement, inversement la théorie de la dépendance, appelée aussi théorie du centre et de la périphérie, a mis en évidence les phénomènes d'accumulation des pays du Nord au détriment des pays du Sud. Dans ce sens, plusieurs auteurs (notamment Samir Amin, André Gunder Frank, Pierre Jalée, etc.) ont érigé des concepts tels que l'échange inégal et la division internationale pour mettre en lumière la spirale de la dépendance économique dans laquelle sont aspirés les pays en voie de développement dans leurs relations avec les pays développés.

Par ailleurs, la théorie de la dépendance touche à la fois aux dimensions interne et externe de l'exploitation des sociétés qu'elle analyse, i.e. il ne s'agit pas simplement de montrer les mécanismes de l'exploitation capitaliste des pays en voie de développement par des sociétés transnationales et multinationales, mais aussi de révéler que les économies nationales des pays sous-développés sert de base et de relais à l'exploitation capitaliste et monopolistique par des firmes multinationales (Tremblay, 1999). En ce sens, Rist affirme qu'il s'agit :

«De penser le rapport développement et sous-développement de manière globale, dans une perspective historico-structurale, pour montrer que la domination externe est relayée par une domination interne et que les classes (ou les alliances de classes) au pouvoir changent en fonction de la structure interne des économies»
(Rist, 1996, p : 187-188).

L'approche de la dépendance a été pendant des décennies la réponse des auteurs des pays sous-développés ainsi que des théoriciens d'inspiration marxiste à la logique d'accumulation capitaliste mondiale. Cependant, écrit Tremblay (1999), cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment parce qu'elle ne remettait pas en question l'esprit économiciste du système capitaliste basé sur la croissance continue de l'économie. De plus, ajoute-elle, le concept de dépendance d'une société par rapport à une autre est de plus en plus difficile à prouver, dans une économie mondiale comme celle qui s'est développée à l'échelle planétaire, ou l'ensemble des sociétés sont interconnectées.

Malgré ces critiques, la thèse de la dépendance se trouve encore au centre de plusieurs travaux qui tentent d'expliquer la situation de l'économie-monde. Notamment, les travaux de Wallerstein, qui se réfèrent à cette idée de régions-centres qui exploitent la périphérie. Wallerstein (cité par Tremblay, 1999) insiste aussi sur l'importance des régions semi-périphériques pour le système de l'accumulation mondiale. Dans le même esprit, Tellier (1996) affirme que les concepts de centre et de périphérie sont mis de l'avant par de nombreux auteurs (Wallerstein, Braudel, Hohenberg et Lees) et qui constituent les premiers éléments pour expliquer la réalité des « *corridors historiques du développement* ».

Dans le cheminement de ces réflexions, la prise en compte des aspects structurels dans l'analyse des économies du Sud semble d'une grande importance. En effet, comme le soulignent Otando et Uzunidis (2011), le sous-développement n'est pas conçu comme un fait naturel mais comme un fait historique lié au manque d'articulation des structures productives et à des situations de dominations entretenues par l'économie mondiale.

Dans ce contexte, les promoteurs de la théorie de la dépendance ont proposé un ensemble de recommandations afin de rompre le cercle vicieux du sous-développement. C'est ainsi qu'ont vu le jour des réflexions proposant de remplacer les importations par des productions locales. Il s'agissait des stratégies de substitutions aux importations. Mettre l'accent sur le marché intérieur et une intervention de l'Etat permettraient de renverser la situation d'inégalité du développement entre le centre et la périphérie (Otando et Uzunidis, 2011). Toutefois, la stagnation des pays qui ont mis en œuvre des stratégies de substitution aux importations (notamment les pays d'Amérique latine) a été la cause des premières critiques (Otando, 2008).

En effet, ces théories, malgré la pertinence de leur approche qui met l'accent sur l'analyse des structures, présentent quelques limites (Otando, 2008) : le rôle joué par l'Etat dans la rectification des irrégularités du marché et dans l'élaboration des politiques publiques est central. En outre, le comportement de l'élite a été ignoré ou relégué au second plan. De ce fait, ces conceptions sont loin d'être cohérentes. Les travaux de Samir Amin (1973 cité par Otando et Uzunidis, 2011) occultent totalement le rôle du politique. Ce dernier est vu comme un jouet entre les mains des firmes capitalistes des pays du centre. Et donc, l'Etat, dans ce cadre, est considéré comme une entité fantôme.

En outre, Furtado (cité par Casadella et *al.*, 2015) en faisant jouer un rôle prépondérant à l'Etat demeure conscient du risque de la perversion des stratégies de développement dans un contexte de prolifération des coups d'Etat. Et donc, l'installation d'une nouvelle classe dirigeante motivée par la recherche des intérêts individuels. Ce qui amène aux réflexions de Stiglitz pour qui la répartition des richesses dans certains pays en voie de développement n'est pas déterminée par le couple égalité-efficacité : *«Elle n'est pas définie en vertu des principes de la justice sociale ; elle résulte de la force brute. La richesse donne du pouvoir, et ce pouvoir permet à la classe dominante de garder la richesse»* (Stiglitz, 2003, p : 198).

1.3 Théories néoclassiques du développement

Plusieurs travaux soulignent que l'économie du développement s'est complètement métamorphosé à partir des années 1980 (Assidon, 2002 ; Otando, 2008 ; Otando et Uzunidis, 2011). En effet, les années 1970 ont été caractérisées par des crises macroéconomiques associées au premier choc pétrolier et à la dégringolade des prix des produits exportés par les

pays sous-développés vers le marché mondial, mais aussi à la crise de la dette d'autre part (Diop, 2016). «*De telles crises allaient saper les structures économiques et sociales des pays du Tiers-Monde* » (Diop, 2016, p : 161).

Ces évènements ont réorienté, en conséquence, les priorités. Ainsi, émerge la nécessité de l'équilibre qui élimine la dimension temporelle du changement (Assidon, 2002). Dit autrement, l'observation des équilibres macroéconomiques passait devant les théories et stratégies de développement. De ce fait, «*la pluralité des théories d'appui se rétrécit au profit de la théorie néoclassique de l'équilibre ou de ses variantes keynésiennes* » (Assidon, 2002, p : 11).

Toutefois, une question reste entière : pourquoi certains pays sous-développés ont-ils atteint des résultats remarquables après la décolonisation alors que d'autres ont stagné, voire régressé? (FMI, 2006). Dans ce cadre, le début des années 1980 a vu s'installer un consentement sur les causes du sous-développement. Les dissemblances des politiques économiques y jouent un rôle majeur (Otando et Uzunidis, 2011).

C'est dans ce contexte que les organismes financiers internationaux sont intervenus à la fin des années 1970 dans l'objectif de remettre en ligne droite la situation économique des pays du Tiers-Monde. D'importantes corrections étaient faites afin de limiter ou rectifier les déséquilibres macroéconomiques constatés dans ces pays. En effet, les institutions internationales se sont appliquées à recommander aux pays en voie de développement une série de politiques économiques que l'on appelle communément les politiques d'ajustement structurel (PAS), prônant la mise en place d'une politique macro-économique saine, la libéralisation des marchés internes, la réduction des dépenses de l'Etat et l'intégration dans l'économie mondiale, etc. (Casadella et al.,2015).

Il appert que la survenance de la crise de la dette des années 1980 était à l'origine de la conception et la mise œuvre du «*Consensus de Washington*» en 1989. Ce consensus va constituer le cadre de référence sur lequel la Banque mondiale et le FMI vont s'appuyer pour imposer leur propre modèle de développement aux pays sous-développés, notamment ceux de l'Afrique. Ce modèle de développement est résolument d'inspiration ultralibérale (Diop, 2016).

De ce fait, les particularités des pays sous-développés qui ont fécondé les premières réflexions sur l'économie de développement, lancées par les structuralistes, semblent avoir été occultées de la conception des institutions internationales (Otando et Uzunidis, 2011). Ainsi, les mécanismes du marché, dans un cadre de libre intégration des économies nationales dans

l'économie mondiale, sont donc susceptibles d'assurer aux pays sous-développés d'emprunter le chemin de la prospérité et du rattrapage (*Ibid.*).

Or, les politiques d'ajustement structurel n'ont pas pour objet de favoriser le développement de dynamiques économiques internes (Otando et Uzunidis, 2011). C'est aux gouvernements des pays soumis aux programmes d'ajustement de s'en soucier. En réalité, «*l'objectif n'est pas la réduction de la dette mais que les intérêts de la dette continuent à être payés, et de préférence à des taux encore plus élevés*» (Amin, 2012). Le rôle du programme d'ajustement structurel est de garantir le remboursement des échéances de la dette.

Globalement, le bilan de ces politiques reste contrasté. En fait, l'évaluation de ces programmes élaborés par les techniciens de la Banque mondiale dans dix-neuf pays fait ressortir les résultats suivants entre 1980 et 1986 : ils ont un effet positif faible sur la croissance et les exportations, ils n'ont pas favorisé l'entrée des capitaux privés étrangers, donc un impact négatif sur l'investissement (Assidon, 2002).

Sur le plan social, les coûts des programmes d'ajustement structurel ont été constatés rapidement et aucun secteur d'activité n'a été préservé (Bougoignie et Genné, 1990 in Diop, 2016) :

- Dans le domaine de l'éducation, on assiste, dans plusieurs pays, à une diminution des budgets qui se traduit par la baisse de salles de classe, du personnel enseignant, des internats et des fournitures scolaires ;
- Dans le domaine de la santé, on enregistre, une diminution du rythme de la construction des hôpitaux, un manque des médicaments et un gel des recrutements de personnels de santé ;
- En termes d'emploi, la fermeture de plusieurs structures publiques, les départs volontaires à la retraite des fonctionnaires pour réduire les effectifs de la fonction publique et par conséquent la masse salariale.

Il est intéressant de noter qu'il est largement reconnu, y compris par les institutions internationales, que les programmes d'ajustement structurel avaient des résultats désastreux. En effet, ils ont généré plus de pauvreté dans les pays qui en ont fait l'objet. Ce qui a amené les institutions internationales à mettre la question de la pauvreté à l'ordre du jour des priorités.

Robert MacNamara, président de la Banque mondiale, exprime clairement cette crainte dans un discours prononcé en septembre 1972 :

«Lorsque les privilégiés sont peu nombreux et les désespérément pauvres la majorité et lorsque l'écart se creuse sans cesse davantage, ce n'est pas qu'une question de temps avant qu'un choix décisif ne s'impose entre le cout politique d'une réforme et le risque politique d'une révolution. C'est la raison pour laquelle les politiques d'éradication de la pauvreté dans les pays sous-développés s'imposent non seulement par principe, mais par prudence. La justice sociale n'est pas principalement un impératif moral, elle est un impératif politique.» (Diop, 2016, p : 175).

En écho à cette prise de conscience, la Banque mondiale propose une approche du développement par *les besoins essentiels*. Plusieurs rapports ont été publiés par cette institution dans les années soixante-dix sur ce thème. D'après Assidon (2002), les besoins essentiels sont regroupés en deux catégories : le panier minimum de biens pour garantir la reproduction physiologique (alimentation, logement, habillement, etc.) et les services de base (santé, eau potable, assainissement, transport, éducation). Les besoins essentiels, ajoute-t-elle, sont liés à trois dimensions : ils sont universels (quelle que soit la culture), quantifiables, et leur satisfaction est productive en termes d'impacts positifs sur la croissance.

Ainsi, le thème de la pauvreté est réactivé. La Banque mondiale lui consacre son rapport 2000-2001 (*Attacking poverty*). L'un des objectifs majeurs est de promouvoir des institutions « *pro-pauvres* » (objectif d'*empowerment*) qui favorise l'autonomie des plus démunis. Sous ce volet, ce rapport s'inspire totalement des réflexions d'Amartya Sen sur les *capabilities*.

Dans cette perspective, « *la pauvreté est appréhendée comme une privation des capacités élémentaires, et non, selon la norme habituelle, comme une faiblesse des revenus* » (Sen, 2000, p : 123). Cette définition ne remet pas en cause l'idée évidente qu'« *un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison, au moins, que l'absence des ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu* » (Sen, 2000, p : 123).

En réalité, un revenu inadéquat prédispose à une vie de pauvreté. Mais, toute une série d'arguments pèsent, selon Sen, en faveur de la première définition. En voici trois :

«1) Il est réaliste d'identifier la pauvreté en termes de privation de capacités : l'approche se focalise sur des privations qui ont une importance intrinsèque (à la différence des bas revenus, dont la signification est instrumentale) ; 2) D'autres facteurs influencent la privation de capacités – et donc la pauvreté réelle – hormis la faiblesse des revenus (le revenu n'est pas le seul instrument qui produise des capacités) ; 3) La relation instrumentale entre pénurie des revenus et pénurie des capacités varie d'un pays à l'autre, d'une famille à l'autre, d'un individu à l'autre

(l'impact du revenu sur les capacités est contingent et conditionnel)» (Sen, 2000, p : 123-124).

Contrairement à l'approche qui met l'accent sur les déterminants de l'offre alimentaire, la théorie des famines de Sen (1981 in Assidon, 2002) souligne les déterminants de la demande alimentaire des individus et des différents groupes sociaux. Le volume de cette dernière ne dépend pas seulement d'une contrainte budgétaire, comme le veut l'analyse traditionnelle ; pour Sen, a faim celui qui n'a rien ou pas assez à échanger, que ce soit son travail, de l'argent, la terre ou tout autre droit qu'il peut négocier sur le marché ou faire valoir pour obtenir des aliments.

Toujours selon Sen (1981 in Assidon, 2002), la limite principale de l'économie du développement traditionnelle est d'avoir mis l'accent sur l'offre de biens et non sur *l'appropriation (availability) et sur les droits (entitlements)* dont disposent les individus. Ces attributs déterminent notamment une capacité d'accès aux aliments, compte tenu du niveau des prix relatifs de ces derniers. Une telle analyse signifie que l'Etat doit, par un système d'assurance sociale adapté à chaque situation, pallier les déficiences de la dotation initiale : compenser, par exemple, l'affaiblissement des solidarités traditionnelles alimentaires, agir sur le niveau des prix des aliments, garantir l'accès à la terre...la démocratie aurait ainsi comme première vertu, selon Sen, d'obliger l'Etat à assumer cette fonction.

Une autre implication de cette approche se trouve dans la définition et dans la mesure du développement : l'approche de Sen sert en effet de fondement à l'IDH du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), qui permet une appréciation plus qualitative que la seule donnée PIB. Pour le mesurer, on utilise trois dimensions relatives aux conditions de vie des populations : l'espérance de vie à la naissance, l'accès à l'éducation via les taux d'alphabétisation des adultes, ainsi que le taux de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur, et le PIB par habitant mesuré en parité de pouvoir d'achat.

Bien que la philosophie de l'IDH s'inscrive dans une logique de potentiel, Charles et Pironne (2011) affirment que l'objectif est loin d'être atteint : les trois piliers de l'indice, niveau de vie, longévité et éducation, sont eux-mêmes des mesures de résultat. Vivre longtemps n'implique pas forcément plus de capacités, soulignent les auteurs qui illustrent cette hypothèse par le cas des malades incurables tenus en vie par des machines et des traitements médicaux spécifiques.

Pour les auteurs, ces pratiques influencent, certes, l'espérance de vie mais ne prend pas en compte l'idée ou l'état d'un vieillissement qui permet de rester pleinement actifs. Le même

raisonnement, ajoutent les auteurs, peut être élargi aux systèmes éducatifs : la présence des élèves sur les bancs des écoles ne dit absolument rien sur la qualité des enseignements et des apprentissages, sans oublier le cas des systèmes éducatifs dans des régimes dictatoriaux où l'école est parfois utilisée comme instrument de propagande de masse (*Ibid.*).

Malgré ces limites, l'argumentaire fourni par Sen en faveur de l'explication du développement comme un «*processus d'expansion des libertés dont jouissent les individus*» (Sen, 2000, p : 13) reste un support important.

Tout compte fait, la Banque mondiale reconnaît son tort et admet, à partir du début de la décennie 1990, les effets négatifs des PAS sur les groupes les plus démunis, qui n'avaient plus accès à certains services sociaux de base (Diop, 2016). En conséquence, la Banque adopte le programme intitulé «dimensions sociales de l'ajustement» (DSA), avec pour objectif l'élimination des impacts négatifs des programmes d'ajustement sur les populations démunies que sont les femmes, les enfants et les vieillards par la satisfaction de leurs besoins essentiels et, globalement, par leur insertion dans l'activité économique (*Ibid.*).

Ainsi, les dimensions sociales, humaines et écologiques deviennent une composante nouvelle dans l'appareillage conceptuel des organismes financiers internationaux. A ce titre, James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, écrit : «*nous ne pouvons adopter un système dans lequel les aspects macro-économiques et financiers sont traités sans tenir compte des aspects naturels, sociaux et humains et vice versa*» (Naim, 2000, p : 20).

De plus, la Banque mondiale accorde une place prépondérante à l'insertion des populations dans le processus de développement en faisant participer les futurs bénéficiaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes. Dans cette perspective, la Banque mondiale recommande une synergie entre les différentes parties prenantes (gouvernants, prestataires et bénéficiaires) (Diop, 2016).

A cet effet, la Banque mondiale insiste sur le renforcement juridique et institutionnel des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires de base (OCB) et des organisations locales de pauvres capables d'éliminer la pauvreté par la formation et l'encadrement des populations (*Ibid.*). Au demeurant, ces structures de la société civile joueront le rôle de relais pour les organismes financiers internationaux dans leur lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, les échecs des programmes d'ajustement structurel sont analysés par la Banque Mondiale comme une absence de capacités institutionnelles dans la majorité des pays sous-

développés, elle redirige et focalise donc ses actions sur « *la bonne gouvernance* » (Casadella et al., 2015). De fait, il ne s'agit pas uniquement de se préoccuper des actions et programmes à mettre en œuvre, il s'agit également de s'intéresser aux institutions qui développent et mettent en pratique ces programmes.

Dans la sous-section suivante, nous présentons l'apport de l'approche institutionnaliste qui tente de mettre en évidence le rôle de l'institution dans la compréhension et l'analyse du développement. Le postulat qui sous-tend cette conception consiste à montrer le fait que l'existence d'institutions de bonne qualité constitue la cause du développement des pays. En effet, plusieurs travaux empiriques montrent que les institutions influencent positivement le développement (Rodrick, 2005 cité Par Otando et Uzunidis, op.cit.).

1.4 Théorie institutionnaliste

L'économie du développement a connu un changement important à la fin des années 1980. En effet, « *les échecs du tout Etat (planification) et du tout marché (Etat minimal) ont conduit à une métamorphose de l'économie du développement* » (Otando et Uzunidis, 2011, p : 17). De plus en plus, de nouveaux travaux tentent de mettre en évidence l'existence d'une corrélation forte positive entre démocratie et marché, au sens ou ordre politique et ordre économique s'influencent mutuellement (Fitoussi, 2002). De ce fait, une série d'indicateurs a vu le jour durant cette période. Le but visé était clair : la moindre variation de la qualité des institutions pourrait entraîner positivement une variation du développement d'un pays donné (Otando, 2011).

Au fil de l'eau, la question des institutions fait irruption dans le débat sur le développement. Sous cet angle, le rapport de la Banque mondiale de 1991(in Otando et Uzunidis, 2016) est révélateur de ces nouvelles directions. Y est abordé le concept de la «*bonne gouvernance*». Ainsi, les mauvais résultats de certains pays sont associés à la mauvaise la qualité de leurs institutions. Ce faisant, l'insuffisance institutionnelle observée dans les pays sous-développés est mis en évidence pour expliquer le manque de performance. En substance, le développement n'est pas uniquement influencé par la dotation en facteurs. La dimension institutionnelle en explique une partie.

En effet, les années 1980 ont été caractérisées par l'intérêt croissant porté, de la part de la Banque mondiale et du FMI, aux institutions publiques des Etats (Assidon, 2002 ; Otando, 2008 ; Otando et Uzunidis, 2011). Ainsi ces derniers, et notamment les pays d'Afrique et

d'Amérique latine, ont été contraints d'entamer des réformes majeures des dispositions juridiques qui régissent l'exercice du pouvoir politique (Otando, 2008). En un mot, de suivre les principes de «*bonne gouvernance*».

Le concept de gouvernance n'est pas nouveau. Son émergence remonte à l'antiquité grecque (Joumard, 2009), celui de bonne gouvernance est d'apparition récente et serait, selon Diop (2016), le lot des institutions de Bretton Woods, des Nations Unies et des agences de développement. Son émergence sur le plan international a été encouragée par les programmes de lutte contre la pauvreté initiés par la Banque mondiale (Hubbard, 1999 ; Joumard, 2009 ; Diop, 2016).

La notion rend compte selon les uns et les autres de différentes réalités, tantôt convergentes, tantôt opposées. Au sens le plus large, le terme de gouvernance désigne « *les modalités d'organisation et d'exercice du pouvoir lorsque est en jeu une action collective* » (Rebérioux et Coutrot, 2005, p : 2).

Dans le monde de l'entreprise, premier champ d'application de la gouvernance sous le terme « *gouvernance d'entreprise* » (*corporate governance*), elle s'est développée suite aux scandales financiers au sein de grands groupes accusés d'avoir mis en œuvre des pratiques tendant à «*déplacer le centre de gravité décisionnel des actionnaires les dirigeants exécutifs de ses entreprises*» (Jouve, 2007, p : 387). Gouvernance rime dans ce cas avec transparence dans la gestion interne, respect de certains principes éthiques, et rééquilibrage du pouvoir entre ces deux antagonistes (*Ibid.*).

Dit autrement, la notion est un lieu de débat entre les réflexions qui mettent l'accent autant sur la raison d'être des entreprises, sur leur fonctionnement que sur les objectifs qu'elles cherchent à atteindre. Dans ce sens, le terme soulève deux types de questions (Rebérioux et Coutrot, 2005) : dans quel(s) intérêt(s) doit-on diriger l'entreprise? Quels dispositifs de contrôle et de décision doit-on adopter ?

A cet égard, deux approches s'affrontent. D'une part, les partisans de la valeur actionnariale (*shareholder value*) défendent une conception de l'entreprise au service exclusif de ses actionnaires. Les tenants d'une entreprise d'«*ayants-droits*» (*stakeholder value*) proposent au contraire d'étendre la responsabilité des dirigeants à un cercle plus au moins vaste de parties prenantes (Rebérioux, 2003).

Dans le monde de l'administration publique, la gouvernance est conçue comme une réforme incontournable de l'Etat afin de rendre plus efficace et efficient son fonctionnement et ses actions, d'instaurer de nouvelles formes de coopération avec le secteur privé, de nouveaux dispositifs de management public dans une logique de résultat au travers des critères de performance (Stoker, 1998).

Concernant l'aide aux pays sous-développés, la gouvernance, telle qu'elle est promue par les organismes financiers internationaux que sont notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sous-tend une nouvelle conception de l'aide à destination de ces pays en responsabilisant davantage la société civile et en réduisant le rôle des structures publiques nationales dans la gestion des prêts et l'implémentation des actions et programmes internationaux de développement (Jouve, 2007).

Cette confiance dans la société civile, ajoute-t-il, qui se manifeste dans sa capacitation, son contrôle sur les décisions et les ressources devrait, être concomitante à des ajustements institutionnels (lutte contre la corruption, démocratisation, libéralisation des services). Elle pourrait aussi avoir comme finalité de faire prendre en charge le développement social et économique et les besoins essentiels des groupes les plus démunis, en lieu et place de l'administration locale (*Ibid.*).

Dans ce contexte, la bonne gouvernance est définie par la Banque mondiale comme «*la capacité de l'Etat à fournir les institutions qui favorisent la croissance et la réduction de la pauvreté*» (BM, 1992, P : 134). En ce sens, c'est une hypothèse de l'économie institutionnelle pour laquelle la gouvernance est le cadre institutionnel qui permet une plus grande maîtrise des coûts de transactions. Ainsi, écrit Otando (2008), le regain d'intérêt pour les institutions correspond à la prise de conscience que l'Etat joue un rôle prépondérant dans la dynamique de l'économie et donc le bon fonctionnement des marchés.

De toute évidence, le concept de bonne gouvernance est aujourd'hui omniprésent, il est, dit-on, à la mode (Gaudin, 2002). Klibi exprime cette tendance en ces termes :

« Les emplois du concept de «bonne gouvernance» le présentent comme une alternative salutaire aux dérives du pouvoir dans ses manifestations actuelles, un remède à tous les maux dont souffrent les sociétés contemporaines et surtout, un moyen optimal pour assurer un développement aux pays qui souffrent d'un sous-développement endémique » (Klibi, 2003 in Uzunidis et Yacoub, 2008).

Au fond, l'adoption du concept de bonne gouvernance par les institutions internationales nous permet de montrer une certaine évolution du statut de l'Etat dans la théorie économique du développement (Assidon, 2002 ; Otando, 2008 ; Uzunidis et Otando, 2011). Dans cette perspective, Petiteville soutient l'idée que : « *Le mythe de l'Etat développeur dans les années soixante-dix furent le produit d'un économicisme théoricien qui intégrait le facteur étatique sous une forme assez généralement imposée pour elle-même* » (Petiteville, 1998, p : 16).

Tout compte fait et malgré les ambiguïtés qu'elle renferme, la bonne gouvernance demeure un concept clé qui nous permet d'attirer l'attention sur des défaillances des économies des pays en voie de développement. L'objectif poursuivi est clair : « *réformer l'Etat en profondeur afin de permettre au marché de fonctionner sans entrave* » (Uzunidis et Otando, 2011, p : 23).

Dans cette optique, la promotion des pratiques de bonne gouvernance dans ces pays est incontournable. L'absence de gouvernance dont souffrent les pays sous-développés, explique, en partie, l'insuccès des politiques économiques qui ont été mises en place. C'est ce qui a fait dire à Otando (2008) que tant que demeurent des pratiques de mal gouvernance, toute aspiration de voir se mettre en œuvre une vraie dynamique de développement se basant sur l'innovation et la créativité reste un souhait irréalisable.

Au final, cette exploration des différentes théories du développement nous révèle deux avenues majeures qui se sont formées au cours de la dernière période quant à l'économie du développement (Assidon, 2002 ; Hugon, 2007 ; Otando, 2008, Otando et Uzunidis, 2011) : la première relève de la remise en cause du rôle du marché et de l'Etat dans l'allocation optimale des ressources. La nouvelle économie institutionnelle est le « *dada* » de cette avenue de recherche en montrant qu'il existe plusieurs modes de coordination, et pas un seul, qui donnent corps aux transactions économiques. C'est pour cela que toute la littérature mettait l'action sur la nécessité du renforcement institutionnel dans le domaine du développement.

La deuxième avenue concerne les nouvelles réflexions pour intégrer les valeurs dans l'analyse économique (Assidon, 2002). Ainsi, Sen (2000) montre que l'économie du développement a favorisé dans le passé l'accumulation des biens et services disponibles plutôt que les droits et les capacités des individus. Ce qu'essaye d'introduire la perspective du développement humain.

Par ailleurs, la prise de conscience, d'une part, de l'impact des activités humaines sur l'environnement et, d'autre part, de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace a permis l'intégration de nouvelles variables dans l'étude des problèmes de développement. En

effet, les approches environnementale et territoriale du développement constituent une autre phase dans la complexification des réflexions sur le développement. Ces deux tendances feront l'objet de la section suivante.

2. Apport des approches environnementale et territoriale

Les conceptions environnementale et territoriale du développement constituent une autre brique dans l'édifice des réflexions sur le développement trouvées dans la littérature. Elles rendent compte non seulement des limites des approches développées précédemment, mais elles constituent une phase supplémentaire dans le processus d'intelligibilité du phénomène de développement.

L'objectif de cette section est de délimiter les contours du concept de développement territorial durable. Pour ce faire, nous abordons les approches théoriques qui le sous-tendent, en particulier les approches du développement territorial et du développement durable. Ensuite, nous identifions les principales dimensions le composant.

2.1 Approche environnementale

Les réflexions sur les liens entre environnement et développement émergent dans les débats scientifiques à la fin des années 1960 et ont été structurées par trois avenues qui interagissent les unes avec les autres : les travaux des grandes organisations internationales et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, les réflexions théoriques sur la dimension écologique du développement et l'institutionnalisation du mouvement environnementaliste (Rochman, 2008).

Ainsi, l'année 1972 a vu apparaître les premières réflexions remises au Club de Rome, sous un rapport intitulé «*The Limits to Growth*». C'est un point de vue global et systémique, adopté par Meadows et son équipe du Massachusetts Institute of Technology. Développement et environnement doivent être abordés comme un seul et même problème (Meadows et al., 1972). Meadows et ses co-auteurs concluent :

«Nous avons la conviction que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial et des conséquences tragiques d'une exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l'émergence de nouveaux modes de pensée qui conduiront à une révision fondamentale, à la fois du comportement des hommes et, par suite, de la structure de la société actuelle dans son ensemble» (Meadows et al., 1972, p : 293-294).

Au-delà, de la thèse de la «*croissance zéro*» qui a laissé une grande impression et fait l'objet de controverses, au sein même du Club de Rome, c'est le défi de la redistribution des richesses au niveau mondial qui est soulevée (Vivien, 2005). Pour y faire face, la croissance doit continuer dans les pays sous-développés, provisoirement, tandis qu'elle doit interrompre sa marche dans les pays du Nord, afin de sortir le tiers monde de la trappe à pauvreté dans laquelle il se trouve (Bairoch, 1971).

La première conférence des Nations unies sur l'homme et son milieu a eu lieu en juin 1972 à Stockholm, sous le thème : «Une seule terre !». C'est la vulnérabilité de la planète et l'interdépendance des phénomènes qui s'y déroulent qui sont en question. A cette époque marquée par les images des premiers pas de l'homme sur la lune, c'est la métaphore du «*vaisseau spatial Terre*» qui est utilisée par Ward et Dubos (1972 in Damian, 2015). Ces auteurs remarquent, d'une part, le déséquilibre entre la dynamique de la technosphère, i.e. le système mondial d'innovations techniques, d'investissements et d'échanges commerciaux, et celle de la biosphère et, d'autre part, la mauvaise répartition de la prospérité.

Autre la déclaration finale, la décision est prise de créer un organe spécifique au sein de l'ONU en charge des questions d'environnement. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) voit le jour dans le brouillard des réflexions sur l'environnement, avec Strong à sa tête. Pendant ce temps, remarque Deléage (1993), on assiste à une mobilisation très importante des ONG. Au slogan «*Une seule Terre*», répond l'appel des ONG : «*Un seul peuple*».

Une année après cette conférence, Strong va lancer le terme d'«*écodéveloppement*», qui promeut l'utilisation rationnelle de ressources naturelles et met en avant dans ce domaine les savoir-faire des paysans des pays développés. L'expression va être reprise et développée au Symposium PNUE/CNUCED qui s'est tenu à Cocoyoc en 1974 (*Ibid.*). Sa déclaration finale s'interroge sur les limites internes des besoins humains et les limites externes relatives aux ressources naturelles :

«Nous croyons à la possibilité d'établir des modes de vie et des systèmes nouveaux plus justes, moins arrogants dans leurs exigences matérielles, plus respectueux de l'environnement de la planète entière. La voie ne passe ni par l'attente désespérée d'un désastre, ni par la croyance optimiste en une succession de prouesses techniques. Elle passe par une évaluation attentive et dépassionnée des limites externes, par une recherche collective de la manière de respecter les limites internes des droits fondamentaux de l'homme. Elle passe par l'édification de structures sociales pour exprimer ces droits et par un patient travail d'invention

des techniques et des modes de développement qui mettent en valeur et protègent notre patrimoine planétaire» (PNUD, 1981, p : 119).

Deux ans plus tard, Sachs (1974) dans un texte intitulé «*Environnement et styles de développement*» reprit le terme d'*écodéveloppement* et l'idée de la gestion prudente des ressources naturelles. Il s'agit d'une «*voie moyenne, à égale distance des propositions extrêmes des malthusiens*» (Sachs, 1974 : 14). Dit autrement, Sachs propose une approche plus globale impliquant la conception de nouvelles modalités pour le développement et dépassant ainsi les débats portant sur la croissance (croissance vs décroissance).

De proche en proche, l'*écodéveloppement* fait irruption dans le débat sur le développement, se déclinant en trois composantes principales (autonomie des décisions, prise en charge équitable des besoins et prudence écologique) qui se déclineront, à leur tour, en autant de dimensions de la soutenabilité.

Jusqu'à la fin des années 1970, le PNUE fera de l'*écodéveloppement* un des objectifs privilégiés de sa stratégie (Vivien, 2005). Selon ce dernier, le terme occupe aussi une place centrale dans le troisième rapport du Club de Rome coordonné par Tinbergen, un spécialiste des questions de développement qui a reçu en 1969 le premier prix de sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel. Ce document, ajoute-t-il, mettant l'accent sur les relations pays développés / pays sous-développés coïncide avec les objectifs de l'Assemblée des Nations unies qui a appelé en 1974 à l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, plus humain et plus équitable.

Toutefois, dans la proportion où l'*écodéveloppement* portait directement sur les relations asymétriques entre le Nord et le Sud et évoquait la nécessité d'une remise en cause du modèle de développement mis en œuvre par les pays du Nord, l'*écodéveloppement* avait pris une tournure politique et a été vu comme une notion inappropriée dans les coulisses politiques internationales (Andion, 2007).

En 1987, la CMED publie son rapport intitulé «*Notre avenir à tous*», où les liens entre environnement et développement sont considérés de concert :

«Certains modes de développement dégradent l'environnement et, inversement, un environnement dégradé peut constituer un obstacle au développement. Il n'y a donc qu'une seule crise, les différents domaines considérés (population, sécurité alimentaire, érosion de la biodiversité, énergie, pollution, etc.) étant liés les uns aux autres» (Vivien, 2005, p : 20).

Ce qui amène à chercher une solution, laquelle n'est autre que la conceptualisation du développement durable (DD). La définition du DD la plus documentée est celle qui figure dans le rapport «*Notre avenir à tous*» : «*Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*» (CMED, 1987, p : 51).

Une première dimension porte sur la durée du développement. L'accent est, ensuite, mis sur l'équité sociale, à établir entre les générations et à l'intérieur des générations. Une troisième dimension à prendre en considération porte sur le respect des systèmes naturels qui nous font vivre. Cela constitue ce que l'on désigne communément les trois composantes du développement durable.

Ainsi, Le DD est conçu depuis son émergence comme une approche susceptible d'aborder et traiter de concert des questions primordiales auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés : l'idée de la finalité de la croissance et d'une hybridation entre l'économique, le social et l'environnemental; la question temporelle et la relation entre le court terme et le long terme, et entre les générations actuelles et à venir; enfin, celle, de l'articulation entre les enjeux locaux et globaux (Theys, 2002 ; Angeon et al., 2006; Laganier et al., 2002 ; Coppin, 2000).

Malgré que le DD soit reconnu tant dans les politiques nationales qu'internationales, malgré les nombreux travaux théoriques et empiriques portant sur la question, le concept suscite la méfiance, en particulier chez les auteurs en sciences humaines (Gagnon, 2008). Il n'y a pas consensus sur sa pertinence. Qualifié parfois d'utopique, parfois de solution à la crise de l'environnement et du développement (Claval, Touraine in Gagnon, 2008), le DD reste un concept dont l'utilité est controversée.

Force est de constater qu'il existe plus de 80 définitions du DD, sans compter les interprétations et la dizaine de définitions comprises dans le rapport «*Notre avenir à tous*» lui-même (Mebratu, 1998). Cela rend compte de sa complexité. Comme le mentionne Jacobs (1999 in Connelly, 2007), le désaccord sur le DD n'est pas tant d'ordre sémantique, mais plutôt d'ordre politique : ce serait donc un concept controversé surtout quant à ses usages et applications (Gagnon, 2008).

Ainsi, la question de l'applicabilité du DD demeure entière. En effet, aucune de ces réflexions n'a permis d'apporter une lumière aux questions concernant l'opérationnalité du DD. La conjugaison de l'approche du DD avec celle du développement territorial constitue une des solutions actuellement proposée pour contourner cette limite de l'opérationnalité du DD.

2.2 Approche territoriale

Les réflexions territoriales sur le développement sont apparues dans les années 70 (Campagne et Pecqueur, 2014). D'abord, le développement local était perçu comme «*une alternative aux grandes opérations de planification*» (Rochman, 2008, p : 37), ensuite, comme «*une réponse émergente à la mondialisation*» (Campagne et Pecqueur, 2014), voire, enfin, comme une approche de développement alternative visant l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques en intégrant les acteurs locaux (Angeon et Callois, 2005).

Selon Tremblay (1999), la conception territoriale du développement représente pour certains auteurs (notamment Aydalot et Pecqueur) la naissance d'un nouveau paradigme de développement, qualifié, par certains travaux, de paradigme du développement par le bas, contrairement à celui du développement fonctionnel ou du développement par le haut (Aydalot, 1985). De fait, l'échelle locale est devenue une pierre angulaire dans la réflexion et les stratégies concernant le développement (Klein, 2008). D'autres travaux mentionnent même l'idée d'un «*tournant territorial*» pour caractériser ce phénomène (Pecqueur, 2006).

Ces réflexions ont été par la suite fécondées par d'autres approches, dont on peut identifier trois types de travaux. L'approche française du *milieu innovateur* (Aydalot, 1985), met en évidence le rôle du potentiel institutionnel endogène pour les entreprises innovantes. Dans le même ordre d'idées, les approches du *district industriel* et de *systèmes productifs locaux*, qui tentent de mettre en avant la pertinence de la coopération et le partenariat dans le processus d'innovation (Becattini, 1987 in Moulaert et Nussbaumer, 2014). Un troisième type de travaux concerne les *nouveaux espaces industriels*, développés par l'Ecole californienne de la géographie économique (Moulaert et Nussbaumer, 2014).

Selon Rochman, ces modèles territoriaux ont au moins trois attributs communs :

- Elles renforcent la relation entre production et territoire, c'est-à-dire «*la construction de réseaux matériels et cognitifs capables d'internaliser les innovations technologiques dans les processus locaux d'apprentissage productifs*» (Rochman, 2008, p : 38). Ce construit territorial permet d'atténuer la concurrence grâce à la coopération et l'inscription de l'activité économique dans les rapports sociaux ;
- Elles redéfinissent la relation public-privé. «*La production assume en effet un caractère public dans la mesure où elle implique une organisation du territoire et une prise en compte des enjeux existants*» (Rochman, 2008, p : 38);

- Elles encouragent l'esprit d'entreprise collectif, dans la mesure où «*l'entrepreneur effectue une médiation entre les fonctions sociales, administratives et politiques de la production, liées au travail de différents groupes locaux dans des filières productives inscrites à des échelles supérieures*» (Rochman, 2008, p : 38).

Au milieu des années 1980, ces modèles refont surface sous le terme «*développement territorial*», en particulier, grâce aux travaux des chercheurs de l'école de Grenoble (notamment Courlet et Pecqueur, 1992), mais également avec l'aide de certains travaux en lien avec la sociologie économique (Fontan et al, 2003) et la géographie socioéconomique (Benko et Lipietz, 2000). En conséquence, les adjectifs «*local*» et «*territorial*» sont utilisés confusément pour qualifier ces approches ; toutefois, l'expression «*développement territorial*» reste davantage employée dans les travaux qui traduisent mieux le rôle du territoire dans le processus de développement.

De son côté, Aydalot (1985) souligne que les limites de l'approche fonctionnelle classique du développement ont été à l'origine du modèle de développement territorial, proposé au début des années 1970. Pour lui, l'émergence de cette nouvelle conception de développement est due aux travaux de John Friedmann et de Clyde Weaver, à l'influence des rapports du Club de Rome, aux réflexions de la Fondation suédoise Dag Hammarskjöld (l'idée d'un autre développement), à la proposition d'Ignacy Sachs (le concept d'écodéveloppement) et à la genèse de la pensée environnementaliste. Le développement territorial traduit selon Aydalot une révolution intellectuelle qui :

«Associe des éléments sociaux et politiques à l'analyse économique [...]. Un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision territoriale ; c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population» (Aydalot, 1985, p : 109).

Dans le même ordre d'idées, Jean (2015) souligne que la notion de développement territorial marque une rupture radicale avec la logique de développement régional et il ne se base pas encore sur une construction théorique stabilisée. Il provient de l'hybridation des concepts de développement et de territoire qui sont deux phénomènes que la littérature a grande peine à rendre intelligibles. En ce sens, le territoire ne se réduit pas à son échelle, mais il se définit par son mode d'organisation et par la façon dont les acteurs, le composant, s'y coordonnent (Jean,

2015). De fait, «*Le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif*» (Pecqueur, 2000)⁴.

Dans cette perspective, le développement territorial exprime :

«La reconnaissance du lien fort entre les dynamiques de développement et les caractéristiques multiples des territoires sur lesquels elles se déploient. Ce concept reconnaît le caractère localisé des acteurs et l'usage de cette référence dans leurs interactions ; finalement, il reconnaît aussi l'émergence de cette réalité qui facilite, entre les volontés locales et les incitations politiques plus globales, une mise en cohérence des actions et des acteurs qui construit le territoire» (Jean, 2015, p : 296).

Il peut donc se définir comme «*l'augmentation de la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent*» (Lardon et al. in Jean, 2015, p : 296). Loin de la recherche de l'intérêt inhérent à chaque acteur, il s'agit d'une construction collective du développement en termes de réalisation et de potentialités sans aggraver les inégalités régionales. Dans cette logique, le territoire est conçu comme le résultat du développement dans la mesure où il offre, en plus de la satisfaction des besoins sociaux, un cadre de vie équilibré et durable, mais toujours partiel.

Les idées de local, de proximité et de territoire sont la pierre angulaire de l'approche, c'est de fait au niveau local et grâce à la proximité à la fois géographique et organisationnelle (Talbot et Kirat, 2005) voire institutionnelle (similitude cognitive des individus) (Angeon et Callois, 2005) que se met en place certaine synergie encourageant la conception de projets et d'actions prometteurs et qui donnent au développement sa dimension endogène (Rochman, 2008). Enfin, la transversalité (contrairement à la logique sectorielle), permettant le décloisonnement des initiatives de développement, l'implication, la participation et la contribution des acteurs locaux au processus de développement (Rochman, 2008).

En définitive, l'approche territoriale propose bien plus qu'un simple épisode dans le processus de conceptualisation du développement. Il s'agit d'une rupture profonde avec les approches de développement citées précédemment au sens où les projets de développement sont conçus localement et en concertation avec les acteurs concernés. De plus, il entre en résonance avec les travaux portant sur le développement durable. Dès lors, on peut avancer au sens de Jean (2008) que le développement territorial est une conception globale du développement se basant

⁴ Nous reviendrons plus en détail sur le concept de territoire dans la section suivante.

sur une conjugaison des possibilités économiques, des limites environnementales et de l'équité sociale.

Par ailleurs, si les approches environnementales et territoriales s'inscrivent bien dans une logique critique des anciens modèles de développement et offrent des avenues de recherche pour penser et instaurer un nouveau modèle de développement, elles comportent néanmoins des limites, qui ont favorisé les réflexions actuelles sur un mode de développement qui soit à la fois territorial et durable.

En synthèse, les approches de développement territorial et de développement durable constituent, comme nous l'avons souligné, des critiques des conceptions de développement précédentes. Dans le cheminement de ces réflexions alternatives, le développement territorial durable (DTD) est conçu comme une solution hybride entre ces deux approches. Cette hybridation est justifiée par au moins deux arguments (Rochman, 2008) :

- Sur le plan conceptuel, les deux concepts (développement territorial et développement durable) semblent ambigus ou partiels quant à la question de la durabilité ;
- La nécessité de la construction du concept de développement territorial durable et motivée également par le constat que certaines initiatives de développement peuvent être territoriales sans être durables ou inversement se focaliser sur les principales composantes de la durabilité et occulter la viabilité économique et sociale.

Ainsi, le DTD *«permettrait d'envisager le processus de développement comme une stratégie pouvant donner lieu à une démarche opérationnelle souple, dont la conception serait transversale (et non sectorielle) et n'omettrait aucune dimension»* (Rochman, 2008, p : 54). Cela implique une reconceptualisation du développement, se basant sur une double logique : la définition d'un projet de territoire impliquant les acteurs locaux à sa conception et sa mise en œuvre et de concert avec les principes de développement durable (Gagnon, 2008).

L'étude du développement territorial durable supposerait donc une analyse :

- Du territoire au sens où celui-ci est à la fois acteur, réceptacle et produit du développement ;
- De la gouvernance au sens où elle conditionne toute initiative de développement ;
- De la relation entre environnement et développement. Repenser l'interface local-global pour la prise en compte de la dimension environnementale.

Nous allons, dans la section suivante, regarder les différentes composantes du DTD.

3. Dimensions du développement territorial durable

Dans cette section, nous analyserons les principales dimensions qui forment le concept du développement territorial durable.

3.1 Durabilité

Comme nous l'avons vu précédemment, l'approche de développement durable n'est pas exempte de limites. En effet, plusieurs travaux théoriques et empiriques ont souligné une série de contraintes d'opérationnalisation dues au degré d'abstraction de certaines dimensions (notamment la durabilité) qui ne coïncident pas totalement avec la réalité des systèmes socio-écologiques et qui n'ont pas été suffisamment déclinées en termes empiriques (Moulaert et Jessop, 2012).

Dans le sillage de ces réflexions, plusieurs auteurs constatent que la difficulté réside dans la définition de la durabilité et de ses dimensions (Vivien, 2005 ; Moulaert et Parra, 2011). Une majorité des travaux suggère le recours au développement durable comme ligne directrice pour la gestion et la gouvernance des systèmes écologiques (Moulaert et Parra, 2011). Toutefois, dans la réalité, des déséquilibres persistent entre les trois composantes de la durabilité. De plus, les conséquences de leurs relations réciproques complexes demeurent inexplorées et les démarches de mise en œuvre d'une gouvernance appropriée se heurtent aux problèmes de relations de pouvoir entre les acteurs (Norgaard, 2010).

Pour Moulaert et Parra (2011), la principale raison de cette limite analytique est la nature éphémère de la notion de durabilité sociale. En effet, cette dernière est souvent réduite aux questions d'équité et de justice sociale sans se soucier de *«la nature active de l'action collective et de l'institutionnalisation de la justice environnementale, ou encore sans reconnaître son rôle central dans les rapports sociaux des systèmes socio-écologiques»* (Moulaert et Parra, 2011, p : 2). En fait, les auteurs défendent une conception de la durabilité centrée sur la durabilité des rapports sociaux, permettant de jeter des ponts avec la gouvernance du développement durable.

Dans le même ordre d'idées, Rochman (2008) affirme que la durabilité du développement d'un territoire donné se construit essentiellement sur la base d'un dispositif permettant la liaison entre les systèmes écologiques et les systèmes sociaux, en prenant en considération les spécificités et les limites de chaque système. Il s'agit, donc, *«davantage d'une articulation que d'un équilibre dans la mesure où il n'existe pas qu'une seule forme de relation garantissant la*

durabilité des deux systèmes, soit leur capacité de reproduction et de coévolution vertueuse» (Rochman, 2008, p : 55).

Selon Vivien (2005), il existe plusieurs approches de la relation société-nature. Celles-ci affectent les stratégies de développement et se manifestent par des orientations différentes. Si l'on dresse un état des lieux de la littérature sur la question, trois lectures s'opposent : une conception écocentrée, une conception co-évolutive et une conception anthropo-centrée.

L'approche anthropo-centrée se réfère à la «*durabilité faible*» telle que la pense Solow:

«Si la durabilité est un engagement émotionnel et vague de conserver quelque chose dans le long terme, il est très important de comprendre la nature de ce quelque chose : je pense que c'est une capacité générale à produire du bien-être» (Solow, 1992).

Toujours selon Vivien (2009), c'est la thèse de Solow qui représente, en effet, l'essentiel de la réponse du courant néoclassique à la question du développement durable. Cette dernière réduit la question de durabilité à la non-décroissance dans le temps du bien-être individuel. Pour que le bien-être des générations à venir, conçu comme l'addition des quantités des bien-être individuels, soit de même quantité que celui des générations actuelles, il faut leur transférer des capacités en termes d'innovation et de production de biens et de services leur permettant de subvenir à leur propres besoins (*Ibid.*).

Ainsi, selon Solow (1992), une sorte d'échange devrait s'opérer dans le temps, la génération actuelle exploite le «capital naturel» et, en contrepartie, transmet aux générations à venir plus de capacités d'innovation et de production sous forme de biens d'équipements, de connaissances et de compétences.

Cependant, la limite provient du fait que, globalement, les rapports à l'environnement sont extérieurs au marché, donc ne sont pas régulés par le système des prix : «*l'allocation de biens et de services environnementaux se fait souvent à travers des échanges involontaires ou sans contrepartie monétaire, ce qui fausse les calculs et choix optimaux des consommateurs et des producteurs*» (Vivien, 2005, p : 77).

En somme, pour les partisans de la durabilité faible, le bien-être des générations (présente et future) est fonction d'une croissance économique durable qui respecte les limites environnementales, mais considère les services rendus par la nature sous l'angle strict du calcul économique.

De ce fait, les services rendus par la nature sont assimilés à « *un capital spécifique, le capital naturel, mais qui n'a d'autre spécificité que sa provenance* » (Rotillon, 2007) et les différents types de capitaux, que sont le capital physique, humain et naturel, sont remplaçables notamment grâce au progrès technologique. Ainsi, cette approche ne fait que pérenniser le modèle traditionnel de développement et met l'accent davantage sur les conséquences des problématiques environnementales plutôt que sur leurs causes (Rochman, 2008).

A l'opposé de la conception défendue par les économistes néoclassiques, les économistes écologistes défendent l'idée selon laquelle le capital technique n'est pas totalement substituable au capital naturel, mais dans la majorité des cas, ces différents types de capitaux sont complémentaires. Pour illustrer cette affirmation Vivien souligne que :

«La thermodynamique nous enseigne ainsi que nous ne créons pas l'énergie, nous ne faisons que la transformer par le biais de procédés techniques. Il y a donc une asymétrie entre les biens créés par l'industrie et les biens naturels, lesquels ne sont pas reproductibles.» (Vivien, 2005, p : 80).

Dans la perspective écocentrée ou de « *durabilité forte* », la nature possède des caractéristiques intrinsèques qui ne sont pas associées à son utilité en tant que ressource et que, par conséquent, aucune forme de capital (technique, physique, humain ou autre) ne peut s'y substituer en cas de destruction (Parra et Moulaert, 2011). Un équilibre nécessaire est à rechercher entre la prospérité de la société et la nature, mais cet équilibre passe obligatoirement par une restriction de la croissance économique et démographique (Rochman, 2008). En outre, la technologie n'a aucun rôle à jouer dans la recherche ou le maintien de cet équilibre puisque cette conception estime que même l'adoption de technologies propres et adaptées aux conditions particulières de l'environnement, n'éviterait pas les crises écologiques (*Ibid.*).

Cette vision et celle promue par le club de Rome (Meadows et *al.*, 1972) ne sont pas si éloignées sur le plan conceptuel et s'accordent sur un point essentiel, soit la restriction de la croissance économique. Ainsi, la vision de la soutenabilité forte est marquée par la nécessité de maintenir et de transférer, continuellement, une quantité de « *capital naturel critique* », dont les générations à venir ne sauraient vivre sans (Vivien, 2005). Si la croissance est nécessaire, elle ne doit pas se faire au détriment de l'environnement.

Pour ce faire, les économistes écologiques font trois propositions fondamentales conçues comme des règles minimales de prudence (Vivien, 2005) :

- Premièrement, le taux d'utilisation du capital naturel renouvelable doit correspondre au taux de régénération de ce capital ;
- Deuxièmement, le taux d'émission des déchets doit être égal à la capacité de prise en charge et de recyclage des milieux dans lesquels ils sont rejetés ;
- Enfin, l'utilisation du capital naturel non renouvelable doit être égale à son remplacement par des ressources renouvelables.

Au demeurant, c'est une conception restrictive de la croissance économique. La durabilité forte veut restreindre la production à ce que l'écosystème est en mesure de prendre en charge. Il en résulte l'édiction de mesures contraignantes et coercitives pour l'ensemble des agents économiques.

Enfin, une troisième famille de travaux met en avant une approche co-évolutive des relations société-nature qui entre en résonance avec les travaux portant sur le développement territorial durable. Dans ce registre, l'opposition nature/société est abandonnée pour une approche plus harmonieuse entre l'homme et son milieu (Rochman, 2008). Il s'agit des adaptations interactives continues entre le milieu naturel et la société (Opschoor et Van der Straaten, 1993).

Ces travaux rappellent l'approche co-évolutive proposée par Norgaard (1984). Dans ce qu'il nomme le développement «co-évolutionnaire», Norgaard met en avant la relation possible entre les visions économique et écologique. Au fond, sa thèse consiste à démontrer qu'il existe des avantages à articuler différentes conceptions en même temps: *«Through a linkage, each discipline enriches the other because of their differences. Neither discipline must abandon its past. Eventually, however, new emphases and approaches arise because of the enrichment [...]»* (Norgaard, 1984, p : 166).

De son côté Rochman (2008) soulignent, dans ce sens, que les milieux de l'écosphère modifiés et transformés par l'homme suite à ses activités comptent autant que les milieux non concernés par l'artificialisation (Rochman, 2008). De ce fait, l'approche co-évolutive dépasse la dichotomie superficielle entre le naturel et l'artificialisé en explorant des formules socialement utiles et écologiquement prudentes pour valoriser les ressources naturelles (*Ibid.*).

Ainsi, l'approche co-évolutive stipule une conception plus globale, plus intégrée du développement au sens où l'objectif est d'explorer de nouvelles initiatives de développement qui pourraient concilier la préservation de l'environnement et la satisfaction des besoins

humains. Cette logique souligne l'importance des dynamiques d'intégration entre l'Homme et la nature par la médiation d'une coévolution des valeurs, des connaissances, de la technique et de la nature (Norgaard, 2010).

En dépit de leur richesse conceptuelle, ces conceptions (écocentrée, anthropo-centrée et co-évolutive) perdent de leur pertinence si elles sont éloignées des actions et des politiques de développement qui leurs sont liées. Ceci implique de repenser l'articulation entre le global et le local.

Dans le même ordre d'idées, Rochman (2008) affirme qu'une désarticulation entre le local et le global en ce qui concerne la protection de l'environnement pourrait se manifester par des projets et des actions descendantes, expulsant les acteurs locaux de la prise de décision (approche écocentrée). A l'opposé, la concentration sur des préoccupations locales ou ponctuelles amènerait à ne pas se soucier des dimensions environnementales (approche anthropo centrée) et sociales.

Cela implique de fixer les objectifs à atteindre en matière de développement durable et de les décliner sous forme d'initiatives socialement innovantes coïncidant avec la réalité locale. En d'autres mots, il s'agit d'articuler la durabilité et le local, c'est-à-dire « *l'action collective des acteurs territorialisés et le territoire en tant qu'acteur* » (Rochman, 2008, p : 62).

Dans cette perspective, les acteurs locaux, les populations locales ont un rôle central à jouer dans le processus de développement territorial durable. L'analyse de leurs systèmes d'organisation et de leur capacité à repérer, à assimiler et à exploiter les connaissances susceptibles de générer des initiatives prometteuses est donc pertinente pour la compréhension du processus de développement territorial durable. Ceci nous amènera, dans un deuxième temps, à envisager le concept de gouvernance.

En effet, l'analyse de la notion de gouvernance est pertinente pour rendre intelligible le concept du développement car sa nature et les formes qu'elle pourrait prendre influencent à la fois la capacité des acteurs locaux à se mobiliser et à développer des initiatives et, par ricochet, leur capacité à penser un projet de territoire, sans lequel il est inconcevable de passer des initiatives isolées à un véritable processus de développement et à plus forte raison de développement territorial durable.

3.2 Gouvernance

Comme nous l'avons souligné précédemment (*cf.* section 1), plusieurs travaux présentent la gouvernance comme une condition indispensable au développement (Assidon, 2002 ; Jouve, 2007 ; Hugon, 2007 ; Otando, 2008 ; Otando et Uzunidis, 2011 ; etc.). Par conséquent, la gouvernance peut être envisagée comme une composante commune entre le développement territorial et le développement durable.

La gouvernance est également associée à la notion de territoire. Le territoire en tant que construit d'acteur, repose sur un minimum de compromis entre des attentes et des intérêts divergents ; la gouvernance, elle aussi, se met en place sur la base de convergences entre ces intérêts divergents (Rochman, 2008).

Dans cet ordre d'idées, Gonçalves Cunha (2000) avance que les politiques publiques territoriales ne peuvent être conçues et appliquées sans la participation des acteurs publics et privés. Cette participation doit inclure le maximum possible de strates (économiques, sociales, politiques et culturelles), constitutives des configurations territoriales, ce qui pose la question de la nature de la gouvernance de ces territoires et des projets qui y sont menés.

Dans ce sens, la notion de gouvernance territoriale se distingue de celle mise en avant par les économistes institutionnalistes (*cf.* section 1) par le fait qu'elle transcende la seule échelle de la firme et s'intéresse aux liens entre l'ensemble des parties prenantes qui contribuent à la production dans un territoire donné (Leloup et *al.*, 2005). A ce sujet, Leloup et ses co-auteurs affirment que :

«Les prémices de réflexions sur la gouvernance territoriale peuvent être restituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les Etats modernes» (Leloup et *al.*, 2005, p : 322).

Toujours selon Leloup et *al.* (2005), la question de gouvernance territoriale renvoie ainsi à celle du développement local et s'inscrit, d'une part, dans le cadre de l'inclusion des acteurs locaux (privé, public et associatif) et des populations locales dans les dynamiques de développement qui les concernent ; d'autre part, dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge.

Le territoire paraît, ainsi, comme la solution incontournable puisque c'est à ce niveau que doit s'engager l'action publique. La gouvernance entre, dans ce sens, en résonance avec la notion

«*d'optimum dimensionnel*» (Offner, 2006), ce qui signifie que l'action publique doit choisir la bonne échelle territoriale pour mener son action.

Tout bien considéré, la gouvernance est donc une capacité des territoires à instaurer un système d'organisation performant et légitime et dont le fonctionnement doit respecter, selon Rochman (2008) trois principes :

- La gouvernance implique l'organisation et la coopération entre acteurs pour la mise en place de stratégies à moyen et à long terme ;
- Ces stratégies doivent répondre aux besoins des populations locales et il apparaît donc impératif que ces stratégies et les actions qui en découlent soient pensées et conçues à l'échelle des territoires ;
- L'Etat (au sens «*action publique*») doit jouer un rôle de coordination de ces stratégies.

Or, pour que la mise en place de la gouvernance soit possible, il est nécessaire de construire et de faire durer des coalitions entre les différents acteurs ce qui implique une médiation. La question qui se pose alors est de savoir quel acteur est susceptible de faire cette médiation. Pour Pecqueur, l'Etat n'est pas toujours le plus approprié dans la mesure où l'action ne se situe pas au niveau d'un système productif national, mais «*se cristallise dans des formes de regroupement ad hoc d'acteurs qui s'appellent des territoires*» (Pecqueur, 2005, p : 315).

A l'opposé, une décentralisation dans le sens d'un désengagement total de l'Etat n'apparaît pas non plus appropriée car l'Etat doit et devrait jouer un rôle dans l'instauration de la gouvernance d'un territoire donné. Selon Pecqueur, «*l'action publique doit pouvoir intervenir à l'échelle territoriale, dans une perspective de projet*» (Pecqueur, 2005, p :315) et pour ce faire, «*l'existence d'un Etat présent et actif est nécessaire pour permettre l'action décentralisée*» (Pecqueur, 2005, p :315).

Toujours selon Pecqueur (2005), retient trois fonctions que chaque État doit accomplir parallèlement au développement des instances locales : la redistribution, la médiation et la coordination. La redistribution parce que tout n'est pas équitablement doté ; la médiation concernera à la fois les organisations internationales, les collectivités territoriales et les acteurs locaux ; enfin, la coordination, verticale qui provient des collectivités territoriales, et horizontale entre initiatives et acteurs territoriaux.

La gouvernance territoriale prend donc corps dans des coalitions d'acteurs divers (publics, privés, associatifs...) agissant en synergie pour la réalisation d'objectifs communs (dont la

résolution des problèmes et la mobilisation des ressources). La gouvernance se situe donc au niveau de l'action. En effet, la gouvernance est conçue comme *«l'art de monter des projets qui produisent un équilibre dynamique contenant les différents milieux en cohabitation sur un espace donné»* (Granier, 1999).

De son côté, Bernardy mentionne que ce système de gouvernance, dans une perspective de développement territorial durable, possède deux fonctions essentielles : la reproduction et le pilotage. Plus précisément :

«Le système de gouvernance doit donc assurer à la fois une veille des opportunités, permettant de conserver la diversité de la capacité d'initiative du territoire et une intégration de ces opportunités et de ces initiatives à un objectif commun de reproduction (durabilité) d'une part et de pilotage (compétitivité) d'autre part, du territoire» (Bernardy, 2001).

Toujours selon Bernardy (2001), la reproduction est associée à la durabilité (limitée à sa dimension temporelle), elle sous-entend l'établissement d'un ordre, basé sur la coopération d'acteurs dont les intérêts sont différents voire divergents, à l'échelle d'un territoire. Le pilotage, ajoute-t-il, est associé à la compétitivité qui suppose une capacité d'initiative et d'innovation. L'innovation étant elle-même souvent associée à la figure du projet auquel elle *«s'adapte bien mieux qu'aux politiques publiques»* (Bourdin, 2004).

Se pose la question de savoir comment harmoniser durabilité et compétitivité. En effet, concilier durabilité et compétitivité n'est pas automatique, il s'agit d'un défi permanent pour un dispositif de gouvernance. Pour ce faire, Bourdin (2004) identifie deux qu'il appelle gouvernance du vivre ensemble et gouvernance de projet.

Comme le souligne Rochman (2008), la gouvernance territoriale est en particulier confrontée à l'opposition entre les exigences de la construction d'un ordre local (gouvernance du vivre ensemble) et celles de l'innovation (passant par le projet et la gouvernance du projet), sans laquelle il n'y a plus ni développement ni dynamisme local.

S'agissant de la gouvernance du vivre ensemble, l'auteure souligne que l'objectif de la régulation sociale, celle de la vie quotidienne au niveau territorial, est de coproduire un ordre qui soit accepté, compréhensible et durable (ce qui correspond à une demande sociale très forte) alors même que *«cela est remis en cause par le mouvement même de la société, qui fait son dynamisme»* (Rochman, 2008, p : 72).

La gouvernance du vivre ensemble renvoie donc au territoire qui constitue le niveau le plus approprié pour instaurer un ordre. Or, ce vivre ensemble n'a de sens que s'il concerne un territoire réellement partagé et qui correspond aux différentes facettes de la vie quotidienne :

«Vouloir établir un ordre territorial sur des territoires dont l'importance historique ou la réalité administrative sont fortes mais qui ne correspondent à rien pour l'organisation de la vie quotidienne présente, constitue une erreur» (Bourdin, 2004).

Les acteurs de la coalition doivent donc prendre en compte, lors de la constitution de cette dernière, la composition de la société locale sans oublier ceux qui se trouvent sur le territoire concerné et qui, sans être nécessairement hors du lien social, échappent à la société locale (Rochman, 2008). Cela implique que le territoire tout comme la coalition sur laquelle repose la gouvernance territoriale ne sont pas à confondre avec la société locale dans son ensemble.

La gouvernance du projet, quant à elle, mobilise également, mais différemment que celle de vivre ensemble. En contradiction avec la précédente, la coalition de projet n'a pas besoin d'être représentative, mais doit au contraire être capable de s'imposer face à des logiques concurrentes (Bourdin, 2004). En effet, pour mettre en place et faire aboutir un projet il ne suffit pas, comme dans la configuration précédente, de faire coopérer des acteurs n'ayant pas des intérêts et des objectifs en commun : *«une coalition de projet ne peut exister sans objectifs communs et sans une convergence minimale des intérêts» (Rochman, 2008, p : 74).*

Par ailleurs, alors que la symbolique de la gouvernance du vivre ensemble repose essentiellement sur *«des grandes représentations englobantes et sur des valeurs» (Bourdin, 2004)*, le projet est basé sur une symbolique forte, *«une histoire que des acteurs se racontent ensemble» (Ibid.)*, il opère donc une distinction voire une discrimination (identitaire) des membres de ce projet (le dedans) par rapport à d'autres acteurs ou coalition (le dehors) (Pecqueur, 2005). De plus pour aboutir, le projet doit mobiliser des ressources notamment publiques ; ce qui revient à modifier leur répartition initiale, voire à en priver d'autres acteurs (Rochman, 2008). Dans les deux cas, il s'agit de ce que Pecqueur (2005) appelle la *«barrière à l'entrée»*.

En somme, comme nous l'avons souligné plus haut, l'analyse de la notion de gouvernance est pertinente pour rendre intelligible le concept du développement car sa nature et les formes qu'elle pourrait prendre influencent à la fois la capacité des acteurs locaux à se mobiliser et à développer des initiatives et, par ricochet, leur capacité à penser un projet de territoire, sans

lequel il est inconcevable de passer des initiatives isolées à un véritable processus de développement et à plus forte raison de développement territorial durable.

Or, cette capacité dépend de l'aptitude des acteurs locaux à prendre part à leur propre processus de développement, elle-même largement conditionnée par le niveau de capital social dont dispose ces acteurs.

3.3 Capital social

De nombreux travaux mettent en avant le lien existant entre capital social et développement (Abromovay, 1998 ; Bowles et Gintis, 2002 ; Grootaert et Van Bastelaer, 2002 ; Dasgupta, 2010 ; Perret et Abrika, 2016). Sur ce sujet, Abromovay soutient la thèse selon laquelle il existe une convergence entre *«les présupposés sous-tendant la notion de capital social et ceux conditionnant la formation du développement territorial»* (Abromovay (1998).

Décrivant le lien entre capital social et développement économique, Dasgupta, de son côté, conceptualise le capital social comme *«des réseaux entre les personnes dont les membres développent et maintiennent la confiance entre eux pour tenir leurs promesses à travers l'application mutuelle des accords»* (Dasgupta, 2010, p : 50) et affirme que, s'il est correctement géré, le capital social maintient et améliore la confiance. A l'opposé, s'il est mal géré, il peut freiner le développement.

Selon Rochman (2008), le capital social possède trois caractéristiques principales :

- C'est une ressource intangible ;
- Il est composé des réseaux sociaux dont la régulation dépend du niveau de confiance existant entre eux et en leur sein;
- Le capital social est une capacité matérialisée par un ensemble de savoirs.

Comme le fait remarquer Bourdieu, le capital ne se réduit pas à un ensemble de richesses matérielles, il s'agit d'*«un ensemble de ressources et de pouvoirs effectivement utilisables dont la distribution sociale est nécessairement inégale et dépendante de la capacité d'appropriation des différents groupes»*. Ainsi, le capital social est, par nature, un facteur intangible, c'est l'accumulation de compromis sociaux construits par les interactions sociales dans un territoire donné. *«Ce type de capital se manifeste à travers la confiance, les normes et les réseaux de relations sociales. Le capital social, à l'inverse du capital physique conventionnel (privé), est public»*. (Amaral Filho, 1995).

Par ailleurs, le capital social est composé par les réseaux sociaux qui *«sont par essence les différents chemins existant entre les individus et les groupes»* (Franco, 2004). Les réseaux sociaux sont importants dans l'accumulation du capital social mais également dans la construction et la structuration des territoires, leur analyse est donc fondamentale pour la compréhension du processus de développement territorial durable.

Or, ces réseaux sociaux sont eux-mêmes largement conditionnés par le niveau de confiance existant entre les individus et les groupes les composant. En effet, Fukuyama souligne :

«qu'une des leçons les plus importantes que l'on peut retenir de la vie économique est que le bien-être d'une nation, aussi bien que sa capacité compétitive, sont conditionnées par une unique et subtile caractéristique culturelle : le niveau de confiance inhérent à la société en question» (Fukuyama, 1996, in Rochman, 2008, p : 81).

Pour Putnam (1999), *«le capital social est une capacité sociale dont l'émergence est due à la prévalence du facteur confiance dans une société donnée ou dans une de ses parties»*. C'est également ce que l'on retient des propos de Dasgupta (2010) lorsqu'il explique que la condition pour le progrès économique est le développement de la confiance entre les personnes.

Enfin, le capital social est enfin une capacité. Sen (2000), définit le développement comme l'augmentation de la capacité des individus à faire des choix, c'est-à-dire de choisir le mode de vie que l'on a raison de souhaiter. Cette capacité qui pourrait, selon lui, être augmentée par *«les relations d'interdépendance (avec le marché comme des services publics) et du capital social, qui confèrent aux personnes la capacité de s'aider eux-mêmes et d'aider les autres»*.

Le capital social constitue donc une capacité, qui, selon Franco, se compose d'un ensemble *«de savoirs très précis sur les modes de fonctionnement et de transformation de la nature, sur les modalités d'existence collective permettant l'existence et la reproduction sociale, la construction de la cohabitation et les processus de résolution des conflits»* (Franco, 2004).

Ces savoirs peuvent, d'après Rochman (2008) être qualifiés de compétences, dans la mesure où ceux-ci correspondent à une capacité d'agir, et mobilisent différents types de connaissances. Ce qui différencie, ajoute-t-elle, une compétence d'une connaissance, c'est qu'elle est inscrite dans l'action et donc mobilise toujours une composante procédurale, difficilement codifiable et en partie tacite.

Cette exploration nous a permis de mettre en évidence le rôle central des acteurs dans la compréhension et la mise en œuvre du processus de développement. En effet, les acteurs et leurs systèmes d'action déterminent la nature de la gouvernance locale. Or, nous avons également pu constater que les diverses formes de gouvernance (gouvernance de vivre ensemble, gouvernance de projet) affectent les processus de structuration des territoires et de leur projet de société. Nous avons enfin pu illustrer la nécessité, pour les acteurs locaux de disposer d'un capital social suffisant pour leur permettre de participer à leur propre processus de développement.

3.4 Territoire

Pour expliquer un phénomène économique quelconque, les économistes distinguent deux méthodes d'approches : la microéconomie et la macroéconomie. Selon Salin (1991), la microéconomie s'intéresse au comportement et aux choix de l'individu en tant que consommateur ou en tant que producteur, puis aux phénomènes qui résultent des interactions entre eux –par exemple la détermination du prix d'un produit- en particulier dans le cadre de ce qu'on appelle l'équilibre général. A contrario, la macroéconomie s'intéresse aux phénomènes économiques globaux : le revenu national, l'investissement global, la balance commerciale, etc. De ce fait,

«l'idée qu'il pourrait y avoir des niveaux d'agrégation intermédiaires des acteurs, par affinités, par sentiment partagé d'appartenance ou par regroupement en vue de trouver une solution à un problème jugé commun (la mésoéconomie) est difficilement concevable par la théorie économique standard. Pourtant, un tel phénomène de construction d'entités spatiales incomplètes, provisoires mais cohérentes s'affirme et ces entités s'imposent à l'observateur, du fait même de la globalisation, comme des unités pertinentes de l'action économique» (Pecqueur, 2010, p : 56-57).

C'est dans cette logique qu'il faut entendre l'émergence du territoire. Bien que le territoire est devenu un jalon important dans la réflexion et les stratégies portant sur le développement, le concept de territoire n'est pas encore stabilisé, il recouvre des définitions *«qui vont du très large territoire éthologique que les animaux délimitent vis-à-vis de leurs semblables jusqu'au territoire de pouvoir, qui est l'étendue d'exercice du pouvoir»* (Landel et Pecqueur, 2016, p : 7).

Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Lévy et Lussault (2003 in Fontanille, 2014) listent huit définitions pour en proposer en fin de compte une neuvième

comme synthèse. Cela montre sa complexité. De ce fait, tous les auteurs ne s'accordent pas ni sur la définition du territoire ni sur son rôle.

Pour les uns, le territoire n'est qu'un réceptacle de l'action, nécessaire en tant que ressource, mais n'a aucune influence sur les différentes dynamiques sociales qui structurent les sociétés et l'action collective pour lesquels il ne sert que de support physique (Klein, 2008). Pour d'autres, le territoire joue un rôle primordial dans ces processus, au même titre que les institutions qui participent à la régulation de la société, comme l'éducation ou la justice (Bouchard et al., 2007). Pour Klein (2008), le territoire n'est pas qu'un cadre de vie, mais il n'est pas non plus une institution. En fait sa thèse est qu'il est un «*cadre instituant*», qui favorise l'émergence de l'action collective, de l'apprentissage et de l'innovation sociale.

Globalement, si l'on dresse un état des lieux de la littérature sur la question, trois lectures s'imposent (Landel et Pecqueur, 2016) :

- Tout d'abord, la dynamique compte davantage que le territoire. Ce qui importe dans l'observation du phénomène, c'est la coalition d'acteurs en vue de résoudre un problème commun ;
- Ensuite, la dynamique observée relève d'un espace géographique donné. «*On est confronté à une apparente contradiction dans la forme des territoires : à la fois, les dynamiques d'acteurs sont ancrées territorialement, mais les territoires sont des objets mobiles, dans la mesure où les acteurs se déplacent dans de vastes migrations internes quotidiennes. Cette contradiction accentue, selon les auteurs, le malaise des collectivités territoriales qui confondent souvent leur espace (territoire donné) avec le territoire qui se constitue à l'occasion d'un problème collectif à résoudre (territoire construit)*» (Landel et Pecqueur, 2016, p : 6);
- Enfin, la dynamique est «*problem solving*». Plus précisément, le territoire est directement lié au problème à résoudre qui en constitue la raison d'être. Cela implique, selon les auteurs, des territoires à la fois provisoires et incomplets. On ne peut donc, ajoutent-ils, engager une véritable analyse tant sont ouverts et partiels les regroupements d'acteurs.

Or, ces distinctions peuvent être dangereuses si elles conduisent à penser que les trois acceptions s'intéressent à des réalités différentes. Boiffin en a d'ailleurs conscience puisqu'il écrit :

«Le territoire est un espace d'interaction entre activités et groupes sociaux, et ce sont ces interactions qui lui confèrent son identité et qui le différencient par rapport à d'autres espaces [...] la notion de territoire dans son acception la plus complète englobe à la fois les ressources, le cadre de vie, les activités, les acteurs, leurs interrelations, la conscience qu'ils ont d'appartenir à une même entité de développement, enfin les projets qui conçoivent et mettent en œuvre collectivement pour assurer cette dynamique» (Boiffin 2007 in Jean, 2008, p : 286).

C'est ce qui a fait dire à Klein (2008) que le territoire intervient comme composante médiatrice dans la relation entre société et espace. Pour bien saisir le rôle que l'auteur fait jouer au territoire, il utilise une métaphore. Pour lui, le territoire est à la société ce que la scène est à la pièce du théâtre. Une pièce de théâtre ne peut être jouée sur n'importe quelle scène, et si on change la scène, on ne joue plus la même pièce.

S'agissant de la notion de territoire, globalement, trois composantes ressortent de la littérature consultée : l'endogénéité qui contient les notions de localité et de proximité, la transversalité et la participation des populations.

L'une des premières caractéristiques du territoire est l'endogénéité. En effet, cette dernière est associée au territoire au sens où celui-ci est le produit d'une relation entre une société donnée et son espace de vie. Cette hypothèse est confirmée, entre autres, par Pages et Pelissier pour qui :

«Le territoire est une médiation concrétisée sous la forme d'une relation triangulaire entre un individu, une communauté et un espace délimité réel ou symbolique. Cette relation triangulaire, bien fondée sur la construction patiente d'une mémoire collective et sur la sédimentation du sens n'est ni immuable ni intangible ni éternelle : elle est l'objet de reconfiguration et de recomposition lente et historiquement identifiables» (Pages et Pelissier, 2000).

Le territoire se construit au regard de l'histoire des populations qui y vivent, il est de ce fait lié aux notions d'identité, d'histoire et de mémoire collective. En effet, selon Pourtier:

«Le territoire va de pair avec l'identité collective. [...] Territoire et mémoire sont unis par d'étroites et nécessaires relations dialectiques, l'un et l'une se nourrissant de l'autre. Fruit de l'histoire, le territoire produit à son tour de l'histoire. Territoire, pouvoir, mémoire forment un trièdre dans lequel s'inscrivent les dynamiques sociales selon des trajectoires spécifiques» (Pourtier, 2005, p : 44).

Dans la même veine, Aydalot (1985) affirme que c'est de l'expérience, et donc de la mémoire et de l'histoire associés à un lieu, que provient la créativité, qui selon lui est la pierre angulaire

du développement territorial. Même son de cloche chez Fustier (1999 in Pecqueur, 2001) qui défend l'idée selon laquelle la proximité identitaire est un facteur affectant la créativité qui peut favoriser la différenciation de l'offre productive.

Dans cet ordre d'idées, la contribution de Sabourin et Teixeira (2002) fait apparaître une autre dimension associée au territoire, celle de l'action collective et donc, de façon implicite, de l'implication des populations locales dans le processus de développement.

«Un territoire n'est pas simplement un ensemble d'attributs naturels, il se construit en fonction de la capacité de ses acteurs à établir des relations organisées (marchandes ou non) qui favorisent non seulement l'échange d'informations et la conquête de certains marchés mais également la pression collective pour l'existence de biens publics et d'une administration capable de dynamiser la vie régionale» (Rochman, 2008, p : 85).

C'est donc par leur organisation et leur mobilisation que les acteurs du territoire peuvent en modifier les caractéristiques et par effet d'action-rétroaction influencer le processus de développement (*Ibid.*). Ainsi, le « *répertoire d'actions collectives* » s'élargit et des nouvelles formes d'action sont mises en pratique, ce qui augmente leur capacité de réussir leur projet (Klein, 2008). C'est ce qu'on appelle la « *capacité sociale* » ou la « *capacité institutionnelle* » (Tardif, 2007).

Selon Jambes (2000), l'objectif n'est alors pas seulement de délimiter un territoire, mais de saisir la complexité de la relation société-espace, d'identifier les facteurs derrière l'émergence des territoires et d'essayer de comprendre comment se perpétuent ou disparaissent ces derniers. Ainsi, ajoute-t-il, on serait en mesure de calculer un « *effet territoire* » en estimant ses effets sur les modes de vie, les formes d'organisation comme sur les processus de développement.

En effet, comme le souligne Douillet (2005), l'utilisation du territoire dans le domaine de politiques de développement territorial n'est pas neutre, il entraîne une certaine unité et une certaine cohésion. Or cette unité constitue, selon l'auteur, un facteur important pour la cristallisation de l'identité collective qui peut elle-même favoriser le renforcement de la capacité d'action et d'organisation de la société civile.

De plus, la délimitation du territoire affecte la cohérence des actions menées dans le cadre de politiques territoriales : « *si le territoire délimité par les instances publiques comme cadre de leur action ne correspond pas à celui que définissent les dynamiques locales (économiques,*

sociales, identitaires...), la pertinence et l'efficacité de cette action risquent d'être compromises» (Rochman, 2008, p : 87).

La délimitation d'un territoire, même en cohérence avec les dynamiques locales, est une condition nécessaire mais non suffisante pour déclencher, à elle seule, un processus de développement territorial durable. En effet comme l'écrit Hassenteufel (in Wachter et al., 2000), les nouveaux territoires institués ne peuvent pas prétendre garantir, à eux seuls, la transversalité entre les politiques sectorielles. En effet, l'important n'est de délimiter des territoires pour l'action mais, comme le souligne encore Hassenteufel:

«D'opérer la distinction entre politiques «territorialisées» ou est visé un processus de territorialisation de politiques qui, restent cependant sectorielles dans leur mode de composition, et politiques «territoriales» dans lesquelles la notion même de territoire prend une portée différente, puisque ces politiques mettent en œuvre un mode de gestion des populations, spécifique à un territoire donné» (Hassenteufel in Wachter et al., 2000).

Ainsi, la délimitation des territoires est, certes, une composante importante en matière de conception et d'élaboration de stratégies de développement territorial durable, mais elle n'est pas suffisante pour assurer la transversalité du projet ou de l'action.

Par ailleurs, Gumuchian et Pecqueur (2007) affirment que les acteurs sont ceux qui, par leur implication et par leurs actions, constituent le territoire. Le territoire est donc un construit d'acteurs. Pourtant, les territoires ont aussi un support physique, ils excluent, de ce fait, l'habitant non constitutif du territoire et incluent des acteurs situés hors du substrat physique. Ainsi, *«seuls les acteurs constitutifs du territoire et donc du problème de coordination jugé commun, participent de ce territoire. [...] Dans tous les cas, la société locale n'est que relative, partielle» (Gumuchian et Pecqueur, 2007).*

Force est de constater que le caractère partiel du territoire pose la question de son identité, de sa cohérence, voire de sa légitimité. Pourtant, la construction du territoire est basée sur une logique de discrimination et de construction d'un «dedans» par rapport à un «dehors» (Leloup et al., 2005). Logique elle-même basée sur diverses formes de proximité (géographiques, organisationnelles, culturelles...) qui sont à la base des limites d'un territoire donné, lesquelles sont en continuelle évolution.

Dans le même ordre d'idée, Gumuchian et Pecqueur (2007) avancent que la cohérence et le développement d'un territoire donné nécessitent la mise en place d'une organisation, qui rend

possible l'émergence de formes particulières de gouvernance dite «*gouvernance territoriale*». On retrouve ici le lien entre territoire, organisation et gouvernance déjà souligné précédemment.

On peut se demander sur quelle(s) base(s) se réalise cette forme particulière de coordination, issue de la création de groupes d'acteurs ? Pour Bourdin (2004), c'est l'appartenance associée à des objectifs communs qui motive ces regroupements d'acteurs et donc l'émergence de territoire. Le sentiment d'appartenance des différents acteurs à un territoire, leur territoire, constitue d'ailleurs l'une des bases de la distinction effectuée par Pecqueur (2005) entre territoire donné et territoire construit⁵.

Selon Rochman (2008), les objectifs communs qui motivent les regroupements d'acteurs et la construction de territoire sont généralement associés à la recherche de solution pour créer de la cohésion sociale, améliorer les conditions d'existence ou initier un processus de développement et donc à l'identification d'un ou plusieurs problèmes communs, y compris celui de la survie. Ces éléments, ajoute-t-elle, renvoient d'ailleurs à deux aspects récurrents du territoire : le territoire problème et le territoire projet qui sont également associés à la question de la gouvernance.

Leloup, Moyart et Pecqueur avancent une troisième motivation à la constitution des coalitions d'acteurs qui forment la gouvernance territoriale : l'appropriation et la mobilisation des ressources. Pour eux, «*les coalitions d'acteurs ne se construisent pas seulement par l'identification d'un problème commun mais aussi à travers la métamorphose des ressources, c'est-à-dire la transformation et l'appropriation par les acteurs des ressources non valorisées du territoire*» (Leloup et al., 2005, p : 326).

Une autre composante à intégrer lorsqu'on traite du développement territorial durable : la notion de transversalité. Cette dimension concerne particulièrement la conception et à la mise en œuvre de l'action. Une initiative de développement est transversale «*s'il cherche à prendre en compte l'ensemble des dimensions (économique, sociale, environnementale, politique, culturelle) et des composantes (rural, urbain, activités...) d'un territoire à impliquer des acteurs les plus diversifiés possibles*» (Rochman, 2008, p : 90).

⁵Selon Rochman (2008), le territoire donné est défini comme une portion d'espace (souvent un découpage administratif) construit a priori, dans ce cas l'analyse de sa genèse et de son processus de construction sont donc superflus. Le territoire construit étant le résultat d'un processus de mobilisation des acteurs locaux et de l'émergence d'un sentiment d'appartenance. Le territoire construit est défini (identifié) a posteriori.

Le dernier aspect associé à la notion de territoire porte sur l'existence d'un projet de territoire, perçu comme une politique et des projets relevant d'une démarche de développement territorial. Ce projet de territoire rappelle ce que Bernoux (2005) conçoit comme «*un autre projet de société*», c'est-à-dire un idéal collectif formé d'objectifs communs et intégrant un ensemble de valeurs dans lesquelles se reconnaissent les individus à titre individuel et collectif.

En définitive, ces réflexions nous ont permis, certes, de mettre en évidence l'importance et le rôle du territoire dans le processus de développement. Toutefois, le territoire ne peut et ne doit pas être vu comme la solution miracle au «*mal-développement*». A ce sujet, Bourdin affirme que :

«Une région ou une commune sont des territoires d'appartenance auxquels sont associés des objectifs collectifs pour certaines de leurs habitants ou acteurs, mais d'autres, qui ont strictement les mêmes droits et la même légitimité, n'y voient qu'un contexte et ne partagent ni l'appartenance ni les objectifs collectifs»
(Bourdin, 2004).

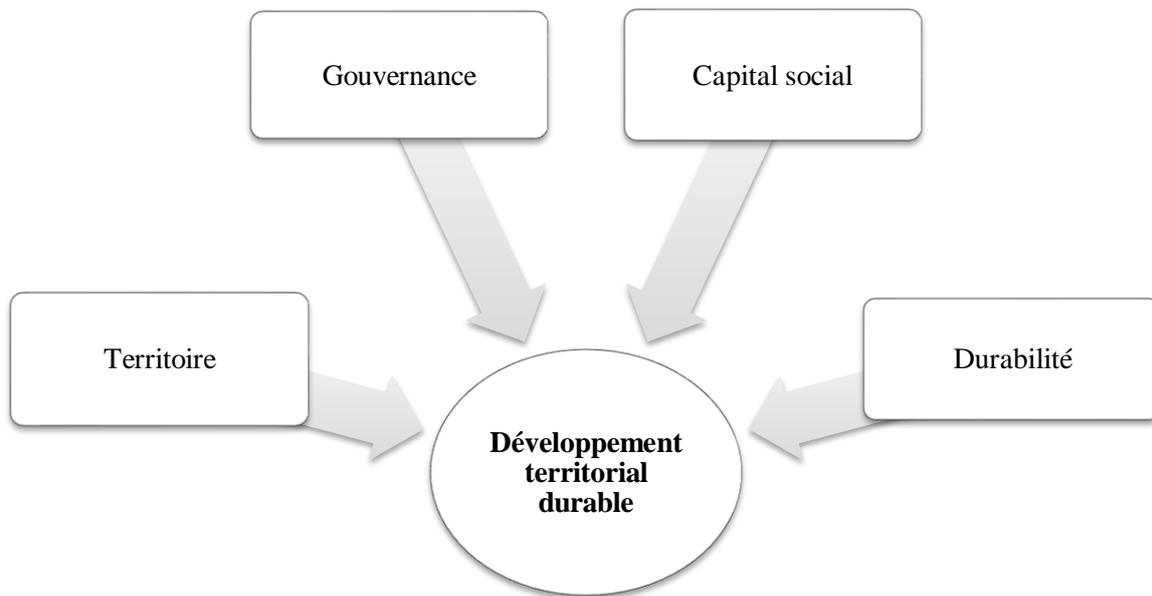
Force est de constater avec Rochman (2008) que le «*territoire idéal*» n'existe pas, aucun territoire ne garantit à lui seul la transversalité de l'action, pas plus que sa pertinence. Le fait que l'action soit orchestrée par des acteurs territoriaux ne garantit pas sa transversalité et n'exclue en rien le morcellement de cette action (*Ibid.*). Le procès permanent fait à la décentralisation en raison de sa capacité à réactiver les égoïsmes locaux le rappelle chaque jour (Hassenteufel et Rasmussen, 2000).

Elément clé du concept de développement territorial durable et pouvant être à la fois acteur, outil et objet des politiques de développement, le territoire représente malgré ses limites la base sur laquelle repose plusieurs projets et programmes de développement (gouvernementaux ou non).

La logique territoriale tend progressivement à succéder à une logique sectorielle en crise (Giraut, 1999). La restructuration des politiques publiques selon cette logique territoriale s'accompagne d'«*une volonté de recomposition des missions de l'Etat, des réseaux d'acteurs et des modes d'action publique ainsi que d'une transformation des rapports entre les différents échelons territoriaux*» (Rochman, 2008, p : 93). On passe ainsi d'«*une logique d'articulation des politiques publiques avec le niveau global sur la base du secteur à l'affirmation d'un nouveau mode de rapport entre le global et le local*» (Hassenteufel et Rasmussen, 2000, p : 65).

Pour conclure cette section, nous résumerons ici les principales composantes du développement territorial durable telles qu'elles ressortent de la littérature présentée ci-dessous.

Figure 2 – Principales composantes du développement territorial durable



La présentation des théories qui ont marqué l'évolution de l'économie du développement, nous a permis d'introduire deux concepts centraux : le développement territorial et le développement durable. Tout en montrant que ces deux concepts comportent des limites qui leur sont propres, nous avons mis en évidence l'idée d'une possible complémentarité entre eux. Nous avons ensuite exposé les différents points de convergence entre le développement territorial et le développement durable, convergence plaidant en faveur d'une hybridation des deux approches. Cette exploration théorique nous a donc permis de définir le développement territorial durable comme une hybridation et une reconstruction du développement durable et du développement territorial.

Par ailleurs, les analyses historiques des trajectoires de développement montrent des trajectoires différentes d'un territoire à un autre (e.g. Banat et Ferguène, 2009). Il n'y a donc pas unicité des

trajectoires de développement des territoires. Cela implique, à l'échelle de chaque territoire ayant des caractéristiques et des enjeux spécifiques, des stratégies et des actions adaptées.

Le développement territorial durable implique précisément que chaque territoire doit construire, par une démarche interne, son propre modèle particulier de développement. «*Car ce qui a réussi sur un territoire donné à un moment donné peut fort bien ne pas réussir dans un autre territoire*» (Jean, 2008). La non-reproductibilité des modèles de développement impose la reconnaissance d'une autre dimension, celle de l'innovation.

Cette dimension fera l'objet du chapitre suivant. Nous analyserons particulièrement les principales approches de l'innovation sociale en vue de cerner les éléments qui pourraient plaider en faveur d'un lien possible entre cette dernière et les dimensions du développement territorial durable.

CHAPITRE 2

INNOVATION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

Peu de travaux s'intéressent à la relation existante entre innovation sociale et développement territorial durable. Cependant, comprendre la nature de cette relation est essentiel pour faire face aux grands enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Selon Fontan (2008), ces enjeux se résument à trois grands points :

- Le premier a trait à la persistance et l'intensité des différentes formes d'inégalités socioéconomiques ;
- Le deuxième concerne le respect des différences culturelles ;
- Le troisième est lié à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles.

Nous proposons ici d'opérer en trois temps. Après avoir distingué l'innovation sociale de l'innovation technologique, nous présentons deux conceptions de l'innovation sociale, chacune basée sur différentes approches. Ensuite, nous abordons la pertinence du concept de la capacité d'absorption des connaissances pour l'analyse du processus de l'innovation sociale au niveau organisationnel. Enfin, nous analysons le lien entre innovation sociale et développement territorial durable. Ces développements nous permettront de formuler nos hypothèses de recherche relatives à l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. De l'ensemble de ces éléments un cadre conceptuel sera retenu.

1. Innovation sociale : Spécificités, approches et dimensions

L'innovation sociale demeure un concept non stabilisé. Pour le cerner, nous allons, d'une part, distinguer ses similarités et ses singularités par rapport à d'autres types d'innovation (notamment technologique), et d'autre part, aborder les différentes approches du concept qui ont pu être développées.

1.1 De l'innovation technologique à l'innovation sociale

Au sens large, quelle que soit sa nature, « *une innovation est un changement qui répond à un besoin d'amélioration* » (Conseil de la Science et de la Technologie du Québec, 2000). En outre, l'innovation peut être technologique, sociale et environnementale, elle peut émerger dans tous les secteurs (public, privé, associatif) et intervenir dans tous les domaines : santé, communication, action sociale, habitat, mobilité, etc.

Cependant, l'innovation a toujours été caractérisée par une vision technologiste: « *l'étroite proximité qui existe entre innovation et technologie est telle que l'on précise rarement nommément qu'il s'agit d'innovation technologique* » (Dandurand, 2005, p : 378). C'est la raison pour laquelle les stratégies de développement sont principalement axées sur l'innovation technologique (Hillier et al., 2004).

Sociale ou technologique, l'innovation s'identifie à un processus faisant intervenir une multitude d'acteurs impliquée dans une démarche de résolution de problème : « *il y a toujours volonté des acteurs et intention de répondre à un besoin avec quelque chose de nouveau, de différent, de meilleur* » (CST, 2000, p : 7). L'innovation est donc un processus social. Ainsi,

« La question des frontières entre innovations techniques et sociales perd alors de son sens, toute innovation est sociale. Et nous pourrions rajouter toute innovation se déploie dans un contexte particulier, dont le territoire est l'une des composantes. Il nous semble alors que les dimensions du contexte d'une part et celle de l'interaction sont centrales » (Richez-Battesti, 2008, p : 66).

Le contexte d'émergence est, donc, une composante qui pourrait conditionner la nature de l'innovation. En effet, comme l'écrivent (Besançon et Chochoy, 2013), l'innovation technologique comme l'innovation sociale prennent place en réaction à des pressions différentes : la pression du marché, de la concurrence, notamment pour la première, et une pression sociale et politique pour la deuxième. Ace titre le CST affirme que:

«Le marché ne joue pas dans l'innovation sociale le même rôle prédominant que dans l'innovation technologique. Bien que certaines innovations sociales puissent être commercialisées (des services de formation sur mesure, par exemple), c'est loin d'être toujours le cas. Et ce sont d'autres facteurs économiques, sociaux, culturels ou politiques qui exercent une pression à l'innovation» (CST, 2000, p : 7).

En outre, l'innovation sociale entretient une relation différente au changement. Selon Durance (2011), le changement relatif à l'innovation technologique résulte de l'acceptation de la

nouveauté technique. L'acceptation se fait alors dans une logique descendante relative à la commercialisation du produit sur le marché, réduisant ainsi les possibilités d'action sur celui-ci.

L'innovation sociale implique, quant à elle, une logique inversée. Il s'agit principalement d'un processus ascendant, où l'appropriation devient une condition de l'émergence de l'innovation (Besançon et Chochoy, 2013). *«le renversement de la forme traditionnellement admise pour mettre en avant les individus eux-mêmes»* (Durance, 2011, p : 8). De ce fait, l'innovation sociale entraîne un changement de position, du marché vers la communauté ou la société (Richez-Battesti et al., 2012).

Un autre élément sur lequel l'innovation technologique et l'innovation sociale semblent se distancier est la nature de leurs extrants respectifs (Dandurand, 2005). L'extrait (output) de l'innovation sociale est davantage latent que ne l'est celui de l'innovation technologique. Il porte en effet sur de nouvelles pratiques (nouveaux services, nouveaux procédés, nouvelles formes d'organisation du travail, etc.) ou sur l'amélioration de pratiques existantes (CST, 2000).

Un autre point de dissemblance entre les deux formes d'innovation est la diffusion. En effet, la diffusion de l'innovation est *«un élément intrinsèque et essentiel du processus»* (CST, 2000, p : 9). Pour l'innovation technologique, le marché joue un rôle prépondérant : *«un produit commercial innovateur est celui qui s'impose sur le marché»* (CST, 2000, p : 9). La diffusion de l'innovation technologique passe donc par sa commercialisation et sa mise sur le marché. Ce dernier joue, en quelque sorte, *« le rôle d'une procédure d'évaluation de la diffusion de l'innovation »* (Besançon et Chochoy, 2013, p : 15).

S'agissant de l'innovation sociale, *«une pratique sociale est adoptée par des organisations»* (CST, 2000, p : 9) ou par la communauté destinatrice (par exemple sous forme de service) (Besançon et Chochoy, 2013). En effet, le processus d'adoption prend une forme particulière dans le cas de l'innovation sociale. A ce titre Richez-Battesti souligne que :

«À la différence d'autres modèles, cette innovation ne fait pas l'objet d'un processus de diffusion mais de traduction. Si la diffusion repose sur le principe de reproduction à l'identique, la traduction affiche d'emblée les transformations qui vont s'opérer à travers les processus d'appropriation par les acteurs» (Richez-Battesti, 2008, p : 66).

Néanmoins, ces dissemblances ne doivent pas rendre invisible le lien ou l'articulation possible entre technologie et innovation sociale. Les liens sont plutôt complexes unissant les deux

formes d'innovation, qui vont même jusqu'à coexister de façon très imbriquée. Ainsi, technologie peut s'appuyer sur une innovation sociale et inversement, une innovation sociale peut servir comme appui à une innovation technologique. L'une et peuvent être intimement liées et la frontière entre les deux n'est pas clairement tranchée. De son côté, Dandurand (2005) souligne que même si une forme de séparation demeure entre innovation sociale et innovation technologique, elles présentent toutefois, de par leur processus, des similitudes à plus d'un titre. Nous reprendrons ici, le tableau proposé par Besançon et Chochoy (2013) qui synthétise les éléments de continuité et de rupture entre l'innovation technologique et l'innovation sociale :

Tableau 1– Innovation technologique et innovation sociale : continuités et ruptures

Etapas	Continuités	Ruptures	
		Innovation technologique	Innovation sociale
Emergence	<ul style="list-style-type: none"> - Résolution de problème - Ressources liées à la recherche scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression du marché - Recherche davantage issue des sciences naturelles et du génie 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression sociale et politique - Recherche davantage issue des sciences humaines et sociales
Processus	Intervention d'une pluralité d'acteurs	Processus descendant	Processus ascendant
Résultat	Articulations possibles entre des éléments matériels et immatériels	Davantage matériel	Davantage immatériel
Diffusion	La diffusion comme élément majeur de la définition	Diffusion par la commercialisation, le marché est une procédure d'évaluation de la diffusion	Traduction par les acteurs

Source : Guyon et Besançon (2013).

Ainsi, l'innovation (technologique ou sociale) résulte d'un processus (descendant ou ascendant) duquel émerge un résultat (matériel ou immatériel) qui doit être diffusé (acceptation par le marché ou appropriation par la traduction) et qui entraîne des effets multiples (changements).

Dans la partie suivante, nous abordons les principales conceptions de l'innovation sociale en vue de cerner les composantes qui peuvent être constitutives de son processus.

1.2 Innovation sociale : deux lectures théoriques

Le terme « innovation sociale », bien qu'utilisé de façon croissante, ne réfère pas à une réalité robuste et claire dont on peut facilement cerner les frontières. Le terme demeure, ainsi, ambigu car il recouvre diverses acceptions selon les approches théoriques des personnes qui l'emploient. Selon le RQIS⁶, une innovation sociale est :

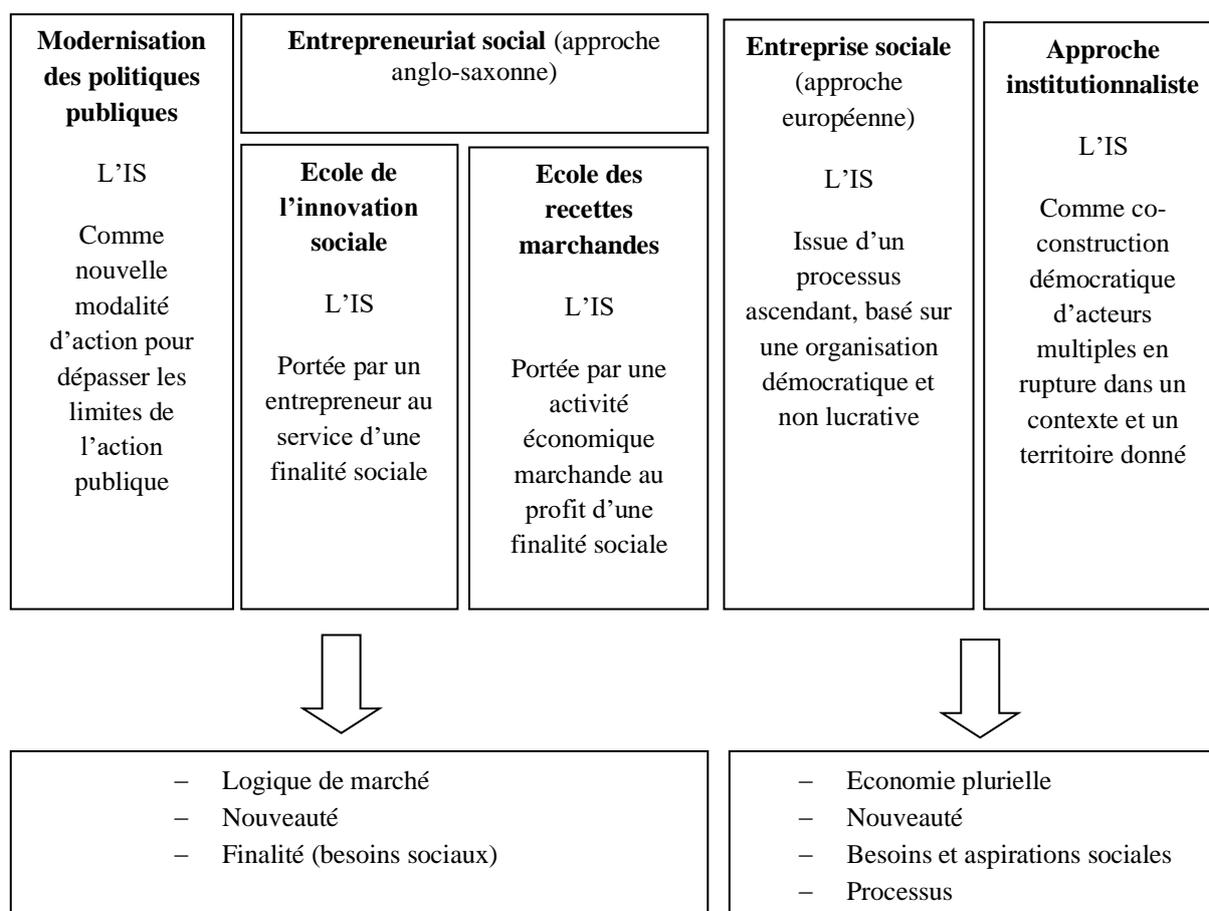
« une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant » (Dancause, 2014, p : 3).

Dans la même ligne, Cloutier (2003) ajoute que le processus d'innovation sociale est une composante importante au même titre que la finalité. Dit autrement, la façon dont les solutions sont conçues et mises en application et aussi déterminante pour dire s'il s'agit ou non d'une innovation sociale que la nouveauté de la solution et ses objectifs.

Afin de clarifier davantage ce concept, nous analyserons dans les paragraphes qui suivent deux conceptions de l'innovation sociale, chacune basée sur différentes approches.

⁶Réseau Québécois en innovation sociale.

Figure 3 – Principales approches de l’innovation sociale



Source : Guyon et Besançon (2013).

1.2.1 Une conception axée sur la finalité

Ce premier modèle, principalement anglo-saxon, aborde l’innovation sociale en fonction de deux dimensions : sa nouveauté et sa finalité sociale. Deux approches structurent cette conception de l’innovation sociale :

- **L’innovation sociale comme moyen de changement des politiques publiques et sociales**

Cette première approche concerne le changement au niveau des politiques publiques, et particulièrement leur dimension sociale. Selon Guyon et Besançon (2013.), cette vision de l’innovation sociale est généralement prônée par des gouvernements et administrations nationales, et par des organisations supranationales (Commission européenne, par exemple).

Dans cette perspective, l'innovation sociale est abordée comme un « *levier d'évolution et d'amélioration de notre modèle social et économique* » (Euro group consulting, 2011, p : 7). Les arguments avancés dans ce sens sont nombreux : faire face à la raréfaction budgétaire, s'inspirer des pratiques issues du secteur privé, être à l'écoute des besoins des usagers, etc., objectifs qui s'accordent avec les travaux sur le « *New Public Management*⁷ » (Guyon et Besançon, 2013.).

L'innovation dans ce dessin est mise en avant car conçue comme la capacité des acteurs privés et ceux de la société civile à panser les maux et les imperfections de l'action publique classique, voire de la remplacer.

– **L'innovation sociale comme nouveauté introduite par un entrepreneur social**

Cette approche porte sur l'entrepreneuriat social. Apparu à la fin des années 1980, le concept d'entrepreneuriat social est d'origine anglo-saxonne (Guyon et Besançon, 2013). En ce sens Seghers et Allemand affirment que :

« Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le concept n'est donc pas né dans la tête de militants sociaux, d'opposants à l'économie de marché ou de marxistes pur jus. C'est bien dans les cercles patronaux et les plus grandes écoles de gestion qu'il fait son apparition » (Seghers et Allemand, 2007, p : 10).

Deux écoles de l'entrepreneuriat social peuvent être distinguées, toutes deux américaines : celle de l'innovation sociale et celle des recettes marchandes (Dees et Anderson, 2006 ; Defourny et Nyssens, 2010 ; Richez-Battesti et *al.*, 2012).

Dans cette conception l'accent est porté sur l'individu et sur la finalité de son action, la satisfaction d'un besoin ou la résolution d'un problème social, ainsi que sur la portée de ses effets. Selon Ashoka⁸, un entrepreneur social est :

« Quelqu'un qui met ses qualités entrepreneuriales au service de la résolution d'un problème social et/ou environnemental à grande échelle. Quel que soit le domaine où il s'engage, l'entrepreneur social se donne comme critère majeur de réussite l'ampleur de son impact sur la société ».

⁷Le New Public Management, courant apparu au début des années 1980, a pour objectif une réforme globale de l'action publique. La méthode consiste en « *l'introduction d'une forme de concurrence entre les services administratifs afin de bénéficier des bienfaits supposés de celle-ci, utilisation des mécanismes de marché comme mode de régulation interne, délégation maximale et encouragement à la gestion participative, redéfinition du bénéficiaire ou de l'utilisateur comme client, conduite des administrations publiques au regard de missions stratégiques* » (Piqueux, 2010, p : 6). Il s'agit globalement d'une transposition de méthodes de gestion du secteur privé vers le secteur public.

⁸Voir à ce sujet : <http://france.ashoka.org/lentrepreneuriat-social>

L'innovation sociale recherchée serait donc le fait d'un individu, héroïque et visionnaire, avec des qualités hors du commun (Seghers et Allemand, 2007). « *La personnalisation de l'innovation sociale qui s'exprime ainsi, traduit le choix de privilégier l'individu sur l'organisation* » (Richez-Battesti et al., 2012, p : 20). Toutefois, si les caractéristiques individuelles de l'entrepreneur social et ses motivations sont mises en avant, le processus (composante collective) de l'innovation demeure ambigu.

Dans ce contexte, l'entrepreneuriat social pourrait tout aussi bien émerger au sein d'une organisation non lucrative, on parlera alors d'entreprise sociale, qu'au sein d'une entreprise dont la finalité première n'est pas sociale, on parlera alors de social business (Muarice-Demourieux, 2012). Dans le premier cas de figure, la composante sociale reste dominante, tandis que dans le second, elle est subordonnée à la dimension économique. Cette frontière s'est ensuite atténuée :

« L'école des recettes marchandes définit l'entreprise sociale comme forme d'organisation qui permet de résoudre les problèmes de financement des NPO's (organisations non lucratives) en développant des activités économiques génératrices de recettes mises au profit de la mission sociale des organisations. Cette première conception a ensuite été élargie pour considérer aujourd'hui comme entreprise sociale toute organisation, lucrative ou non, qui déploie une activité économique marchande au profit d'une finalité sociale » (Richez-Battesti et al., 2012, p : 20).

L'école des recettes marchandes, tout comme l'école de l'innovation sociale, met l'accent sur la fonction entrepreneuriale. Selon Guyon et Besançon (2013), l'école de l'innovation sociale insiste sur les caractéristiques de l'innovation et de l'entrepreneur qui la mise en œuvre ; l'école des recettes marchandes s'intéresse plutôt aux moyens financiers nécessaires pour développer l'innovation sociale, conçue comme réponse à un besoin social.

En somme, les deux approches, amélioration des politiques publiques et entrepreneuriat social, se révèlent deux voies d'accès différentes à l'innovation sociale, mais complémentaires. En effet, l'innovation sociale est ici conçue comme une réponse à des besoins sociaux pour lesquels l'action publique se révèle inefficace. Cette réponse est mise en place par un entrepreneur social, financée soit classiquement pour l'activité marchande, soit par des aides privés ou publiques pour les initiatives dont le financement ne peut être assuré par les seules activités (Guyon et Besançon, 2013).

Cette conception de l'innovation sociale présente toutefois quelques limites (*Ibid.*) :

- Le fait de placer plus haut le rôle de l’entrepreneur individuel se fera aux dépens d’autres formes d’initiatives collectives, et porteuses de pratiques démocratiques ;
- La logique philanthropique, qui sous prétexte de combattre la pauvreté et l’exclusion étoufferait certaines questions telles que la lutte contre les inégalités, et risquerait de créer un lien de dépendance entre entrepreneurs et donateurs d’une part et bénéficiaires d’autres part ;
- Le recours au marché suscite de nombreuses questions ; en effet cette conception soutient une logique de distinction entre ce qui relève de l’économique d’une part, et ce qui relève du social d’autre part, distinguant les organisations ayant une finalité économique des autres ayant une finalité sociale (Guérin et Servet, 2005 ; Maurice-Demourieux, 2012) ;
- Cette référence continue au marché a également pour conséquence le transfert de méthodes managériales propres au secteur privé capitaliste à l’ensemble des organisations ; dans cette perspective, les organisations à but non lucratif seront amenées, progressivement, à se convertir en organisations dites classiques, dont elles respecteront les principes de gestion et de rentabilité, mais avec une composante sociale. Cette proximité du secteur privé ferait en sorte qu’elles deviennent efficaces économiquement au détriment de leurs composantes politiques (Laville, 2010).

1.2.2 Une conception axée sur le processus

La seconde famille d’approches porte davantage sur la nature collective du processus de l’innovation sociale. Elle a été globalement élaborée en Europe et au Québec (Guyon et Besançon, 2013). Dans cette perspective, deux approches peuvent être distinguées : L’approche de l’entreprise sociale, conceptualisée par les chercheurs du réseau EMES en Europe et l’approche institutionnaliste, mise au point entre autres par le CRISES au Québec.

– Approche de l’entreprise sociale

L’entreprise sociale présente deux séries de critères relatifs à la dimension économique de l’initiative d’une part, et à la dimension sociale d’autre part. Les indicateurs relevant de la dimension économique sont au nombre de quatre (Defourny, 2004) :

- Une activité continue de production de bien et/ou de service ;
- Une part importante d'autonomie (autonomie de gestion) ;
- Un degré significatif de prise de risque économique ;
- Une part minimum d'emploi rémunéré.

Toujours selon Defourny (2004), les indicateurs liés à la dimension sociale sont les suivants :

- Une finalité claire de service à la communauté ;
- Une initiative provenant d'un groupe de citoyens ;
- Une décision non basé uniquement sur la détention du capital ;
- Une dynamique participative, impliquant différentes parties concernées par l'activité ;
- Une restriction en termes de distribution des bénéfiques.

La composante sociale renvoie donc à la façon dont l'action est mise en œuvre, comme un processus ascendant, basé sur des pratiques démocratiques, qui répond à une finalité sociale (Guyon et Besançon, 2013). Par ailleurs, la non lucrativité, définie comme une redistribution limitée afin d'éviter un comportement de maximisation du profit (Defourny, 2004), demeure une dimension essentielle de la définition. Cette logique entrepreneuriale est davantage marquée par une double dimension collective et démocratique, absente dans le modèle anglo-saxonne, plus individualiste et philanthropique (Guyon et Besançon, 2013).

– **Approche institutionnaliste**

Comme le font remarquer Guyon et Besançon (2013), l'approche institutionnaliste, quant à elle, a d'abord été mise au point par les chercheurs du CRISES⁹. Elle a ensuite été introduite en France par des chercheurs de l'IFRESI¹⁰, avant d'être finalisée dans de nombreux travaux en lien avec l'économie sociale et solidaire. Elle s'accorde avec l'approche de l'entreprise sociale présentée précédemment, en mettant en avant la dimension collective du processus de l'innovation sociale.

Dans cette optique, l'innovation sociale est définie comme:

« une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social

⁹Centre de Recherche sur les Innovations Sociale.

¹⁰Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles.

bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant » (RQIS¹¹ cité par Dancause, 2014, p : 3).

Comme l'écrivent Besançon et Chochoy (2013), cette définition met en avant, la nouveauté et la finalité (la résolution d'un problème social) de l'innovation sociale, d'une part. D'autre part, elle souligne la volonté de transformation sociale, l'aspiration au changement, et pouvant être à la base de l'action mise en œuvre par les acteurs sociaux, présentant conséquemment un aspect politique plus évident que dans les conceptions précédentes. Il convient à ce niveau de distinguer la transformation sociale du changement social. En effet, le changement social se produit dans la continuité, tandis que la transformation sociale désigne une mutation marquant la discontinuité (Lévesque, 2007).

Par ailleurs, cette conception porte sur le processus collectif ascendant (*bottom-up*) se formant à partir de l'inclusion des différents acteurs à la réponse au problème commun, produisant ainsi l'environnement d'«*système d'innovation localisé, au sens d'organisation de coopérations entre acteurs sur un territoire donné*» (Richez-Battesti et al., 2012).

Un autre élément sur lequel l'approche institutionnaliste et les autres approches de l'innovation sociale semblent se distinguer est la nature novatrice de la solution. Le terme de nouveauté est dépassé ici par celle de changement. En effet, plusieurs travaux se référant à l'approche institutionnaliste conçoivent le changement comme une «*discontinuité par rapport aux pratiques habituellement mises en œuvre dans un milieu donné*» (Cloutier, 2003, p : 8). Le changement n'implique pas forcément la nouveauté. En effet, l'innovation sociale «*tire son caractère novateur de la rupture avec les pratiques existantes dans un contexte donné (il peut s'agir de pratiques existant ailleurs). Il s'agit, comme chez Chambon, David et Devevey (1982), d'une solution hors normes compte tenu du problème en question*» (Cloutier, 2003, p : 8).

Par ailleurs, la notion de finalité est remplacée par celle de processus. Plutôt que d'apprécier l'innovation sociale au regard des besoins auxquels elle répond, il s'agit de la caractériser en fonction de la manière dont cette réponse a été définie et construite par l'ensemble des acteurs concernés, pour la qualifier de socialement innovante (Guyon et Besançon, 2013).

¹¹Réseau Québécois en innovation sociale.

Force est de constater que la finalité de l'innovation, telle qu'elle a été conceptualisée dans la littérature économique, est d'améliorer la compétitivité afin de faire face à la concurrence par les prix ; d'où l'importance pour toute organisation (entreprise ou territoire) d'être innovant. L'innovation sociale abordée dans la première conception s'inscrit dans la continuité de ces développements, qu'elle soit vue comme le moyen d'augmenter la performance d'une entreprise, d'améliorer l'attractivité d'un territoire, de limiter les externalités négatives ou d'assurer la durabilité du développement économique (*Ibid.*).

La finalité de l'innovation qui émane de la seconde conception (notamment l'approche institutionnaliste) se distingue de la précédente (sans y être néanmoins opposée). En effet, Elle met l'accent sur la portée transformatrice de l'innovation sociale, c'est-à-dire sa capacité à faire émerger d'autres formes de coordination et de coopération que les relations purement marchandes. La transformation est à prendre ici dans le sens de ce que l'on pourrait appeler le changement institutionnel, l'évolution des habitudes de penser (les représentations) et de faire (les pratiques) (Veblen, 1970).

Cependant, cette transformation ou ce changement n'est pas automatique. Elle repose sur l'aptitude des acteurs à prendre part au processus du développement qui les concerne, laquelle est souvent conditionnée par leur dotation en certaines capacités pour lesquelles on utilise couramment le terme de «capacité d'absorption des connaissances». Ce concept fera l'objet de la section suivante.

2. Rôle de la capacité d'absorption des connaissances

De nos jours, il est totalement établi que la connaissance joue un rôle central dans la création de valeur pour les organisations (Shih-Wei, 2005 ; Ziam, 2010). Cette composante bien qu'il soit latente, est perçue comme capitale pour les organisations qui veulent innover et s'assurer un avantage concurrentiel durable (Zahra et George, 2002 ; Adams et Lamont, 2003 ; Chen, Lin et *al.*, 2009).

Cet avantage se réalise, entre autres, par l'amélioration des aptitudes des individus et/ou des organisations à repérer, à assimiler et à exploiter les connaissances externes susceptibles de générer des innovations prometteuses (Cohen et Levinthal, 1990 ; Daghfous, 2004). Ces aptitudes sont qualifiées dans les travaux précurseurs de Cohen et Levinthal (1989 ; 1990) par le concept de la capacité d'absorption des connaissances (CAC). Plusieurs travaux, depuis, ont mis en évidence la pertinence de ce concept pour analyser plusieurs phénomènes tels que

l'innovation (Fosfuri et Tribo, 2006 ; Mei et Nei, 2007), le transfert interorganisationnel (Gupta et Govindarajan, 2000), l'apprentissage organisationnel (Graeme, Massy et *al.*, 2003).

Dans une perspective d'innovation sociale, le développement des capacités d'absorption des acteurs locaux devient un préalable incontournable dans l'apparition de l'innovation. La suite de cette section sera organisée de la façon suivante : Tout d'abord, les définitions du concept de la CAC et ses dimensions seront abordés. Ensuite, l'évolution du concept de la CAC sera présentée, tant sur le plan théorique qu'empirique.

2.1 Capacité d'absorption et ses dimensions

Selon Cohen et Levinthal le concept de la CAC réfère à «*l'habilité d'une organisation à reconnaître la valeur d'une nouvelle information à l'assimiler et à l'appliquer dans des buts commerciaux*» (Cohen et Levinthal, 1990, p : 129). D'autres définitions existent. Nous en citerons deux qui ont mis en avant d'autres caractéristiques de ce concept.

La première, celle développée par Kim (1998), porte sur les habilités qui permettent de résoudre un problème donné : «*La capacité d'absorption requiert une capacité d'apprentissage et le développement des habilités(ou compétences) pour la résolution de problèmes*». La deuxième définition, celle de Zahra et George, souligne la caractéristique multidimensionnelle de la CAC et met en avant sa dimension dynamique : «*La capacité d'absorption réfère à l'ensemble des routines organisationnelles et des processus par lesquels les organisations acquièrent, assimilent, transforment et exploitent les connaissances pour produire une capacité organisationnelle dynamique*» (Zahra et George, 2002).

Force est de constater que cette dernière définition fait l'objet de controverses à cause de son omission de la première dimension de la capacité d'absorption, e.g. reconnaître la valeur des connaissances, telle qu'explicité dans le modèle originel de Cohen et Levinthal (1990). Afin de cerner la nature multidimensionnelle du concept de la capacité d'absorption, nous présenterons, dans les paragraphes suivants, toutes les dimensions du concept, telles que suggérées par la littérature.

– Identifier ou reconnaître la valeur de la connaissance

Selon Cohen et Levinthal (1990), les sources externes des connaissances sont primordiales pour le processus d'innovation. En effet, la capacité d'absorption est conditionnée par la capacité des

individus et/ou des organisations à reconnaître la valeur d'une information extérieure (Cohen et Levinthal, 1990 ; Van Den Bosch, Volberda et *al.*, 1999 ; Tsai, 2001 ; Todorova et Durisin, 2007).

Toujours selon Cohen et Levinthal (1990), cette première composante de la CAC est fortement associée aux connaissances antérieures. Sans ces connaissances antérieures, les individus et/ou les organisations ne pourraient pas reconnaître et mesurer la valeur de l'information pertinente, et conséquemment, absorber celle qui serait porteuse de valeur pour l'organisation (Ziam, 2010).

– **Acquérir la connaissance**

Pour Zahra et George (2002), l'acquisition est conçue comme la capacité de l'organisation à identifier et à acquérir toute connaissance extérieure qui est nécessaire à ses opérations. L'acquisition est conditionnée par plusieurs variables : les investissements antérieurs, les connaissances antérieures, l'intensité, la vitesse et la direction des connaissances choisies (Zahra et George, 2002 ; Daghfous, 2004). A ce titre Ziam affirme que :

«la vitesse et l'intensité de l'effort engagé pour l'acquisition des connaissances améliorent la qualité des connaissances par le renouvellement constant d'informations potentiellement pertinentes pour l'organisation. Par ailleurs ; la direction choisie pour l'acquisition des connaissances peut également influencer le modèle des connaissances acquises et la réussite de leur exploitation éventuelle par l'organisation» (Ziam, 2010, p : 22).

Dit autrement, plus nos connaissances antérieures s'écartent des connaissances que l'on cherche à acquérir, plus est difficile d'utiliser ces connaissances de façon optimale.

– **Assimiler la connaissance**

L'assimilation, quant à elle, *«réfère aux routines et processus organisationnels qui permettent d'analyser, d'interpréter et de comprendre les connaissances provenant d'une source externe»* (Zahra et George, 2002). Le manque d'assimilation des connaissances est de plus en plus considéré comme un obstacle à l'innovation (Tsai, 2001 ; Caloghirou, Kastelli et *al.*, 2004), et à l'apprentissage interorganisationnel (Gupta et Govindarajan, 2000 ; Lane, Salk et *al.*, 2001).

– **Transformer la connaissance**

Toujours selon Zahra et George, la transformation est définie comme la compétence d'une organisation à développer et à élaborer les routines qui favorisent la conjugaison la combinaison

des connaissances existantes et les connaissances nouvellement acquises et assimilées (Zahra et George, 2002). Les deux dimensions de la transformation sont l'internalisation et la conversion des connaissances (*Ibid.*).

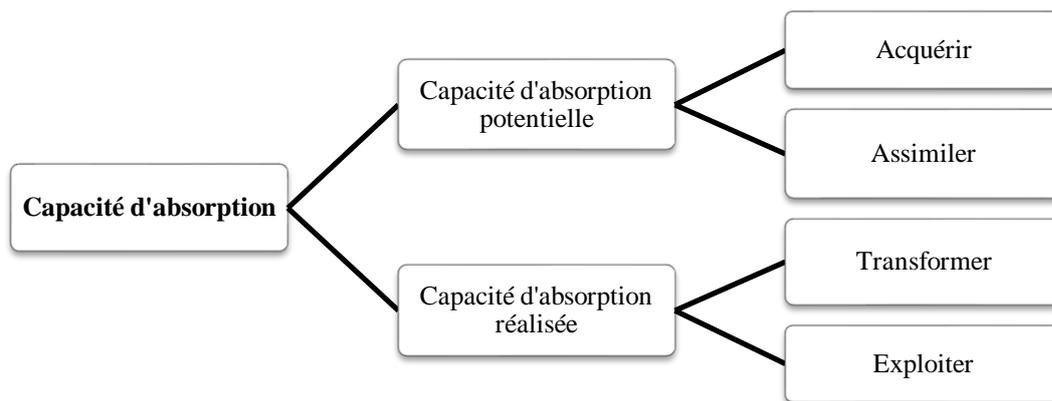
– **Exploiter la connaissance**

L'exploitation met l'accent sur la capacité de l'organisation à appliquer les nouvelles connaissances extérieures pour l'atteinte de ses objectifs organisationnels (Lane et Lubatkin, 1998 ; Daghfous, 2004). Pour Zahra et George (2002) « *l'exploitation en tant que capacité organisationnelle est basée sur les routines qui permettent aux firmes de raffiner, d'étendre et de développer les compétences existantes ou d'en créer des nouvelles en incorporant les connaissances acquises et transformées dans ses opérations* » (Zahra et George, 2002). Enfin, pour Van den Bosch et al. (1999), l'exploitation se réfère à l'habilité de l'organisation à intégrer les nouvelles connaissances et à les exploiter de façon opérationnelle.

Par ailleurs, Zahra et George (2002) présentent une configuration de la CAC selon deux dimensions : la capacité d'absorption potentielle et la capacité d'absorption réalisée. La première dimension, la capacité d'absorption potentielle, concerne la capacité de l'organisation à acquérir et à assimiler les connaissances extérieures (Ziam, 2010). La deuxième, la capacité d'absorption réalisée, réfère à la capacité de l'organisation à transformer et à exploiter les connaissances (*Ibid.*).

La figure 4 ci-dessous, schématise les principales dimensions de la CAC :

Figure 4 – Dimensions de la capacité d'absorption des connaissances



Source : Réalisée par l'auteur à partir des travaux de Cohen et Levinthal (1990) et de Zahra et George (2002).

2.2 Evolution du concept de la capacité d'absorption

Cette sous-section est consacrée aux travaux qui ont contribué à la construction et à la consolidation des fondements théoriques et empiriques du concept de la CAC.

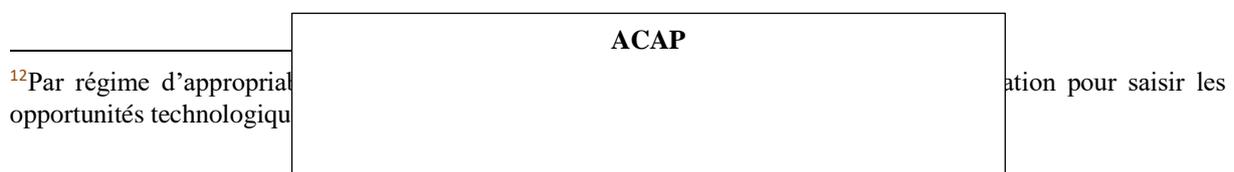
– Modèle de Cohen et Levinthal (1990)

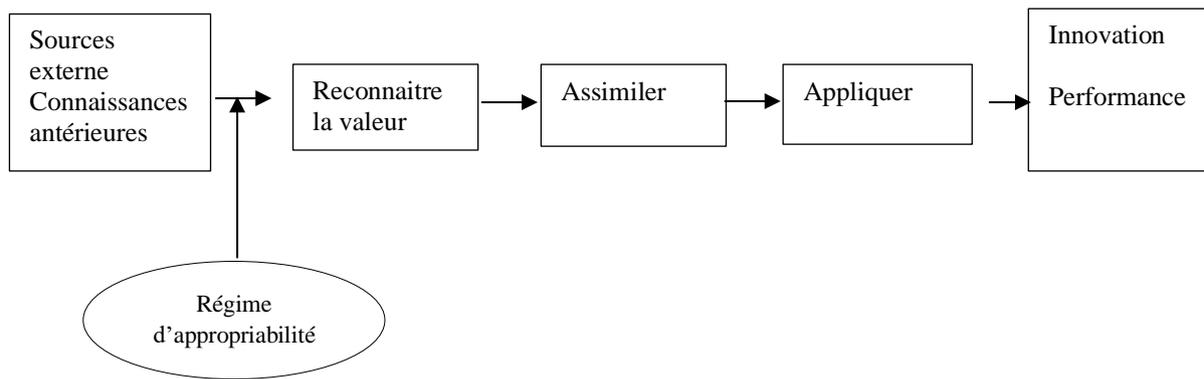
Selon Ziam (2010), Cohen et Levinthal sont les premiers auteurs à avoir conceptualisé la capacité d'absorption et l'avoir appliquée à l'échelle de l'organisation. En effet, dans leurs premiers travaux sur la question, Cohen et Levinthal (1990) ont mis en avant plusieurs dimensions du concept. Premièrement, le lien entre les sources externes de connaissance et l'innovation : «*The ability to exploit external knowledge is thus a critical component of innovative capabilities*» (Cohen et Levinthal, 1990).

Ensuite, ils mettent en avant le rôle des individus, et particulièrement, l'influence de leurs connaissances antérieures sur leur capacité d'absorption. Enfin, Cohen et Levinthal (1990) soulignent la nature cumulative de la capacité d'absorption. Selon eux, cette dimension cumulative explique pourquoi les organisations qui ont un degré important de capacité d'absorption profitent mieux des opportunités technologiques qui se présentent à elles.

La figure suivante schématise le modèle conceptuel de Cohen et Levinthal¹² :

Figure 5 – Modèle de Cohen et Levinthal (1990)





Source : Ziam, 2010.

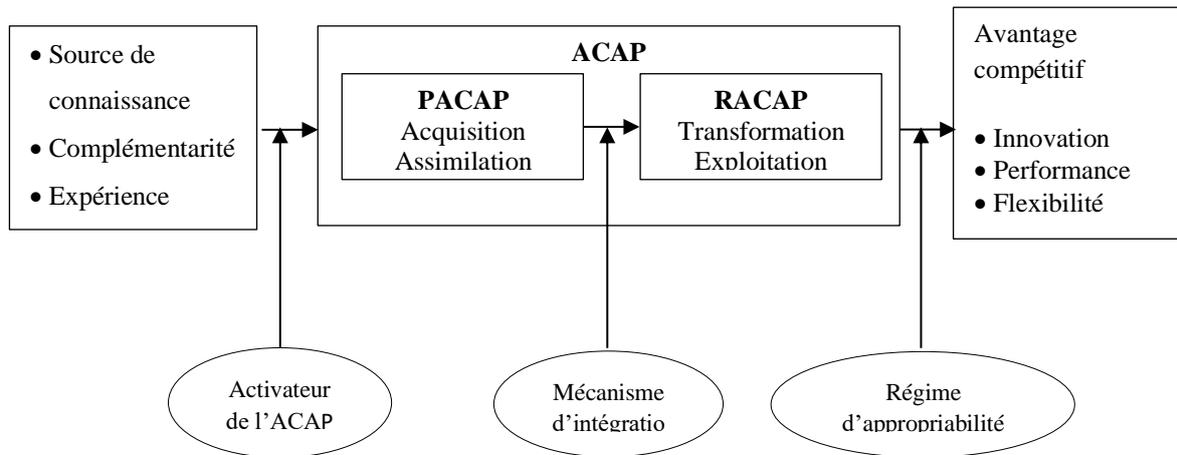
– **Modèle de Zahra et George (2002)**

Comme nous l'avons souligné précédemment, Zahra et George (2002) conceptualisent la capacité d'absorption sous la forme d'un modèle dynamique. Dans ce modèle, la CAC y divisée en deux dimensions : la capacité d'absorption potentielle et la capacité d'absorption réalisée.

La première dimension, la capacité d'absorption potentielle, concerne la capacité de l'organisation à acquérir et à assimiler les connaissances extérieures (Ziam, 2010). La deuxième, la capacité d'absorption réalisée, réfère à la capacité de l'organisation à transformer et à exploiter les connaissances (*Ibid.*). Pour Zahra et George (2002), cette structuration en deux dimensions simplifie l'analyse du processus de la CAC en permettant aux chercheurs d'examiner ses différents intrants et ses résultats. Les auteurs justifient également cette différenciation entre les deux dimensions, capacité d'absorption potentielle et capacité d'absorption réalisée, par son importance d'un point de vue économique, du moment qu'elle permet de calculer le ratio d'efficience, c'est-à-dire le ratio capacité d'absorption potentielle / capacité d'absorption réalisée.

Par ailleurs, le modèle de Zahra et George (2002) présente, globalement, deux extensions par rapport au modèle originel de Cohen et Levinthal (1990). Tout d'abord, l'influence des activateurs sur la capacité d'absorption. Ces activateurs sont, selon les auteurs, des facteurs qui vont favoriser ou freiner l'organisation à répondre à des stimulus spécifiques, qu'ils soient internes ou externes. Ces activateurs vont augmenter les efforts de l'organisation dans sa recherche d'informations susceptibles de lui apporter une plus-value (Ziam, 2010). Ensuite, l'introduction des mécanismes sociaux d'intégration comme une variable médiatisant la relation entre la capacité d'absorption potentielle et la capacité d'absorption réalisée et ayant de ce fait une influence positive sur le ratio d'efficience.

Figure 6 – Modèle de Zahra et George (2002)



Source : Ziam, 2010.

– **Modèle de Todorova et Durisin (2007)**

Les travaux de Todorova et Durisin (2007) remettent en question la reconfiguration de la CAC telle que présentée dans le modèle de Zahra et George (2002). En effet, ce dernier présente plusieurs critiques. La première concerne la non intégration de l'identification ou de la reconnaissance de la valeur de la connaissance comme première dimension de la CAC.

Ensuite, Todorova et Durisin (2007), souligne que l'ajout de la dimension de la transformation comme étape distincte a amené une certaine confusion dans le processus de la CAC. Selon ces derniers, la transformation constitue une alternative à l'assimilation, les organisations transforment la connaissance lorsqu'elles ne parviennent pas à l'assimiler : « *We propose that firms transform their knowledge structures when knowledge cannot be assimilated. Transformation represents an alternative process to assimilation* » (Todorova et Durisin, 2007).

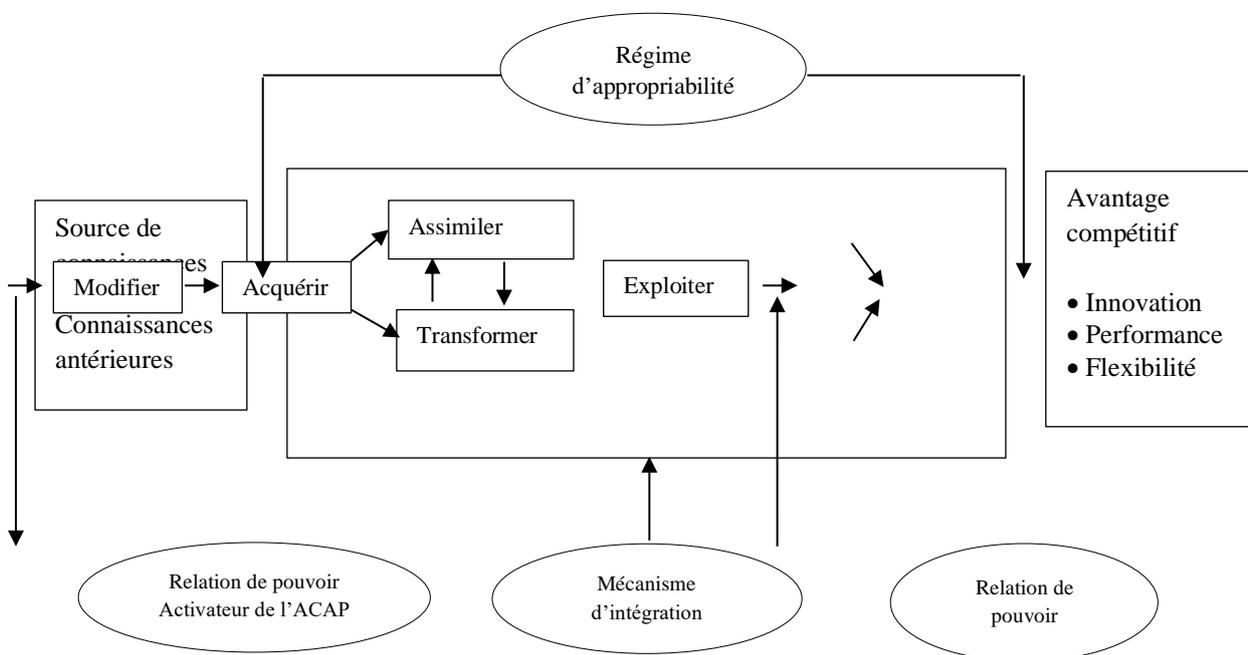
Un autre élément objet de la critique des auteurs à l'égard du modèle de Zahra et George (2002) concerne l'effet des mécanismes d'intégration sur la capacité d'absorption. En effet, le modèle de Zahra et George présente les mécanismes d'intégration comme une variable susceptible de diminuer l'écart entre la capacité d'absorption potentielle et la capacité d'absorption réalisée et améliorer ainsi l'efficacité de l'utilisation des connaissances.

Cependant, selon Todorova et Durisin (2007), la différenciation entre les deux dimensions, capacité d'absorption potentielle et capacité d'absorption réalisée, ne permet pas d'apprécier

l'efficacité du moment que les individus peuvent réaliser l'acquisition d'une connaissance sans forcément parvenir à l'exploiter. En outre, les mécanismes d'intégration affecteraient l'ensemble du processus d'absorption et pas seulement le pont entre la capacité d'absorption potentielle et la capacité d'absorption réalisée.

Enfin, dernière critique adressée par les auteurs aux modèles précédents (Cohen et Levinthal, Zahra et George) concerne la négligence de la dimension de « pouvoir ». Le pouvoir influence en effet le processus d'absorption et, notamment, l'identification et l'exploitation des connaissances (Ziam, 2010).

Figure 7 – Modèle de Todorova et Durisin (2007)



Source : Ziam, 2010.

Le tableau suivant synthétise les principaux travaux théoriques sur le concept de la CAC :

Tableau 2 – Synthèse des principaux modèles théoriques de la capacité d'absorption des connaissances (CAC)

CAC/Modèle	Cohen et Levinthal 1990	Zahra et George 2002	Todorova et Durisin 2007
Antécédents de la CAC	<ul style="list-style-type: none"> - Sources externes - Connaissances antérieures 	<ul style="list-style-type: none"> - Sources de connaissances - Complémentarité - Expérience 	<ul style="list-style-type: none"> - Sources de connaissances - Connaissances antérieures
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> - Identification (reconnaitre la valeur) - Assimilation - Application 	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition - Assimilation - Transformation - Exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification (reconnaitre la valeur) - Assimilation - Transformation - Exploitation
Résultats de la CAC	Innovation Performance	Avantage compétitif : Innovation Performance Flexibilité	Avantage compétitif : Innovation Performance Flexibilité

Source : Réalisé par l'auteur.

Sur le plan empirique, plusieurs travaux ont fait appel au concept de la CAC pour expliquer plusieurs phénomènes : l'innovation et la performance des firmes (Cohen et Levinthal, 1990 ; Lane, Salk et *al.*, 2001 ; Tsai, 2001) ; le transfert interorganisationnel (Gupta et Govindarajan, 2000 ; Lenox et King, 2004) ; le transfert intraorganisationnel (Szulanski, 1996 ; Szulanski, 2000) ; l'apprentissage organisationnel (Linsu, 1998).

Or, l'analyse des composantes de la CAC, par Ziam (2010), permet de constater que plusieurs travaux empiriques n'ont pas traité systématiquement la capacité d'absorption à partir de ses dimensions traditionnelles (c'est-à-dire, reconnaître la valeur, acquérir, assimiler, transformer et exploiter).

- **Identifier ou reconnaître la valeur de la connaissance**

Cette première dimension de la CAC a en de nombreux cas été corrélée à la performance de l'organisation et à ses activités innovatrices (Zahra, George et *al.*, 2001 ; Garcia-Morales, Ruiz-Moreno et *al.*, 2007), à l'apprentissage organisationnel (Garcia-Morales, Ruiz-Moreno et *al.*, 2007) et au transfert de meilleures pratiques (Szulanski, 1996 ; Szulanski, 2000).

En analysant l'effet de la CAC sur la performance des firmes spécialisées en biotechnologie, George et *al.* (2001) affirment que l'habilité à reconnaître la valeur des connaissances pertinentes a un effet significatif sur les résultats de l'organisation appréciée en fonction du nombre de produits développés et du nombre de ventes nettes.

Dans le même ordre d'idées, les travaux de Szulanski (1996, 2000) affirment que les difficultés que rencontrent les individus à reconnaître la valeur d'une connaissance (e.g. les bonnes pratiques) constituent un frein à son transfert. Pour cet auteur, la CAC des individus reflète leur capacité à reconnaître la valeur des connaissances ainsi que leur capacité à les appliquer.

– **Acquérir la connaissance**

Plusieurs travaux conçoivent l'acquisition des connaissances externes comme la première étape du processus à travers lequel une organisation va innover (Caloghirou, Kastelli et *al.*, 2004 ; Tsai, 2006) ou encore va être plus à même de réagir à son environnement (Liao, Welsch et *al.*, 2003).

Pour apprécier l'influence de la CAC sur la performance des activités innovantes, Caloghirou et *al.* (2004) se réfèrent à deux dimensions : les connaissances antérieures appréciées à partir du niveau d'éducation des répondants, et l'effort d'acquisition des connaissances externes mesuré par les investissements en RD et la formation du personnel. Les résultats montrent que ces deux variables ont un effet significatif sur l'innovation.

– **Assimiler la connaissance**

Si l'on croit Ziam (2010) seule l'étude de Lane et *al.* (2001), avait utilisé l'assimilation en tant que dimension explicative. Les résultats de ce travail montrent que la capacité de l'organisation à assimiler les connaissances dans le cadre des échanges entre une entreprise mère et sa filiale repose, d'une part sur des éléments structurels tels que la flexibilité et l'adaptabilité, et, d'autre part, sur le soutien de l'entreprise mère.

– **Transformer la connaissance**

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la transformation de la connaissance est définie comme «*la capacité d'une organisation à développer et à raffiner les routines qui facilitent la combinaison des connaissances existantes et les connaissances nouvellement acquises et assimilées*» (Zahra et George, 2002). Pour apprécier la CAC des firmes technologiques, Lin et *al.* (2002), utilisent trois dimensions : la capacité d'adaptation des technologies, la capacité de production et la capacité d'application des technologies.

– **Exploiter la connaissance**

Selon Ziam (2010), l'exploitation des connaissances concerne l'utilisation et à l'application des connaissances dans les activités courantes. Comparativement aux autres dimensions de la

capacité d'absorption, l'exploitation a été largement documentée (Lin, Tan et *al.*, 2002 ; Shih-Wei, 2005 ; Tsai, 2006). Pour analyser l'innovation dans les services d'Internet, Tsai (2006) mis en place un modèle appréciant la CAC selon quatre dimensions : l'acquisition, le transfert, le renouvellement et l'application des connaissances. Ses résultats affirment que l'exploitation des connaissances appréciée par l'application a une influence significative sur la performance des organisations à l'innovation.

Le tableau suivant synthétise les principaux travaux empiriques sur la CAC :

Tableau 3 – Synthèse des principaux travaux empiriques sur la capacité d'absorption des connaissances

Dimension	Sous-dimension	Mesure	Références
Identifier ou reconnaître la valeur	<ul style="list-style-type: none"> – Connaissances antérieures – Investissements antérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses RD 	George et <i>al.</i> (2001) ; Szulanski (2000)
Acquérir	<ul style="list-style-type: none"> – Connaissances antérieures – Investissements antérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau universitaire – Effort d'acquisition – Investissement en RD – Formation 	Caloghirou et <i>al.</i> (2004) ; Tsai (2001) ; Lia (2006)
Assimiler	<ul style="list-style-type: none"> – Eléments structurels 	<ul style="list-style-type: none"> – Flexibilité – Adaptabilité 	Lane et <i>al.</i> (2001)
Transformer	<ul style="list-style-type: none"> – Adapter – Produire 	ND	Lin (2002)
Exploiter	<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de brevets 	Lin (2002) ; Tsai (2006) ; George et <i>al.</i> (2001) ; Szulanski (2000)

Source : Ziam, 2010.

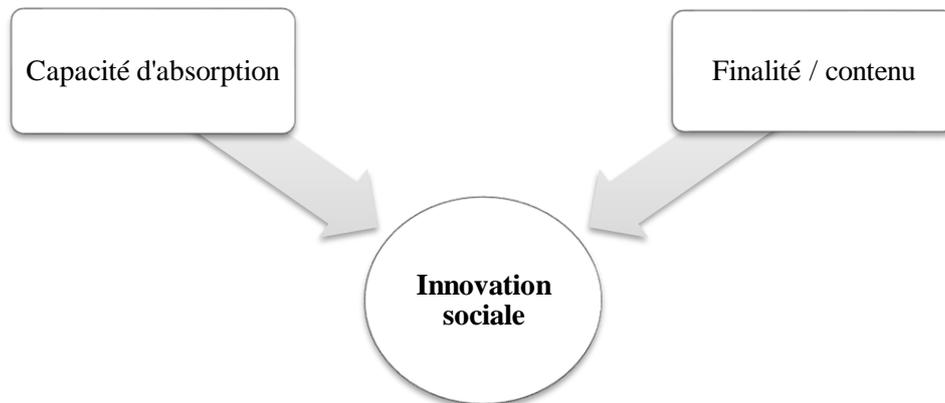
A la lumière des observations précédentes et en fonction de l'objectif de ce chapitre, nous rappelons les deux dimensions clés de l'innovation sociale (Cameron et *al.*, 2007) :

- La satisfaction des besoins humains non encore satisfaits par l'Etat ou le marché. Il s'agit principalement des besoins de base (dimension *contenu ou finalité* de l'innovation sociale) (Bodin et Hamdouch, 2005) ;
- Les changements dans les rapports sociaux, notamment en ce qui concerne les mécanismes de gouvernance, qui devraient permettre la satisfaction des besoins de base,

nais aussi l'amélioration de l'implication des plus démunis dans le processus de prise de décision (dimension *processus* de l'innovation sociale).

Au terme de cette revue, deux dimensions de l'innovation sociale ont été retenues:

Figure 8 – Dimensions de l'innovation sociale



Nous retenons donc plusieurs éléments de ce panorama :

- L'innovation sociale est un processus duquel émerge une nouvelle approche, pratique, ou intervention, ou encore, un nouveau produit /service mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social ;
- Ce processus est conditionné par certaines pratiques, dont la mise en œuvre dépend du niveau de la capacité d'absorption des acteurs ; la diffusion de ces pratiques pourrait être porteuse de changement en termes de développement territorial durable.

C'est cette dernière affirmation que nous développerons dans la section suivante.

3. Innovation sociale et développement territorial durable

Notre objectif ici est d'analyser la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Après avoir mis en évidence cette relation, nous formulons nos hypothèses de recherche relatives à l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. De l'ensemble de ces éléments un cadre conceptuel sera retenu.

3.1 Des modèles territoriaux d'innovation à l'innovation sociale

Comme nous l'avons souligné précédemment, depuis les travaux précurseurs de Schumpeter (1935), l'analyse territoriale a mis en évidence le rôle de l'innovation dans les dynamiques territoriales. Les modèles territoriaux d'innovation (Milieu innovateur, District industriel, Systèmes régionaux d'innovation, etc.), explorés par plusieurs auteurs (notamment Moulaert et Sekia, 2003), confirment ce constat.

Selon Moulaert et Nussbaumer (2014), la majorité des modèles territoriaux d'innovation (MTI) mettent en avant la relation entre les institutions et l'amélioration de la compétitivité des régions et des localités. Cependant, aucune de ces conceptions ne fait référence aux composantes non économiques de la dynamique territoriale qui n'est pas totalement axée sur la logique du marché. En effet, les promoteurs des MTI défendent l'idée strictement économique selon laquelle l'amélioration de la qualité de vie des populations coïncide avec la prospérité générée par une croissance économique plus élevée. Dans ces approches simplifiées, il n'y a pas de distinction entre le développement et la croissance.

En ce sens, les MTI constituent un prolongement des approches traditionnelles du développement (*cf.* chapitre 1) : l'innovation et l'acquisition des connaissances améliorent la performance de l'économie du marché et contribuent par ricochet à la réalisation des autres objectifs du développement.

L'importance des MTI comparativement à d'autres approches de développement (territorial) économique (*e.g.* les modèles néoclassiques de la croissance régionale) ne fait pas de doute parce qu'ils intègrent le rôle des institutions comme facteurs-clés du développement économique. Ainsi,

«ils remplissent la boîte noire du modèle néoclassique de l'entreprise, modèle ne tenant aucunement compte de la dynamique institutionnelle des acteurs innovants, mais considérant seulement leurs intérêts selon la rationalité économique standard. Les MTI sont donc plus séduisants que les modèles néoclassiques de la croissance régionale, car ils tiennent compte de la dynamique institutionnelle (la culture, les organismes pour l'acquisition de connaissances, les réseaux) dans l'amélioration de la compétitivité de l'économie de marché locale» (Moulaert et Nussbaumer, 2014, p : 86).

Les positions de ces modèles par rapport à l'innovation¹³ peuvent être synthétisées dans le tableau suivant :

¹³Le modèle de la région apprenante n'a pas été inclus dans le tableau, car plusieurs auteurs considèrent ce modèle comme une synthèse des caractéristiques des autres modèles territoriaux d'innovation.

Tableau 4 – Conceptions de l’innovation dans les modèles territoriaux d’innovation

Caractéristiques de l’innovation	Milieu innovateur (MI)	District industriel (DI)	Système régionaux d’innovation (SRI)	Nouveaux espaces industriels
Essentiel de la dynamique innovante	Capacité d’une entreprise à innover par ses relations avec d’autres acteurs du même milieu.	Capacité des acteurs à mettre en œuvre l’innovation dans un système de valeurs communes.	L’innovation comme processus interactif, cumulatif et spécifique de recherche et développement (dépendance de sentier).	Résultat de la R&D et de sa mise en œuvre ; application de nouvelles méthodes de production (juste à temps, etc.).
Rôle des institutions	Rôle très important des institutions dans les processus de recherches (universités, entreprises, agences publiques, etc.).	Les institutions sont des «acteurs capacitant» le capital social et favorisant l’innovation et le développement.	Comme pour les SNI ¹⁴ , les définitions varient selon les auteurs. Cependant, ils s’accordent à dire que les institutions régulent le comportement au sein et à l’extérieur des organisations.	Régulation sociale pour la coordination des transactions entre les entreprises et la dynamique de l’activité entrepreneuriale.
Développement régional	Vision territoriale basée sur des milieux innovateurs et sur la capacité des acteurs d’innover dans une ambiance coopérative.	Vision territoriale basée sur la solidarité spatiale et la flexibilité de districts. Cette flexibilité est un élément de l’innovation.	Vision de la région comme système d’apprentissage interactif et institutionnel.	Interaction de la régulation sociale avec des systèmes de production agglomérés.
Culture	Culture de confiance et de liens réciproques.	Partage de valeurs parmi les acteurs du DI – confiance et réciprocité.	La source des connaissances se trouve dans l’interaction.	Culture de travail en réseau et interaction sociale.
Types de relations entre acteurs	Rôle de l’espace de soutien : les relations stratégiques entre les firmes, leurs associés, fournisseurs et clients.	Le réseau est un mode de régulation sociale et une source de discipline. Il promeut la coexistence de coopération en même temps que la concurrence.	Le réseau est un mode d’organisation de «l’apprentissage interactif».	Transactions inter firmes.
Types de relations avec l’environnement	Capacité des acteurs d’adapter leur comportement aux changements dans leur environnement. Des relations très denses : troisième dimension de l’espace de soutien du milieu.	Les relations avec l’environnement imposent quelques contraintes et de nouvelles idées. Elles doivent pouvoir réagir aux changements dans l’environnement. Des relations efficaces. Vision spatiale limitée de l’environnement.	Equilibre entre les relations spécifiques au système et les contraintes de l’environnement. Des relations denses.	Dynamique de formation communautaire et reproduction sociale.

¹⁴Systèmes nationaux d’innovation.

Source : Moulaert et Nussbaumer (2014).

Dans le même ordre d'idées, Klein (2014) propose une typologie de ces initiatives innovantes dans le domaine du développement local selon au moins quatre approches : productive, technologique, politique et solidaire.

L'approche productive concerne la mise en place de systèmes productifs à l'échelle locale. Plusieurs expressions ont été employées pour désigner ces configurations productives, parmi celles-ci, la plus connue est celle de «système productif local». Inspirée de la notion de «district», utilisée pour la première fois par Beccatini (1992), l'expression de système productif local fait référence à la dynamique économique de ce que, dans les années 1980, on a appelé la «troisième Italie».

L'idée centrale portée par cette approche consiste en la nécessité de regrouper géographiquement plusieurs entreprises et acteurs d'une même branche afin de produire des effets de synergies bénéfiques au niveau local. La thèse défendue par ces travaux est que la proximité géographique conduit les acteurs à valoriser l'identité territoriale et, par conséquence, à mettre en place des formes de gouvernance locale afin «*d'organiser la convergence des acteurs concernés par la production, des entreprises produisant ainsi les conditions pour l'établissement de clusters productifs, qu'il s'agisse des syndicats ou d'autres acteurs intermédiaires*» (Klein, 2014, p : 118).

Cette approche défend l'hypothèse qu'il existe un lien entre proximité spatiale, innovation et dynamisme local. Toutefois, ce lien n'est pas automatique, pour innover, la proximité spatiale doit être conjuguée avec d'autres formes de proximité de type relationnel (Grossetti, 2003 ; Lavoie et Nyssens, 2005). En outre, plusieurs travaux soulignent que les systèmes productifs locaux ne peuvent être analysés séparément des autres composantes de la société locale et sans tenir compte de leur flux avec les réseaux qui tissent l'économie nationale voire internationale (May, 1986 ; Markusen, 1996).

L'approche technologique s'intéresse, quant à elle, aux configurations sociales susceptibles de favoriser l'innovation technologique au sein des entreprises locales. Cette conception se scinde en deux approches : celle des systèmes régionaux d'innovation et celle des milieux innovateurs.

Inspirée par la notion de système national d'innovation, l'approche des systèmes régionaux d'innovation se positionne davantage sur la nature collaborative des processus de l'innovation. Cette collaboration crée de la connaissance et favorise l'apprentissage et la valorisation des

ressources locales (Holbrook et Wolfe, 2002). En ce sens, «*plus la gouvernance est flexible, plus les systèmes régionaux pourraient être innovateurs et performants*» (Klein, 2014, p : 119).

Davantage conçue comme une alternative aux conceptions traditionnelles du développement régional, l'expression de milieux innovateurs, théorisée par Aydalot (1985), porte sur l'environnement (milieu) favorisant la relation entre l'innovation technologique, l'entreprise et le territoire. Cela permet d'analyser les dispositifs de développement et de diffusion de l'innovation.

Malgré le fait que l'approche de système régional d'innovation met l'accent davantage sur la gouvernance et celle de milieux innovateurs porte sur les liens entre les acteurs (économiques) locaux, ces deux conceptions mettent l'entreprise et l'innovation technologique au centre de leur préoccupation. Or, plusieurs travaux ont affirmé que l'innovation technologique, nécessaire certes, n'est pas une solution suffisante pour hisser la qualité et les conditions de vie des populations (Hiernaux-Nicolas, 1999).

La troisième approche, politique, met l'accent sur la question du pouvoir. Plus précisément, le rôle du pouvoir, à l'échelle locale, dans l'aptitude des acteurs locaux à trouver de nouvelles solutions dans le cadre de la globalisation (Stone, 1989). Selon Logan et Molotch (1987), cette conception émane d'une vision de l'économie politique construite en étudiant les milieux urbains nord-américains. L'objectif des travaux qui s'en rattachent est d'analyser les reconfigurations urbaines en réponse à la crise économique des grandes villes industrielles.

La notion centrale de cette conception est celle de «coalition», vue comme l'ensemble des réseaux formels et informels mises en place entre les acteurs publics et privés d'un territoire donné (Stone, 1989). La coalition est, donc, un construit d'acteurs susceptibles de mobiliser des ressources internes et externes. Ainsi, «*les orientations et l'efficacité des restructurations mises en place dans les sociétés locales dépendent du type et de la durée de la coalition entre les acteurs socioéconomiques qui les réalisent*» (Klein, 2014, p : 120).

Pertinente parce qu'elle pose la question du pouvoir, cette approche présente toutefois quelques limites. D'abord, le fait de ne pas prendre en compte les dimensions nationales et internationales du pouvoir politique (Deitrick, 1999). Ensuite, l'approche promeut une vision corporatiste et élitiste du développement local (*Ibid.*), ce qui a fait que plusieurs travaux ont souligné le besoin de coalitions plus inclusives.

L'approche solidaire, quant à elle, elle constitue la trame des travaux qui posent l'échelle locale comme un cadre générateur de liens sociaux et d'actions collectives (Denieuil, 1997). Selon cette conception, *«le sentiment d'appartenance territoriale crée des espaces communautaires, adaptés à la société moderne, diversifiés et insérés de diverses façon dans la société globale. Les mouvements sociaux se reterritorialisent, déployant des actions à partir de problématiques locales»* (Klein, 2014, p : 120).

En effet, la référence au local, assure une convergence minimale des intérêts et amène de ce fait les acteurs locaux à mettre en œuvre des actions collectives. Au fond, cette conception s'inscrit dans un dessin plus global, celui de la réconciliation entre l'économie et la société (Lévesque, 2008) et reçoit, conséquemment, plusieurs appellations selon les pays (économie sociale, économie solidaire, économie communautaire, économie populaire, etc.).

Dans une perspective d'innovation sociale, ces approches sectorielles sont insuffisantes. Elles doivent être conjuguées. C'est ce que tente de véhiculer l'approche du développement territorial durable, que nous avons présenté dans le chapitre 1. Cette approche prône, en effet, la mise en relation des actions économiques, sociales et environnementales ainsi que des formes de gouvernance territoriale, alternatives aux démarches descendantes classiques, s'inscrivant dans le cadre de l'implication progressive des acteurs locaux (privés, publics, associatifs) dans les dynamiques de développement qui les concernent.

La mise en évidence du territoire comme scène du développement s'insère dans un changement global, un changement de paradigme certes, mais aussi d'une manière plus concrète,

«un changement dans la vision des objectifs de développement avec comme finalité la configuration de nouveaux espaces d'autonomie ou peuvent s'affirmer des solidarités locales, des formes actives d'identité qui donnent aux citoyens, organisés localement, un plus grand pouvoir de participation dans la prise de décisions» (Fontan et al., 2003).

Plusieurs formules et approches sont généralement exprimées, mais une constante se dégage clairement : le rôle que l'on attribue à l'acteur local dans les actions de développement (Arocena, 2001 ; Gumuchian, et al., 2003 ; Drewe et al., 2008). C'est l'acteur local qui définit les projets et qui précise d'une façon ascendante le type d'aide dont il a besoin de la part de l'acteur public. L'Etat est considéré non plus comme l'unique acteur du développement, mais comme un partenaire. Le traitement centralisé du développement est remplacé par la coopération et le partenariat où convergent les intérêts de l'Etat et ceux des acteurs locaux.

On retrouve ici le raisonnement qui sous-tend l'approche du développement local. Impulsée, dès les années 1980, sous la lumière de plusieurs travaux qui remettaient en cause l'action de l'Etat en matière de développement (Stohr et Taylor, 1981) et d'autres qui démontraient l'existence de configurations territoriales dans lesquelles des modalités locales de régulation et d'innovation jouaient un rôle déterminant (Aydalot, 1985 ; Benko et Lipietz, 2000). Le point commun à tous les expériences observées était la collaboration qui substituait aux relations de conflit et de confrontation. Se mettait ainsi en évidence une nouvelle vision du territoire.

Le territoire paraît, ainsi, comme la solution incontournable puisque c'est à ce niveau que doit s'engager l'action publique. Dit autrement, le local est devenu l'échelle adéquate d'intervention territoriale des acteurs (Public, privé et associatif) dans une perspective d'innovation. La mise en œuvre et l'application de ce raisonnement constituent également des défis de taille. Comment faire émerger un environnement qui permettrait aux acteurs locaux, en particulier dans les milieux démunis, de générer des initiatives innovantes et d'amorcer ainsi un processus qui renforce leurs capacités à mobiliser des ressources et à devenir plus dynamique ?

D'une manière contraire, les MTI ne prennent pas en considération la multidimensionnalité du développement (l'environnement naturel par exemple). Malgré leur intégration de la dynamique institutionnelle, ils demeurent attachés à une conception fondée sur le marché et le progrès technique. En effet, cette littérature est marquée par deux limites principales (Hillier et *al.*, 2004) :

- Une vision technologiste du développement, qui bien que modulée de manière progressive, ne rend pas compte des autres composantes de l'innovation ;
- Une place importante est accordée « *aux comportements et mécanismes marchands et concurrentiels, ainsi qu'à l'objectif de compétitivité, et donc une négligence d'autres processus sociaux essentiels pour le développement et faisant intervenir de nombreuses formes d'innovation* » (Hillier et *al.*, 2004, p : 138).

L'objectif est clair. En mobilisant le concept d'innovation sociale, l'analyse locale et régionale et à fortiori territoriale pourrait s'enrichir en intégrant des dimensions sociales, culturelles, institutionnelles et environnementales. Il s'agit donc non seulement d'une critique de la conception économique-technologiste du développement, mais plutôt d'une intention de présenter un modèle conceptuel permettant d'élargir l'approche du développement territorial.

Du point de vue du développement, l'innovation sociale acquiert un double sens. Premièrement, elle met l'accent sur la satisfaction des besoins humains de base. C'est la conception mise en avant par les adeptes de l'économie sociale et solidaire (Laville, 2010). Les besoins humains fondamentaux sont beaucoup plus larges que les besoins en emplois et en revenus, et ils ne sont pas totalement reconnus par les stratégies de croissance basées sur l'économie du marché.

Par ailleurs, la réponse aux besoins humains par les mécanismes du marché est fortement corrélée à la distribution de la richesse et des revenus. *«Plus l'économie de marché sera égalitaire, mieux fonctionnera le mécanisme du marché comme mécanisme d'allocation des ressources pour la satisfaction des besoins fondamentaux»* (Moulaert et Nussbaumer, 2014, p : 88).

A l'opposé, lorsqu'il y aura un déséquilibre dans la distribution de la richesse et des revenus, le marché ne s'occupera plus des besoins des populations démunies, qui seront contraintes, de se diriger vers des formules d'échange local basées sur la réciprocité ou de devenir totalement dépendantes de la redistribution par l'Etat. Dit autrement, la diversité des mécanismes d'allocation des ressources est nécessaire à la fois pour l'identification des besoins humains et pour le partage juste de la richesse dans une société.

La perspective de l'innovation sociale appliquée au développement territorial (durable) permet de soutenir que, pour donner une réponse durable à leurs problèmes vécus, les acteurs locaux se doivent d'essayer de nouvelles solutions. La CAC des acteurs locaux devient alors un capital essentiel. La capacité d'expérimenter face aux problèmes de développement, voire à changer la façon de poser ces problèmes, devient primordiale. La principale influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable réside dans sa capacité à mettre en collaboration des acteurs locaux et à mettre en place des arrangements sociaux qui favorisent la restructuration de la cohésion sociale.

En outre, l'influence de l'innovation sociale, même lorsqu'elle est le résultat de l'inventivité des acteurs locaux, n'est pas que locale.

«Les innovations sociales ont un effet sur l'environnement institutionnel qui structure la société à tous les niveaux (productif, technologique, politique et social) et à toutes les échelles (locales, régionales, nationales, supranationale). Il s'agit de transformations progressives, jalonnées par des innovations radicales et incrémentielles, dont les sources se trouvent dans les relations entre les organisations de la société civile et le cadre institutionnel d'une part, et entre les

expérimentations locales et les réseaux globaux d'autre part» (Klein, 2014, p : 134).

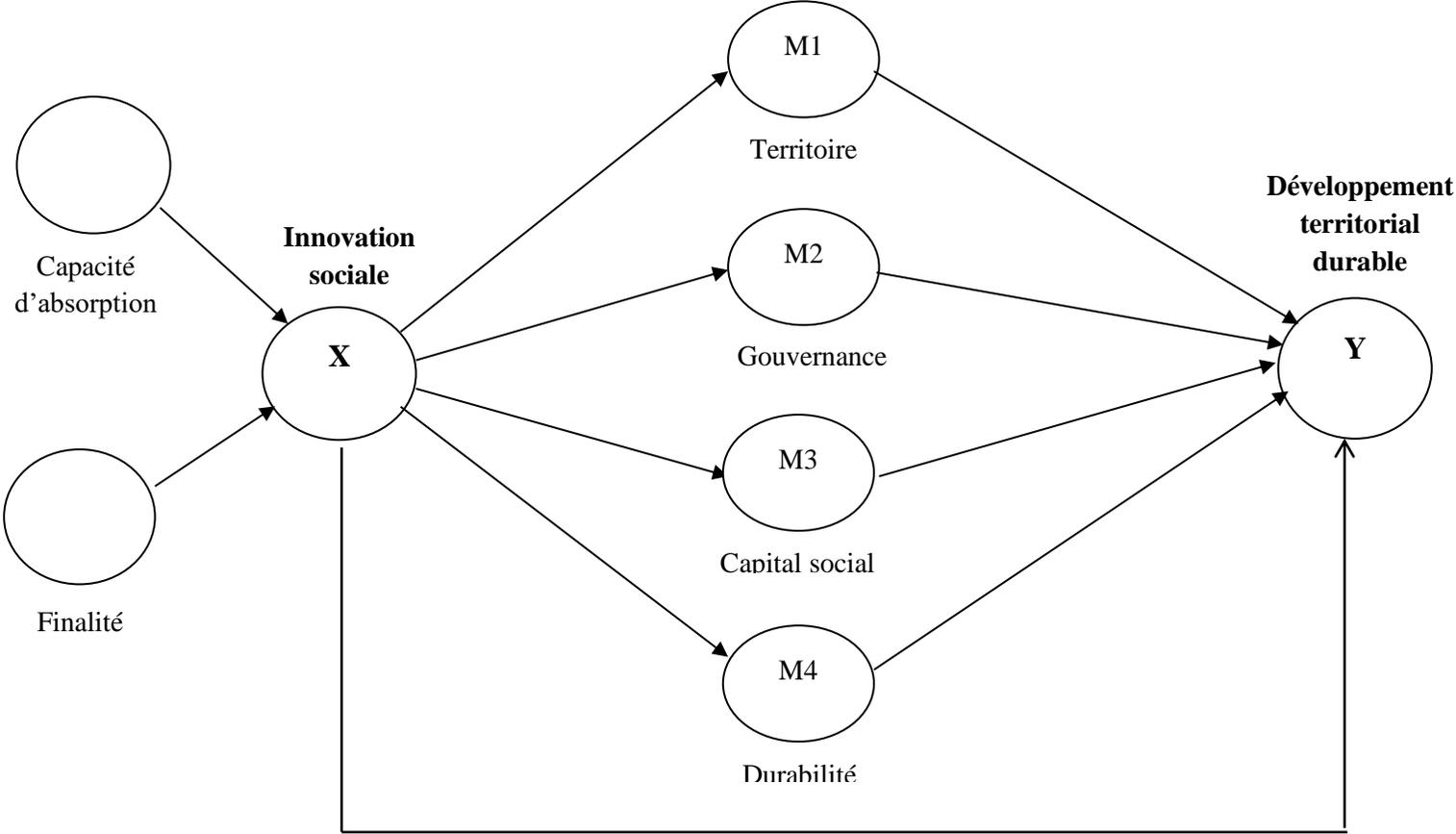
Il est donc primordial que les initiatives innovantes locales soient mises en réseaux de façon à inspirer de nouvelles coalitions interterritoriales. De nouvelles configurations territoriales doivent permettre à la société de se reconstruire collectivement et de se donner un nouveau modèle de développement qui soit aussi bien territorial que durable.

3.2 Cadre conceptuel et hypothèses de la recherche

Dans cette sous-section sera présenté le cadre conceptuel ainsi que les hypothèses retenues dans cette recherche. Celles-ci découlent des différentes perspectives théoriques sur le concept d'innovation sociale et ses associations avec les dimensions du DTD. En effet, notre revue du traitement du lien entre l'innovation sociale et le DTD dans la littérature a mis en évidence une relation indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable par la médiation de quatre variables, à savoir le territoire, la gouvernance, le capital social et la durabilité.

La figure ci-dessous, illustre les variables retenues dans notre cadre conceptuel.

Figure 9 – Cadre conceptuel avec médiations



Comme nous l'avons souligné plus haut, notre modèle conceptuel mis en relation médiatisée l'innovation sociale et le développement territorial durable. Par conséquent, nous posons les hypothèses suivantes :

– **Relations entre innovation sociale, territoire et développement territorial durable**

Nous traiterons tout d'abord de la relation existante entre innovation sociale et territoire. Nous faisons notre la question soulevée par Fontan (2008) : quel rôle joue l'innovation sociale dans la construction des territoires ?

Comme nous l'avons explicité précédemment (*cf.* chapitre 1), le territoire apparaît comme un espace à la fois « *donné* » et « *construit* ». Cette double caractéristique fait en sorte que l'état territorial est en continuelle mutation. « *Le développement mis en scène dans un territoire tend à la fois à modifier la façon dont les populations tissent leur rapport au territoire, tout en étant influencé par la nature même des composantes présentes sur ce dernier* » (Fontan, 2008). De nos jours, le paradoxe de cette double caractéristique représente la clé du développement local.

Rappelons que la notion d'innovation sociale se définit par :

«Son caractère novateur ou hors norme et par l'objectif général qu'elle poursuit, soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle se caractérise tout autant par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles» (Cloutier, 2003, p : 4).

Dans une perspective de développement, «*l'innovation sociale correspond aux changements au niveau tant institutionnel que des comportements collectifs et individuels contribuant à l'intégration sociale*» (Hillier et al., 2004) et à un développement territorial intégré (*Integrated Area Development*) au sens de Moulaert et al. (2002). Ces dynamiques de coordination de l'action locale pourraient être considérées comme un facteur de développement des territoires, contribuant à structurer localement des réseaux d'acteurs porteurs de projets.

Situer l'innovation sociale à l'échelle locale revient à mettre en avant le caractère particulier et transformateur de l'acte d'innover. «*La contagion fait vague en se diffusant d'une personne à une autre, d'un groupe de personnes à un autre, d'une organisation à une autre. Chaque unité d'émergence représente alors un lieu réfléchi, voulu ou subi d'incubation de la transformation*» (Fontan, 2008). Le local devient ainsi la pierre angulaire de la création de la nouveauté et sa diffusion.

En effet, le processus d'innovation sociale prend toujours place sur une échelle locale. Il le fait, selon Fontan, au sein de «*laboratoires sociaux structurés à partir d'actions collectives, de systèmes organisationnels et de systèmes institutionnels*» (Fontan, 2008):

- Le premier laboratoire, écrit Fontan, regroupe les actions individuelles et collectives à partir desquelles émergent soit l'invention, soit le processus d'innovation ;
- Le deuxième laboratoire permet l'appropriation des actions individuelles et collectives mises en œuvre dans le premier laboratoire pour les structurer au sein d'organisations. Ce laboratoire de deuxième niveau est celui de l'action organisée : organisation au sens restreint (une entreprise ou un organisme sans but lucratif) ou au sens large (une communauté organisée, un secteur économique, une famille ou une classe sociale) ;
- Le troisième laboratoire réunit et agrège les actions organisationnelles. C'est «*l'action innovante instituée*», celle de la généralisation de l'innovation à un ensemble large d'utilisateurs.

Dès lors, à partir d'une action collective (locale) pourrait naître une action organisée, laquelle pourrait éventuellement se traduire par une «*action d'institutionnalisation*» d'un projet de développement du territoire. Ainsi, le processus d'innovation sociale influence la structuration du développement d'un territoire donné. Par conséquent, nous posons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Il y a une relation positive directe entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Hypothèse 2 : Il existe une relation positive indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable et ceci à travers l'utilisation des territoires¹⁵.

- **Relations entre innovation sociale, gouvernance et développement territorial durable**

Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, la gouvernance est intimement liée à la problématique du territoire. Le territoire en tant que construit d'acteur, se constitue autour d'un minimum de convergence et d'arbitrage entre les intérêts des différents acteurs concernés, or la gouvernance repose elle aussi sur la base de compromis entre ces intérêts divergents (Rochman, 2008 ; Richez-Battesti, 2008, 2011).

¹⁵Le territoire en tant que construit d'acteurs.

De plus, comme l'écrit Gonçalves Cunha (2000), les politiques publiques à caractère territorial ne pourraient être conçues et mises en œuvre sans la participation des acteurs publics et privés. Cette participation doit intégrer le maximum possible de segments (économiques, sociaux, politiques et culturels), constitutifs des construits territoriaux, ce qui pose la question de la nature de la gouvernance de ces construits (territoires) et des projets qui y sont développés. « *Les modèles et projets de développement territorial dépend d'une ingénierie politique promouvant une gouvernance ou un pacte impliquant la plus grande diversité d'acteurs possibles* » (Gonçalves Cunha, 2000).

Dans cette perspective, la notion de gouvernance territoriale se différencie de celle prônée par les économistes institutionnalistes (*cf.* chapitre 1) par le fait qu'elle transcende la seule échelle de l'entreprise et se focalise sur les liens entre les différents acteurs qui participent à la production dans un territoire donné. A ce sujet, Leloup et ses co-auteurs affirment que :

«Les prémices de réflexions sur la gouvernance territoriale peuvent être restituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les Etats modernes» (Leloup et al., 2005, p : 322).

Toujours selon Leloup et al. (2005), la question de gouvernance territoriale tend vers les travaux sur le développement local et concerne l'implication progressive des acteurs locaux (privés, publics, associatifs) dans les dynamiques de développement qui les concernent. Dans ce dessin, la gouvernance fait référence à la fois au mode d'interactions entre les différents acteurs locaux (privés, publics, associatifs) et à la façon dont ces différents acteurs s'organisent pour faire fonctionner leur coalition.

La gouvernance territoriale prend donc forme dans des coalitions d'acteurs divers (publics, privés, associatifs...) travaillant en synergie pour la réalisation d'objectifs communs (dont la résolution des problèmes et la mobilisation des ressources). La gouvernance se situe donc au niveau de l'action. En effet, la gouvernance est conçue comme « *l'art de monter des projets qui produisent un équilibre dynamique contenant les différents milieux en cohabitation sur un espace donné* » (Granier, 1999).

De son côté, Bernardy souligne que la gouvernance, dans une perspective de développement territorial durable, possède deux fonctions essentielles : la reproduction et le pilotage. Plus précisément :

«Le système de gouvernance doit donc assurer à la fois une veille des opportunités, permettant de conserver la diversité de la capacité d'initiative du territoire et une intégration de ces opportunités et de ces initiatives à un objectif commun de reproduction (durabilité) d'une part et de pilotage (compétitivité) d'autre part, du territoire» (Bernardy, 2001).

Toujours selon Bernardy (2001), la reproduction est liée à la notion de durabilité (réduite à sa dimension temporelle), elle concerne l'établissement d'un ordre, basé sur la coopération d'acteurs dont les intérêts sont différents voire divergents, à l'échelle d'un territoire. Le pilotage, quant à lui, est lié à la notion de compétitivité qui suppose une capacité d'initiative et d'innovation. L'innovation étant elle-même souvent liée à la figure du projet auquel elle *«s'adapte bien mieux qu'aux politiques publiques»* (Bourdin, 2004).

Ainsi, le projet (entendu ici comme innovation sociale) est conditionné par la construction et la durée de la coalition qui le sous-tend, laquelle est conditionnée à son tour par le projet. Cela suppose *«une représentation fortement partagée du mouvement et de l'avenir. Elle s'exprime nécessairement dans un récit, qui est d'ailleurs une reconstruction permanente»* (Bourdin, 2004).

Par ailleurs, l'innovation sociale est conçue comme l'interaction entre deux dynamiques (Cameron et al., 2007) : d'une part, celle de la résolution des problèmes sociaux et, d'autre part, celle de l'innovation dans les rapports sociaux (la gouvernance par exemple) indispensable au succès de la première dynamique (Moulaert et Sekia, 2003 ; Hillier et al., 2004 ; Moulaert et Nussbaumer, 2005).

En nous basant sur les travaux de ces différents auteurs, nous formulons l'hypothèse suivante :

Hypothèse 3 : La gouvernance médiatise la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

– **Relations entre innovation sociale, capital social et développement territorial durable**

Le capital social est défini comme *«l'ensemble des ressources actuelles et potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance ou d'inter-reconnaissance»* (Bourdieu, 1980). Pour l'auteur, le capital

social possède deux caractéristiques : d'une part, les relations sociales permettant aux acteurs d'avoir accès aux ressources dont ils ont besoin ; d'autre part, la portée et la qualité de ces ressources. De son côté, Colmen (1998) met l'accent sur la nature intangible du capital social. Alors que le capital économique est caractérisé par un chiffre sur un compte bancaire et le capital humain par des habilités intellectuelles, le capital social est associé à la structure de leurs relations.

Nahapiet et Ghoshal (1998) proposent une reconfiguration du capital social en trois critères : structurel, relationnel et cognitif. La dimension structurelle réfère aux structures de connexion entre acteurs. Elle désigne, selon Persais (2013), les relations directes et indirectes entre les différents acteurs qui composent un réseau donné. La position d'un acteur au sein du réseau est primordiale puisqu'elle lui donne un accès privilégié à l'information.

La dimension relationnelle réfère à l'intensité des liens entre acteurs (Granovetter, 1985). Comme le soulignent Carolis et Saporito (2006), les relations solides sont liées à une grande confiance entre les acteurs ; elles permettent les flux d'informations précises et le transfert de connaissances tacites. En effet, la confiance joue un rôle central puisqu'elle conditionne la durabilité des liens en réduisant le risque d'opportunisme des acteurs (Persais, 2013).

La dimension cognitive, quant à elle, porte sur «*les représentations, les interprétations et les systèmes de croyances partagées*» (Nahapiet et Ghoshal, 1998) qui permettent aux membres du réseau de donner du sens à l'information (Augoustinos et Walker, 1995). Cette dernière composante permettrait de partager une même vision au sein du réseau, non seulement comme référent pour les acteurs, mais aussi un cadre d'interprétation de ce qui s'y fait (Coleman, 1998).

La mise en avant du lien entre capital social et innovation n'est pas récente. Dans leurs travaux consacrés aux réseaux intra-firmes, Tsai et Ghoshal (1998) démontrent comment le capital social affecte la combinaison et l'échange de ressources entre les acteurs qui, à leur tour, influencent la création de valeur par l'intermédiaire du développement de nouveaux produits. Plus récemment, Molina-Morales et *al.* (2010) analysent la relation entre les réseaux sociaux et les innovations des membres de ces réseaux. Leurs résultats concluent à l'existence d'une relation positive entre (1) l'affiliation à un district, l'implication dans des institutions locales, le capital social et (2) l'innovation.

S'agissant de l'innovation sociale, le concept dans une logique de développement territorial réfère à l'idée de processus collectif. Pour Howaldt et Schwarz :

«la dimension processuelle des innovations sociales concerne la construction sociale de nouvelles réalités, la création et la structuration d'institutions, autant que le changement comportemental et la capacité des acteurs à se mettre en ordre de marche dans un collectif spécifique pour avoir les compétences cognitives, relationnelles et organisationnelles requises» (Howaldt et Schwarz, 2010).

Dans cette perspective, l'innovation sociale ne peut être valorisée lorsqu'elle émane d'un acteur agissant seul. L'invention n'est transformée en innovation sociale que si la nouveauté est socialement acceptée (Howaldt et Schwarz, 2010). L'inscription collective permet sa diffusion et, conséquemment, son institutionnalisation (Persais, 2013). Tant vis-à-vis des populations cibles que des acteurs permettant leur diffusion, les innovations sociales participent d'une démarche collective (*Ibid.*). L'appui d'un réseau en matière d'innovation sociale s'avère donc central puisqu'il est un des supports du processus d'institutionnalisation (Howaldt et Schwarz, 2010).

Les travaux concernant le rôle de l'innovation sociale dans la construction ou le développement des réseaux reste, en revanche, marginal. Pourtant, ce qui fait la pierre angulaire d'*«un dynamisme local durable est la capacité des acteurs de le reproduire en y ajoutant chaque fois de nouveaux objectifs en générant de nouveaux projets, en profitant de l'apprentissage que laisse chaque répétition et en codifiant l'expérience de façon à construire une densité institutionnelle»* (Klein, 2008). L'innovation sociale serait donc de nature à favoriser l'accumulation du capital social et affecterait de ce fait le développement territorial durable, d'où l'hypothèse suivante :

Hypothèse 4 : Le capital social intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

– **Relations entre innovation sociale, durabilité et développement territorial durable**

De nos jours, il est totalement admis qu'il existe une relation positive entre innovation technologique et développement durable, conçue principalement d'un point de vue environnemental (Faucheux et Nicolăi, 1998 ; Valenduc, Warrant, 2001). Or, ce lien est affaiblit par la position ambivalente de la technologie, présentée à la fois comme source du problème (innovations polluantes) et comme solution (technologie réparatrice, dépolluante).

En effet, si les travaux sur l'innovation technologique mettent en évidence une évolution vers des technologies plus respectueuses de l'environnement, il faut s'interroger sur leur influence totale sur l'environnement (Galiegue, 2012). «*Améliorer l'efficacité du système productif dans l'utilisation de ses ressources n'aboutit pas toujours à réduire leur demande : c'est l'effet rebond¹⁶*» (Ibid.). D'autres travaux démontrent l'éventualité d'un découplage, croissance/pression sur l'environnement, qui n'est possible qu'à :

«la condition de s'inscrire dans un ensemble de mutations organisationnelles et sociales qui transformeront la logique du système économique. [...] Ce n'est pas la voiture électrique qui rendra la mobilité durable, mais une conception plus raisonnée de la vie urbaine orientée vers la réduction et l'optimisation des déplacements» (Perret, 2010).

Dans cette perspective, l'approche co-évolutive (cf. chapitre 1) semble mieux adaptée à la mise en œuvre d'un développement territorial (le territoire étant un construit social) et durable. Elle prône une approche plus large du développement dans la mesure où l'objectif est de chercher de nouvelles façons de faire qui concilient la préservation de l'environnement et la satisfaction des besoins humains de base.

Face à ces défis, l'innovation sociale est mise en évidence comme solution prometteuse à explorer et à confirmer (Richez-Battesti et al., 2012). En effet, l'innovation sociale réside dans la capacité des acteurs locaux à mettre en place de nouvelles formes d'organisations pour s'adapter à l'évolution de leur environnement. Nous émettons donc l'hypothèse suivante :

Hypothèse 5 : La durabilité intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Par ailleurs, pour rendre compte des effets médiateurs, nous avons formulé plusieurs sous-hypothèses relatives à chaque médiation. Le tableau suivant résume l'ensemble des hypothèses retenues dans le cadre de notre recherche :

Tableau 5 – Récapitulatif des hypothèses retenues dans le cadre de cette recherche

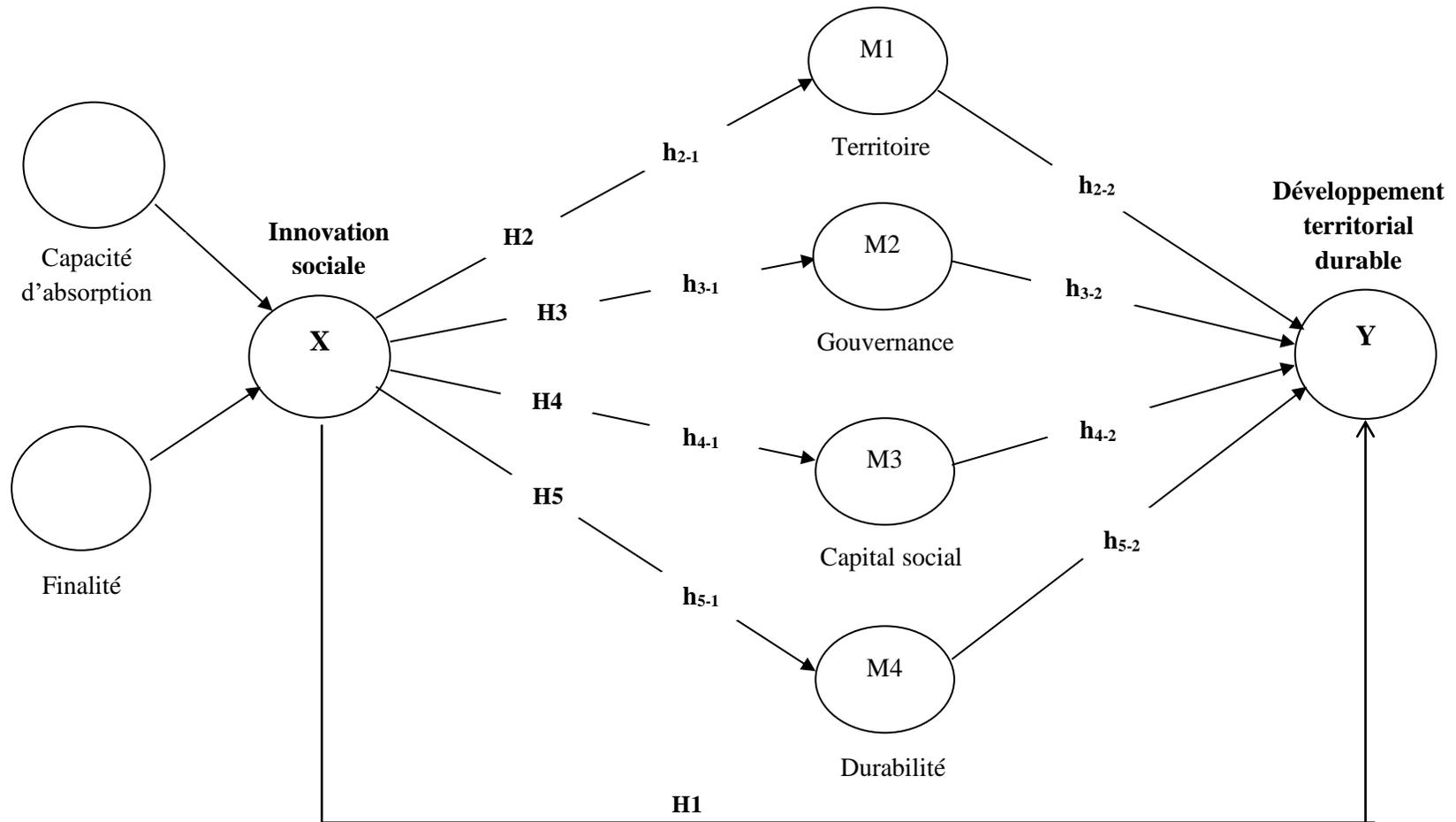
Hypothèse

¹⁶L'effet rebond peut concerner tous les produits et activités dès lors que l'augmentation de leur efficacité entraîne celle de leur utilisation. Voir à ce sujet : X. Galiegue, « Le regard de l'économiste : portée et limite de l'innovation environnementale », Vie & sciences de l'entreprise, 2012/2 N° 191-192, p. 47.

H1	Il y a une relation positive directe entre l'innovation sociale et le développement territorial durable
H2	Il existe une relation positive indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable et ceci à travers l'utilisation des territoires
h2-1	L'innovation sociale est positivement associée au territoire.
h2-2	Le territoire est positivement associé au développement territorial durable.
H3	La gouvernance intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.
h3-1	L'innovation sociale est positivement associée à la gouvernance.
h3-2	La gouvernance est positivement associée au développement territorial durable.
H4	Le capital social intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.
h4-1	L'innovation sociale est positivement associée au capital social.
h4-2	Le capital social est positivement associé au développement territorial durable.
H5	La durabilité intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.
h5-1	L'innovation sociale est positivement associée à la durabilité.
h5-2	La durabilité est positivement associée au développement territorial durable.

La figure ci-dessous, illustre les variables et les hypothèses retenues dans notre cadre conceptuel.

Figure 10 – Cadre conceptuel de l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable



Dans les pages précédentes, nous avons présenté une revue détaillée sur le concept d'innovation sociale et ses liens avec notre variable dépendante, le développement territorial durable. Ce faisant, nous avons, dans un premier temps, dégagé les principales avenues théoriques sur ce concept et ses dimensions ; ensuite, nous avons mis en évidence son influence sur les composantes du développement territorial durable.

De l'ensemble de ces éléments, un cadre conceptuel a été retenu au terme de cette revue. Ce cadre, s'inscrivant dans les plus récents développements théoriques, comporte deux construits latents. L'innovation sociale forme le premier construit et représente la variable indépendante (explicative). Elle comporte deux dimensions visant à mesurer respectivement le processus (capacité d'absorption) et la résolution du problème social (finalité). Le développement territorial durable forme le deuxième groupe de variables et représente la variable dépendante (expliquée). Elle comporte quatre composantes (territoire, gouvernance, capital social et durabilité) médiatisant l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable.

L'ensemble de ces éléments, ont abouti également à la formulation de cinq hypothèses relatives à l'influence de l'innovation sociale sur les composantes du développement territorial durable. Pour la vérification de ces hypothèses, une approche méthodologique a été privilégiée, et ce conformément aux objectifs de notre recherche.

Dans le chapitre suivant, il sera notamment question de présenter les données relatives à notre échantillon ainsi que l'approche méthodologique qui a été choisie pour vérifier nos hypothèses de recherche.

Conclusion de la première partie

Le premier chapitre nous a permis de présenter le champ sous-jacent à la recherche : le développement territorial durable. Cette exploration des différentes théories du développement nous révèle deux avenues majeures qui se sont formées quant à l'économie du développement:

La première relève de la remise en cause du rôle du marché et de l'Etat dans l'allocation optimale des ressources. La nouvelle économie institutionnelle est le fer de lance de cette avenue de recherche en montrant qu'il existe plusieurs modes de coordination, et pas un seul, qui donnent corps aux transactions économiques. C'est pour cela que toute la littérature s'est structurée autour de la nécessité du renforcement institutionnel dans le développement économique et social.

La deuxième avenue concerne les nouvelles propositions pour introduire les préoccupations environnementales et territoriales dans l'analyse économique. Ce qu'essaye d'intégrer la perspective du développement territorial durable. Cette exploration théorique nous a donc permis de définir le développement territorial durable comme une hybridation et une reconstruction du développement durable et du développement territorial.

Le deuxième chapitre situe notre problématique dans le cadre de la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Après avoir présenté une revue détaillée sur le concept d'innovation sociale et ses différentes approches, nous avons mis en évidence l'existence d'une relation médiatisée entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. L'ensemble de ces éléments, ont abouti à la formulation de plusieurs hypothèses relatives à l'effet médiatisé de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. Un cadre conceptuel a été retenu au terme de cette revue.

La partie suivante s'articule en deux temps. Le premier chapitre sera consacré à l'approche méthodologique qui a été choisie pour vérifier nos hypothèses de recherche. Le deuxième concerne le test des hypothèses, la présentation et la discussion des résultats de la recherche.

PARTIE 2

VERIFICATION EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE L'INNOVATION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Introduction de la deuxième partie

La deuxième partie de cette thèse est consacrée à l'approche méthodologique qui a été choisie pour vérifier nos hypothèses ainsi que la présentation et la discussion des résultats de la recherche.

Le premier chapitre est d'ordre méthodologique. Après avoir présenté les diverses caractéristiques administratives, démographiques et socio-économiques de notre région d'étude, nous mettons en évidence les principaux défis de développement qui lui sont posés. Ensuite, nous exposerons les données relatives à notre échantillon et l'approche méthodologique que nous avons choisie pour vérifier nos hypothèses de recherche. Enfin, nous aborderons les mesures opérationnelles de notre variable dépendante, le développement territorial durable, et indépendante, l'innovation sociale, ainsi que les mesures opérationnelles de l'ensemble des variables médiatrices.

Le deuxième chapitre concerne le test du modèle, la présentation et la discussion des résultats de la recherche. Il s'articule en trois temps. Dans la première section, les analyses descriptives des variables seront présentées. Il y sera notamment question de présenter le portrait des acteurs interrogés ainsi que les analyses descriptives associées au potentiel et aux réalisations d'innovation sociale. La deuxième section de ce chapitre sera consacrée, quant à elle, à la présentation des résultats des tests du modèle de recherche. La troisième et dernière section concerne la discussion des résultats ainsi que les impacts de ces résultats sur les hypothèses de recherche.

CHAPITRE 1

CADRE OPERATOIRE DE L'INFLUENCE DE L'INNOVATION SOCIALE SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Dans les chapitres précédents, nous avons présenté une revue détaillée sur les concepts de développement territorial durable et de l'innovation sociale ainsi que les dimensions qui leur sont associées. Ce faisant, nous avons dégagé les principales avenues théoriques sur ces concepts ainsi que leurs définitions conceptuelles. Cette revue nous a également permis de mettre en évidence l'influence de l'innovation sociale sur les composantes du développement territorial durable. Ces développements ont abouti à la formulation de plusieurs hypothèses de recherche relatives à l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. De l'ensemble de ces éléments un cadre conceptuel a été retenu. Pour la vérification de ce modèle conceptuel, une approche méthodologique a été privilégiée, et ce conformément aux objectifs de notre recherche.

Nous proposons ici d'opérer en trois temps, nous présenterons tout d'abord les caractéristiques (administratives, démographiques et socio-économiques) ainsi que les défis de développement relatifs à notre région d'étude (section 1). Ensuite, nous exposerons les données relatives à notre échantillon et l'approche méthodologique que nous avons choisie pour vérifier nos hypothèses de recherche (section 2). Enfin, nous aborderons les mesures opérationnelles de notre variable dépendante, le développement territorial durable, et indépendante, l'innovation sociale, ainsi que les mesures opérationnelles de l'ensemble des variables explicatives qui leur ont été associées (section 3).

1. Région de Rabat-Salé-Kénitra : Caractéristiques et enjeux de développement

Trois parties composent cette première section. Après avoir présenté les diverses caractéristiques administratives, démographiques (sous-section 1) et socio-économiques (sous-section 2) de notre région d'étude, nous mettons en évidence les principaux défis de développement qui lui sont posés.

1.1 Localisation et caractéristiques de notre région d'étude

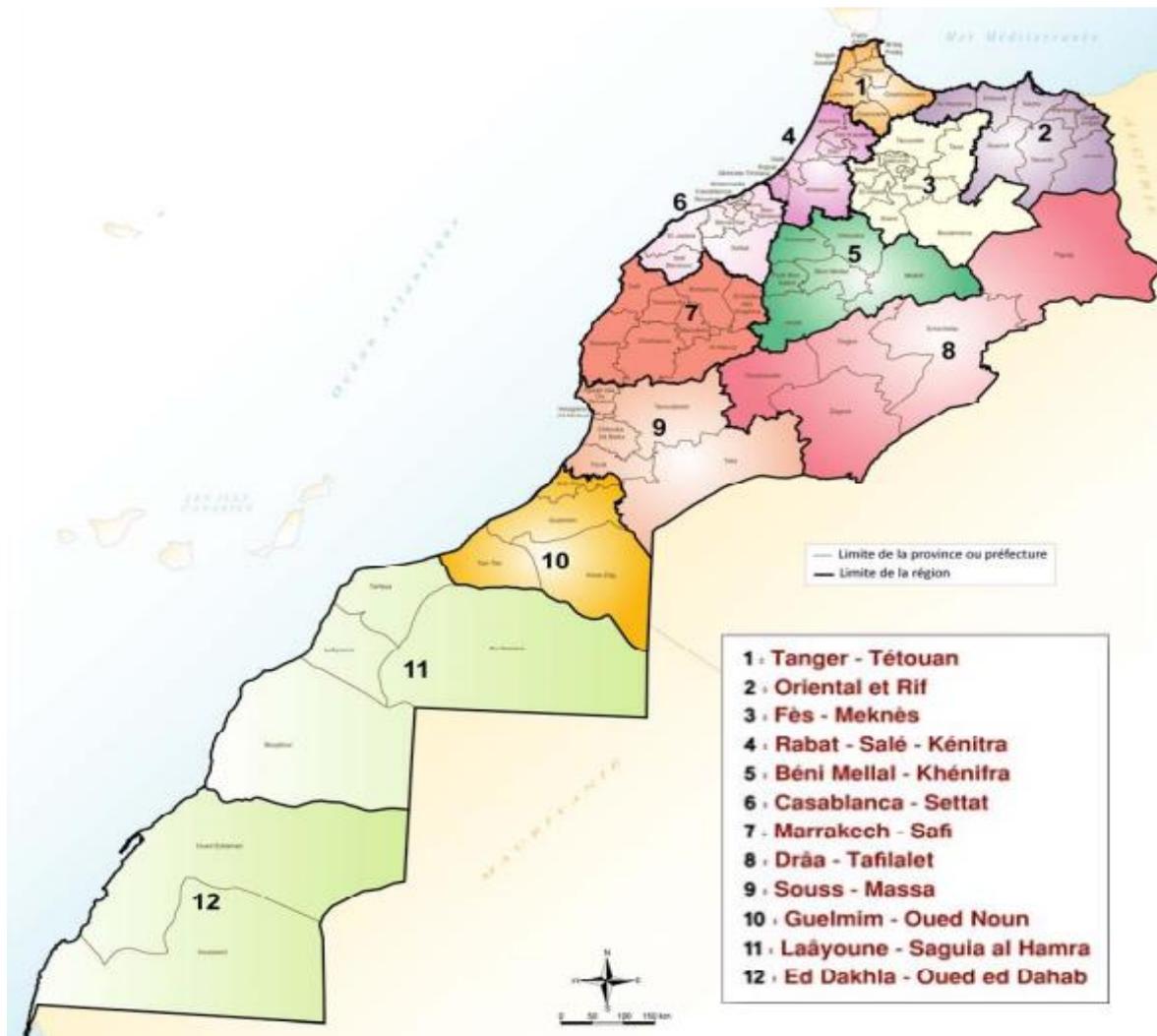
Administrativement, le Maroc est découpé, depuis la constitution de 2011, en 12 régions¹⁷, chacune est divisée en préfectures (milieu urbain) et provinces (milieu rural), elles-mêmes divisées en communes qui sont les unités administratives de base. On compte aujourd'hui environ 1590 collectivités territoriales au Maroc (12 régions, 13 préfectures, 62 provinces et 1503 communes)¹⁸.

Notre région d'étude est l'une des douze régions du Royaume du Maroc, créées par le nouveau découpage territorial de 2015. Produit de la fusion des deux anciennes régions Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Gharb-Cherarda-Béni-Hssein, elle se situe dans le Nord-Ouest du Royaume, limitée au Nord par la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, à l'Est par la région de Fès-Mèknes, au Sud par la région de Beni Mellal-Khénifra et la région de Casablanca-Settat et à l'Ouest par l'océan atlantique (*cf.* carte 1).

¹⁷Voir à ce sujet le Décret n° 2.15.10 du 20 février 2015, fixant le nombre des Régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 mars 2015, disponible sur : <http://www.pncl.gov.ma/fr/News/Alaune/Pages/Nouveau-d%C3%A9coupage-r%C3%A9gional-du-Royaume-.aspx>

¹⁸*cf.* URL : <http://www.pncl.gov.ma/fr/LesCollectivit%C3%A9s territoriales/Pages/default.aspx>

Carte 1 – Régions du Maroc



Source : CCR, 2010.

La région couvre une superficie de 17.570 km², soit 2,5 % de la superficie totale du pays, répartie en trois préfectures (Rabat, Salé et Skhirate-Témara) et quatre provinces (Kénitra, Khémisset, Sidi Kacem et Sidi Slimane). Avec 114 communes dont 23 urbaines et 91 rurales, elle détient 7,6 % de l'ensemble des communes à l'échelle nationale (DGCL¹⁹, 2015). Le Chef-lieu de la région est la préfecture de Rabat.

¹⁹ Direction Générale des Collectivités Locales.

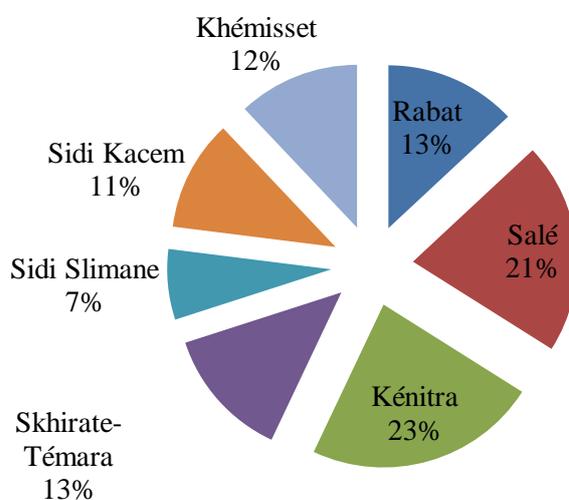
Carte 2 – Provinces et préfectures de la région de Rabat-Salé-Kénitra



Source : DGCL, 2015.

Sur le plan démographique, la région de Rabat-Salé-Kénitra compte 4 580 866 habitants, soit 13,5 % de la population totale du pays (HCP, 2014). Elle se situe au deuxième rang à l'échelle nationale après la région de Casablanca-Settat. La population de la région est passée de 4,023 millions d'habitants en 2004 à 4,580 millions d'habitants en 2014, soit un taux d'augmentation annuelle moyenne de 1,31 %, légèrement au-dessus de celui enregistré au niveau national, qui est de 1,25 % (*Ibid.*). La région se situe au 6^{ème} rang des régions marocaines en termes de croissance démographique. Cependant, ce taux moyen régional cache d'importantes inégalités entre les villes de la région.

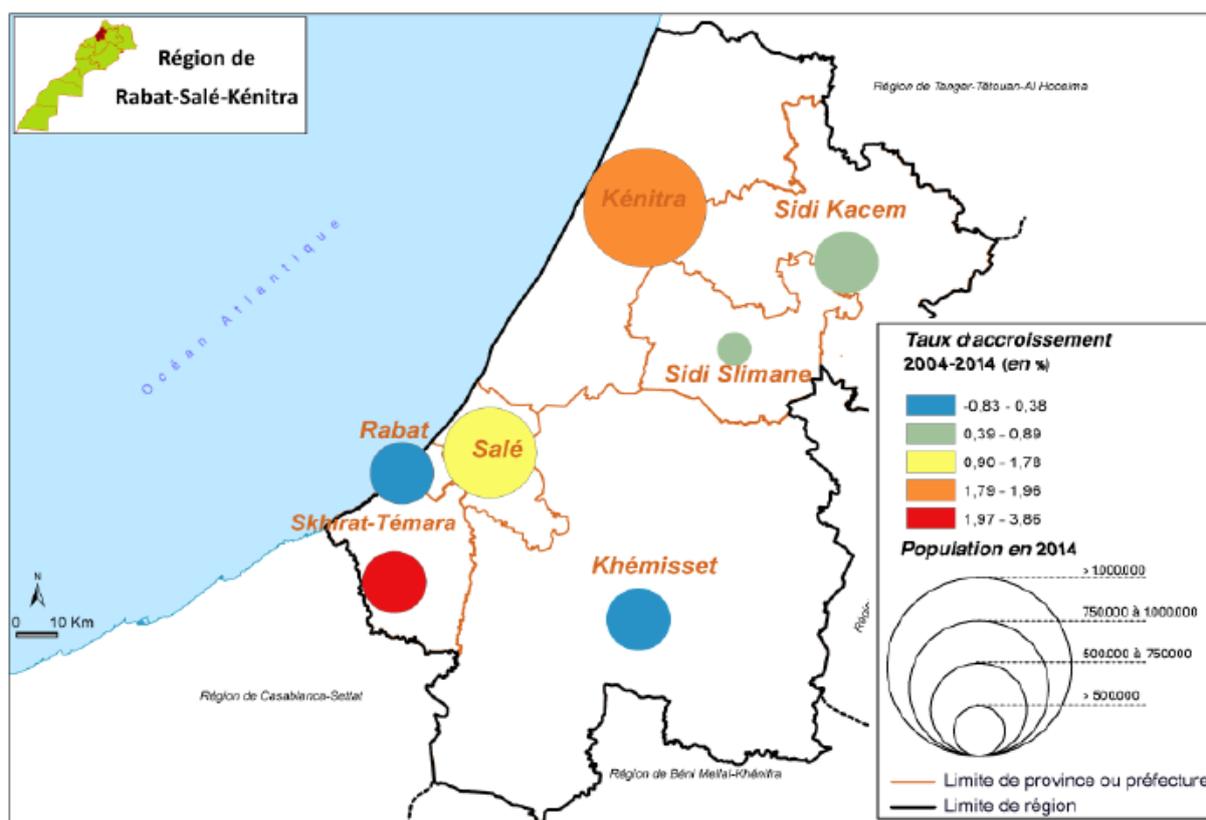
Graphe 1 – Répartition de la population selon les provinces et préfectures (2014)



Source : HCP, 2014

La distribution de la population par ville (préfecture ou province) traduit l'importance de la ville de Kénitra qui héberge 23 % de la population suivie de la préfecture de Salé (21 %).

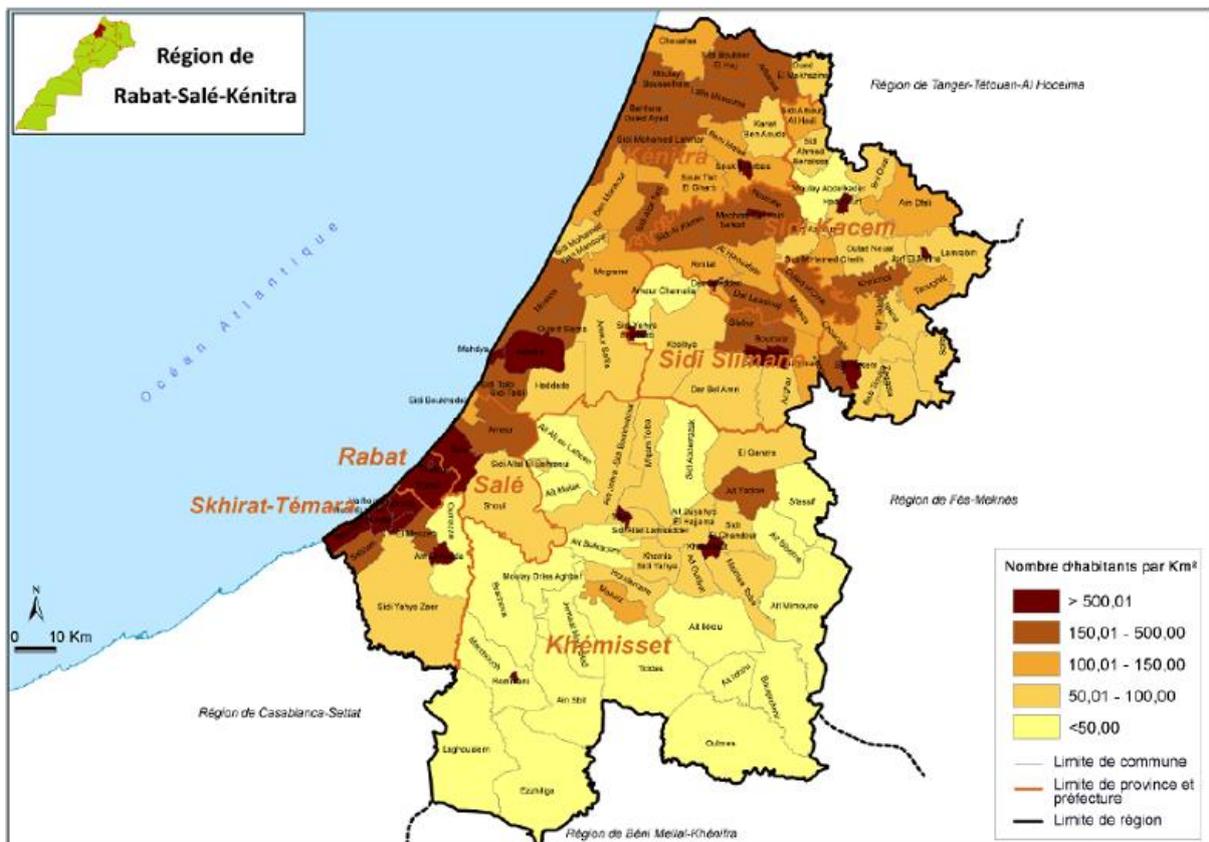
Carte 3 – Taux d'accroissement de la population entre 2004 et 2014



Source : HCP, 2014.

La croissance démographique de la population urbaine de la région de Rabat-Salé-Kénitra est expliquée, en plus de la fécondité naturelle, par l'extension urbaine des grandes villes, par la création de nouveaux espaces urbains et aussi par la migration des populations rurales vers les villes. La ville de Skhirate-Témara a enregistré le taux de croissance le plus élevé : 3,9 %, suivie de la ville de Kénitra avec 1,96 %, de la ville de Salé (1,78 %) et de la ville de Sidi-Kacem (0,89 %) alors que la ville de Khémisset enregistre le faible taux de 0,38 %. La ville de Rabat, quant à elle, affiche un taux négatif (-0,83 %).

Carte 4 – Densité communale de la population



Source : HCP, 2014.

La distribution de la population selon le milieu de résidence montre la nature urbaine de la région. En effet, selon le (RGPH, 2014), la région enregistre 3 198 712 de citoyens, soit un taux d'urbanisation de 69,8 %. Ce dernier était de 65,6 % en 2004, soit un gain de 4 points en 10 ans, alors que la moyenne nationale a gagné 5 points sur la même période (*Ibid.*). Cette population urbaine représente 16 % de la population urbaine au Maroc. Les villes de Sidi-Slimane et de Sidi-Kacem affichent les taux d'urbanisation les plus faibles avec respectivement 32 % et 41 %. Les trois villes de la région : Rabat, Salé et Skhirate-Témara, enregistrent les taux

d'urbanisation les plus importants avec respectivement 100 %, 93 % et 90 %. L'axe Rabat-Salé-Skhirate-Témara concentre à lui seul près de 63 % de la population urbaine de la région.

1.2 Indicateurs socioéconomiques

En 2015, le produit intérieur brut (PIB) de la région de Rabat-Salé-Kénitra s'élevait à 158,3 milliards de DH, en augmentation de 4 % par rapport à 2014. Avec ce PIB, la région contribue pour 16 % à la richesse du pays. Le PIB par habitant s'élève à 34 271 DH en 2015 au niveau de la région contre 28 953 DH à l'échelle nationale.

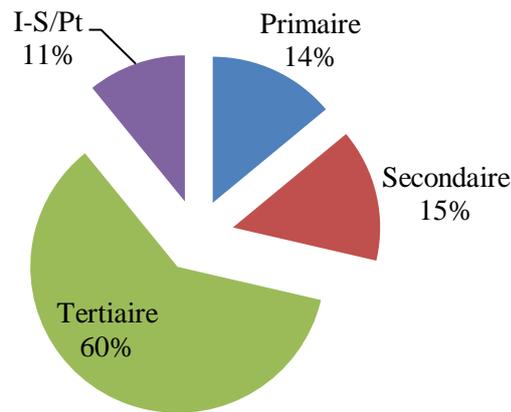
Tableau 6 – Produit intérieur brut par région

Région		PIB (en millions de DH)		Structure (%)		PIB par tête	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
1	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	90858	99368	9,8	10,1	25613	27669
2	Oriental	45705	47201	4,9	4,8	19791	20248
3	Fès-Mèknes	87707	89196	9,5	9	20737	20944
4	Rabat-Salé-Kénitra	152086	158313	16,4	16	33280	34271
5	Béni Mellal-Khénifra	54060	57601	5,8	5,8	21481	22742
6	Casablanca-Settat	288873	317925	31,2	32,2	42219	45847
7	Marrakech-Safi	84000	87937	9,1	8,9	18622	19306
8	Drâa-Tafilalet	24675	25452	2,7	2,6	15116	15494
9	Souss-Massa	61364	64647	6,6	6,5	22987	23901
10	Guelmim-Oued Noun	12132	13101	1,3	1,3	28008	30102
11	Laâyoune-Saguia al Hamra	13371	14939	1,4	1,5	36469	40154
12	Dakhla-Oued ed Dahab	9164	10943	1	1,1	64546	74254
Enceintes extraterritoriales		1381	1398	0,1	0,1	-	-
Total		925376	988021	100	100	27403	28953

Source : HCP, Comptes régionaux 2015.

La structure productive de notre région d'étude se caractérise par l'importance des activités tertiaires (services marchands et non marchands) (cf. graphe 2) ; elles représentent, à elles seules, 60 % de la valeur ajoutée brute de la région. Les activités secondaires (industrie, mines, distribution d'électricité-eau et bâtiment et travaux publics) et primaires (agriculture et pêche) contribuent respectivement pour 14 % et 15 % au PIB de la région en 2015.

Grphe 2 – Structure du PIB de la région par secteur d'activité (2015)



Source : Réalisé par l'auteur à partir des données du HCP (2015).

En dépit de sa performance économique (deuxième performance au niveau national), la croissance de la région de Rabat-Salé-Kénitra reste insuffisante pour, d'une part absorber la quantité importante des chômeurs, particulièrement les jeunes et, d'autre part, entrainer le développement humain et diminuer fortement la pauvreté et les inégalités.

Si l'on se réfère au tableau 7, on s'aperçoit que le taux de chômage dans la région est passé de 10 % à 10,8 % entre 2015 et 2016. Par milieu de résidence, ce taux est passé de 13,8 % à 14,2 % en milieu urbain et de 3,5 % à 4,9 % en milieu rural. L'état du marché du travail se caractérise par la baisse du taux d'activité. Ce dernier a reculé de 46,4 % à 45,1 % entre 2015 et 2016 et a baissé de 41 % à 40,1 en milieu urbain et de 59,8 % à 57,5 % en milieu rural. L'emploi des jeunes en général et des jeunes diplômés en particulier reste pour les autorités régionales l'une des problématiques majeures à traiter.

Tableau 7 – Evolution des taux d’activité et de chômage selon les régions et le milieu de résidence (2015-2016)

Région	2015						2016					
	Taux d’activité (en %)			Taux de chômage (en %)			Taux d’activité (en %)			Taux de chômage (en %)		
	Total	Urbain	Rural									
Tanger–Tétouan–Al Hoceima	46,0	42,5	50,8	10,7	16,3	4,4	45,2	41,4	50,8	9,6	14,2	4,1
L’oriental	45,7	41,8	53,0	15,0	18,3	10,0	45,6	42,4	52,0	15,7	19,1	10,8
Fès–Mèknes	45,8	38,8	56,7	8,6	13,3	3,6	44,9	37,9	55,5	7,6	12,2	2,8
Rabat –Salé–Kénitra	46,4	41,0	59,8	10,0	13,8	3,5	45,1	40,1	57,5	10,8	14,2	4,9
Béni Mellal–Khénifra	44,9	36,2	54,0	6,6	12,8	2,2	43,0	34,3	52,7	7,1	12,4	3,2
Casablanca–Settat	49,9	43,3	68,3	10,0	13,6	3,7	49,0	42,7	66,4	9,3	12,3	3,9
Marrakech–Safi	52,0	44,5	59,0	7,4	14,3	2,5	50,5	42,2	58,7	7,4	14,3	2,6
Daraa–Tafilalet	43,6	33,2	49,1	7,2	16,3	3,9	43,1	34,9	47,4	6,9	16,7	3,3
Souss–Massa	47,3	42,8	52,2	10,1	14,9	5,7	46,6	41,5	52,1	9,0	13,9	4,7
Régions du Sud	42,3	40,1	48,3	16,5	19,5	9,5	41,5	39,5	47,4	15,9	17,9	11,2

Source : Réalisé par l’auteur à partir des données du HCP (2016).

Les dernières données disponibles de l'enquête de l'emploi du HCP (2013) montrent que la population active de la région est à majorité rurale, avec un maximum atteint au niveau de la province de Kénitra (68,6 %) suivie de la province de Khémisset qui enregistre un taux d'activité de 61,5 %. Les taux de chômage les plus importants concernent les villes de Salé (12,6 %) et Rabat (11,4 %).

Tableau 8 – Taux de chômage et taux d'activité selon les provinces (ou préfecture)²⁰

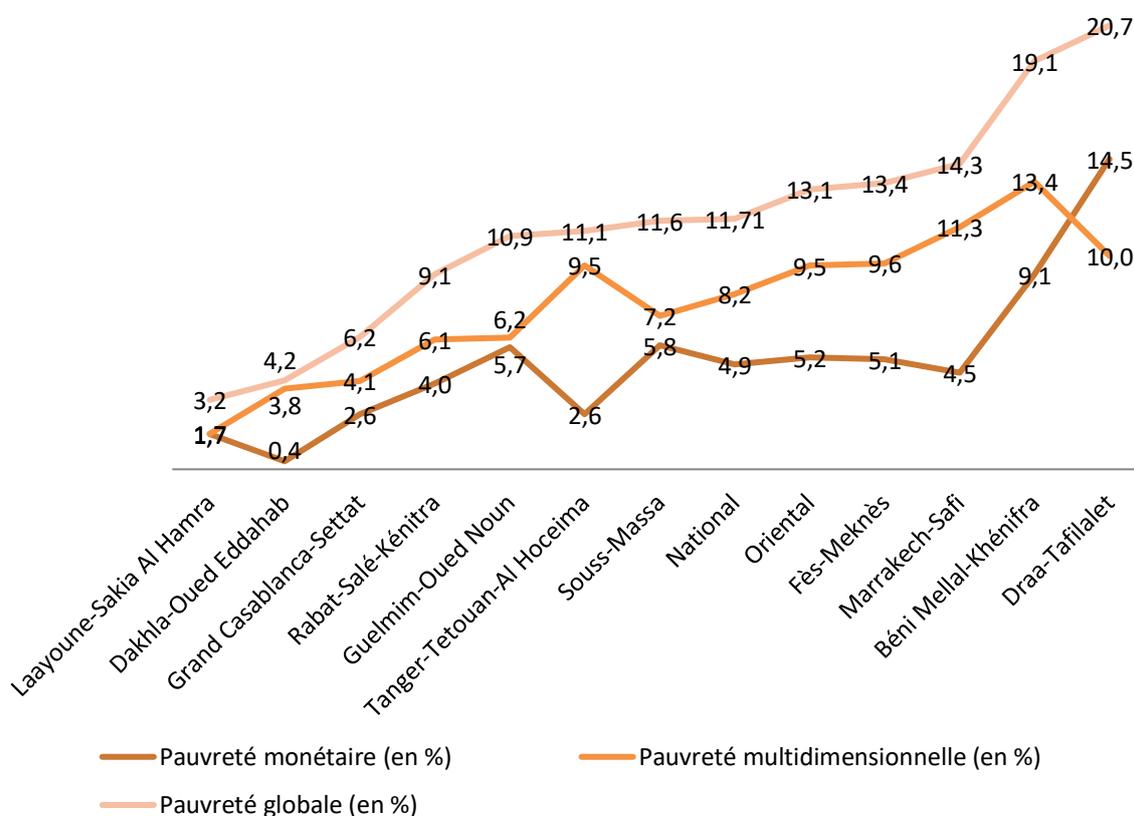
Année 2012	Taux de chômage (en %)			Taux d'activité (en %)		
	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Kénitra	10,6	17,0	5,6	56,5	46,1	68,6
Sidi Kacem & Sidi Slimane	10,1	16,1	7,6	55,0	44,1	61,0
Khémisset	7,3	14,1	3,8	51,1	38,5	61,5
Rabat	11,4	11,4	-	44,1	44,1	-
Salé	12,6	13,3	3,3	42,9	42,1	56,9
Skhirate-Témara	5,9	4,9	9,1	47,3	46,4	50,5

Source : HCP, 2013.

En 2014, le classement des régions selon le taux de la pauvreté globale indique que presque la moitié des régions enregistrent un taux de pauvreté dépassant la moyenne nationale (11,71 %). La région la plus pauvre est Draa-Tafilalet (20,7 %), suivie de Béni Mellal-Khénifra (19,1 %), Marrakech-Safi (14,3 %), Fès-Mèknes (13,4 %), L'oriental (13,1). Inversement, les régions les moins touchées par la pauvreté, sont caractérisées par des taux en deçà de la moyenne nationale, sont Laayoune-Sakia-Al Hamra (3,2 %), Dakhla-Oued Eddahab (4,2 %), Casablanca-Settat (6,2 %), Rabat-Salé-Kénitra (9,1 %), Guelmim-Oued Noun (10,9 %), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,1) et Souss-Massa (11,6 %).

²⁰Population âgée de 15 et plus.

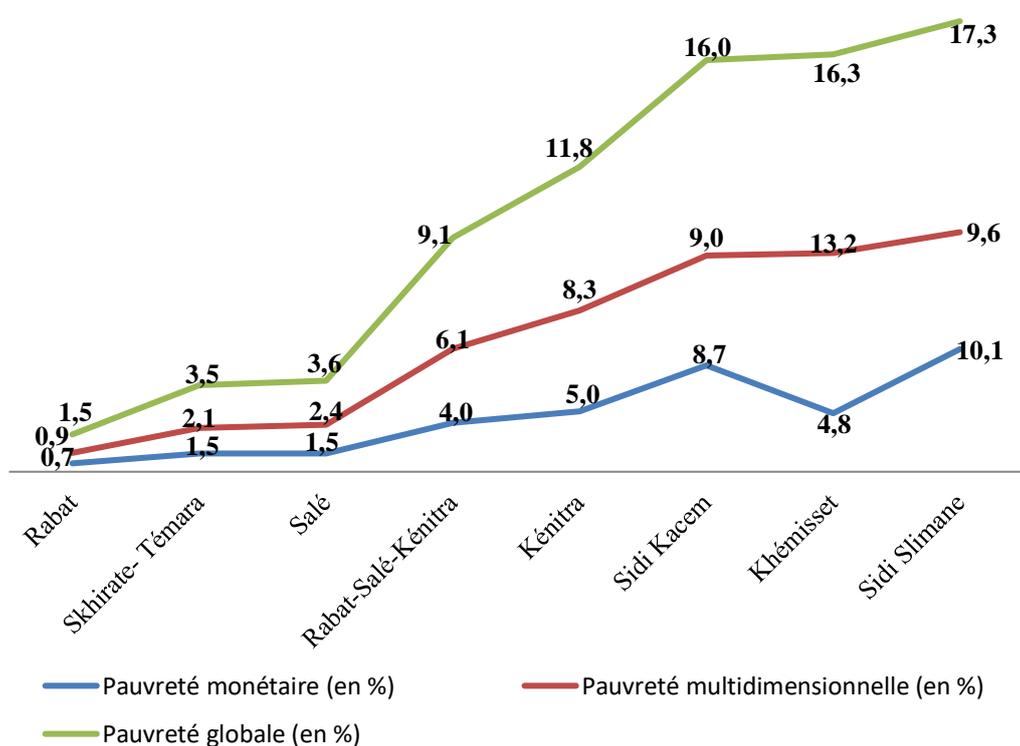
Graphe 3 –Taux de la pauvreté globale par région



Source : Réalisé à partir des données du HCP (2014).

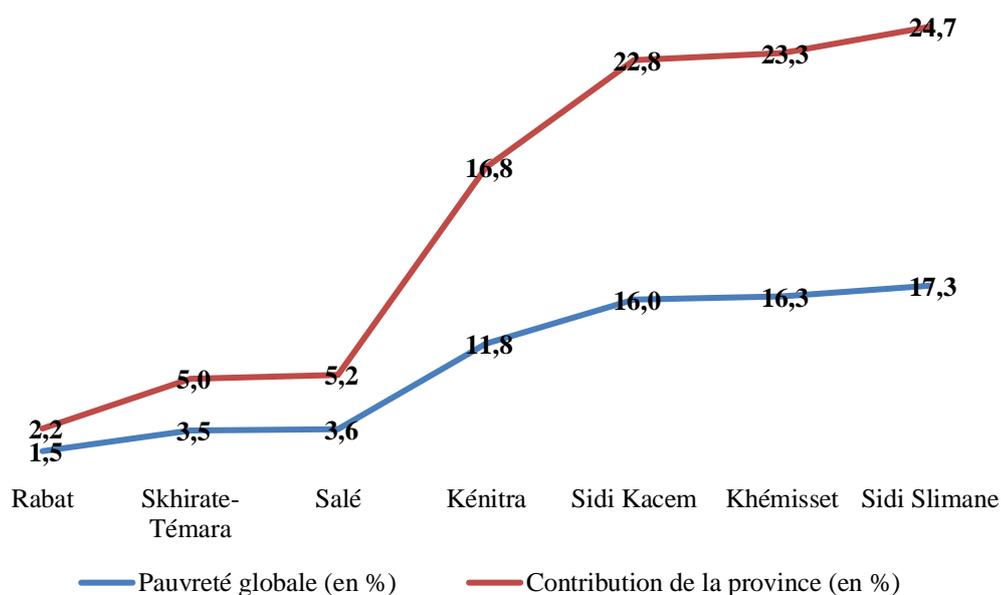
Avec un taux de 9,1 %, la pauvreté globale classe la région de Rabat-Salé-Kénitra à la quatrième position après Casablanca-Settat (6,2 %), Dakhla-Oued Eddahab (4,2 %) et Laayoune-Sakia-Al Hamra (3,2 %). La province la plus pauvre de la région est Sidi Slimane (17,3 %), suivie de Khémisset (16,3 %), Sidi Kacem (16 %) et Kénitra (11,8). Ces quatre provinces contribuent, à elles seules, pour 87,7 % de la pauvreté globale de la région. Inversement, les provinces les moins pauvres, marquées par un taux inférieur à la moyenne régionale, sont Salé (3,6 %), Skhirate-Témara (3,5 %) et Rabat (1,5 %).

Graphe 4 –Taux de la pauvreté globale selon les provinces



Source : Réalisé à partir des données du HCP (2014).

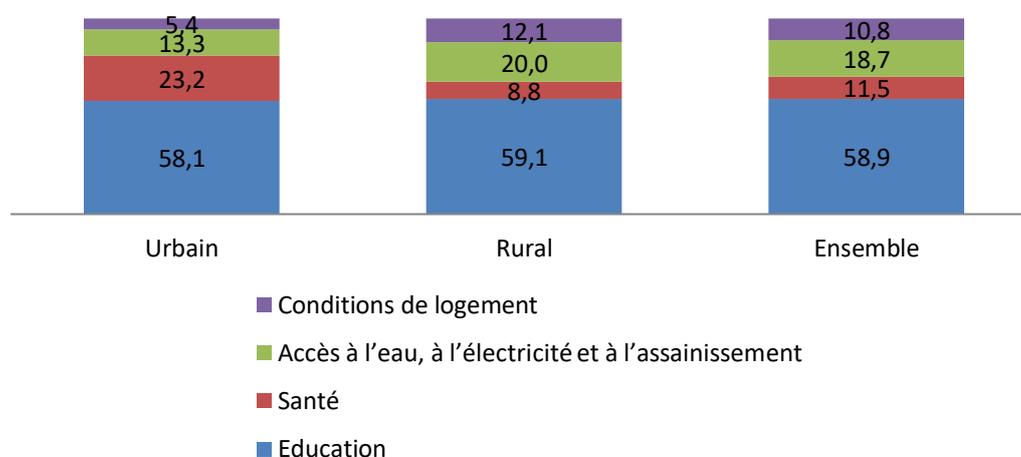
Graphe 5 – Contribution à la pauvreté globale de la région, selon les provinces



Source : Réalisé à partir des données du HCP (2014).

La division de la pauvreté multidimensionnelle par type de privation montre les sources à l'origine de ce fléau. La privation en termes d'éducation explique à elle seule 58,9 % de la pauvreté à l'échelle de la région de Rabat-Salé-Kénitra. Quant aux privations en termes d'accès aux infrastructures sociales de base, elles expliquent 18,7 % de la pauvreté multidimensionnelle. La santé contribue à hauteur de 11,5 % à la pauvreté multidimensionnelle régionale. Cette contribution s'élève à 10,8 % pour les conditions d'habitat.

Graphe 6 – Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle de la région par source de privation (en %)

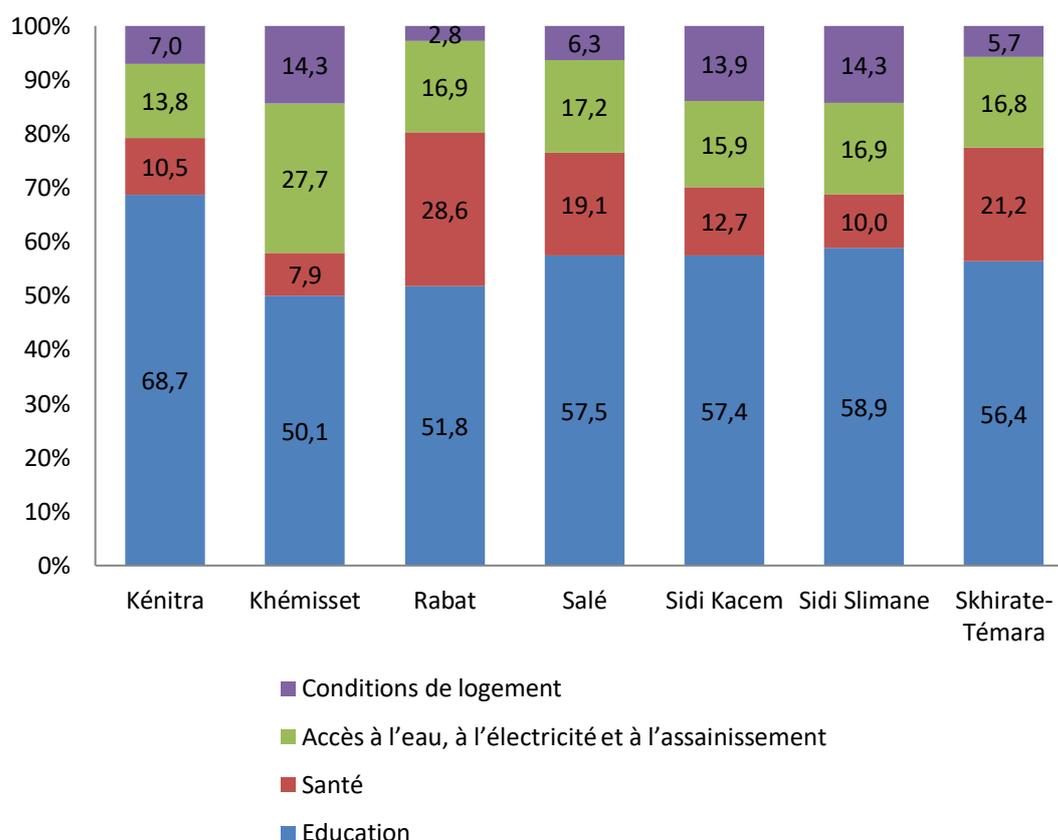


Source : Réalisé à partir des données du HCP (2014).

En milieu urbain, 58,1 % de la pauvreté multidimensionnelle est due aux déficiences en termes d'éducation. Les écarts en termes de santé participent à hauteur de 23,2 % à la pauvreté urbaine. Quant à la pauvreté rurale, elle s'explique principalement par les privations en termes d'éducation (59,1 %), d'accès aux infrastructures sociales de base (20 %) et de conditions d'habitation (12,1 %).

Concernant la décomposition de la pauvreté multidimensionnelle des provinces par source de privation (*cf.* graphe 7), la contribution des privations en termes de d'éducation oscille entre 50,1 % à Khémisset et 68,7 % à Kénitra. Les déficiences en termes de santé contribuent à la pauvreté multidimensionnelle à hauteur de 7,9 % à Khémisset, contre 28,6 % à Rabat. Les privations en termes d'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement expliquent 13,8 % de la pauvreté à Kénitra, contre 27,7 % à Khémisset. Quant conditions d'habitat, elles expliquent 2,8 % de la pauvreté à Rabat, contre 14,3 % à Khémisset et Sidi Slimane.

Graphe 7 – Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par province et par source de privation (en %)



Source : Réalisé à partir des données du HCP (2014).

En 2014, les dix communes les plus pauvres de la région de Rabat-Salé-Kénitra, selon l'approche multidimensionnelle, affichent un taux de pauvreté supérieur à 4 fois la moyenne régionale. Il s'agit des communes d'El Ganzra (28,5 %), Ait Yadine (28,5 %), Ait Ali Ou Lahcen (29,6 %), Ain Johra Sidi Boukhalkhal (30,4 %), Tiddas (32,1 %), Ait Ikkou (40,3 %), Jemaat Moul Blad (40,4 %), Oulmes (42,9 %), Ait Ichou (44,4 %) et Bouqachmir (51,8 %). Inversement, les quarante-huit communes les moins pauvres enregistrent un taux de pauvreté inférieur à la moyenne régionale. Il s'agit principalement de Touarga (0,3 %), Hassan (0,6 %), Agdal Riyad (0,7%), Harhoura (0,8 %), Souissi (0,8 %), El Youssoufia (0,9 %), Hssaine (1 %), etc.

Nous avons présenté, dans ce qui précède, les diverses caractéristiques (administratives, démographiques et socio-économiques) de notre région d'étude. Cette analyse nous a conduits à mettre en évidence un ensemble de particularités spécifiques à notre territoire d'étude ainsi que les principaux défis qui lui sont posés. Ces défis représentent de véritables enjeux de

développement et leur prise en compte doit donc nécessairement être préalable à la conception de stratégies de développement. L'intégration de ces enjeux spécifiques aux stratégies de développement constitue l'une des bases des principes du développement territorial durable et constitue une condition *sine qua non* du succès des projets de développement.

C'est pourquoi avant d'étudier les projets socialement innovants à proprement parlé, nous terminerons cette sous-section en présentant brièvement les enjeux spécifiques de notre région d'étude.

1.3 Enjeux du développement

Comme souligné *supra*, la région RSK compte quelque 4,581 millions habitants (3,199 millions dans l'urbain et 1,382 millions dans le rural), d'après le recensement de 2014. Elle est ainsi la deuxième région la plus habitée au Maroc après Casablanca-Settat. C'est une région globalement urbanisée puisque 69,8 % de sa population s'installe dans des milieux urbains à cause, en particulier, de l'exode rural et de la création de nouveaux centres urbains, mais aussi de l'extension des zones urbaines des villes, comme le souligne le diagnostic stratégique de la région mené dans le cadre de l'élaboration du plan de développement régional. Le nombre de citadins est passé de 2,589 millions en 2004 à 3,198 millions en 2014, ce qui représente un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 2,1% au cours de la période 2004-2014.

Avec un taux de pauvreté globale de 9,1 % (4 % en termes de pauvreté monétaire et 6,1 % multidimensionnelle), la région de Rabat-Salé-Kénitra se situe à la quatrième position au niveau régional, largement en-dessous de la moyenne nationale (11,71 %). La division de la pauvreté multidimensionnelle par source de manque montre les sources à l'origine de ce phénomène. La privation en termes d'éducation explique à elle seule 58,9 % de la pauvreté au niveau de la région. Quant aux privations dans le domaine d'accès aux infrastructures sociales de base, elles expliquent 18,7 % de la pauvreté multidimensionnelle. La santé participe avec un taux de 11,5 % à la pauvreté multidimensionnelle régionale. Cette contribution s'élève à 10,8 % pour les conditions d'habitat.

Par ailleurs, la région connaît d'importantes dissemblances, aussi bien au niveau de la répartition démographique que du développement. Alors que la zone littorale est fortement peuplée et urbanisée, l'arrière-pays est plus rural et moins densément peuplé. Les trois provinces de Khémisset, Sidi Kacem et Sidi Slimane présentent des taux d'urbanisation

beaucoup plus faibles que les autres (51,8%, 32,3% et 40,9%). Le taux de pauvreté globale est de 3,3 % en milieu rural contre 22,4 % en milieu urbain.

S'agissant du taux de pauvreté multidimensionnelle, il marque des disparités importantes aux échelles territoriales :

- Au niveau provincial, il atteint 0,9 % à Rabat, 2,1 % à Skhirate-Témara, 2,4 % à Salé, 8,3 % à Kénitra, 9 % à Sidi Kacem, 9,6 % à Sidi Slimane et 13,2 % à Khémisset ;
- A l'échelle communale, la pauvreté multidimensionnelle est plus répandue dans les communes relevant des provinces de Khémisset (e.g. 51,8 % à Bouqachmir, 44,4 % à Ait Ichou, 42,9 % à Oulmes, etc.), Sidi Kacem (27 % à Moulay Abdelkader), Kénitra (26,5 % à Ameer Seflia) et Salé (26,3 % à Shoul), contre 0,3 % à Touarga (Rabat), 0,8 % à Harhoura (Skhirate-Témara) et 1,1 % à Hssaine (Salé).

Ces défis représentent de véritables enjeux de développement et leur prise en compte doit nécessairement être préalable à la conception de stratégies de développement. Plus précisément, il s'agit de :

- **Stopper l'hémorragie démographique des zones rurales**

A l'instar des autres zones rurales à l'échelle nationale, les communes rurales de la région de Rabat-Salé-Kénitra sont confrontées aux difficultés de l'hémorragie démographique et aux conséquences sociales d'une telle évolution qui risquerait de priver ces territoires de leur population, souvent la plus dynamique, et de les priver, ainsi, définitivement de leur capacité d'organisation et d'action, ce qui affecterait leurs chances d'initier un processus de développement. Toutefois, l'exode des populations rurales est une conséquence. Il est lié aux conditions sociales, économiques et environnementales dont les améliorations respectives constituent des enjeux de développement à part entière.

- **Assurer la satisfaction des besoins essentiels et améliorer les conditions de vie**

Comme le laissait entendre l'analyse des indicateurs socio-économique, les déficiences en termes d'éducation explique à elle seule 58,9 % de la pauvreté au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra. Quant aux privations en termes d'accès aux infrastructures sociales de base, elles expliquent 18,7 % de la pauvreté multidimensionnelle. La santé contribue à hauteur de 11,5 % à la pauvreté multidimensionnelle régionale. Cette contribution s'élève à 10,8 % pour les privations en termes de conditions d'habitat.

L'amélioration des conditions de vie des populations de la région devrait donc toucher cinq dimensions :

- Améliorer l'accès à l'éducation et promouvoir l'apprentissage et la formation durant toute la vie ;
- Améliorer l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement et d'hygiène ;
- Améliorer l'accès aux services de santé ;
- Améliorer la mobilité, en particulier, urbaine ;
- Améliorer l'accès au logement social.

Et constituent des enjeux centraux pour la population de notre région.

– **Favoriser la restructuration territoriale**

Il est apparu que l'organisation et la structure de notre territoire d'étude présente des faiblesses à deux niveaux :

- des zones enclavées ;
- une structure foncière inégalitaire créant des problèmes sociaux (exode, précarité, pauvreté) économiques (faible capacité productive, faible revenu) et environnementaux (pression sur les ressources naturelles, perte de la biodiversité, pollution) ;

La restructuration territoriale de la région Rabat-Salé-Kénitra apparaît donc comme un enjeu fondamental.

– **Fournir des opportunités économiques aux populations**

Une bonne partie de la population est aujourd'hui au chômage dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (le taux de chômage est de 10,8 % en 2016). Or, l'emploi et la croissance économique contribuent de façon significative à la lutte contre la pauvreté. La promotion d'une croissance durable ainsi que la création d'un nombre suffisant d'emplois sont d'une importance primordiale pour la région.

En outre, les activités économiques présentes dans notre région d'étude sont relativement peu diversifiées au sens où elles sont essentiellement tertiaires (60 % de la structure productive). La capacité d'absorption de ces activités est limitée ce qui pousse certaine population à l'exode. Arriver à un niveau adéquat de productivité par la diversification et l'innovation, en se

focalisant sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, constitue donc un enjeu majeur pour la région.

– **Préserver l'environnement**

La préservation et la valorisation de l'environnement représentent un enjeu fondamental pour notre région d'étude. En effet outre la valeur intrinsèque de la biodiversité, une trop forte dégradation de l'environnement compromettrait le développement durable de la région. Un épuisement ou une trop forte pollution des sols, compromettrait ou limerait fortement la production végétale et une raréfaction et/ou un trop fort appauvrissement de la couverture végétale compromettrait la pratique agricole (notamment l'élevage) d'une grande importance pour la région. Par ailleurs, au-delà des conséquences sur les milieux, une trop grande uniformisation du paysage compromettrait sa valorisation touristique et condamnerait une activité naissante et source de diversification.

A ce stade, on peut poser un certain nombre de bases sur lesquelles s'appuie notre analyse. On retrouve, à travers chacun des enjeux dont il a été question et la façon dont ils sont interconnectés, les différentes dimensions du développement telles qu'elles sont posées dans la notion de développement territorial durable et telles que présentées au chapitre 1.

Par ailleurs, il apparaît que notre région d'étude présente un écart entre les objectifs contenus dans les principes du développement territorial durable et sa situation actuelle. Pour que notre région puisse relever le défi du développement, il est nécessaire :

- Que l'ensemble des enjeux précédemment évoqués soit perçu par les acteurs du développement ;
- Que ceux-ci soient intégrés de façon transversale aux stratégies de développement conçues par ses acteurs ;

Dans la mesure où la notion de développement territorial durable permet, comme nous l'avons démontré dans le chapitre 2, de prendre en compte l'ensemble des dimensions du développement et de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de développement transversales, intégrées, spécifiques et territorialisées ; il est également possible de supposer que celui-ci constitue un référent adéquat pour l'intégration et la résolution des enjeux de développement. Nous envisagerons *infra* (chapitre 2, Partie 2) dans quelle mesure les enjeux du développement territorial durable, présentés précédemment, ont été perçus et pris en

compte au sein des différents projets socialement innovants menés sur notre territoire de référence.

2. Stratégie générale de l'étude

Il s'agira, dans cette section, de présenter les données relatives à notre échantillon ainsi que l'approche méthodologique que nous avons choisie pour vérifier nos hypothèses de recherche.

2.1 Données de l'étude

Les données de cette étude ont été collectées dans le cadre d'une enquête par questionnaire auprès de trois catégories d'acteurs territoriaux²¹ œuvrant dans la région de Rabat-Salé-Kenitra, à savoir les collectivités territoriales, les organismes publics concernés et les associations. Ces trois catégories d'acteurs ont été identifiées dans le cadre de notre étude qualitative exploratoire réalisée en 2015 sur un projet socialement innovant, la coopérative de gestion des déchets «Attawafiq».

Ainsi, cette enquête a été réalisée entre janvier 2018 et août 2018. Aussi, les données recueillies constituent-elles, à notre connaissance, la première banque de données sur les activités d'innovation sociale dans la région de Rabat-Salé-Kenitra. Notre population cible se compose de 385 acteurs (114 collectivités territoriales, 18 organismes publics et 253 associations²²).

Le questionnaire utilisé dans le cadre de cette enquête a été documenté à partir de la recension des différentes perspectives théoriques sur l'innovation sociale et ses liens avec les dimensions du développement territorial durable (*cf.* chapitre 1). Les acteurs contactés étaient invités à répondre sur plusieurs aspects de leurs activités d'innovation sociale (*cf.* annexe 1), celles-ci en lien avec :

- Le potentiel d'innovation sociale ;
- Les réalisations d'innovation sociale permettant de faire le lien avec les dimensions du développement territorial durable.

Compte tenu du très grand nombre d'initiatives et de l'absence d'une base de données régionale, une étude exhaustive n'était pas envisageable, des choix s'imposaient donc. De même un choix a dû être opéré parmi les nombreux acteurs pour effectuer les enquêtes. En dépit de cette volonté

²¹Selon Gumuchian et Pecqueur (*op.cit.*), les acteurs sont ceux qui, par leur implication et par leurs actions, constituent le territoire. Ce dernier est entendu ici comme un construit d'acteurs (*cf.* chapitre 1, section 2).

²²Liste fournie par le Ministre de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social.

de représentativité, il est impossible d'interroger un nombre d'acteurs suffisant pour pouvoir prétendre à une représentativité statistique. De plus, nous n'avons rencontré que peu de représentants de la sphère privée, essentiellement en raison de leur faible représentation au sein des coalitions de projets sociaux comme des diverses formes de gouvernance locale.

Rappelons que les acteurs interrogés dans le cadre de cette enquête ont été caractérisés en regard de leur contribution dans la réalisation des projets sociaux mis en œuvre dans la région de notre étude.

L'enquête s'est déroulée entre le 8 janvier 2018 et le 31 juillet 2018. Le questionnaire a été testé au préalable. Cette étape préparatoire a permis de vérifier le fondement des dimensions traitées ainsi que la clarté des énoncés pour les personnes interrogées. Le questionnaire a été administré de la façon suivante :

Tableau 9 – Moyens d'administration du questionnaire

Acteur	Méthode de distribution
Collectivités territoriales	
Organismes publics	Face à face, e-mail, en ligne (Google forms)
Associations	

Sur les 193 acteurs qui ont été contactés, 17 acteurs se sont avérés non éligibles (acteurs non innovants), 24 acteurs ont refusé de participer à l'étude et 35 n'ont pas été joints et ce après plusieurs tentatives. Finalement, 109 questionnaires valides ont été générés au terme de cette enquête pour un taux de réponse net de 56,5 % (109/193).

Tableau 10 – Données sur le taux de réponse

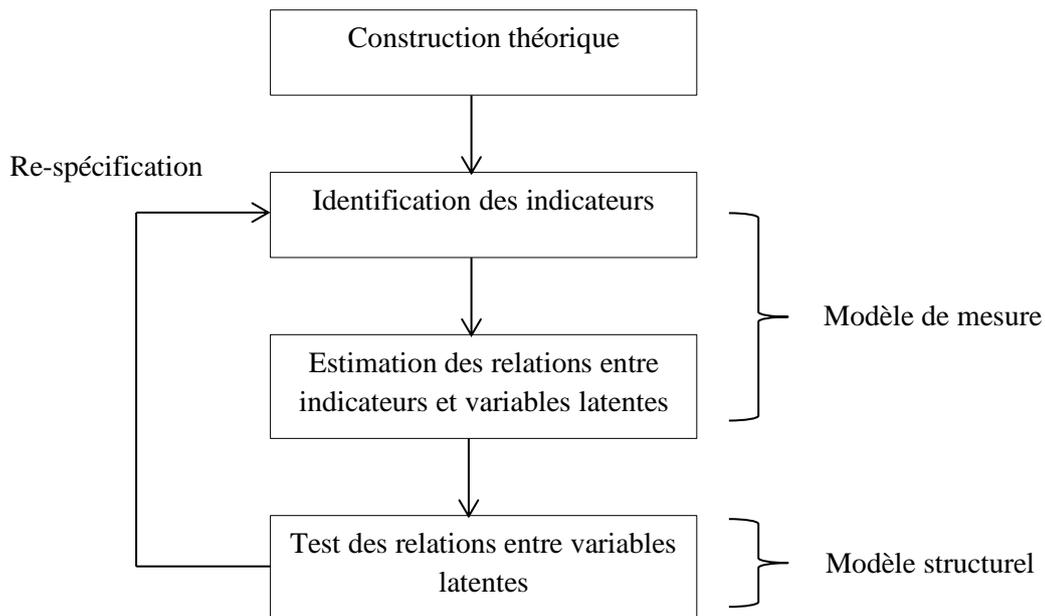
Acteurs contactés	Nombre de réponses
Ont répondu	126
Ont refusé de répondre	24
Acteurs non joints après maints rappels	35
Non éligibles	17
Acteurs n'étant plus là	8
Total	193

2.2 Méthode d'analyse des données

Le modèle conceptuel retenu dans le cadre de cette recherche (cf. chapitre 2) se prête parfaitement à la méthode des équations structurelles puisqu'il propose d'aborder le lien entre l'innovation sociale (variable indépendante) et le développement territorial durable (variable indépendante) à partir de plusieurs construits latents reliés entre eux.

Selon Balambo et Baz, la méthode des équations structurelles est conçue selon «*une logique déductive de démonstration théorique en faisant l'objet de deux types de spécification le scindant en deux parties*» (Balambo et Baz, 2017) comme le schématise la figure suivante :

Figure 11– Etapes de la construction du modèle des équations structurelles



Source : Meschi et Livolsi, 2003.

Dans ce cadre, l’approche la plus utilisée est celle basée sur l’analyse de la covariance (*Covariance based structural equation modeling*), appelée communément LISREL (*Linear Structural RELations*) (*Ibid.*). Une deuxième méthode employée est celle basée sur l’analyse des variances, appelée approche PLS (*Partial Least Square*) qui «*est adaptée à certains modèles structurels pour lesquels les procédures classiques d’estimation peuvent se révéler délicats à utiliser*» (Lacroux, 2010). Cette méthode était développée par Wold en tant que modélisation douce (*Soft Modeling*).

Pour Fernandes (2012), la méthode PLS (Partial Least Squares) appartient à la famille des modèles des équations structurelles à construits latents. Qualifiés de techniques de deuxième génération (par comparaison aux méthodes de première génération comme les analyses en composantes principales ou les analyses multidimensionnelles), les méthodes d’équations structurelles procurent au chercheur une plus grande flexibilité dans l’interprétation entre théorie et données (Chin, 1998). Plus précisément, ces approches permettent d’intégrer des variables latentes, de préciser les liens entre ces construits latents et leurs indicateurs, de spécifier les liens entre les construits latents eux-mêmes ou encore d’examiner des corrélations entre variables indépendantes ou dépendantes (Croutsche, 2002).

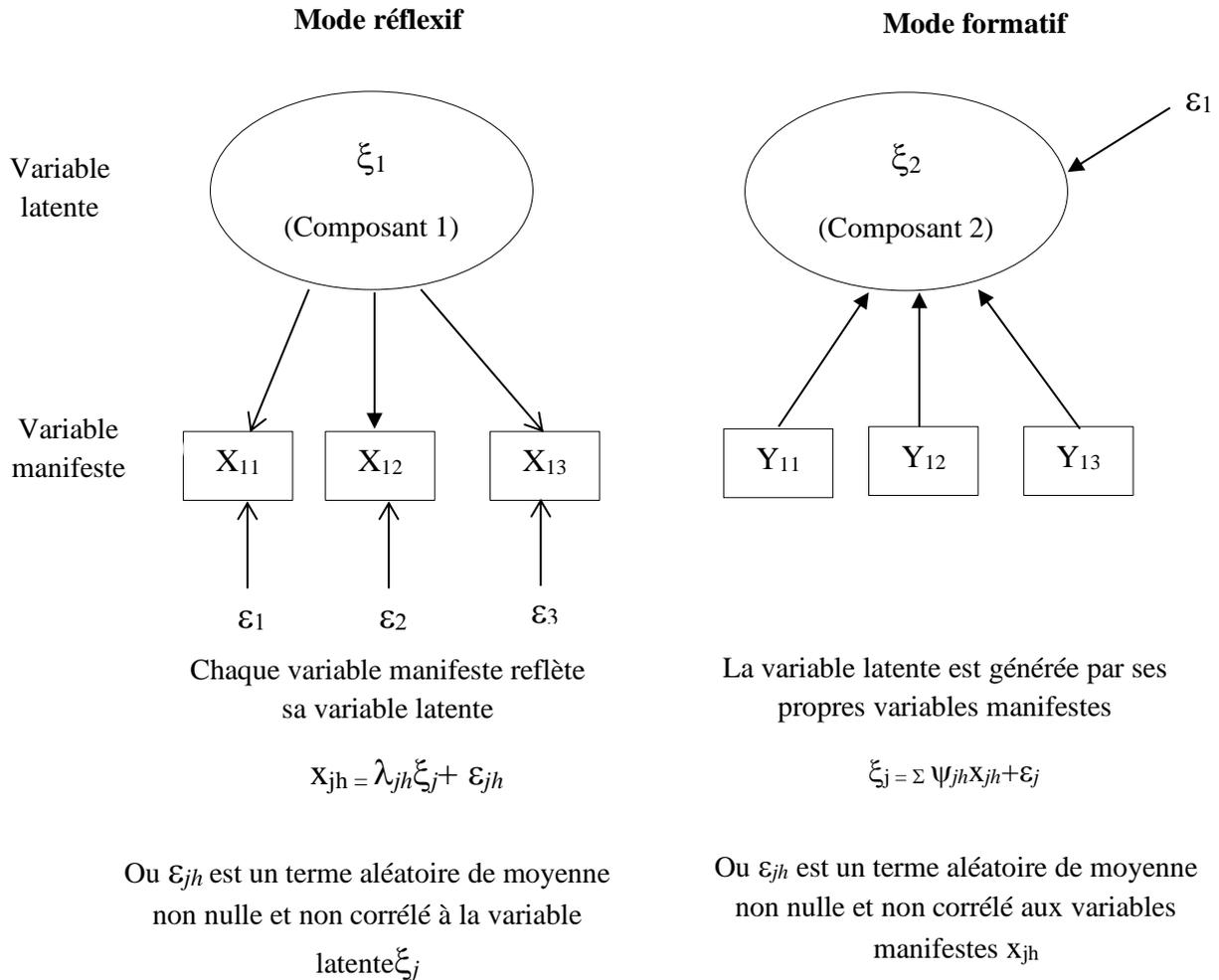
L'approche PLS a été développée pour les analyses exploratoires dans des cas de forte complexité et d'information théorique faible (Jöreskog et Wold in Fernandes, 2012). A la différence de l'approche LISREL, la méthode PLS autorise différentes modélisations des construits-formatifs, réflexifs ou les deux (*cf.* figure 14). En effet, plusieurs difficultés émergent lorsqu'il s'agit de tester des construits formatifs à l'aide de techniques basées sur la covariance.

Dans le même ordre d'idée, le choix fait par le chercheur d'établir des relations formatives, réflexives ou mixtes entre des indicateurs et leurs construits respectifs est primordial. Car, au-delà des considérations statistiques, c'est bien la fiabilité et la solidité des résultats qui sont en jeu. Ainsi, une fausse définition du sens de la causalité entre une variable latente et ses indicateurs amène forcément à des résultats erronés (Crié, 2005, 20).

Le lien entre chaque construit et ses mesures est donc primordial car il reflète la conceptualisation des construits et donc leur fiabilité. Jarvis et *al.* (2004) ont ainsi souligné, via une étude de publications utilisant les techniques d'équations structurelles, que 71% des construits étaient correctement modélisés. Parmi ceux qui ne l'étaient pas, les résultats de la recherche conduite font ressortir qu'une mauvaise définition des modèles de mesure (même d'un seul construit) amènerait à de lourdes conséquences en matière de résultats et, par conséquent, de conclusion.

Trois liens sont envisageables selon que les mesures soient réflexives, formatives ou les deux.

Figure 12 – Modes réflexifs et formatifs



Source : Adapté de Tenenhaus, 1999

S'agissant du mode réflexif, écrit Fernandes (2012), les indicateurs sont développés dans la perspective de mesurer tous le construit latent. Chaque mesure (variable manifeste) reflète son construit latent et lui est associée par une simple régression. En d'autres termes, la variable latente existe théoriquement mais reste inobservable. Elle exerce un effet sur les indicateurs, expliquant leurs inter-corrélations. Les mesures réflexives doivent avoir une cohérence interne (*Ibid.*).

En effet, comme le soulignent Jarvis et ses co-auteurs, «la validité du construit reste inchangée si l'on retire un seul indicateur parce que toutes les facettes d'un construit unidimensionnel doivent être représentée de manière suffisante dans les indicateurs restants» (Jarvis et al., 2004). Pour cela, il est obligatoire d'accomplir les critères d'unidimensionnalité des variables latentes et des corrélations positives des mesures avec leur construit latent (Tenenhaus et al., 2005).

Le lien formatif, quant à lui, suppose que le construit latent est généré par ses propres mesures (Fernandes, 2012). Le construit latent est donc une équation linéaire avec ses mesures comme variables indépendantes plus une déviation. Dans cette modélisation, l'ensemble des mesures peut être multidimensionnel (*Ibid.*). Toutefois, la construction formative ne doit pas être employée comme une simple alternative à un problème d'unidimensionnalité d'un construit, fait remarquer l'auteur

En effet, contrairement à la conception réflexive, la flèche de la corrélation va des mesures au construit latent et les mesures, en tant que bloc, précisent ensemble le sens conceptuel et empirique du construit (Jarvis et *al.*, 2004). Les mesures influencent le construit et ne sont pas, comme dans la conception réflexive, causés par un seul et même construit sous-jacent.

A l'inverse de la construction réflexive, l'élimination d'une seule mesure peut altérer sérieusement le sens du construit. C'est pour cela que dans cette logique, les mesures ne sont pas soumises aux conditions d'unidimensionnalité des variables latentes et peuvent alors être associées (Fernandes, 2012). Hulland (1999) affirme que dans ce sens, il faut mettre l'accent sur la solidité de la théorie (facilitant l'identification des mesures pertinentes) et à l'emploi de plusieurs indicateurs pour une seule variable latente (pour garantir un contenu qui soit valide et fiable).

Une construction mixte existe, il s'agit de la technique MIMIC (Fernandes, 2012). C'est une hybridation des constructions formatives et réflexives. Le premier indicateur p_1 suit une construction réflexive alors que les autres ($p-p_1$) suivent une logique formative.

La bonne définition du lien entre les mesures et leur variable latente est donc primordiale à la bonne conceptualisation du modèle de recherche et à la robustesse des analyses et des résultats. En effet, « *comme le permettent certains logiciels, il ne suffit pas de mettre les flèches dans le bon sens* », *encore faut-il être certain que c'est à bon escient* » (Crié, 2005, 24).

Par ailleurs, l'évaluation d'un modèle PLS suppose une analyse à trois niveaux (Hulland, *op.cit.*) :

- L'identification de la nature des liens entre les indicateurs et les variables latentes;
- Le test de la fiabilité et de la validité des indicateurs ;
- Enfin, le test du modèle final.

L'analyse des deux dernières étapes, passe par l'analyse du modèle de mesure et du modèle structurel. Le modèle de mesure est celui qui associe les construits latents aux mesures alors que le modèle structurel associe les construits latents entre eux.

Le modèle de mesure, est évalué au regard des éléments suivants : la fiabilité de cohérence interne, l'unidimensionnalité des construits, la validité convergente des mesures associées aux construits et la validité discriminante. Selon (Fernandes, 2012) :

- La fiabilité de cohérence interne peut être appréciée selon deux critères que sont l'Alpha de Cronbach et la fiabilité composite (Chin, 1998). Ces mesures varient entre 0 et 1. La mesure qui indique un bon niveau de fiabilité est 0,7 (Tenenhaus et *al.*, 2005) ;
- L'unidimensionnalité d'une variable latente s'apprécie en examinant les mesures issues de l'analyse en composantes principales : la première mesure doit être supérieure à 1 et la seconde inférieure à 1 (ou très inférieure à la première). De plus, ajoute-t-il, un indicateur doit être plus associé avec le construit latent qu'il doit mesurer qu'avec les autres. La condition d'unidimensionnalité n'est pas obligatoire dans le cadre d'un mode formatif des construits ;
- La validité convergente des indicateurs, quant à elle, se fonde sur l'analyse des corrélations (ou *loadings*) des indicateurs avec leur variable latente respective. Elle n'est obligatoire dans le cas de variables latentes formatives (*Ibid.*)²³.
- Enfin, la validité discriminante «représente l'étendue avec laquelle les mesures d'un construit diffèrent des mesures d'un autre construit dans le modèle» (Fernandes, 2012). Dans le cadre de la méthode PLS, cela veut dire qu'une variable latente doit partager plus de variance avec ses indicateurs qu'elle n'en partage avec les autres variables latentes dans le même modèle. Les construits latents peuvent donc être corrélés entre eux mais ils doivent mesurer des concepts différents. Il est possible donc de les discriminer. Chin (*op.cit.*) souligne qu'il est recommandé qu'elle ait une valeur supérieure ou égale à 0.5.

²³Selon Fernandes, le coefficient de corrélation doit être supérieur à 0.7, ce qui implique qu'il y a plus de variance partagée entre le construit et sa mesure que d'erreur de variance. Ceci signifie que plus de 50% de la variance dans la variable observée est due à son construit. Une corrélation inférieure à 0.7 appelle à la vigilance. En effet, elle peut être le résultat d'un item mal formulé (faible fiabilité), d'un item inapproprié (faible validité du contenu) ou bien d'un transfert inapproprié d'un item d'un contexte à un autre. En règle générale, les items avec des corrélations inférieures à 0.4 ou 0.5 doivent être ôtés. Enfin, une corrélation négative peut signifier que la variable manifeste est inadéquate pour mesurer la variable latente et doit alors être ôtée du modèle. On peut en outre vérifier que chaque item est plus corrélé avec son construit qu'avec les autres construits du modèle. Voir à ce sujet Fernandes (2012).

Le modèle structurel, est apprécié sur la base de la pertinence prédictive des variables latentes, c'est-à-dire leur validité nomologique (Fernandes, 2012). Il convient d'examiner les R^2 multiples et le coefficient Q^2 de Stone-Geisser.

Selon Croutsche (2002), trois niveaux de R^2 multiple peuvent être pris en compte. Si le R^2 est supérieur à 0.1, le modèle est significatif. S'il est compris entre 0.05 et 0.1, alors le modèle est tangent. S'il est inférieur à 0.05, alors le modèle n'est pas significatif. Le R^2 permet de comprendre la contribution de chaque variable explicative à la prévision de la variable dépendante.

Le coefficient Q^2 de Stone-Geisser, appelé aussi indice de redondance en validation croisée, permet d'évaluer la qualité des équations structurelles (Tenenhaus et al., 2005). Il s'agit d'un «test de R^2 en validation croisée entre les variables manifestes d'une variable latente endogène et toutes les variables manifestes associées aux variables latentes expliquant la variable latente endogène, en utilisant le modèle structurel estimé. Le test de Stone-Geisser repose sur un nombre de classes prédéterminé, en général 30» (Fernandes, 2012, p : 109). Si Q^2 est positif, alors le modèle présente une validité prédictive. S'il est négatif, on constate l'absence de validité prédictive (Tenenhaus, 1999). Comme le précise Croutsche (2002), on peut estimer que ce coefficient est acceptable lorsqu'il est supérieur à 0.

Pour Tenenhaus et al. (2005), la méthode PLS n'a pas pour objectif, à l'inverse d'autres techniques d'équations structurelles, d'«optimiser une fonction scalaire globale». Ainsi, aucun indice global de validation du modèle n'existe, comme cela est le cas pour les méthodes d'équations structurelles basées sur la covariance (ISREL). Malgré cela, Tenenhaus et ses co-auteurs ont mis en place un indice d'ajustement GOF (Goodness-of-fit) présenté comme une solution technique à cette limite, dans la mesure où il s'agit d'un indice de validation globale du modèle PLS.

Globalement, Chin et Newsted (1999) énumèrent cinq raisons principales plaidant pour l'emploi de cette méthode :

- Le but de la recherche est plus l'exploration que la confirmation de la théorie ;
- Le phénomène étudié est émergent et la conception théorique et les mesures ne sont pas très robustes ;
- Le modèle est relativement complexe avec un large nombre d'indicateurs ou de construits ;

- Il est primordial de modéliser, différemment, les relations entre les variables latentes et leurs indicateurs (formatives et réflexives) ;
- Les critères concernant la distribution normale des données, l'indépendance ou la taille ne sont pas obligatoires.

Dans le même ordre d'idée, soulignent Chin et *al.* (2003) qu'à l'opposé d'autres méthodes (notamment LISREL), la taille de l'échantillon pour l'emploi de la méthode PLS n'est pas concernée par le respect de proportions liées au nombre d'indicateurs. Dit autrement, Chin (1998) suggère la règle suivante pour calculer la taille de l'échantillon selon le modèle de mesure. Il s'agit de «*multiplier par 10 le nombre de variables manifestes ou indicateurs selon l'une des deux options suivantes :*

- *Soit la variable latente avec le plus grand nombre d'indicateurs formatifs (c'est-à-dire la plus grande équation de mesure) ;*
- *Soit la variable latente dépendant du plus grand nombre de variables latentes indépendantes (c'est-à-dire la plus grande équation structurelle)»* (Chin, 1998).

Ainsi, si le construit latent est formé de huit indicateurs, la taille de l'échantillon devrait donc être égale à 80. Par ailleurs, Chin et *al.* (2003) affirment que, au-delà d'un certain seuil, l'augmentation de la taille de l'échantillon ne produit pas de changements significatifs dans les résultats. Mais ils précisent que, toutefois, un échantillon faible (une vingtaine d'observations) ne permet pas d'analyser des variables intermédiaires (modératrices ou médiatrices).

Pour conclure cette sous-section, nous reperdrons ici le tableau proposé par Fernandes (2012.) qui offre une représentation comparée des deux méthodes PLS et LISREL :

Tableau 11– Eléments de comparaison entre PLS et LISREL

Critère	PLS	LISREL
Modélisation des construits	Construits formatifs et réflexifs.	Construits formatifs et réflexifs.
Variabes latentes	Déterminées.	Indéterminées à un terme d'erreur prés.
Test de modèles récursifs	Non.	Oui.
Modèle statistique	Approche selon les moindres carrés partiels – Succession de régressions simples ou multiples.	Approche du maximum de vraisemblance – Analyse de structures de covariance.
Distribution des données	Peu importe.	Normalité des données.
Taille de l'échantillon	Peut-être faible. Recommandations minimales : de 30 à 100 observations.	Elevée. Recommandation minimales : de 200 à 800 observations.
Nombre d'indicateurs par construit / Complexité du modèle	Peut être élevé. Par exemple 100 construits et 1000 indicateurs.	Peu élevé. En relation avec la taille de l'échantillon complexité modérée à faible (moins de 100 indicateurs).
Approche conceptuelle / finalité	Peut être utilisée dans un cadre exploratoire. Plus une méthode prédictive et de construction de la théorie.	Cadre confirmatoire. Obligation de se baser sur un modèle théorique.

Source : Fernandes (2012).

Enfin, les méthodes *PLS* et *LISREL* sont généralement considérées comme des techniques complémentaires, *LISREL* ayant une finalité confirmatoire (Fernandes, 2012). Ainsi, de par sa logique exploratoire, la méthode *PLS* met en évidence des liens théoriques entre les construits latents, lesquels demandent à être validés par *LISREL*.

Dans les paragraphes précédents, nous avons présenté les données relatives à notre échantillon ainsi que l'approche méthodologique que nous avons choisie pour tester nos hypothèses de recherche. La section suivante, quant à elle, portera sur les mesures opérationnelles des variables (dépendante et indépendante) retenue dans le cadre de cette recherche.

3. Variables et mesures

Notre modèle structurel comporte deux construits latents. L'innovation sociale forme le premier construit et représente la variable indépendante (explicative). Elle comporte deux dimensions visant à mesurer respectivement la finalité et le processus. Le développement territorial durable forme le deuxième groupe de variables et représente la variable dépendante (expliquée). Elle comporte quatre composantes (territoire, gouvernance, capital social et durabilité) médiatisant la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Il s'agira, dans cette section, de présenter les mesures opérationnelles de notre variable dépendante, le développement territorial durable, et indépendante, l'innovation sociale, ainsi que les mesures opérationnelles de l'ensemble des variables explicatives qui leur ont été associées.

3.1 Variable dépendante : le développement territorial durable (DTD)

La nature multidimensionnelle du DTD fait encore l'objet d'un débat (Assidon, 2002 ; Hugon, 2007 ; Ependa, 2008 ; Charles et Pirrone, 2011 ; Jean et *al.*, 2007 ; Fontan, 2008 ; Klein, 2008 ; Dissart et al., 2011 ; Otando et Uzunidis, 2011). Au lieu de nous inscrire dans l'une ou l'autre de ces perspectives, nous avons choisi de considérer l'ensemble des dimensions et d'explorer empiriquement leur dynamique. Cette perspective nous a conduite à opérationnaliser le DTD et ces dimensions de la façon suivante :

– Développement territorial durable

Conformément à la proposition de Cunha (1988) et eu égard aux enjeux du développement identifiés dans notre région d'étude (*cf.* section 2), nous avons opérationnalisé cette dimension à partir de la portée de l'impact des projets socialement innovants développés par les acteurs interrogés. La question mesurant cette dimension a été formulée de la façon suivante : «Veuillez préciser la portée de l'impact sectoriel de vos projets sociaux développés durant la période 2013-2017 : Culture, sport et loisirs ; Education et formation ; Emploi ; Protection de l'environnement ; Droits, liberté et égalité ; Habitat et cadre de vie ; Santé et accès aux soins ; Mobilité et accessibilité ; Infrastructures de base (eau, électricité et assainissement)».

– Territoire

La notion de territoire se compose de trois dimensions : l'endogénéité qui contient les notions de localité et de proximité, la transversalité et la participation des populations (Sabourin et Teixeira, 2002 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007 ; Rochman, 2008).

La sous-dimension «participation des populations» a été mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) le degré d'implication de la population cible :

- La population cible a été seulement informée du projet;
- La population cible a été impliquée dans la prise de décision et a participé activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet ;
- La population cible a créé de nouvelles structures grâce au projet.

La sous-dimension «transversalité», quant à elle, a été mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) le degré de transversalité du projet :

- Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet territorial ou d'une politique territoriale ;

Cette dernière dimension permet d'analyser les rapports entre les différents projets et entre les différents éléments au sein d'un même projet. Les dimensions économique, politique, sociale, culturelle et environnementale permettent d'aborder l'ensemble des aspects du développement territorial durable (telles que nous les avons définis au chapitre 1), mais elles ne permettent pas de rendre compte de la cohérence interne des projets ni de la compatibilité des projets entre eux et de leur articulation les uns avec les autres.

Or, pour garantir la durabilité du développement d'un territoire, il est nécessaire de vérifier que les projets ne sont pas de nature sectorielle et qu'ils assurent bien l'interaction entre les niveaux local et global. Il est également indispensable de se poser la question du suivi, c'est-à-dire de l'évolution, de l'évaluation et de la capitalisation des expériences acquises. Nous avons donc établi un critère d'évaluation pour évaluer la cohérence interne du projet, sa compatibilité avec les autres projets (cohérence externe), son caractère intégrateur (incluant la relation local/global) et son suivi (possibilité d'évolution, évaluation, capitalisation).

Cette sous-dimension a donc été également appréciée à partir de la question suivante : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?

- Les projets sociaux sont approuvés par une entité de gouvernance territoriale ;

- Les résultats obtenus sont évalués par une entité de gouvernance territoriale».
- **Gouvernance**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la gouvernance est liée à la notion du territoire. Le territoire en tant que construit d'acteur, repose sur un minimum de convergence entre des intérêts divergents, or la gouvernance s'établit précisément elle aussi sur la base de compromis entre ces intérêts divergents (Rochman, 2008). De plus, comme l'écrit Gonçalves Cunha (1988), les politiques publiques à caractère territorial ne peuvent être formulées et appliquées sans la participation des acteurs publics et privés. Cette participation doit inclure le maximum possible de strates (économiques, sociales, politiques et culturelles).

Pour apprécier cette dimension nous avons retenu deux variables : le degré d'implication de la population cible et la diversité des partenaires.

La première variable a été mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) le degré d'implication de la population cible :

- La population cible a été seulement informée du projet;
- La population cible a été impliquée dans la prise de décision et a participé activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet ;
- La population cible a créé de nouvelles structures grâce au projet.

La question mesurant la diversité des partenaires a été formulée de la façon suivante : «Qui a développé ces projets sociaux ?

- Votre organisation uniquement ;
- Votre organisation conjointement avec d'autres organisations ;
- Votre organisation en adaptant ou modifiant des projets développés par d'autres organisations ;
- D'autres organisations».
- **Capital social**

Le capital social possède trois caractéristiques principales (Rochman, 2008) :

- C'est une ressource intangible ;

- Il est composé des réseaux sociaux dont la régulation dépend du niveau de confiance existant entre eux et en leur sein;
- Le capital social est une capacité matérialisée par un ensemble de savoirs.

Le capital social est composé par les réseaux sociaux qui «*sont par essence les différents chemins existant entre les individus et les groupes*» (Franco, 2004). Les réseaux sociaux sont fondamentaux dans l'accumulation du capital social mais également dans la construction et la structuration des territoires, leur analyse est donc fondamentale pour la compréhension des processus de DTD.

Pour apprécier l'importance des réseaux sociaux, nous avons demandé à nos répondants de qualifier, sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent), à quelle fréquence, au cours des cinq dernières années, dans le cadre de ses activités, leur organisation a réalisé les activités suivantes:

- Recevoir des fonds de sources différentes (collectivité territoriale, organisme public, entreprise privée, organisations à but non lucratif, etc.);
- Echanger et partager des expériences avec d'autres acteurs du territoire ;
- Développer des activités communes avec d'autres acteurs du territoire.

La confiance peut être vue comme un aspect du contexte organisationnel et comme un antécédent de la coopération entre acteurs (Tsai et Ghoshal, 1998). Elle tend à modérer la crainte qu'un des partenaires de l'échange puisse agir de façon opportuniste selon les événements (Persais, 2013). Quand deux parties ont confiance l'une en l'autre, elles se sentent plus disposées à partager leur ressources pour un bénéfice commun. Un comportement coopératif qui implique un échange et une combinaison de ressources, nécessite l'existence d'une confiance entre acteurs (*Ibid.*).

La confiance a été mesurée en demandant aux répondants dans quelle mesure ils sont d'accord ou non avec les affirmations suivantes :

- Votre organisation tient ses promesses et ses engagements vis-à-vis des acteurs du territoire ;
- Les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire sont basés sur la confiance et le principe de réciprocité ;

- En cas de difficulté majeure, vous pouvez compter sur la solidarité des acteurs du territoire ;
- L’avenir de votre organisation est lié à celui des acteurs du territoire.

L’échelle de fréquence utilisée pour mesurer cette dimension était graduée ainsi : 1 = pas du tout d’accord, 2 = pas d’accord, 3 = neutre, 4 = d’accord, 5 = tout à fait d’accord.

Enfin, le capital social est une capacité. Cette capacité est, selon Franco, composée, d’un ensemble «*de savoirs très précis sur les modes de fonctionnement et de transformation de la nature, sur les modalités d’existence collective permettant l’existence et la reproduction sociale, la construction de la cohabitation et les processus de résolution des conflits*» (Franco, 2004). Ces savoirs peuvent être qualifiés de compétences, dans la mesure où ceux-ci correspondent à une capacité d’agir, et mobilisent différents types de connaissances (Rochman, *op.cit.*).

Pour mesurer le renforcement des capacités, Unceta et al. (2016) proposent sept variables suivantes : 1- la diversité des sources d’idées; 2- la diversité des sources de financement ; 3- la diversité des méthodes d’évaluation ; 4- la diversité de l’impact organisationnel ; 5- la diversité de l’impact sectoriel.

Ces variables permettent d’apprécier le degré d’acquisition des compétences, par l’acteur local, par :

- L’indicateur de la diversité des sources d’idées exprime le degré d’acquisition de la compétence permettant d’intégrer différentes idées pour le développement des innovations sociales. Plus les sources sont diverses, plus le niveau de cette compétence sera grand.
- L’accès aux ressources financières nécessaires afin de développer des innovations sociales. Plus la diversité des sources de financement est grande, plus le niveau de cette compétence sera grand.
- L’indicateur de la diversité des méthodes d’évaluation/suivi exprime le degré d’acquisition de la compétence permettant d’évaluer et d’apprendre du développement des innovations sociales. Plus la diversité des méthodes et outils d’évaluation est grande, plus le niveau de cette compétence sera grand.
- La diversité de l’impact organisationnel réfère aux compétences organisationnelles améliorées ou acquises suite au développement des innovations sociales. Cette variable

permet d'apprécier le degré d'acquisition de nouvelles compétences. Plus la diversité est grande, plus le niveau de cette compétence sera grand.

- La diversité de l'impact sectoriel réfère à la portée de l'impact des innovations sociales sur les secteurs clés (Santé, éducation, environnement, emploi, etc). Cette variable permet d'apprécier le degré d'acquisition de la compétence nécessaire pour développer des innovations dans divers secteurs. Plus la diversité est grande, plus le niveau de cette compétence sera grand.

Conformément à la proposition d'Unceta et ses co-auteurs, cette dimension a été opérationnalisée comme explicité dans le tableau suivant :

Tableau 12 – Mesure de la sous-dimension « capacité » du capital social

Sous-dimension	Question	Item
Diversité des sources d'idées	Q16- Qui a développé ces projets sociaux ?	<ul style="list-style-type: none"> – Votre organisation uniquement – Votre organisation conjointement avec d'autres organisations – Votre organisation en adaptant ou modifiant des projets développés par d'autres organisations – D'autres organisations
Diversité des sources de financement	Q17- Veuillez donner une estimation du pourcentage des fonds obtenus pour le financement de vos projets sociaux, selon la source de financement :	<ul style="list-style-type: none"> – Fonds publics – Fonds externes (privé) – Fonds propres
Diversité des méthodes d'évaluation / suivi	Q19 - Appliquez-vous un système de suivi et d'évaluation à vos projets sociaux?	<ul style="list-style-type: none"> – Diagnostic antérieur – Evaluation du processus – Evaluation des produits / résultats – Evaluation de l'impact (effets de l'intervention) – Evaluation de la durabilité du projet (Prise en compte des préoccupations environnementales)
Diversité de l'impact organisationnel	Q20 - Dans quelle mesure les projets sociaux, développés au cours des cinq dernières années, ont-ils apporté les améliorations suivantes?	<ul style="list-style-type: none"> – Capacité organisationnelle à identifier et analyser des besoins sociaux – Aptitudes managériales et techniques à monter et réaliser des projets sociaux – Capacité organisationnelle à coopérer avec d'autres acteurs – Capacité organisationnelle à suivre et à évaluer des projets sociaux – Capacité organisationnelle à mobiliser des ressources

Source : Réalisé par l'auteur à partir des travaux d'Unceta et al. (2016).

– Durabilité

La dimension environnementale s'inscrit dans une perspective co-évolutive (telle qu'exposée au chapitre 1) des rapports société-nature : il ne se réfère pas uniquement à la prise en compte des préoccupations environnementales mais aussi à la durabilité de la solution proposée (i.e. l'initiative socialement innovante). Nous avons opérationnalisé cette dimension à partir deux questions :

- La question 19.5 : Evaluation de la durabilité du projet socialement innovant. Cette variable permet d'apprécier le degré de prise en compte des questions environnementales.
- La question 18.3 : Création d'une nouvelle structure dans le but de faire durer le projet socialement innovant.

Dans le tableau 13, sont présentées les mesures opérationnelles de la variable dépendante, le développement territorial durable, ainsi que les mesures opérationnelles de l'ensemble des variables explicatives qui lui sont associées.

Tableau 13 – Opérationnalisation de la variable dépendante et ses dimensions

Variable	Sous variable	Mesure	Items	Question
Développement territorial durable		Mesurée en demandant aux répondants de préciser la portée de l'impact sectoriel de leurs projets sociaux développés durant la période 2013-2017 :	<ul style="list-style-type: none"> - Culture, sport et loisirs ; - Education et formation, - Emploi ; - Protection de l'environnement ; - Droits, liberté et égalité; - Habitat et cadre de vie ; - Mobilité et accessibilité ; - Santé et accès aux soins ; - Infrastructures de base (eau, électricité et assainissement). 	Q22
Territoire	Degré d'implication de la population cible	Mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) le degré d'implication de la population cible :	<ul style="list-style-type: none"> - La population cible a été seulement informée du projet; - La population cible a été impliquée dans la prise de décision et a participé activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet ; - La population cible a créé de nouvelles structures grâce au projet. 	Q 18
	Transversalité	Mesurée en demandant à nos répondants de qualifier, sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent), à quelle fréquence, ils sont d'accord ou non avec les affirmations suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet territorial ou d'une politique territoriale ; - Les projets sociaux sont approuvés par une entité de gouvernance territoriale ; - Les résultats obtenus sont évalués par une entité de gouvernance territoriale. 	Q 25
Durabilité	Evaluation de la durabilité du projet	Mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) s'ils appliquent un système de suivi et d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la durabilité du projet (prise en compte des préoccupations environnementales). 	Q 19.5
	Création d'une nouvelle structure grâce au projet	Mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) le degré d'implication de la population cible :	<ul style="list-style-type: none"> - La population cible a créé une nouvelle structure grâce au projet. 	Q 18.3

Tableau 14 (suite) – Opérationnalisation de la variable dépendante et ses dimensions

Variable	Sous variable	Mesure	Items	Question
Gouvernance	Degré d'implication de population cible	Mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) le degré d'implication de la population cible :	<ul style="list-style-type: none"> – La population cible a été seulement informée du projet; – La population cible a été impliquée dans la prise de décision et a participé activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet ; – La population cible a créé une nouvelle structure grâce au projet. 	Q 18
	Diversité des partenaires	Mesurée en demandant à nos répondants d'indiquer sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent) qui a développé leurs projets sociaux :	<ul style="list-style-type: none"> – Votre organisation uniquement ; – Votre organisation conjointement avec d'autres organisations ; – Votre organisation en adaptant ou modifiant des projets développés par d'autres organisations ; – D'autres organisations. 	Q 16
Capital social	Réseautage	Mesurée en demandant à nos répondants de qualifier, sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent), à quelle fréquence, au cours des cinq dernières années, dans le cadre de ses activités, leur organisation a réalisé les activités suivantes:	<ul style="list-style-type: none"> – Recevoir des fonds de sources différentes (public, privé, ONG, etc.); – Echanger et partager des expériences avec d'autres acteurs du territoire ; – Développer des activités communes avec d'autres acteurs du territoire. 	Q 13
	Confiance	Mesurée en demandant à nos répondants de qualifier, sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent), à quelle fréquence, ils sont d'accord ou non avec les affirmations suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> – Votre organisation tient ses promesses et ses engagements vis-à-vis des acteurs du territoire ; – Les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire sont basés sur la confiance et le principe de réciprocité ; – En cas de difficulté majeure, vous pouvez compter sur la solidarité des acteurs du territoire ; – L'avenir de votre organisation est lié à celui des acteurs du territoire. 	Q 24
	Capacité	Cf. tableau 5	Cf. tableau 5	Q 16 ; Q 17 ; Q19 ; Q 20 ; Q 22

3.2 Variable indépendante : l'innovation sociale (IS)

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2, on peut approcher l'innovation sociale de deux façons : la finalité et le processus. Au lieu de nous inscrire dans l'une ou l'autre de ces perspectives, nous avons choisi de considérer l'ensemble de ces dimensions et d'explorer empiriquement leur dynamique. Cette perspective nous a conduite à opérationnaliser les dimensions de l'innovation sociale de la façon suivante :

– Finalité de l'innovation sociale

Conformément à la proposition de Persais (2013), nous avons mesuré cette dimension à partir de la question suivante : «Au cours des cinq dernières années, votre organisation a-t-elle développé des projets/programmes sociaux ?».

Mesurée également en demandant aux répondants de qualifier, sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent), à quelle fréquence, ils sont d'accord ou non avec les affirmations suivantes :

- Nos projets sociaux permettent de satisfaire des besoins non satisfait par l'Etat ou le marché ;
- Par le biais de nos projets sociaux, nous améliorons la capacité d'accès aux ressources des plus démunis et favorisons la solidarité et la cohésion au sein du territoire ;
- Par nos projets sociaux, nous contribuons à combattre les problèmes de précarité au sein du territoire ;
- Par notre offre, nous offrons une réponse aux challenges du développement durable.

– Processus de l'innovation sociale

Le processus de l'innovation sociale a été apprécié en mobilisant les indicateurs de la capacité d'absorption des connaissances (*cf.* chapitre 2). En effet, ce concept a été utilisé pour expliquer divers phénomènes notamment l'innovation (Fosfuri et Tribo, 2006 ; Mei et Nie, 2007).

Pour mesurer l'influence de la capacité d'absorption sur la performance des firmes à l'innovation, Caloghirou et *al.* (2004) utilisent deux dimensions : les connaissances antérieures mesurées à partir du niveau d'éducation des répondants, et l'effort d'acquisition des connaissances externes mesurés par les investissements en R&D et la formation du personnel. Les résultats montrent que ces deux variables ont un impact significatif sur l'innovation.

En effet, la littérature sur la capacité d'absorption des connaissances souligne l'effet des connaissances de base (ou connaissances antérieures) sur la capacité d'absorption des individus (Cohen et Levinthal, 1990; Veugelers, 1997; Lane et *al.*, 2006 ; Vinding 2006). Nous avons à l'instar de ces propositions, mesuré l'influence des connaissances antérieures à partir du niveau d'études complété par le personnel en posant à nos répondants la question suivante : «Veuillez estimer en pourcentage la répartition de vos effectifs en fonction de leur niveau de scolarité : 1- Niveau primaire; 2- Niveau secondaire; 3- Niveau supérieur.»

L'effort d'acquisition des connaissances, quant à lui, a été appréciée en posant à nos répondants la question suivante : «Au cours de la période 2013-2017, votre organisation a-t-elle réalisé les activités suivantes :

- Formation du personnel;
- Analyse des besoins sociaux de la population relevant de son territoire;
- Recherche de solutions innovantes aux besoins sociaux;
- Mise en place d'un espace d'échange d'idées ou de construction collective de solutions
».

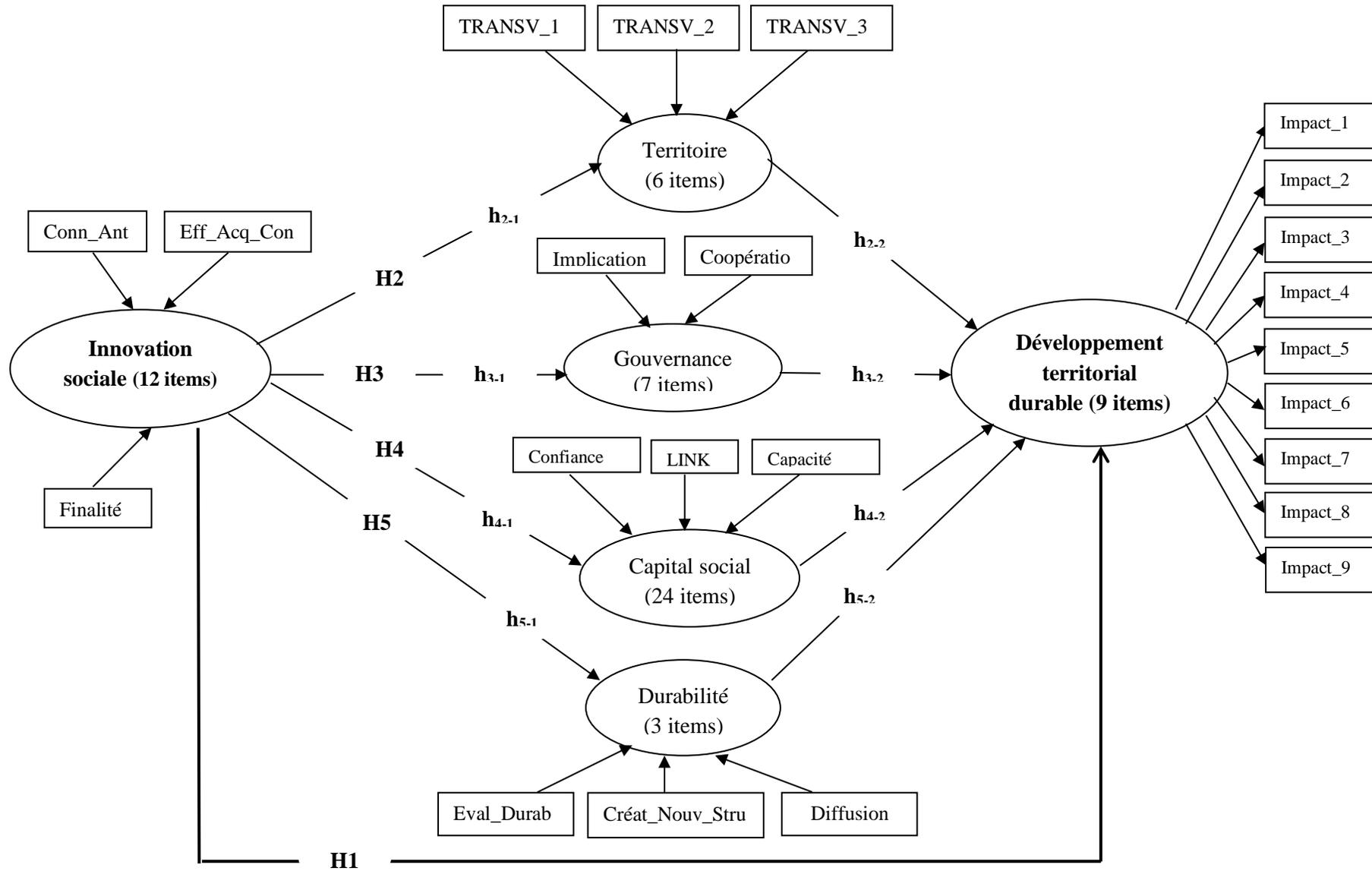
L'échelle de fréquence utilisée pour mesurer cette question s'échelonne ainsi : 1 = jamais, 2 = rarement, 3 = parfois, 4 = souvent, 5 = très souvent.

Dans le tableau 12, sont présentées les mesures opérationnelles de la variable indépendante, l'innovation sociale, ainsi que les mesures opérationnelles de l'ensemble des variables explicatives qui lui sont associées. Ce tableau sera suivi d'une illustration de notre cadre opératoire(figure9).

Tableau 15 – Opérationnalisation de la variable indépendante et ses dimensions

Variable	Sous variable	Mesure	Items	Question
Finalité	Nouveauté	Mesurée à partir d'une variable binaire : codée «1» si l'organisation a développé des projets sociaux et «0» autrement.		Q 14
	Résolution du problème social	Mesurée en demandant à nos répondants de qualifier, sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent), à quelle fréquence, ils sont d'accord ou non avec les affirmations suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> – Nos projets sociaux permettent de satisfaire des besoins non satisfait par l'Etat ou le marché ; – Par le biais de nos projets sociaux, nous améliorons la capacité d'accès aux ressources des plus démunis et favorisons la solidarité et la cohésion au sein du territoire ; – Par nos projets sociaux, nous contribuons à combattre les problèmes de précarité au sein du territoire ; – Par notre offre, nous offrons une réponse aux challenges du développement durable. 	Q 23
Capacité d'absorption des connaissances	Connaissances antérieures	Niveau de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau primaire, codé «1» si le répondant a complété ce niveau de scolarité et «0» autrement ; – Niveau secondaire, codé «1» si le répondant a complété ce niveau de scolarité et «0» autrement ; – Niveau supérieur, codé «1» si le répondant a complété ce niveau de scolarité et «0» autrement. 	Q 10
	Effort d'acquisition des connaissances	Appréciée en demandant à nos répondants de qualifier, sur une échelle variant de 1 (jamais) à 5 (très souvent), à quelle fréquence, au cours des cinq dernières années, dans le cadre de ses activités, leur organisation a réalisé les activités suivantes:	<ul style="list-style-type: none"> – Formation du personnel; – Analyse des besoins sociaux de la population relevant de son territoire; – Recherche de solutions innovantes aux besoins sociaux; – Mise en place d'un espace d'échange d'idées ou de construction collective de solutions. 	Q 12

Figure 13 – Schématisation du cadre opératoire de l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable



Dans les sections précédentes, nous avons présenté les diverses caractéristiques (administratives, démographiques et socio-économiques) de notre région d'étude. Cette analyse nous a conduits à mettre en évidence un certain nombre de particularités spécifiques à notre territoire d'étude ainsi que les principaux défis qui lui sont posés. Ces défis représentent de véritables enjeux de développement et leur prise en compte doit donc nécessairement être préalable à la conception de stratégies de développement. Ensuite, nous avons exposé les données relatives à notre échantillon ainsi que l'approche méthodologique que nous avons choisie pour tester nos hypothèses de recherche.

Nous sommes maintenant en mesure d'envisager l'évaluation de notre modèle de recherche.

CHAPITRE 2

ETUDE EMPIRIQUE DE L'EFFET DES PROJETS SOCIAUX SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE DANS LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA

Le présent chapitre sera structuré en trois sections. Dans la première section, les analyses descriptives des variables seront présentées. Il y sera notamment question de présenter le portrait des acteurs interrogés ainsi que les analyses descriptives associées au potentiel et aux réalisations d'innovation sociale. La deuxième section de ce chapitre sera consacrée, quant à elle, aux analyses des résultats des tests du modèle de recherche. Enfin, la troisième section présentera la discussion des résultats et leur impact sur les hypothèses de recherche.

1. Analyses descriptives : portrait de l'innovation sociale

Afin de mieux cerner le profil des projets socialement innovants, trois types d'analyses descriptives ont été réalisées. La première porte sur les caractéristiques socioprofessionnelles des acteurs interrogés, c'est-à-dire leur catégorie, le lieu d'activité, la portée géographique de leurs actions, la taille de l'organisation et le genre. Le deuxième type d'analyse a pour objet de décrire le potentiel d'innovation sociale de nos acteurs. Dans cette perspective, plusieurs analyses descriptives ont été réalisées, portant notamment sur les activités d'acquisition des connaissances. Enfin, le troisième et dernier type d'analyse traite des réalisations d'innovation sociale ayant possiblement une influence sur les composantes du développement territorial durable.

1.1 Portrait des acteurs interrogés

Sur les 109 acteurs interrogés, 64,2 % (n = 70) sont des associations. Avec un pourcentage de 28,4 %, les collectivités territoriales se présentent, quant à elles, comme la deuxième catégorie d'acteurs interrogés, suivis des organismes publics avec un pourcentage de 7,3 %. Le tableau 15 illustre la distribution des acteurs selon leur catégorie.

Tableau 16 – Distribution des acteurs selon la catégorie

Catégorie	Nombre de cas	Pourcentage (%)
Collectivités territoriales	31	28,4
Organismes publics	8	7,3
Associations	70	64,2
Total	109	100

– Lieu d’activité

En ce qui a trait au lieu d’activité, nos résultats révèlent que presque la moitié des acteurs, soit 48,6 % (n = 53) sont installés à Rabat, suivie de Salé (11,9 %), Kénitra (10,1 %), Témara (9,2 %), Khémisset (8,3 %), Sidi Slimane (7,3 %) et Sidi Kacem (4,6 %) (cf. tableau 17).

Tableau 17 – Distribution des acteurs selon le lieu d’activité

Lieu d’activité	Nombre de cas	Pourcentage (%)
Rabat	53	48,6
Salé	13	11,9
Kénitra	11	10,1
Témara	10	9,2
Khémisset	9	8,3
Sidi Slimane	8	7,3
Sidi Kacem	5	4,6
Total	109	100

– Portée géographique de l’action

La répartition des acteurs selon la portée géographique de leur action indique que 48,6 % des actions ont une portée nationale, suivies de celles ayant une portée locale (33 %), une portée provinciale (10,1 %) et une portée régionale (8,3 %). Les résultats de cette distribution sont indiqués au tableau 18.

Tableau 18 – Distribution des acteurs selon la portée géographique de leur action

Portée géographique de l'action		
	Nombre de cas	Pourcentage (%)
Locale	36	33
Provinciale	11	10,1
Régionale	9	8,3
Nationale	53	48,6
Total	109	100

– Taille de l'organisation

L'analyse de la répartition de la taille des acteurs présentée au tableau 19 montre que 40,9 % des acteurs interrogés déclarent avoir un effectif allant de 10 à 49 employés (ou membres), 37,3 % ont une taille de moins de 10 employés (ou membres), 12,7 % un effectif allant de 50 à 250 employés (ou membres) et 9 % un effectif de plus de 250 employés (ou membres).

Tableau 19 – Distribution des acteurs selon la taille

Taille		
	Nombre de cas	Pourcentage (%)
Moins de 10	41	37,27
Entre 10 et 49	45	40,91
Entre 50 et 250	14	12,73
Plus de 250	9	9,09
Total	109	100

– Genre

Les résultats montrent que 55 % de nos acteurs déclarent que leur effectif est composé de 40 % à 59 % de femmes, de 20% à 39% (16,5 %), de 60 % à 79 % (12,8 %), de 80 % à 100 % (11,9 %), tandis que 3,7 % des acteurs interrogés ont moins de 20 % de femmes. Les résultats de cette distribution sont illustrés dans le tableau 20.

Tableau 20 – Distribution des acteurs selon le genre

Genre	Nombre de cas	Pourcentage (%)
Moins de 20%	4	3,7
20% à 39%	18	16,5
40% à 59%	60	55,0
60% à 79%	14	12,8
80% à 100%	13	11,9
Total	109	100

1.2 Potentiel d'innovation sociale

En complément du portrait des acteurs interrogés, nous présenterons, dans cette sous-section, les statistiques descriptives relatives au potentiel d'innovation sociale des acteurs. Ce potentiel pourrait avoir un impact sur leur capacité d'absorption des connaissances. Il s'agira notamment d'apprécier les connaissances antérieures et la fréquence de l'effort d'acquisition des connaissances par nos acteurs. Ces dimensions, comme nous l'avons mentionné lors de notre revue de la littérature, influencent positivement la capacité d'absorption des connaissances.

– Connaissances antérieures

Pour Cohen et Levinthal (1990), la capacité d'absorption est largement tributaire des connaissances antérieures. Sans ces dernières, les individus et les organisations ne seraient pas en mesure de reconnaître et d'apprécier la valeur des informations pertinentes, et donc, d'absorber celles qui seraient porteuses de valeur pour l'organisation.

Sur le plan opérationnel, nous avons, à l'instar de plusieurs auteurs comme Vinding (2006), Caloghirou et *al.* (2004), Linsu (1998), mesuré l'influence des connaissances antérieures à partir du niveau d'éducation en posant à nos répondants la question suivante : «Veuillez donner une estimation du pourcentage de vos effectifs en fonction de leur niveau d'éducation ? : 1- niveau primaire ; 2- niveau secondaire ; 3- niveau supérieur».

La distribution de la fréquence des énoncés correspondant aux connaissances antérieures (ou de base), telle qu'indiquée dans le tableau 20, montre que 66,1 % des effectifs ont un niveau d'éducation supérieur, suivi de 2,8 % ayant un niveau primaire et de 0,9 % ayant complété le niveau secondaire. En effet, la médiane pour le niveau d'éducation «supérieur» est plus élevée

(médiane = 5), comparativement à celle obtenue pour le niveau «primaire» et le niveau «secondaire» (médiane = 1).

Tableau 21 – Distribution de fréquences des acteurs selon le niveau d'éducation

	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Moins de 20% (1)	20% à 39% (2)	40% à 59% (3)	60% à 79% (4)	80% à 100% (5)		
Niveau primaire	89,9	2,8	3,7	0,9	2,8	100	1
Niveau secondaire	82,6	11,0	2,8	2,8	0,9	100	1
Niveau supérieur	9,2	0,9	12,8	11,0	66,1	100	5

– Effort d'acquisition des connaissances

Comme nous l'avons souligné plus haut (*cf.* chapitre 2), l'acquisition de la connaissance réfère à la capacité de l'organisation à identifier et à acquérir les connaissances extérieures qui sont essentielles à ces opérations (Zahra et George, 2002). De ce point de vue, l'intensité de l'effort engagé pour l'acquisition des connaissances améliore la qualité des connaissances par le renouvellement constant d'information potentiellement pertinentes pour l'organisation (Ziam, 2010). Dit autrement, plus nos connaissances antérieures s'éloignent des connaissances que l'on cherche à acquérir, plus il devient difficile d'exploiter ces connaissances de façon optimale.

Dans notre cas, l'acquisition est influencée par plusieurs facteurs : la formation du personnel, l'analyse des besoins sociaux, la recherche de solutions innovantes à ces besoins, la mise en place d'espace d'échange d'idées ou de construction de solutions collectives. Les résultats sur la distribution de la fréquence des énoncés mesurant l'effort d'acquisition des connaissances sont illustrés dans le tableau 22. Ces résultats montrent que 34,9 % des acteurs disent analyser, très souvent, les besoins sociaux de la population relevant de leur territoire, 17,4 % déclarent avoir recherché de solutions innovantes aux besoins sociaux, 13,8 % estiment avoir mis en place un espace d'échange d'idées ou de construction collective de solutions et seulement 4,6 % affirment avoir formé leur personnel.

Si l'on se réfère à la fréquence médiane de chaque activité, telle que présentée dans le tableau ci-dessous, on constate que les acteurs interrogés acquièrent davantage de connaissances en

analysant les besoins sociaux, en recherchant des solutions innovantes à ces besoins sociaux et en mettant en place des espaces d'échange d'idées ou de construction collective de solutions. En effet, la médiane pour ces activités est de 4, alors que celle de l'activité «formation du personnel» est de 3.

Tableau 22 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant l'effort d'acquisition des connaissances

Effort d'acquisition des connaissances : Au cours des cinq dernières années, de 2013 à 2017, votre organisation a-t-elle réalisé les activités suivantes ?							
	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Jamais (1)	Rarement (2)	Parfois (3)	Souvent (4)	Très souvent (5)		
Formation du personnel	0,9	47,7	6,4	40,4	4,6	100	3
Analyse des besoins sociaux de la population relevant de son Territoire	1,8	7,3	3,7	52,3	34,9	100	4
Recherche de solutions innovantes aux besoins sociaux	0,9	17,4	4,6	59,6	17,4	100	4
Mise en place d'un espace d'échange d'idées ou de construction collective de solutions	0,9	27,5	3,7	54,1	13,8	100	4

1.3 Réalisations d'innovation sociale

Pour compléter le profil d'innovation sociale, nous allons, dans cette dernière sous-section, présenter les résultats descriptifs sur le portrait des réalisations de l'innovation sociale. Nous y aborderons successivement, la distribution de la fréquence des sources d'idées, de la coopération, de l'implication de la population cible, des sources de financement, de méthodes d'évaluation et de suivi des projets sociaux. Ensuite, Nous examinerons également la distribution de la fréquence de l'impact organisationnel et sectoriel des projets socialement innovants. Enfin, nous analyserons la distribution de la fréquence d'autres variables, soit la résolution du problème social, la diffusion, la confiance et la transversalité.

– Diversité des sources d'idées

Les résultats sur la distribution de la fréquence des énoncés mesurant la diversité des sources d'idées sont illustrés dans le tableau 22. Ces résultats montrent que 50,5 % des répondants désignent le contact avec la population locale (expression des besoins) comme principale source d'idées, suivi des sources internes (22 %), des appels à projets (12,8 %), de la participation à des réseaux, des idées issues d'organisations étrangères avec des pourcentages respectifs de 5,5%. La fréquence de la médiane calculée pour chacune des sources montre que le contact avec la population locale est la source la plus fréquente avec une médiane de 5.

Tableau 23 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la diversité des sources d'idées

	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Jamais (1)	Rarement (2)	Parfois (3)	Souvent (4)	Très souvent (5)		
Source interne	0,9	11,0	1,8	64,2	22,0	100	4
Participation à des réseaux sociaux	5,5	45,0	27,5	16,5	5,5	100	3
Appel à projets, partenariat	5,5	34,9	8,3	38,5	12,8	100	4
Contacts avec la population locale	1,8	8,3	1,8	37,6	50,5	100	5
Idées issues d'organisations ou de communautés d'autres pays	35,8	15,6	33,0	10,1	5,5	100	2

– **Degré de coopération**

La question mesurant le degré de coopération a été formulée de la façon suivante : «Qui a développé ces projets sociaux ?

- Votre organisation uniquement ;
- Votre organisation conjointement avec d'autres organisations ;
- Votre organisation en adaptant ou modifiant des projets développés par d'autres organisations ;
- D'autres organisations».

Les résultats correspondant à ces questions indiqués au tableau 24 révèlent que 54,1 % des répondants déclarent avoir coopéré avec d'autres acteurs pour le développement de leurs projets sociaux.

Tableau 24 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant le degré de coopération

Degré de coopération : Qui a développé ces projets sociaux ?							
	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Jamais (1)	Rarement (2)	Parfois (3)	Souvent (4)	Très souvent (5)		
Votre organisation uniquement	3,7	19,3	5,5	56,9	14,7	100	4
Votre organisation conjointement avec d'autres organisations	3,7	25,7	6,4	54,1	10,1	100	4
Votre organisation en adaptant ou modifiant des projets développés par d'autres organisations	37,6	17,4	34,9	8,3	1,8	100	2
D'autres organisations	31,2	35,8	30,3	1,8	0,9	100	2

– **Diversité des sources de financement**

La distribution de la fréquence des énoncés correspondant aux sources de financement, telle qu'indiquée dans le tableau plus bas, montre que les sources de financement les plus fréquentes sont : les fonds publics et les fonds privés. En effet, la médiane pour ces sources est plus élevée (médiane = 3), comparativement à celle obtenue pour les fonds propres (médiane = 2).

Tableau 25 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la diversité des sources de financement

Diversité des sources de financement : Veuillez donner une estimation du pourcentage des fonds obtenus pour le financement de vos projets sociaux, selon la source de financement :

	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Moins de 20% (1)	20% à 39% (2)	40% à 59% (3)	60% à 79% (4)	80% à 100% (5)		
Fonds publics	41,3	2,8	23,9	19,3	12,8	100	3
Fonds privés	20,2	9,2	56,0	5,5	9,2	100	3
Fonds propres	47,7	10,1	6,4	26,6	9,2	100	2

– Degré d’implication de la population cible

Pour mieux cerner le degré d’implication de la population cible par les acteurs interrogés, nous leur avons demandé de préciser le degré d’implication de la population cible : la population cible a été seulement informée du projet, la population cible a été impliquée dans la prise de décision et a participé activement à la conception, à la mise en œuvre et à l’évaluation du projet, la population cible a créé de nouvelles structures grâce au projet. Les résultats correspondant à ces questions indiqués au tableau 26 révèlent que 66,1 % des répondants disent informer, très souvent, la population cible du projet, 22,9 % déclarent avoir impliqué la population cible à toutes les phases du projet (conception, mise en œuvre et évaluation) et seulement 8,3 % affirment que la population cible a créé une nouvelle structure grâce au projet.

Tableau 26 – Distribution de fréquences de l’implication de la population cible

Implication de la population cible : Veuillez préciser le degré d’implication de la population cible :

	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Jamais (1)	Rarement (2)	Parfois (3)	Souvent (4)	Très souvent (5)		
La population cible a été seulement informée du projet	7,3	4,6	7,3	14,7	66,1	100	5
La population cible a été impliquée dans la prise de décision et a participé activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet	2,8	6,4	4,6	63,3	22,9	100	4
La population cible a créé de nouvelles structures grâce au Projet	6,4	25,7	37,6	22,0	8,3	100	3

– Diversité des méthodes de suivi et d'évaluation

L'analyse de la distribution des énoncés relatifs à la diversité des méthodes d'évaluation et de suivi montre que 59,6 % des acteurs interrogés affirment appliquer, très souvent, un diagnostic antérieur, 29,4 % disent appliquer une évaluation de résultats, 27,5 % déclarent avoir appliqué une évaluation de processus, 21,1 % affirment avoir appliqué une évaluation d'impact et seulement 11,9 % des répondants déclarent avoir appliqué une évaluation tenant compte de la dimension environnementale (*cf.* tableau 27).

Tableau 27 – Distribution de fréquences des méthodes de suivi et d'évaluation

Diversité de méthodes de suivi et d'évaluation : Appliquez-vous un système de suivi et d'évaluation à vos projets sociaux?

	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Jamais (1)	Rarement (2)	Parfois (3)	Souvent (4)	Très souvent (5)		
Diagnostic antérieur	1,8	5,5	4,6	28,4	59,6	100	5
Evaluation du processus	0,9	8,3	3,7	59,6	27,5	100	4
Evaluation des produits / résultats	0,9	8,3	2,8	58,7	29,4	100	4
Evaluation de l'impact (effets de l'intervention)	0,9	17,4	1,8	58,7	21,1	100	4
Evaluation de la durabilité du projet (Prise en compte des préoccupations environnementales)	2,8	18,3	3,7	63,3	11,9	100	4

– **Impact organisationnel**

La distribution de la fréquence de l'impact organisationnel montre que 75,2 % de nos répondants affirment que leurs innovations sociales ont, souvent, un impact positif sur leurs capacités à coopérer avec d'autres acteurs, suivies des capacités à identifier et analyser des besoins sociaux (71,6 %), des compétences à suivre et à évaluer des projets sociaux (69,7 %), des aptitudes managériales et techniques à monter et à réaliser des projets sociaux (68,8 %) et des capacités à mobiliser des ressources humaines avec 50,5 % (cf. tableau 28).

Tableau 28 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant l'impact organisationnel

Impact organisationnel : Dans quelle mesure les projets sociaux, développés au cours des cinq dernières années, ont-ils apporté les améliorations suivantes?

	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Jamais (1)	Rarement (2)	Parfois (3)	Souvent (4)	Très souvent (5)		
Capacité organisationnelle à identifier et analyser des besoins sociaux	0,9	10,1	2,8	71,6	14,7	100	4
Aptitudes managériales et techniques à monter et réaliser des projets sociaux	0,9	20,2	1,8	68,8	8,3	100	4
Capacité organisationnelle à coopérer avec d'autres acteurs	1,8	8,3	2,8	75,2	11,9	100	4
Compétence organisationnelle à suivre et évaluer des projets sociaux	0,9	17,4	0,9	69,7	11,0	100	4
Capacité organisationnelle à mobiliser des ressources	1,8	36,7	1,8	50,5	9,2	100	4

– Finalité (résolution du problème social)

L'analyse de la distribution des énoncés relatifs à la dimension «finalité» montre que 41,3 % de nos répondants se disent complètement en accord à l'effet que leurs projets sociaux permettent de satisfaire des besoins non satisfaits par l'Etat ou le marché, 39,4 % affirment que leurs projets sociaux améliorent la capacité d'accès aux ressources des plus démunis et favorisent la solidarité et la cohésion au sein du territoire, 37,6 % disent que leurs projets sociaux permettent de combattre les problèmes de précarité, et seulement 18,3 % déclarent que leurs projets sociaux offrent une réponse aux challenges du développement durable (cf. tableau 29).

Tableau 29 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la finalité

Finalité : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?							
En % de répondants							
	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)	Total	Médiane sur une échelle de 1-5
Nos projets sociaux permettent de satisfaire des besoins non satisfaits par l'Etat ou le marché	1,8	2,8	10,1	44,0	41,3	100	5
Par le biais de nos projets sociaux, nous améliorons la capacité d'accès aux ressources des plus démunis et favorisons la solidarité et la cohésion au sein du territoire	0,0	0,0	4,6	56,0	39,4	100	5
Par nos projets sociaux, nous contribuons à combattre les problèmes de précarité au sein du territoire	0,0	0,0	6,4	56,0	37,6	100	5
Par nos projets sociaux, nous offrons une réponse aux challenges du développement durable	0,0	1,8	16,5	63,3	18,3	100	5

– **Confiance**

L'analyse de la distribution des énoncés relatifs à la dimension «confiance» montre que 60,6 % de nos répondants sont complètement d'accord pour dire que l'avenir de leur organisation est lié à celui des autres acteurs du territoire, 47,7 % estiment que leur organisation tient ses promesses et ses engagements vis-à-vis des autres acteurs du territoire, 9,2 % disent que les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire sont basés sur la confiance et le principe de réciprocité, tandis que 5,5 % déclarent qu'ils peuvent, en cas de difficulté, compter sur la solidarité des autres acteurs du territoire (cf. tableau 30).

Tableau 30 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la confiance

Confiance : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?							
En % de répondants							
	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)	Total	Médiane sur une échelle de 1-5
Votre organisation tient ses promesses et ses engagements vis-à-vis des acteurs du territoire	0,0	1,8	2,8	47,7	47,7	100	4
Les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire sont basés sur la confiance et le principe de réciprocité	0,9	0,0	16,5	73,4	9,2	100	4
En cas de difficulté majeure, vous pouvez compter sur la solidarité des autres acteurs du territoire	1,8	5,5	57,8	29,4	5,5	100	3
L'avenir de votre organisation est lié à celui des autres acteurs du territoire	6,4	8,3	11,0	13,8	60,6	100	5

– **Réseautage**

L'analyse de la distribution des énoncés relatifs à la dimension «réseautage» montre que 61,5 % de nos répondants disent échanger et partager, souvent, des expériences avec d'autres acteurs du territoire, 55 % disent recevoir des fonds de sources différentes et 49,5 % déclarent avoir développé des activités communes avec d'autres acteurs du territoire (cf. tableau 31).

Tableau 31 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant le réseautage

Réseautage : Durant les cinq dernières années, à quelle fréquence votre organisation a-t-elle effectué les activités suivantes ?							
En % de répondants							
	Jamais (1)	Rarement (2)	Parfois (3)	Souvent (4)	Très souvent (5)	Total	Médiane sur une échelle de 1-5
Recevoir des fonds de sources différentes (public, privé, ONG, etc.)	9,2	12,8	6,4	55,0	16,5	100	4
Echanger et partager des expériences avec d'autres acteurs du territoire	0,9	28,4	1,8	61,5	7,3	100	4
Développer des activités communes avec d'autres acteurs du territoire	0,9	32,1	3,7	49,5	13,8	100	4

– **Transversalité**

L'analyse de la distribution des énoncés relatifs à la dimension «transversalité» montre que 58,7 % de nos répondants sont d'accord pour dire que les projets sociaux développés par leur organisation s'inscrivent dans le cadre d'un projet global du territoire, 49,5 % déclarent que leurs projets sociaux sont approuvés par une entité de gouvernance territoriale et 39,4 % disent que les résultats obtenus sont évalués par une entité de gouvernance territoriale (*cf.* tableau 32).

Tableau 32 – Distribution de fréquences des énoncés mesurant la transversalité

Transversalité : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?

	En % de répondants					Total	Médiane sur une échelle de 1-5
	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)		
Les projets sociaux développés par votre organisation s'inscrivent dans le cadre d'un projet global du territoire	0,0	1,8	14,7	58,7	24,8	100	4
Les projets sociaux sont approuvés par une entité de gouvernance territoriale	4,6	5,5	27,5	49,5	12,8	100	4
Les résultats obtenus sont évalués par une entité de gouvernance territoriale	8,3	7,3	33,9	39,4	11,0	100	4

Dans les paragraphes précédents, nous avons tenté de dégager le portrait le plus exhaustif possible de l'innovation sociale dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. En ce qui a trait aux caractéristiques socioprofessionnelles des acteurs, nos résultats montrent que les acteurs interrogés :

- sont des associations (64,2 %), des collectivités territoriales (28,4 %) et des organismes publics (7,3 %) ;
- sont installés à Rabat (48,6 %), suivie de Salé (11,9 %), Kénitra (10,1 %), Témara (9,2 %), Khémisset (8,3 %), Sidi Slimane (7,3 %) et Sidi Kacem (4,6 %) ;
- ont une portée d'actions nationale (48,6 %), locale (33 %), provinciale (10,1 %) et régionale (8,3 %) ;
- ont un effectif allant de 10 à 49 employés/membres (40,9 %), une taille de moins de 10 employés/membres (37,3 %), un effectif allant de 50 à 250 employés/membres (12,7 %) et un effectif de plus de 250 employés/membres (9 %) ;
- ont un effectif composé de 40 % à 59 % de femmes (55 %), de 20% à 39% (16,5 %), de 60 % à 79 % (12,8 %), de 80 % à 100 % (11,9 %), tandis que 3,7 % des acteurs interrogés ont moins de 20 % de femmes.

Concernant le potentiel d'innovation sociale, il ressort que :

- 66,1 % des effectifs ont un niveau d'éducation supérieur, suivi de 2,8 % ayant un niveau primaire et de 0,9 % ayant complété le niveau secondaire ;
- 34,9 % des acteurs disent analyser, très souvent, les besoins sociaux de la population relevant de leur territoire, 17,4 % déclarent avoir recherché de solutions innovantes aux besoins sociaux, 13,8 % estiment avoir mis en place un espace d'échange d'idées ou de construction collective de solutions et seulement 4,6 % affirment avoir formé leur personnel ;

En ce qui a trait aux réalisations d'innovation sociale, nos résultats révèlent que :

- 50,5 % des répondants désignent le contact avec la population locale (expression des besoins) comme principale source d'idées, suivi des sources internes (22 %), des appels à projets (12,8 %), de la participation à des réseaux, des idées issues d'organisations étrangères avec des pourcentages respectifs de 5,5% ;
- 54,1 % des répondants déclarent avoir coopéré avec d'autres acteurs pour le développement de leurs projets sociaux ;
- les sources de financement les plus fréquentes sont : les fonds publics et les fonds privés ;
- 66,1 % des répondants disent informer, très souvent, la population cible du projet, 22,9 % déclarent avoir impliqué la population cible à toutes les phases du projet (conception, mise en œuvre et évaluation) et seulement 8,3 % affirment que la population cible a créé une nouvelle structure grâce au projet.
- 59,6 % des acteurs interrogés affirment appliquer, très souvent, un diagnostic antérieur, 29,4 % disent appliquer une évaluation de résultats, 27,5 % déclarent avoir appliqué une évaluation de processus, 21,1 % affirment avoir appliqué une évaluation d'impact et seulement 11,9 % des répondants déclarent avoir appliqué une évaluation tenant compte de la dimension environnementale ;
- 75,2 % de nos répondants affirment que leurs innovations sociales ont, souvent, un impact positif sur leurs capacités à coopérer avec d'autres acteurs, suivies des capacités à identifier et analyser des besoins sociaux (71,6 %), des compétences à suivre et à évaluer des projets sociaux (69,7 %), des aptitudes managériales et techniques à monter et à réaliser des projets sociaux (68,8 %) et des capacités à mobiliser des ressources humaines avec 50,5 % ;

- 41,3 % de nos répondants se disent complètement en accord à l’effet que leurs projets sociaux permettent de satisfaire des besoins non satisfaits par l’Etat ou le marché, 39,4 % affirment que leurs projets sociaux améliorent la capacité d’accès aux ressources des plus démunis et favorisent la solidarité et la cohésion au sein du territoire, 37,6 % disent que leurs projets sociaux permettent de combattre les problèmes de précarité, et seulement 18,3 % déclarent que leurs projets sociaux offrent une réponse aux challenges du développement durable ;
- 60,6 % de nos répondants sont complètement d’accord pour dire que l’avenir de leur organisation est lié à celui des autres acteurs du territoire, 47,7 % estiment que leur organisation tient ses promesses et ses engagements vis-à-vis des autres acteurs du territoire, 9,2 % disent que les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire sont basés sur la confiance et le principe de réciprocité, tandis que 5,5 % déclarent qu’ils peuvent, en cas de difficulté, compter sur la solidarité des autres acteurs du territoire ;
- 61,5 % de nos répondants disent échanger et partager, souvent, des expériences avec d’autres acteurs du territoire, 55 % disent recevoir des fonds de sources différentes et 49,5 % déclarent avoir développé des activités communes avec d’autres acteurs du territoire ;
- 58,7 % de nos répondants sont d’accord pour dire que les projets sociaux développés par leur organisation s’inscrivent dans le cadre d’un projet global du territoire, 49,5 % déclarent que leurs projets sociaux sont approuvés par une entité de gouvernance territoriale et 39,4 % disent que les résultats obtenus sont évalués par une entité de gouvernance territoriale.

La section suivante sera consacrée à la présentation et à l’analyse des résultats des tests du modèle de recherche.

2. Test du modèle de la recherche

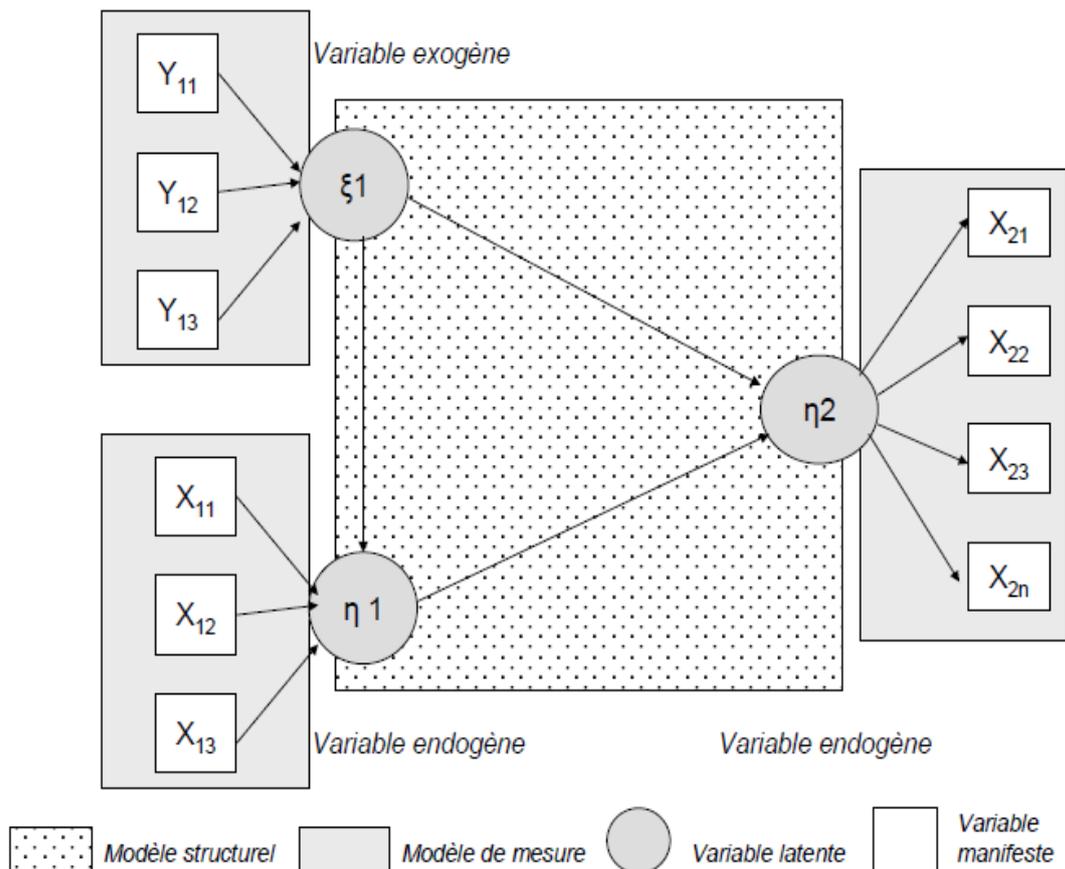
Comme mentionné dans le chapitre 2 de cette deuxième partie, pour analyser nos résultats nous avons utilisé la modélisation structurelle selon la méthode PLS (*Partial Least Squares*). Fernandes (2012), distinguent deux approches de modélisation par équations structurelles : les méthodes basées sur la covariance, représentées entre autre par LISREL, et les méthodes basées sur la variance dont l’approche PLS et la plus représentative de ces techniques (Bucumi-Sommer et *al.*, 2010).

Fernandes (2012), affirme que l'approche PLS est particulièrement adaptée pour l'analyse de petits échantillons et lorsque l'analyse est exploratoire (cf. chapitre 1, Partie 2). En outre, cette technique est recommandée lorsque la théorie est plus approximative et les mesures sont moins développées (*Ibid.*). Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les relations entre l'innovation sociale et les dimensions du développement territorial durable ont été peu explorées. Par ailleurs, nous disposons d'un petit échantillon qui ne permet pas d'utiliser les modèles d'équations structurelles basées sur la covariance.

Pour la mise en pratique des analyses de régression PLS, nous avons choisi d'utiliser le logiciel SmartPLS (v.3.2.7), en raison, comme l'écrit Lacroux (2010), de la facilité d'emploi de son interface et de la possibilité d'éditer des graphes des modèles estimés.

L'évaluation des modèles PLS se fait en deux étapes (Chin, 1998). La première concerne l'évaluation du modèle de mesure et la deuxième étape consiste en l'évaluation du modèle structurel (cf. figure 14).

Figure 14 – Modèle de mesure et modèle structurel



Source : Fernandes, 2012.

2.1 Evaluation du modèle de mesure

L'évaluation des modèles de mesure varie selon que ses derniers sont des modèles réflectifs ou des modèles formatifs. Les modèles de mesure dans notre étude sont à la fois réflectifs et formatifs et doivent de ce fait être évalués distinctement. Nous allons donc employer deux procédures distinctes.

2.1.1 Validation des construits réflexifs

Le modèle de mesure, appelé aussi modèle externe (ou *outer model*), est apprécié selon les critères suivants (Fernandes, 2012) :

- La fiabilité de cohérence interne ;
- La validité convergente des mesures associées aux construits ;
- La validité discriminante.

La fiabilité de cohérence interne est évaluée par deux critères que sont l'Alpha de Cronbach et la fiabilité composite (Chin, 1998). Ces coefficients permettent de vérifier si tous les indicateurs se réfèrent à des notions communes, autrement dit si chaque item présente une cohérence avec l'ensemble des autres items de l'échelle (Igalens et Roussel, 1998 cité par Lacroux, 2010). Ces mesures varient entre 0 et 1. Les valeurs souvent considérées comme indiquant un bon niveau de fiabilité est 0,7 (Tenenhaus et *al.*, 2005).

Tableau 33 – Fiabilité de cohérence interne

Construit	Alpha de Cronbach	Critère	Résultat	Fiabilité composite	Critère	Résultat
DTD	0,890	> 0.7	fiable	0,913	> 0.7	fiable

L'analyse du tableau 33 nous permet de constater que les critères requis pour garantir la fiabilité de cohérence interne sont remplis : l'homogénéité des échelles est suffisante.

Concernant, la validité convergente des mesures, elle repose sur l'examen des corrélations (ou loading) des indicateurs avec leur variable latente respective. Elle ne s'impose pas dans le cas de construits formatifs. Selon Fernandes (2012), le coefficient de corrélation doit être supérieur à 0.7, ce qui suppose que la variable latente partage plus de variation avec ses indicateurs que d'erreur de variance.

Généralement, les items avec des corrélations inférieures à 0.4 ou 0.5 doivent être éliminés. Enfin, un signe négatif indique que la mesure est inappropriée pour apprécier le construit latent et devrait donc être enlevée du modèle. On peut en outre vérifier que chaque indicateur est plus corrélé avec son construit qu'avec les autres variables latentes (*Ibid.*).

Tableau 34 – Validité convergente des mesures associées aux construits

Construit	Corrélation (Outer Loadings)	Critère	Variance moyenne extraite (AVE)	Critère
DTD				
Culture, Sport et Loisirs	0,880	> 0,7		
Droits, liberté et égalité	0,856	> 0,7		
Education et formation	0,500	> 0,7		
Emploi	0,478	> 0,7		
Habitat et cadre de vie	0,782	> 0,7	0,547	> 0,5
Infrastructures de base	0,790	> 0,7		
Mobilité et accessibilité	0,630	> 0,7		
Protection de l'environnement	0,835	> 0,7		
Santé	0,779	> 0,7		

L'analyse du tableau 34 nous permet de constater que les critères requis pour garantir la validité convergente des mesures associées aux construits (évaluée par les contributions factorielles et la variance moyenne extraite) sont remplis.

S'agissant de la validité discriminante, elle représente l'étendue avec laquelle les mesures d'un construit diffèrent des mesures d'un autre construit dans le modèle (*Ibid.*). Dans le cadre de la méthode PLS, cela veut dire qu'une variable latente doit avoir plus de variance avec ses indicateurs qu'il n'en a avec les autres variables latentes. Les construits peuvent donc être corrélés entre eux, mais ils doivent apprécier des dimensions différentes.

Pour évaluer la validité discriminante, Fornell et Larcker (1981) recommandent la variance moyenne extraite (*Average Variance Extracted* ou *AVE*), appelée aussi communauté moyenne (H^2), c'est-à-dire la variance partagée entre un construit et ses mesures. Chin (1998), souligne qu'elle doit avoir une valeur supérieure ou égale à 0,5. De plus, cette valeur doit être supérieure à la variance partagée entre la variable latente et les autres variables latentes du modèle (soit la corrélation au carré entre deux construits).

La validité discriminante peut également être évaluée en vérifiant si les indicateurs mesurant une variable latente sont plus corrélés à cette variable qu'avec les autres variables latentes du

modèle (Lacroux,2010).Les logiciels intégrant la méthode PLS proposent des contributions croisées (*cross-loadings*) qui permettent de s'assurer de cette condition.

Si ces tests ne sont pas satisfaisants, alors cela implique que les construits et leurs mesures ne peuvent pas être discriminés de façon adéquate et qu'il est donc inapproprié de les voir comme des entités théoriques distinctes et séparées (Fernandes, *op.cit*).

Les tableaux suivant illustrent les deux tests associés à la validité discriminante :

Tableau 35 – Validité discriminante (critère de Fornell and Larcker)

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire	AVE	SQRT AVE²⁴
DTD	0,546	1,000	0,424	0,464	0,239	0,495	0,547	0,739

Tableau 36– Validité discriminante (test Cross Loading)

Contributions croisées (cross loadings)	DTD	Innovation sociale	Capital social	Durabilité	Gouvernance	Territoire
Culture, Sport et Loisirs	0,880	0,233	0,542	0,445	0,437	0,446
Droits, liberté et égalité	0,856	0,253	0,524	0,432	0,482	0,443
Education et formation	0,500	0,341	0,419	0,212	0,392	0,316
Emploi	0,478	0,338	0,276	0,278	0,264	0,322
Habitat et cadre de vie	0,782	0,070	0,380	0,279	0,290	0,348
Infrastructures de base	0,790	0,049	0,389	0,248	0,313	0,352
Mobilité et accessibilité	0,630	0,133	0,260	0,255	0,181	0,369
Protection de l'environnement	0,835	0,106	0,425	0,270	0,367	0,332
Santé	0,779	0,181	0,342	0,352	0,310	0,365

²⁴ Racine carré de la variance moyenne extraite.

L'analyse des tableaux 35 et 36 nous permet de constater que les critères requis pour garantir la validité discriminante (évaluée par l'examen des corrélations entre construits et par les contributions croisées) sont acceptables.

2.1.2 Validation des construits formatifs

Selon Lacroux (2010), l'une des principales différences entre les construits formatifs et les construits réflexifs est que, dans le premier cas, les indicateurs ne sont pas nécessairement corrélés. Ils ne sont pas supposés co-varier, et même si cela pourrait arriver, il s'agit d'une exception et non d'une condition (Bollen et Lennox, 1991). Vouloir s'assurer de la fiabilité d'une variable latente formative en utilisant l'Alpha de Cronbach est un non-sens (Nunnally et Berstein, 1994 cités par Lacroux, 2010).

Dans le cadre de l'approche PLS, il est toutefois possible d'évaluer la pertinence des construits formatifs en suivant une démarche en quatre étapes (Diamantopoulos et Winklhofer, 2001) :

- Les étapes 1 et 2 consistent à définir précisément le domaine du construit étudié, puis à s'assurer que les indicateurs couvrent l'ensemble de ce construit. Ces étapes ont été réalisées en nous basant, d'une part, sur la littérature disponible et sur l'étude qualitative exploratoire réalisée en 2015 sur un projet socialement innovant, la coopérative de gestion des déchets «Attawafouk», d'autre part.
- L'étape 3 correspond à un stade de vérification. Il s'agit de s'assurer statistiquement que les indicateurs contribuent significativement au construit formatif, ce qui revient à mesurer la significativité des coefficients de régression, et qu'ils ne sont pas trop fortement corrélés, afin de prévenir le risque de Multicolinéarité²⁵. L'examen de la Multicolinéarité est réalisé selon une procédure simple, recommandée par Kline (op.cit.), consistant à examiner l'inverse de la matrice des corrélations. La diagonale de cette matrice contient de ratios appelés «facteurs d'inflation de variance» (*variance inflator factor ou VIF*), qui rendent compte de la part de variance d'une variable expliquée par les autres variables : un ratio de VIF supérieur à 10 indique une probable colinéarité pour la variable examinée. Le tableau 37 résume les résultats obtenus.
- L'étape 4 consiste à s'assurer de la validité externe de l'index. A cet égard, Bagozzi affirme que *«tout ce que nous pouvons faire, c'est d'examiner dans quelle mesure la*

²⁵La mesure des variables latentes formatives est en effet fondée sur le principe de la régression multiple : le niveau de la variable formative dépend de la combinaison des indicateurs. Or, une trop forte corrélation entre ces indicateurs peut rendre les coefficients de régression instables (Bollen et Lennox, 1991).

variable composite est correctement reliée aux autres variables» (Bagozzi, 1994, p : 333). Dit autrement, il s'agit de s'assurer de la validité prédictive ou nomologique de ladite variable vis-à-vis d'une ou plusieurs variables du modèle de recherche (Lacroux, 2010). Cette étape correspond à la dernière étape de la procédure : le test du modèle complet.

Tableau 37 – Analyse de la validité des construits formatifs

	VIF	Contribution au construit (Coeff. Régression PLS)	Significativité	
			Valeur T	Valeur P
Innovation sociale				
Cap_Absr	1,012	-0,145	0,995	0,320
Finalité	1,012	1,005	12,173	0,000
Capital social				
Capacité	1,629	0,410	2,184	0,029
Confiance	1,018	0,748	7,138	0,000
Réseautage	1,627	0,219	1,037	0,300
Gouvernance				
Coopération	1,206	0,407	2,441	0,015
Implication	1,206	0,761	6,112	0,000
Territoire				
Transversalité_1	1,051	0,851	9,260	0,000
Transversalité_2	1,002	0,362	3,616	0,000
Transversalité_3	1,051	0,271	3,192	0,002
Durabilité				
Créat_Nouv_Struct	1,030	0,898	4,333	0,000
Diffusion	1,064	-0,232	1,359	0,175
Eval_Durabilité	1,033	0,223	2,050	0,041

Aucun problème de multicollinéarité n'apparaît dans les résultats (*cf.* tableau 37). Par contre, nous pouvons constater que, suite à la vérification de la significativité par la procédure de bootstrap, trois indicateurs (Cap_Absr, Réseautage et Diffusion) affichent des valeurs non significatives par rapport à leurs variables latentes ($t < 1,96$). Nous choisissons donc de les retirer.

Au vu de ces tableaux (tableau 33, tableau 34, tableau 35, tableau 36 et tableau 37) nous constatons donc que nos modèles de mesure remplissent tous les critères exigés pour procéder à l'évaluation du modèle structurel.

2.2 Evaluation du modèle structurel

Le modèle structurel est évalué en fonction de l'importance prédictive des variables latentes (Fernandes, 2012). Quatre critères permettent d'évaluer le modèle structurel : la valeur du coefficient de détermination R^2 ; les valeurs, le signe et la puissance des coefficients de causalité β ; la valeur de l'effet taille ; la capacité prédictive du modèle (Q^2 de Stone-Geisser). Un autre critère nous renseigne sur la qualité du modèle global. Il s'agit de l'indice d'ajustement GOF (*Goodness-of-fit*). Des niveaux de GOF de 0.10, 0.25 et 0.36 ont été considérés par Wetzels et al. (2009) comme étant respectivement faible, moyen et fort.

Enfin, une fois ces critères remplis il est important d'évaluer les relations directes et indirectes entre les variables latentes. Dit autrement, procéder à une analyse des effets médiateurs (Helm et al., 2009) et des effets modérateurs (Henseler et Fassott, 2009).

Ainsi seront examinés, dans un premier temps, les coefficients de détermination R^2 , les coefficients Q^2 de Stone-Geisser et l'indice d'ajustement GOF. Les valeurs ainsi que la significativité des estimations des coefficients β seront donné par la suite. Enfin, l'effet taille sera calculé lors de l'évaluation des effets médiateurs.

2.2.1 Coefficient de détermination (R^2)

Le R^2 permet de comprendre la contribution de chaque variable explicative à la prévision de la variable dépendante. On examine alors les valeurs de R^2 pour les construits endogènes (dépendants). Selon Croutsche (2002), trois seuils de R^2 multiple peuvent être pris en compte. Si le R^2 est supérieur à 0,1, le modèle est significatif. S'il est compris entre 0,05 et 0,1, alors le modèle est tangent. S'il est inférieur à 0,05, alors le modèle n'est pas significatif.

Tableau 38 – Coefficient de détermination (R^2)

Construit	R^2	Critère	Résultat
Territoire	0,483	>0,1	Significatif
Gouvernance	0,236	> 0,1	Significatif
Capital social	0,123	> 0,1	Significatif
Durabilité	0,448	> 0,1	Significatif
DTD	0,445	> 0,1	Significatif

Nous constatons que tous les R^2 sont supérieurs à 0.1 pour toutes les variables latentes endogènes²⁶ et attestent donc de la significativité de notre modèle (cf. tableau 38).

2.2.2 Coefficient Q² de Stone-Geisser

Le coefficient Q^2 de Stone-Geisser, appelé aussi indice de redondance en validation croisée (Tenenhaus et al., 2005), permet d'évaluer la qualité de chaque équation structurelle. Il s'agit, selon Fernandes (2012), d'«un test de R^2 en validation croisée entre les variables manifestes d'une variable latente endogène et toutes les variables manifestes associées aux variables latentes expliquant la variable latente endogène, en utilisant le modèle structurel estimé». Si Q^2 est positif, alors le modèle présente une validité prédictive. S'il est négatif, on constate l'absence de validité prédictive (Tenenhaus, 1999). Comme le souligne Croutsche (2002), on peut considérer que ce coefficient est acceptable lorsqu'il est supérieur à 0.

Examinons à présent les coefficients Q^2 . Comme l'illustre le tableau 39, les indices de redondance en validation croisée obtenus à partir du logiciel SmartPLS (v.3.2.7) indiquent des valeurs satisfaisantes. En effet, l'analyse des valeurs des Q^2 pour tous les construits²⁷ montre que les Q^2 sont tous positifs ce qui nous amène à conclure que notre modèle présente une validité prédictive.

Tableau 39 – Indices de redondance en validation croisée

	SSO	SSE	$Q^2 (=1 - SSE/SSO)$
Capital social	218,000	207,489	0,048
DTD	981,000	768,575	0,217
Durabilité	218,000	170,744	0,217
Gouvernance	218,000	187,261	0,141
Innovation sociale	109,000	109,000	
Territoire	327,000	275,756	0,157

2.2.3 Indice d'ajustement GOF (*Goodness-of-fit*)

²⁶Le R^2 n'est calculé que pour les variables latentes endogènes. Pour les variables latentes exogènes (Innovation sociale dans notre cas) le R^2 est nul et la procédure de bootstrapping ne donne aucune valeur pour ce type de variable.

²⁷Le Q^2 n'est calculé que pour les variables latentes endogènes. Pour les variables latentes exogènes (Innovation sociale dans notre cas) le Q^2 est nul et la procédure de blindfolding ne donne aucune valeur pour ce type de variable.

Comme souligné plus haut, l'indice d'ajustement GOF est un indice de validation globale du modèle PLS. Des niveaux de GOF de 0.10, 0.25 et 0.36 ont été considérés par Wetzels et al. (2009) comme étant respectivement faible, moyen et fort.

Tableau 40 – Goodness of Fit

Construit	R ²	Moyenne R ²	Variance moyenne extraite (AVE) ²⁸	Moyenne AVE	Indice GOF
Territoire	0,483		-		
Gouvernance	0,236		-		
Capital social	0,123	0,347	-	0,547	0,436
Durabilité	0,448		-		
DTD	0,445		0,547		

Le GOF que nous obtenons est de 0,436 ce qui, en se référant aux valeurs énoncées par Wetzels (*Ibid.*), indique une qualité globale forte du modèle (*cf.* tableau 40).

3 Test des hypothèses et discussion des résultats

Cette section est consacrée aux tests des hypothèses de la recherche et à la discussion des résultats obtenus.

3.1 Test des hypothèses de la recherche

Selon Henseler et al. (2009), les chercheurs utilisant l'approche PLS devraient d'abord évaluer les effets directs et effectuer par la suite des analyses additionnelles incluant des effets médiateurs et modérateurs. Nous adoptons cette démarche en analysant dans un premier temps la validation de l'hypothèse portant sur la relation directe (H1), puis dans un deuxième temps les hypothèses de médiation (H2, H3, H4, H5).

Les hypothèses développées dans le chapitre 2 ont permis d'anticiper les relations entre les variables documentées dans la littérature. Ces hypothèses et leurs effets attendus ont été synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 41 – Prédictions des effets attendus des hypothèses retenues

²⁸La variance moyenne extraite (AVE) n'est calculée que pour les construits réflectifs. Pour les construits formatifs (territoire, gouvernance, capital social et durabilité dans notre cas) et la procédure de bootstrapping ne donne aucune valeur pour ce type de construit.

Hypothèse		Effet attendu
H1	L'innovation sociale influence positivement le développement territorial durable.	+
H2	Le territoire médiatise la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+
h2-1	L'innovation sociale est positivement associée au territoire.	+
h2-2	Le territoire est positivement associé au développement territorial durable.	+
H3	La gouvernance intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+
h3-1	L'innovation sociale est positivement associée à la gouvernance.	+
h3-2	La gouvernance est positivement associée au développement territorial durable.	+
H4	Le capital social intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+
h4-1	L'innovation sociale est positivement associée au capital social.	+
h4-2	Le capital social est positivement associé au développement territorial durable.	+
H5	La durabilité intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+
h5-1	L'innovation sociale est positivement associée à la durabilité.	+
h5-2	La durabilité est positivement associée au développement territorial durable.	+

La série des tableaux suivants illustre les résultats du test des hypothèses. Nous avons utilisé la méthode de ré-échantillonnage (*bootstrapping*) qui permet de stabiliser les estimations des coefficients β et de calculer l'erreur permettant ainsi de déterminer la significativité de ces coefficients. En suivant les conseils de Chin (1998), nous avons opté pour 500 ré-échantillonnages.

3.1.1 Test de l'hypothèse portant sur la relation directe entre les variables

Hypothèse 1 : relation directe entre l'innovation sociale et le développement territorial durable

Selon notre première hypothèse, l'innovation sociale serait positivement associée au développement territorial durable. L'état de validation de cette hypothèse est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 42 – Validation de l’hypothèse H1

Relation de causalité (signe de l’hypothèse)	Coefficient β	T-value	P-value	Statut de validation de l’hypothèse
Innovation sociale \longrightarrow DTD (+)	0,564	3,454	0,001	H1validée

L’analyse du tableau 41 nous permet de constater que l’innovation sociale est fortement et positivement corrélée au développement territorial durable ($\beta = 0,564$ significatif à $p < 0,05$).

3.1.2 Test de l’effet médiateur (Hypothèse H2 à H5)

Bien qu’ils résultent toujours de variables intermédiaires (ou intervenantes) qui interviennent entre une variable indépendante et une variable dépendante, les influences médiatrices doivent être distinguées des influences modératrices (El Akremi et Roussel, 2005).

Si la variable modératrice spécifie quand et sous quelles conditions une relation entre deux variables a-t-elle lieu, une variable médiatrice spécifie comment et selon quel mécanisme une variable indépendante influence-t-elle une variable dépendante (*Ibid.*). La variable médiatrice permet d’expliquer comment s’opère la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante, en décomposant cette relation en effet direct et en effet indirect médiatisé (Mackinnon et *al.*, 1995).

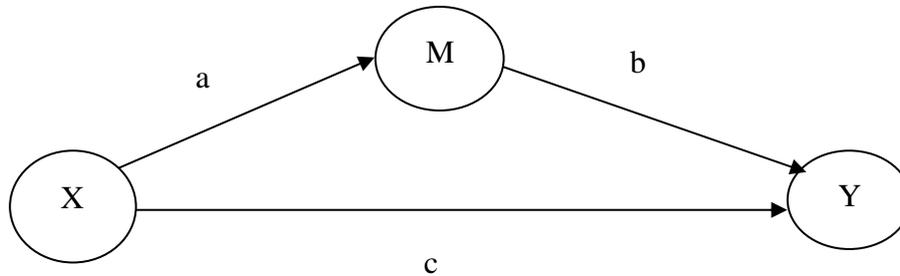
Pour clarifier la différence entre les effets médiateurs et modérateurs (*cf.* figure suivant), Ambler a utilisé une métaphore ayant trait à la plomberie :

«La tuyauterie originale permet un passage direct (c) de l’eau entre X (variable indépendante) et Y (variable dépendante). Si l’introduction d’une nouvelle tuyauterie génère le passage de l’eau par un point M en deux chemins (a) et (b) et plus par (c), M et alors médiatrice. Enfin si M fonctionne comme une valve qui régule le flux d’eau entre X et Y, alors M est considérée comme une variable modératrice» (Ambler, 1998).

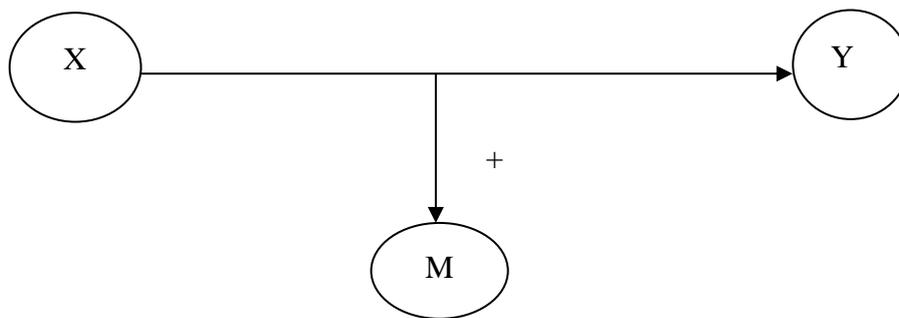
Figure 15 – Effet des variables médiatrices et modératrices



Modèle 1 : Effet médiateur de M



Modèle 1 : Effet modérateur de M



Source : Adapté d'El Akremi et Roussel, 2005.

Baron et Kenny (1986), distinguent deux types de médiation : la médiation parfaite et la médiation partielle. Une variable médiatrice complète est une variable qui transfère totalement l'effet de la variable explicative sur la variable à expliquer (Akremi et Roussel, *op.cit.*). En ce sens (*cf.* figure 15), l'effet direct (c') s'annule complètement avec l'introduction de la variable médiatrice M dans le modèle. Une médiation parfaite ou pure signifie l'existence d'une seule variable intermédiaire dominante (*Ibid.*).

Or, dans notre cas comme dans d'autres domaines, il y a souvent plusieurs variables qui interviennent en même temps pour expliquer comment et pourquoi une variable explique une autre. La médiation partielle est donc plus fréquente (Baron et Kenny, 1986 ; Mackinnon *et al.*, 1995). Dans ce cas, l'inclusion d'une variable médiatrice M dans le modèle réduit la relation (c) entre X et Y, sans pour autant l'annuler totalement. Si la médiation est partielle, l'influence

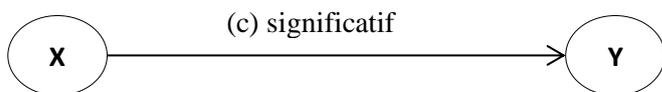
(c') doit être inférieure à l'influence initiale (c) obtenue en l'absence de la variable médiatrice (MacKinnon et *al.*, 1995).

Baron et Kenny (1986) et Kenny et *al.* (1998) recommandent quatre tests pour évaluer l'effet médiateur d'une variable M dans la relation entre la variable explicative X et la variable à expliquer Y (*cf.* figure 15) :

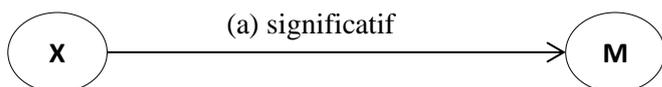
- Etape 1. Montrer que le lien entre la variable X et la variable Y est significatif afin de s'assurer de l'existence d'un effet à médialiser. Dans la régression de Y sur X, le coefficient (c) doit être donc significatif (Test de Student $\geq 1,96$; $p = 0,05$) ;
- Etape 2. Montrer que la variable X a un effet significatif sur la variable M supposée comme une variable X dans une analyse de régression de M sur X. Le coefficient (a) doit être significatif ;
- Etape 3. S'assurer que le lien entre la variable M et la variable Y est significatif. Il s'agit de faire une régression de Y sur à la fois M et X. En contrôlant X, le coefficient (b) entre M et Y doit rester significatif ;
- Etape 4. Pour établir l'existence d'une médiation complète par M, le coefficient (c') liant X et Y devient nul, en contrôlant X. Il s'agit de vérifier que $c'=0$ en présence de M, autrement la médiation est partielle.

Figure 16 – Modèle de Baron et Kenny pour l'analyse des variables médiatrices

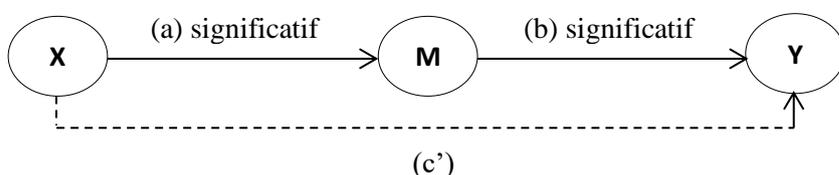
Etape 1 : Régression de Y sur X



Etape 2 : Régression de M sur X



Etape 3 : Régression de Y sur M et X



Etape 4 : Vérifier $c' = 0$ ou $c' < c$; vérifier $a*b*c > 0$; calculer $a*b/c$; réaliser le test de Sobel

Source : El Akremi et Roussel, 2005.

Dans le même ordre d'idées, Lacroux (2010) recommande une analyse en cinq étapes pour affirmer l'existence d'un effet de médiation de la variable M sur le lien entre la variable indépendante et la variable dépendante.

Etape	Test associé
– Effectuer une régression de Y sur X	Le coefficient de régression (c) doit être significatif
– Effectuer une régression de M sur X	Le coefficient de régression (a) doit être significatif
– Effectuer une régression multiple de Y sur M et X	Le coefficient de régression (b) doit être significatif
– Vérifier que le lien entre X et Y devient nul (médiation totale) ou faible (médiation partielle)	Le coefficient de régression (c') de Y sur X doit devenir non significatif en présence de M
– Estimer l'ampleur et la signification de l'effet médiateur	L'effet médiateur est partiel à partir du moment où le coefficient (c') demeure significatif.

Hypothèse 2 : Relation indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable à travers l'utilisation du territoire.

En posant cette hypothèse, nous avons cherché à mesurer l'effet du construit «territoire» en tant que variable médiatrice de la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable (Hypothèse H2). Pour mesurer la médiation nous avons comparé le modèle étudié à un deuxième modèle d'effet direct (sans le territoire). Les comparaisons entre les deux modèles en termes de coefficients β sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 43 – Analyse de l'effet médiateur du territoire

Régressions (signe de l'hypothèse)	Coefficients β	T-value	P-value	Décision
Effet de X sur Y				
Innovation sociale → DTD (+)	0,564	3,454	0,001	-
Effet de X sur M				
Innovation sociale → Territoire (+)	0,695	6,898	0,000	h2-1 validée
Effet de M sur Y				
Territoire → DTD (+)	0,481	3,329	0,001	h2-2 validée
L'effet de X et M sur Y				
Innovation sociale + Territoire → DTD (+)	0,334	2,635	0,009	Remplie
Effet médiateur	c > c' : l'effet médiateur est établi (c') est significatif : la médiation est partielle.			H2 validée

Comme souligné plus haut, on parle de médiation complète lorsque la variable explicative (l'innovation sociale) n'affecte plus la variable expliquée (le développement territorial durable) après l'introduction de la variable médiatrice (il s'agit ici du territoire). La médiation partielle a lieu lorsque la relation entre la variable expliquée et la variable explicative est fortement réduite après l'introduction de la variable médiatrice.

Après analyse du tableau 43, nous constatons que l'effet positif de l'innovation sociale sur le développement territorial durable est fortement réduit lorsqu'on introduit le construit «territoire». Ce résultat est intéressant dans la mesure où il suggère qu'une utilisation accrue des territoires contribuerait à une amélioration importante des effets de l'innovation sociale sur le développement territorial durable.

Plus précisément, l'importance du construit «territoire» dans le modèle se mesure par la variation du coefficient β . Ainsi, nous constatons une diminution du β de 40,78% après l'introduction de la variable médiatrice «territoire». Cette forte variation atteste donc de l'importance d'utiliser les territoires lorsqu'on met en œuvre des projets socialement innovants.

En plus de la variation des coefficients β , nous pouvons calculer l'impact que le construit «territoire» a sur le modèle structurel. Ceci consiste à déterminer la valeur de l'effet taille f^2 (Cohen, 1988). Nous obtenons un effet taille moyen ($f^2 = 0,184$) selon les critères²⁹ de Cohen (1988). Ainsi, l'inclusion du construit «territoire» dans le modèle augmente le pouvoir prédictif de ce dernier de façon importante ce qui confirme l'importance de l'utilisation des territoires lors de la conception et la mise en œuvre des projets socialement innovants.

Hypothèse 3 : Relation indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable à travers l'utilisation de la gouvernance.

L'hypothèse 3 mesure l'effet médiateur de la gouvernance dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Selon cette hypothèse, la gouvernance médiatise positivement la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Pour mesurer cette médiation nous avons comparé le modèle étudié à un deuxième modèle d'effet direct (sans la gouvernance). Les comparaisons entre les deux modèles en termes de coefficients β sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 44 – Analyse de l'effet médiateur de la gouvernance

Régressions (signe de l'hypothèse)	Coefficients β	T-value	P-value	Décision
---------------------------------------	-------------------------	---------	---------	----------

²⁹Des niveaux de f^2 de 0.02 à 0.15, 0.15 à 0.35 et plus de 0.35 ont été considérés par Cohen (1988) comme étant respectivement faible, moyen et fort.

Effet de X sur Y					
Innovation sociale	→ DTD (+)	0,564	3,454	0,001	Remplie
Effet de X sur M					
Innovation sociale	→ Gouvernance (+)	0,486	5,308	0,000	h3-1 validée
Effet de M sur Y					
Gouvernance	→ DTD (+)	0,192	2,322	0,021	h3-2 validée
L'effet de X et M sur Y					
Innovation sociale + Gouvernance	→ DTD (+)	0,094	2,036	0,042	Remplie
Effet médiateur		c > c' : l'effet médiateur est établi (c') est significatif : la médiation est partielle.			H3 validée

Les estimations des coefficients β sont de l'ordre de 0,564 (significatif à $p < 0,05$) pour la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable, et de 0,094 (significatif à $p < 0,05$) pour la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable avec la médiation de la gouvernance. On peut donc conclure à l'existence d'un effet médiateur partiel. Pour tester la force de l'effet médiateur, nous examinons la statistique f^2 . Nous avons un f^2 de 0.040, donc un effet faible.

Au vu de ces résultats, nous pouvons donc conclure que la gouvernance médiatise positivement et de façon significative l'impact de l'innovation sociale sur le développement territorial durable.

Hypothèse 4 : Relation indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable par la voie du capital social.

L'hypothèse 4 mesure le rôle médiateur du capital social dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Selon cette hypothèse, le capital social médiatise positivement la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Egalement, pour mesurer cette médiation nous avons comparé le modèle étudié à un deuxième modèle d'effet direct (sans le capital social). Les comparaisons entre les deux modèles en termes de coefficients β sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 45 – Analyse du rôle médiateur du capital social

Régressions (signe de l'hypothèse)	Coefficients β	T-value	P-value	Décision
---------------------------------------	-------------------------	---------	---------	----------

Effet de X sur Y						
Innovation sociale	→	DTD (+)	0,564	3,454	0,001	Remplie
Effet de X sur M						
Innovation sociale	→	Capital social (+)	0,351	3,449	0,001	h4-1 validée
Effet de M sur Y						
Capital social	→	DTD (+)	0,346	4,557	0,000	h4-2 validée
L'effet de X et M sur Y						
Innovation sociale + Capital social	→	DTD (+)	0,121	2,813	0,005	Remplie
Effet médiateur			c > c' : l'effet médiateur est établi			H4 validée
			(c') est significatif : la médiation est partielle.			

En effet, le capital social et l'innovation sociale sont associés positivement et de manière significative ($\beta = 0,351$ significatif à $p < 0.05$). De même, il existe une relation positive et significative ($\beta = 0,346$ significatif à $p < 0.05$). Par ailleurs, nous constatons que le coefficient $\beta = 0,564$ est supérieur à $\beta = 0,121$ pour la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable avec le capital social comme variable médiatrice. Au vu de cette réduction et de la significativité des coefficients β , nous pouvons conclure à l'existence d'un effet médiateur. Pour tester la force de cet effet, nous examinons le f^2 . Nous avons un f^2 de 0.152, donc un effet moyen selon les critères de Cohen (1988).

Au vu de tous ces résultats, nous pouvons donc conclure que le capital social médiatise positivement et de manière significative l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable.

Hypothèse 5 : Relation indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable par la voie de la durabilité.

L'hypothèse 5 mesure l'effet médiateur de la durabilité dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Selon cette hypothèse, la durabilité médiatise positivement la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Pour mesurer cette médiation nous avons comparé le modèle étudié à un deuxième modèle d'effet direct (sans la durabilité). Les comparaisons entre les deux modèles en termes de coefficients β sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 46 – Analyse du rôle médiateur de la durabilité

Régressions (signe de l'hypothèse)	Coefficients β	T-value	P-value	Décision
Effet de X sur Y				
Innovation sociale \longrightarrow DTD (+)	0,564	3,454	0,001	Remplie
Effet de X sur M				
Innovation sociale \longrightarrow Durabilité (+)	0,669	8,997	0,000	h_{5-1} validée
Effet de M sur Y				
Durabilité \longrightarrow DTD (+)	0,022	0,165	0,869	h_{5-1} rejetée
L'effet de X et M sur Y				
Innovation sociale + Durabilité \longrightarrow DTD (+)	0,015	0,162	0,871	NS
Effet médiateur	l'effet médiateur n'est pas établi			H5rejetée

L'analyse du tableau 46 nous permet de constater que l'innovation sociale et la durabilité sont positivement corrélées et de manière fortement significative ($\beta = 0,669$ significatif à $p < 0.05$). En revanche, les résultats indiquent une relation positive, mais non significative ($\beta = 0,022$; $T = 0,165$) entre la durabilité et le développement territorial durable. De même, bien que le coefficient β (0,015) soit positif, il n'est pas significatif pour la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable en présence de la durabilité. Au vu de ces résultats, nous ne pouvons pas conclure à l'existence d'un effet médiateur de la durabilité dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Le tableau 47 illustre l'impact des résultats obtenus sur les hypothèses de recherche énoncées dans le chapitre 2 de cette thèse.

Tableau 47 – Impact des résultats empiriques sur les hypothèses de recherche

	Hypothèse	Effet attendu	Statut de validation de l'hypothèse
H1	L'innovation sociale influence positivement le développement territorial durable.	+	Confirmée
H2	Le territoire médiatise la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+	Confirmée
h2-1	L'innovation sociale est positivement associée au territoire.	+	Confirmée
h2-2	Le territoire est positivement associé au développement territorial durable.	+	Confirmée
H3	La gouvernance intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+	Confirmée
h3-1	L'innovation sociale est positivement associée à la gouvernance.	+	Confirmée
h3-2	La gouvernance est positivement associée au développement territorial durable.	+	Confirmée
H4	Le capital social intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+	Confirmée
h4-1	L'innovation sociale est positivement associée au capital social.	+	Confirmée
h4-2	Le capital social est positivement associé au développement territorial durable.	+	Confirmée
H5	La durabilité intervient comme variable médiatrice dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.	+	Rejetée
h5-1	L'innovation sociale est positivement associée à la durabilité.	+	Confirmée
h5-2	La durabilité est positivement associée au développement territorial durable.	+	Rejetée

3.2 Discussion des résultats

La première hypothèse (H1) relative à l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable a été confirmée. En effet, l'analyse du tableau 11 a permis de constater que l'innovation sociale est fortement et positivement associée au développement territorial durable. Ces résultats corroborent donc les résultats des travaux cités lors de la formulation de nos hypothèses de recherche (Cloutier, 2003 ; Hilier et *al.*, 2004; Bouchard, M. 2006 ; Cameron et *al.*, 2007 ; Fontan, 2008 ; Bellemare et Klein, 2011; Richez-Battesti, 2011 ; Besançon et Chochoy, 2013; Klein, 2014 ; Moulaert F. et Nussbaumer J., 2014 ; Unceta et *al.*, 2016).

– Rôle médiateur du territoire

En ce qui a trait au rôle médiateur du territoire dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable, l'hypothèse (H2) a été confirmée. Ces résultats confirment l'importance de l'utilisation des territoires (en tant que construit d'acteurs) lors de la conception et la mise en œuvre des projets socialement innovants. Les deux hypothèses (h₂₋₁ et h₂₋₂) relatives à la médiation du territoire dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable ont été vérifiées.

Ces résultats confirment, d'une part, les travaux de nombreux auteurs (notamment Fontan, 2008 ; Bellemare et Klein, 2011) qui mettent en évidence le lien entre innovation sociale et territoire ; et ceux qui présentent le territoire comme acteur du développement territorial et durable (Aydalot, 1985 ; Pecqueur, 2000 ; Pecqueur, 2005 ; Pecqueur, 2006 ; Pecqueur, 2010 ; Rochman, 2008), d'autre part.

En effet, les différents projets socialement innovants mis en œuvre dans la région de Rabat-Salé-Kénitra se sont, dans une large mesure, appuyés sur le territoire, le concevant comme un acteur à part entière. Ils ont ainsi valorisé les ressources et savoir-faire locaux, ce qui a permis la valorisation et le renforcement de l'identité territoriale et favorisé l'apparition de formes d'organisation spécifiques et de nouvelles formes de gouvernance locale.

Cependant, il est difficile de considérer que les projets socialement innovants, menés dans la région de notre étude, soient réellement transversaux. En effet, nous avons pu constater que les promoteurs du développement (notamment les pouvoirs publics) ne jouent que faiblement le rôle d'articulateurs entre les différentes initiatives qu'ils soutiennent. Les financements sont en

effet attribués de manière isolée pour des initiatives données correspondant pourtant à un même objectif de développement territorial et non à un objectif spécifique.

Il en résulte des redondances et des déperditions des énergies et des ressources, qui font que certains domaines, pourtant considérés comme déterminants dans la lutte contre la pauvreté, ne soient pas traités de la même façon voire complètement occultés. Les exemples illustrant les cas où une même action de développement est menée par des acteurs différents, sans aucune concertation ni articulation des différentes initiatives entre elles, sont nombreux dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Le manque d'articulation ne se manifeste pas uniquement à l'échelle des territoires mais intervient également dans l'absence de correspondance entre les préoccupations locales et globales.

L'absence de transversalité et le caractère encore largement sectoriel des projets socialement innovants constituent donc un frein majeur à la mise en œuvre d'un véritable processus de développement territorial durable. Nous avons remarqué qu'il y a une confusion de la part des acteurs locaux entre le niveau territorial auquel est conçue l'action ou l'initiative et la nature territoriale et transversale de cette initiative. Ce n'est pas parce qu'une action est conçue à l'échelle du territoire qu'elle est forcément territoriale. Elle ne prend pas nécessairement en compte toutes les composantes du développement ou tous les acteurs constitutifs du territoire.

L'absence de transversalité est aussi liée à la logique sectorielle des projets socialement innovants et à la composition trop restreinte des coalitions elles-mêmes. Les initiatives ont en effet du mal à sortir du domaine de l'action sociale et s'insèrent encore majoritairement dans ce cadre. C'est globalement un résultat, presque mécanique, de la nature des orientations et des savoir-faire des principaux acteurs locaux. Il est en effet peu objectif d'attendre d'un acteur, surtout si ce n'est pas sa vocation d'origine, qu'il soit en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des projets touchant tous les secteurs de l'économie locale et à plus forte raison toutes les franges de la société.

C'est donc au niveau de la transversalité que se situent les plus grands défis à relever et que les pistes d'amélioration sont à rechercher. Toutefois, la situation commence à évoluer positivement au sens où cette préoccupation, jusque-là occultée des projets et actions de développement, pose désormais question.

– **Rôle médiateur de la gouvernance**

Pour l'effet médiateur de la gouvernance dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable, les hypothèses (H3, h₃₋₁ et h₃₋₂) ont été confirmées. Nos résultats affirment, ainsi, que la gouvernance médiatise positivement et de façon significative l'impact de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. Ces résultats tendent à corroborer à la fois les affirmations de certains chercheurs selon lesquelles l'innovation sociale impacte positivement la gouvernance (Richez-Battesti, 2008, 2011) et celles présentant une relation positive entre la gouvernance et le développement et à fortiori le développement territorial durable (Gonçalves Cunha, 2000 ; Bourdin, 2004 ; Rochman, 2008).

Comme nous l'avons souligné au chapitre 1, la gouvernance prend corps dans des coalitions d'acteurs divers (publics, privés, associatifs, populations locales) agissant en synergie pour la réalisation d'objectifs communs (dont la résolution des problèmes et la mobilisation des ressources). Leur engagement, leur capacité de mobilisation et le succès de nombreux projets ont renforcé le rapprochement et la collaboration entre les membres des coalitions. La multiplication des aides financières ou matérielles à certaines initiatives entraîne de plus en plus leur institutionnalisation même si cette dernière reste marginale par rapport à l'ensemble des initiatives. Les nouvelles formes d'organisation développées pour ces initiatives bénéficient de plus en plus d'un appui et d'une reconnaissance de l'Etat.

La collaboration croissante entre L'Etat et la société civile se manifeste également lors de la conception des projets socialement innovants et de leur mise en œuvre. Force est de constater que les revendications de la société civile expliquent en partie le lancement des réflexions sur le développement territorial. Ainsi, la société civile contribue dorénavant à la conception et à la mise en œuvre des initiatives de développement associées aux politiques publiques.

Ces interactions sont très positives dans la mesure où elles favorisent l'émergence et l'affirmation des territoires, mais également la création d'espace de communication et de dialogue entre les acteurs locaux. Ces espaces sont de véritables «pépinières» de construction collective de nouvelles solutions et de nouvelles formes de gouvernance locale. Cela témoigne de l'émergence d'une gouvernance territoriale au sens où ces nouvelles formes de gouvernances locales reflètent *«la recherche de dénominateurs communs entre les différentes coalitions de projets se mobilisant sur le territoire»* (Rochman, 2008, p : 399).

Toutefois, ces nouvelles orientations en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets sociaux présentent encore de grandes lacunes. En premier lieu, les tentatives d'inclusion de la société civile ne résultent pas uniquement d'une approche positive visant à renforcer le rôle et

l'implication des populations et des acteurs locaux, elles occultent un processus de désengagement de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales.

Or, dans une logique de développement territorial durable : *«l'action publique doit pouvoir intervenir à l'échelle territoriale, dans une perspective de projet [...]». L'existence d'un Etat présent et actif est une nécessité pour permettre l'action décentralisée»* (Pecqueur, 2005). Dans ce sens, l'Etat se doit, concomitamment à la mise en œuvre des instances locales, *«d'assurer au moins trois fonctions : la redistribution, la médiation et la coordination»* (Pecqueur, 2005). D'après nos observations, l'Etat n'assure que partiellement ces fonctions. En effet, les interactions entre l'Etat et ses partenaires de la société civile demeurent encore verticales et relèvent davantage du contrôle que de l'échange.

Par ailleurs, le degré d'implication des populations et des acteurs locaux dans les projets socialement innovants est fluctuant, et le manque de mobilisation fragilise souvent ces coalitions de projets. En effet, dans notre région d'étude, la participation des acteurs locaux aux réunions de préparation et de conception des projets sociaux est variable, et souvent certains acteurs ne sont présents qu'au moment d'aborder les financements.

Ces limites, en plus du caractère partiel et sectoriel des coalitions de projet, entravent le dialogue et entraînent des évitements voire des conflits entre acteurs locaux. Cela favorise, en conséquence, le chevauchement et la multiplication de projets ponctuels et rend plus compliquée l'émergence d'objectifs communs susceptibles de servir de base à un développement territorial durable.

– **Rôle médiateur du capital social**

Concernant l'hypothèse 4 qui mesure le rôle médiateur du capital social dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Nos résultats indiquent que le capital social médiatise positivement et de manière significative l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. En suivant cette logique, nous pourrions dire qu'un plus grand niveau de capital social entraîne une amélioration du niveau de développement territorial durable. Ces relations positives corroborent donc les travaux portant sur le lien entre l'innovation sociale et le capital social (Klein, 2008 ; Howaldt et Schwarz, 2010 ; Persais, 2013), d'une part ; et le ceux mettant en avant le rôle positif du capital social dans le développement de manière générale (Abromovay, 1998 ; Bowles et Gintis, 2002 ; Grootaert et Van Bastelaer, 2002 ; Dasgupta, 2010 ; Perret et Abrika, 2016 ; Rochman, 2008).

La multiplication des projets socialement innovants a permis donc, d'une part, l'accumulation de diverses formes de savoir et de compétences (managériales, techniques, organisationnelles, etc.) et, d'autre part, l'instauration d'un climat de confiance propice au dialogue entre les acteurs locaux et au renforcement de leur identité collective.

Toutefois, ces résultats ne doivent pas nous faire oublier les difficultés qui demeurent encore en suspens. En effet, malgré les efforts entrepris, le manque de formation³⁰ et même simplement l'accès à l'éducation est encore la réalité dominante dans notre région d'étude. En dépit de leurs avancées en termes de développement dans les territoires où ils ont été mis en œuvre, les projets socialement innovants n'ont qu'une portée partielle, ils n'atteignent en effet qu'une infime proportion de la population de notre territoire de référence.

Cela pourrait s'expliquer essentiellement par la nature ponctuelle, sectorielle et non coordonnée des initiatives socialement innovantes, conjuguée au manque de compétence et de qualification des promoteurs de développement, aussi bien à l'échelle locale (associations, communes) qu'institutionnel (ADS, EN, etc.). En effet, il n'existe pas de formation spécifique pour ces nouvelles approches alternatives, ni de formation spécifique à la conduite d'un projet de développement territorial et durable.

Par ailleurs, l'héritage culturel qui continue d'influencer fortement les mentalités freine l'implication de populations locales dans le processus de développement. En effet, la nature assistentialiste et clientéliste des politiques de développement explique en partie le manque d'assiduité et d'engagement des populations pour certains projets. En conséquence, même lorsque les promoteurs de développement inscrivent leurs actions dans une logique territoriale et durable, l'implication et la participation des populations locales ne sont pas pour autant garanties.

– **Rôle médiateur de la durabilité**

Enfin, l'hypothèse 5 sous-tendant la relation indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable par l'intermédiaire de la durabilité, est rejetée. Seule l'hypothèse (h₄₋₁) relative à l'influence positive de l'innovation sociale sur la durabilité a été vérifiée. Pour la relation positive entre la durabilité et le développement territorial durable, l'hypothèse (h₄₋₂) a été rejetée. Ce résultat est assez étonnant surtout lorsqu'on se réfère à la

³⁰La vérification de la significativité de l'indicateur «capacité d'absorption de la connaissance» affiche une valeur non significative (cf. Section 2, Chapitre 2, Partie 2).

littérature (académique ou autre) portant sur la nécessité de prendre en compte la dimension « environnement » lors de la conception des projets/programmes, et lorsqu'on analyse les conclusions des travaux portant sur la relation entre l'innovation sociale et le développement durable (Moulaert et Parra, 2011 ; Richez-Battesti et *al.*, 2012).

Cette absence d'effet médiateur de la durabilité explique les difficultés que rencontrent encore les promoteurs de développement à traiter de façon co-évolutive³¹ la relation homme/nature. En effet, les projets socialement innovants s'inspirant des principes de développement durable demeurent encore trop marginaux et/ou ne prennent pas suffisamment en compte les impacts sur le long terme. De plus, le manque d'ampleur (en nombre de participants et de bénéficiaires) de ces projets, et leur difficile insertion économique dans les marchés (même locaux) limitent leur impact à un niveau très micro (quelques familles ou communautés).

Par ailleurs, si certaines initiatives (tel le cas de la coopérative de gestion des déchets «Attawafouk») ont permis de valoriser des ressources locales jusqu'alors dévalorisées dans le cadre d'activités alternatives, ces initiatives demeurent assez marginales et les ressources en question restent peu exploitées. Il en résulte de ces résultats que la question environnementale en général, et la préservation des ressources naturelles en particulier, est encore davantage perçue comme une contrainte que comme une opportunité.

Dans les sections précédentes, nous avons décrit le profil des acteurs interrogés selon leurs attributs socioprofessionnels (catégorie, lieu d'activité, taille, genre, etc.). Nous avons, par la suite, procédé à d'autres analyses descriptives décrivant le potentiel et les réalisations d'innovation sociale. Ces analyses ont établi des différences entre les acteurs en ce qui a trait à leurs connaissances antérieures, leur effort d'acquisition des connaissances, leurs coopérations, leurs sources de financement, leurs méthodes de suivi et d'évaluation, l'impact organisationnel et sectoriel de leurs projets, etc. Nous avons également procédé à des évaluations de notre modèle global (modèle de mesure et modèle structurel), lesquelles nous ont permis, d'une part, de présenter l'impact sur nos hypothèses de recherche et de discuter les résultats obtenus, d'autre part.

Conclusion de la deuxième partie

³¹Cf. chapitre 1, section 2.

La première partie de ce travail de recherche avait abouti à l'élaboration d'un cadre conceptuel de l'effet médiatisé de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. Cette deuxième partie nous a permis de mettre en œuvre le cadre conceptuel par l'opérationnalisation des variables et par le test des hypothèses.

Dans le chapitre I, nous avons, dans un premier temps, présenté les diverses caractéristiques (administratives, démographiques et socio-économiques) de notre région d'étude. Cette analyse nous a conduits à mettre en évidence un certain nombre de particularités spécifiques à notre territoire d'étude ainsi que les principaux défis qui lui sont posés. Ensuite, nous avons exposé les données relatives à notre échantillon ainsi que l'approche méthodologique que nous avons choisie pour tester nos hypothèses de recherche.

Le chapitre II est consacré à la présentation et la discussion des résultats des tests des hypothèses de la recherche. D'une manière très synthétique, il faut retenir que l'innovation sociale est fortement et positivement associée au développement territorial durable. Les résultats du test des hypothèses nous ont également permis de montrer les rôles médiateurs du territoire, de la gouvernance et du capital social dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

La conclusion générale de cette recherche présentera les principales contributions théoriques et méthodologiques de ce travail de recherche. Nous présenterons également les limites et les perspectives de recherche afin de l'améliorer et le compléter.

CONCLUSION GENERALE

Cette thèse avait comme objectif principal de mesurer l'effet des projets socialement innovants sur le développement territorial durable dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Dans une perspective territoriale, nous avons testé un modèle *PLS* mettant en relation médiatisée l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Les premières analyses, qui étaient descriptives, ont permis de dégager un portrait général des projets socialement innovants mis en œuvre dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Pour ce qui est de l'analyse des tests de médiation, il en ressort :

Concernant le rôle médiateur du territoire dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable, l'hypothèse (H2) a été confirmée. Ces résultats confirment l'importance de l'utilisation des territoires (en tant que construit d'acteurs) lors de la conception et la mise en œuvre des projets socialement innovants. Dit autrement, les différents projets sociaux mis en œuvre dans la région de Rabat-Salé-Kénitra se sont, dans une large mesure, appuyés sur le territoire, le concevant comme un acteur à part entière.

Cependant, le manque de transversalité, le caractère encore largement sectoriel des projets sociaux et la composition trop restreinte des coalitions constituent un obstacle persistant à la mise en œuvre d'un véritable processus de développement territorial durable. Comme nous l'avons souligné précédemment, c'est globalement un résultat presque mécanique de la nature des orientations et des savoir-faire des principaux acteurs locaux. Il est en effet peu objectif d'attendre d'un acteur, surtout si ce n'est pas sa vocation d'origine, qu'il soit en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des projets touchant tous les secteurs de l'économie locale et à plus forte raison toutes les franges de la société.

Par ailleurs, l'absence de participation du secteur privé fragilise également de nombreux projets sociaux. En effet, rares sont les cas où des entreprises ont participé, matériellement ou financièrement, à la mise en œuvre des projets. Quelques cas existent (par exemple le cas de la coopérative Attawafouk), mais l'action de ces entreprises n'était pas coordonnée aux actions menées en parallèle par d'autres promoteurs du développement (institutions publiques, associations, etc.), d'où un risque de doublon.

De plus, le manque d'interaction avec le secteur privé est pénalisant car il prive les porteurs de projets de l'accès à de nombreux réseaux socio-économiques et techniques. Cette séparation est le résultat d'une conception persistante encore chez certains promoteurs du développement, essentiellement dans la sphère associative, conception qui oppose la logique marchande à la

logique sociale. Ces acteurs demeurent réticents aux interactions directes avec le monde de l'entreprise.

D'autre part, l'émiettement des ressources et le caractère ponctuel des projets sociaux traduisent également l'absence d'une stratégie globale correspondant à un projet de territoire. Ce ne sont pas tant le nombre et la taille qui sont en cause dans ce cas, mais le manque de lien entre les actions. En effet, sans un solide travail de coordination, il existe peu de chances que s'établissent des synergies entre les différentes initiatives et, sans synergies il est peu probable voire impossible qu'émerge de véritables dynamiques de développement territorial durable.

Pour l'effet médiateur de la gouvernance dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable, l'hypothèse (H3) a été confirmée. Nos résultats affirment, ainsi, que la gouvernance médiatise positivement et de façon significative l'impact de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. Cela témoigne de l'émergence d'une gouvernance territoriale dans la mesure où ces nouvelles formes de gouvernances locales reflètent «*la recherche de dénominateurs communs entre les différentes coalitions de projets se mobilisant sur le territoire*» (Rochman, 2008, p : 399).

Toutefois, cette nouvelle orientation en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets sociaux présentent encore de grandes lacunes. En premier lieu, les tentatives d'intégration de la société civile ne résultent pas uniquement d'une approche positive visant à renforcer le rôle et l'implication des populations et des acteurs locaux, elles occultent un processus de désengagement de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales.

Par ailleurs, le degré d'implication des populations et des acteurs locaux dans les projets socialement innovants est fluctuant, et le manque de mobilisation fragilise souvent ces coalitions de projets. En effet, dans notre région d'étude, la participation des acteurs locaux aux réunions de préparation et de conception des projets sociaux est variable, et souvent certains acteurs ne sont présents qu'au moment d'aborder les financements.

Ces limites, en plus du caractère partiel et sectoriel des coalitions de projet, entravent le dialogue et entraînent des évitements voire des conflits entre acteurs locaux. Cela favorise, en conséquence, le chevauchement et la multiplication de projets ponctuels et rend plus compliquée l'émergence d'objectifs communs susceptibles de servir de base à un développement territorial durable.

En ce qui a trait à l'hypothèse 4 qui rend compte du rôle médiateur du capital social dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Nos résultats indiquent que le capital social médiatise positivement et de manière significative l'effet de l'innovation sociale sur le développement territorial durable. Dit autrement, la multiplication des projets socialement innovants a permis donc, d'une part, l'accumulation de diverses formes de savoir et de compétences (managériales, techniques, organisationnelles, etc.) et, d'autre part, l'instauration d'un climat de confiance propice au dialogue entre les acteurs locaux et au renforcement de leur identité collective.

Toutefois, ces résultats ne doivent pas nous faire oublier les difficultés qui demeurent encore en suspens. En effet, malgré les efforts entrepris, le manque de formation³² et même simplement l'accès à l'éducation est encore la réalité dominante dans notre région d'étude. En dépit de leurs avancées en termes de développement dans les territoires où ils ont été mis en œuvre, les projets socialement innovants n'ont qu'une portée partielle, ils n'atteignent en effet qu'une infime proportion de la population de notre territoire de référence.

Enfin, l'hypothèse 5 sous-tendant la relation indirecte entre l'innovation sociale et le développement territorial durable par la médiation de la durabilité, a été rejetée. Cette absence d'effet médiateur de la durabilité explique les difficultés que rencontrent encore les promoteurs de développement à traiter de façon co-évolutive³³ la relation homme/nature. En effet, les projets socialement innovants s'inspirant des principes de développement durable demeurent encore trop marginaux et/ou ne prennent pas suffisamment en compte les impacts sur le long terme. De plus, le manque d'ampleur (en nombre de participants et de bénéficiaires) de ces projets, et leur difficile insertion économique dans les marchés (même locaux) limitent leur impact à un niveau très micro (quelques familles ou communautés).

D'autre part, il est très rare qu'une évaluation et un suivi du projet soit assurés postérieurement à sa mise en œuvre. En conséquence, lorsqu'un projet connaît des difficultés, il est fréquemment abandonné et ces difficultés ne seront (éventuellement) pas prises en compte que dans le cadre des projets suivants. Ceci conduit parfois à l'abandon de projets qui auraient pu être sauvés grâce à une évaluation ou un diagnostic (rétroactif) et freine le processus de capitalisation des expériences. Lorsque ces évaluations existent, elles sont le plus souvent réalisées par les

³²La vérification de la significativité de l'indicateur «capacité d'absorption de la connaissance» affiche une valeur non significative (cf. Section 2, Chapitre 2, Partie 2).

³³Cf. chapitre 1, section 2.

bailleurs de fonds du projet, et s'apparentent davantage à un contrôle de gestion, limité aux seuls aspects administratif et financier, qu'à un bilan de projet analysant l'ensemble des processus et des impacts induits par la mise en œuvre du projet.

Il reste par ailleurs difficile de trouver un équilibre entre les approches éco-centrées et anthropo-centrées de développement. L'approche co-évolutive des relations homme/nature est encore marginale et la plupart des projets ont tendance à négliger soit la dimension environnementale soit la dimension sociale du développement. Malgré les quelques points positifs cités plus haut, et qui sont plus des ferments d'évolution que des avancées effectives, il en résulte de cette dichotomie que la question environnementale en général, et la préservation des ressources naturelles en particulier, est encore davantage perçue comme une contrainte que comme une opportunité.

Principales contributions de la recherche

Sur le plan théorique, nous avons retenu un modèle causal impliquant des médiations pour mieux comprendre comment l'innovation sociale influence le développement territorial durable. Ce cadre offre, selon nous, une perspective permettant de mettre en évidence des processus médiateurs. L'identification des processus médiateurs a des implications aussi bien pour la recherche fondamentale que pour la recherche appliquée. D'une part, les processus médiateurs nous donnent des indications sur la façon dont un phénomène économique se produit. Certes, il est intéressant de démontrer qu'une variable donnée exerce une certaine influence. Mais si l'on veut comprendre cette influence, si l'on veut la mettre en relation avec d'autres variables ou phénomènes, ou si l'on veut l'intégrer dans un cadre théorique plus large, il est nécessaire de comprendre les mécanismes générateurs ou les moyens par lesquels cette influence se produit.

Par ailleurs, les processus médiateurs nous renseignent sur les interventions à effectuer. Par exemple, si l'influence de la capacité d'absorption des connaissances sur l'innovation est médiatisée par l'effort d'acquisition de la connaissance, il conviendra d'envisager une intervention qui vise à modifier cet effort d'acquisition. En revanche, si cette influence est médiatisée par les connaissances antérieures, l'intervention appropriée sera radicalement différente. L'analyse des variables médiatrices est alors le meilleur moyen de mettre en œuvre une intervention qui produira l'influence désirée (Brauer, 2000).

Sur le plan méthodologique, l'utilisation de la méthode *PLS* s'est révélée bien adaptée à la problématique de cette recherche. Elle nous a permis d'évaluer la qualité d'un modèle exploratoire, intégrant des construits formatifs, un construit réflectif et des variables médiatrices, le tout sur un échantillon relativement petit ($n = 109$). Cette configuration est relativement courante dans les études quantitatives traitant des relations à variables latentes qui représentent des phénomènes indirectement observables, ce qui plaide pour un usage plus fréquent de l'approche *PLS* dans l'estimation des modèles d'équations structurelles.

Enfin, cette recherche a porté sur la question de développement qui est la question la plus débattue, actuellement, au Maroc et qui est sensible à une multitude de facteurs sociaux, économiques, culturels, institutionnels voire environnementaux. Cette recherche pourrait aider les gestionnaires et les promoteurs de ce domaine à comprendre la nécessité de l'articulation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable.

Limites et perspectives de la recherche

Malgré ces apports, notre recherche présente des limites. La première limite que nous tenons à signaler concerne la nature de l'échantillon que nous avons retenu pour tester nos hypothèses de recherche. Cet échantillon, mentionné dans le chapitre 1 (Partie 2), est constitué de trois catégories d'acteurs territoriaux œuvrant dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Ces catégories ont été recensées grâce à leur implication dans les projets sociaux. Nos divers contacts et interventions que nous avons faits nous n'ont permis d'identifier que partiellement cette population, particulièrement difficile (notamment la catégorie « associations »), étant donné l'absence d'une base de données régionale. De plus, nous n'avons rencontré que peu de représentants de la sphère privée, essentiellement en raison de leur faible représentation au sein des coalitions de projets sociaux comme des diverses formes de gouvernance locale. Une étude exhaustive n'était donc pas envisageable.

De ce fait, les projets sociaux interrogés dans le cadre de cette enquête présentaient un profil spécifique qui n'est pas généralisable à tous les projets sociaux mis en œuvre dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Les futures recherches pourraient considérer cette limite en établissant des critères de recherche permettant de joindre une population plus élargie qui, elle, serait susceptible de représenter le profil de ces acteurs.

La deuxième limite que nous nous devons de mentionner a trait à l'opérationnalisation de la dimension de la capacité d'absorption des connaissances. Les résultats n'ont fait ressortir aucun

lien significatif reliant cette dimension à l'innovation sociale. Cependant, nous croyons que ce résultat ne signifie pas nécessairement que les acteurs interrogés n'ont pas de capacité d'absorption des connaissances. Au contraire, nous pensons que l'existence de projets sociaux innovants est expliquée en partie par la capacité des acteurs interrogés à identifier, à acquérir, à transformer et à exploiter la connaissance. Ce résultat contraire à nos attentes pourrait s'expliquer par le fait que l'opérationnalisation, telle que définie, de cette dimension ne reflète pas correctement sa nature réelle, qui probablement sous-tend d'autres items que ceux que nous avons retenus.

La troisième limite à laquelle nous avons fait face concerne le nombre d'observations à partir desquelles nous avons complété nos analyses statistiques. Ce nombre ($n = 109$) ne nous permettait pas de tester l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable et ce à partir des méthodes des équations structurelles de type *LISREL*. Nous avons ainsi opté pour la méthode des équations structurelles *PLS*.

La quatrième limite de notre recherche renvoie aux limites inhérentes à la méthode *PLS* elle-même (Sosik et al., 2009) : le fait que cette approche soit basée sur une maximisation du pouvoir explicatif des variables indépendantes et ne tient pas compte des erreurs de mesure rend approximatif le jugement sur la qualité d'ajustement d'un modèle aux données empiriques, et à la comparaison entre modèles, «*il est relativement difficile de comparer la qualité de plusieurs modèles concurrents, en raison de l'absence d'indices d'ajustement*» (Lacroux, 2010, 21).

Par ailleurs, l'utilisation de construits formatifs dans notre modèle présente une limite supplémentaire. En effet, la mesure des construits formatifs n'a pas fait l'objet d'un consensus que celui qui existe pour les construits réflectifs. En ce sens, deux problèmes demeurent en suspens. Premièrement, la validité convergente et discriminante des construits formatifs reste un sujet de controverse : il y a un réel désaccord sur la pertinence, voire la nécessité des procédures de validation (Bagozzi, 1994 ; Mc Kenzie et al., 2005 ; Rossiter, 2005). Deuxièmement, l'utilisation de construits formatifs comme variables endogènes dans un modèle pose un problème insoluble : Wiley (2005) écrit par exemple qu'il n'existe aucune technique plausible permettant de modéliser l'effet d'une variable quelconque sur un construit formatif, car celui-ci devrait, ajoute l'auteur, dépendre exclusivement de la combinaison de ses indicateurs.

Le dernier point que nous souhaitons proposer en tant que piste de recherche, concerne l'usage de la méthode *PLS* dans le cadre de modèles d'équations structurelles constitue une nouvelle

approche dans les travaux portant sur l'innovation sociale et le développement territorial durable. Malgré ses limites, elle ouvre donc de réelles perspectives de recherche, car les modèles élaborés dans le cadre de ces travaux possèdent des caractéristiques s'ajustant bien avec l'usage de cette méthode. Il nous semble indispensable aujourd'hui de poursuivre dans le domaine de développement le chantier ouvert par cette recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Adams G.L. et Lamont B.T., 2003, « Knowledge management systems and developing sustainable competitive advantage », *Journal of Knowledge Management*, vol. 7, n° 2, p.142.

- Alonso M., 2001, « Coopération et développement. L'expérience bolivienne des vallées inter-Andines », Histoire, Université Lumière, [en ligne], consulté le 23 mai 2018, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00119317/document>
- Ambler T., 1998, «Mediation and Moderation: Roles and Tests», *Pan'Agra Working Paper*, n° 98-904, London Business School, [en ligne], consulté le 24 septembre 2018, URL: <http://facultyresearch.london.edu/docs/98-904.pdf>
- Andion C., 2008, «Obstacles à la mise en place de politiques de développement territorial durable au Brésil : contribution fondée sur des études de cas réalisées dans l'état de Santa Catarina de 2004 à 2007», XLV Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF).
- Angeon V. et Callois J-M., 2005, «Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ?», *Economie et institutions*, [en ligne], consulté le 26 juillet 2017, URL : <http://ei.revues.org/890>
- Angeon V., Caron P. et Lardon S., 2006, «Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel de la proximité dans ce processus ?», [en ligne], consulté le 05 avril 2014, URL : <http://developpementdurable.revues.org/2851>
- Assidon E., 2002, *Les théories économiques du développement*, Collection Repères, La Découverte, 2002.
- Aydalot Ph., 1985, *Economie régionale et urbaine*, Paris, Economica.
- Bagozzi R.P., 1994, «Structural equation models in marketing research: basic principles», *Principles of Marketing Research*, p. 317-385.
- Bairoch P., 1971, *Le Tiers-monde dans l'impasse*, Paris, Gallimard.
- Balambo M.A. et Baz J., 2017, « De l'intérêt de l'analyse des modèles des équations structurelles par la méthode PLS dans les recherches sur les relations inter organisationnelles : le cas des recherches en Logistique », 7^{ème} édition du colloque international LOGISTIQUA, May 2014, Fés, Maroc, [en ligne], consulté le 03/03/2018, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01503345/document>

Banat R. et Ferguène A., 2009, «Mutations territoriales et dynamiques locales : une analyse historique du cas de la «vieille ville» d'Alep (en Syrie)», *Mondes en développement*, n° 146, p. 111-123.

Baron R.M. et Kenny D.A., 1986, «The Moderator-Mediator Variable Distribution in Social Psychological Research: Conceptual, Strategic and Statistical Considerations», *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 56, n° 6, p. 1173-82.

Bellemare G. et Klein J-L., 2011, *Innovation sociale et territoire. Convergences et pratiques*, Presses de l'Université du Québec, «Innovation sociale», 2011, 198 p.

Benko G. et Lipietz A., 2000, *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Presses Universitaires de France, Paris.

Bernardy de Sigoyer M., 2001, «Nouvelle donne de localisation spatiale des biens et services, NTIC et logiques de concentrations urbaines : évocation de quelques tentatives et de leurs difficultés», 11^{ème} conférence internationale du RESER, Groupe ESC-Grenoble, octobre 2001.

Bernoux J.F., 2005, *Mettre en œuvre le développement social territorial : méthodologie, outils, pratiques*, Edition Dunod, paris, 208 p.

Besançon E., 2013, « L'innovation en pratiques solidaires (2) Impacts et changement ». *L'innovation en pratiques solidaires. Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*, contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, [en ligne], consulté le 17 décembre 2014, URL : <http://www.institutgodin.fr/Is-InstitutGodin.pdf>.

Besançon E., 2013, « L'innovation en pratiques solidaires (1) Processus et résultat ». *L'innovation en pratiques solidaires. Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*, contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin,[en ligne], consulté le 17 décembre 2014, URL : <http://www.institutgodin.fr/Is-InstitutGodin.pdf>.

Besançon E. et Chochoy N., 2013, « L'élargissement du concept d'innovation ». *L'innovation en pratiques solidaires. Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*, contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, [en ligne], consulté le 17 décembre 2014, URL : <http://www.institutgodin.fr/Is-InstitutGodin.pdf>.

Besançon E. et Guyon T., 2013, « Les principales approches de l'innovation sociale ». *L'innovation en pratiques solidaires. Emergence, approches, caractérisation, définition*,

évaluation, contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin,[en ligne], consulté le 17 décembre 2014, URL : <http://www.institutgodin.fr/Is-InstitutGodin.pdf>.

Bienaymé A., 2006, *Les grandes questions d'économie contemporaine*, Odile Jacob.

Bollen K. et Lennox R., 1991, «Conventional wisdom on measurement: a structural equation perspective», *Psychological Bulletin*, Vol. 110,n° 2, p. 305-314, [en ligne], consulté le 21/09/2018, URL : <https://pdfs.semanticscholar.org/ecaf/5caddad1beeaf1006cc952f1cc7fc3d8aea.pdf>

Bouchard C., 1999, *Contribution à une politique de l'immatériel. Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales*, Conseil Québécois de la recherche sociale, Groupe de travail sur l'innovation sociale.

Bouchard M., 2006, « De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive : l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n° 2, pp.139-166.

Bouchard M-J., Carrière J., Klein J-L., Guimont Marceau S., Michaud V. et Saucier C., 2007, «L'économie sociale et le territoire», *Organisation et territoires*, vol. 6, n° 1, p. 5-12.

Bouchard M-j. (dir.), 2011, *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Presses de l'Université du Québec, Québec, «Collection Innovation sociale, 2011, 259 p.

Bourdin A., 2004, « Gouvernance du vivre ensemble et gouvernance de projet», in Beauchard J., (sous la direction de), *La mosaïque territoriale – Enjeux identitaires de la décentralisation*, Paris, Editions de l'Aube, collection «Bibliothèque des territoires», 192 p.

Bowles S. et Gintis H., 2002, «Social capital and community governance», *Economic journal*, vol. 112, n°483,419-36.

Brauer M., 2000, « L'identification des processus médiateurs dans la recherche en psychologie », *L'année psychologique*, vol. 100, n° 4, pp. 661-681.

Bucumi-Sommer C., Pochet C., Thiel D. et Barillot P., 2010, « Outils de mesure de la performance et pratiques de management de la qualité totale dans les industries agro-alimentaire françaises », 2^{ème} journée d'étude en contrôle de gestion de Nantes, Université de Nantes, 11 février 2010.

Caloghirou Y., Kastelli I. et Tsakanikas A., 2004, «Internal capabilities and external knowledge sources: complements or substitutes for innovative performance?», *Technovation*, vol. 24, n° 1, p.29-39.

Cameron S., Muro P., Hamdouch A. et Moulaert F., 2007, «Organisation de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde », *Monde en développement*, vol. 3, n° 139, p. 25-42.

Campagne P. et Pecqueur B., 2014, *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*, Editions Charles Léopold Mayer, p. 268.

Casadella V., Liu Z. et Uzunidis D., 2015, *Développement économique et capacité d'innovation dans la mondialisation*, Editions ISTE, Collection Innovation, entrepreneuriat et Gestion, Série Smart innovation, 2015, 92 p.

Commission Consultative de la Régionalisation (CCR), 2010, *Rapport sur la régionalisation avancée*, [en ligne], consulté le 20 juillet 2018, URL : <http://www.regionalisationavancee.ma/pagefr.aspx?id=8>

Chambon J-L., David, A. et Devevey J-M., 1982,*Les innovations sociales*. Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je?

Charles E. et Pirrone C., 2011, « L'espace de liberté comme mesure synthétique du développement territorial durable », *Revue Tiers Monde*, 2013/03, n° 207, p. 61-77.

Chen Y.S., Lin M.J.J., Chang C.H., 2009, « The positive effects of relationship learning and absorptive capacity on innovation performance and competitive advantage in industrial markets », *Industrial Marketing Management*, vol. 38, no 2, p. 152-158.

Chin W.W., 1998, « The Partial Least Squares approach for structural equation modeling », in Marcoulides G.A., (Eds.), *Modern Methods for Business Research*, pp. 295-336.

Chin W.W. et Newsted P.R., 1999, « Structural Equation Modeling Analysis with Small Samples Using Partial Least Squares », [en ligne], consulté le 06 juin 2018, URL: https://www.researchgate.net/publication/242370645_Structural_Equation_Modeling_Analysis_with_Small_Samples_Using_Partial_Least_Square

Chin W.W., Marcolin B.L. et Newsted P.R., 2003, « A partial least squares latent variable modeling approach for measuring interaction effects: results from a Monte Carlo simulation

study and an electronic-mail emotion/adoption study », *Information Systems Research*, 14(2) : 189-127.

Cloutier J., 2003, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », *CRISES*, Collection Etudes théoriques, n° ET0314, novembre.

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), 1987, *Notre avenir à tous*, trad. fr., Montréal, Éditions du Fleuve, 1989.

Cohen W.M. et Levinthal D.A., 1989, « Innovation and Learning: The Two Faces of R&D », *The Economic Journal*, 99(397), p. 569-596.

Cohen W.M. et Levinthal D.A., 1990, « Absorptive Capacity: A New Perspective on Learning and Innovation », *Administrative Science Quarterly*, vol. 35, n° 1, p. 128-152.

Commission européenne, 2010, *Initiative phare Europe 2020. Une union de l'innovation*, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Bruxelles, 6 octobre, [en ligne], consulté le 11/07/2018, URL : <http://ec.europa.eu>

Connelly S., 2007, « Mapping Sustainable Development as a Contested Concept », *Local environment*, Vol. 12, No. 3, p. 259-279.

Corei T., 1995, *L'économie institutionnaliste : Les fondateurs*, Paris, Economica.

Courlet C. et Pecqueur B., 1992, « Les systèmes localisés en France : un nouveau modèle de développement », in Benko G. et Lipietz A., *Les régions qui gagnent*, Presses Universitaires de France.

Crié D., 2005, « De l'usage des modèles de mesure réfléchitifs ou formatifs dans les modèles d'équations structurelles », *Recherche et Application en Marketing*, 20(2), 5-27.

Croutsche J.J., 2002, « Etude des relations de causalité : utilisation des modèles d'équations structurelles », *La revue des sciences de gestion*, 198, p. 81-97.

Conseil de la science et de la technologie (CST), 2000, « Innovation et développement durable. L'économie de demain », Septembre 2001, [en ligne], consulté le 11/07/2018, URL : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/etat/innovation.pdf>

Cunha A., 1988, «Système et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement», *Espace géographique*, tome 17, n 3, pp. 181-198.

Daghfous A., 2004, « Absorptive Capacity and the Implementation of Knowledge-Intensive Best Practices », *SAM Advanced Management Journal*, vol. 69, no 2, p. 21-27.

Damian M., 2015, «Et la planète devint malade. Sur la montée des problèmes globaux et la généalogie du planétaire», *Nature Sciences Société* 2015/1, Vol. 23, P.61-68.

Dancause L., 2014, « Guide pour développer vos indicateurs d'innovation sociale », RQIS, [en ligne], consulté le 01 décembre 2015. URL: http://www.rqis.org/wp-content/uploads/2014/07/Guide_dev_vos_indicateurs_IS_v1-2-2.pdf.

Dandurand L., 2005, « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative », *Revue française d'administration publique*, vol. 115, no 3, p. 377-382.

Dasgupta P., 2010, «Une question de confiance : capital social et développement économique», *Revue d'économie du développement*, vol. 18, no 4, p. 47-96.

Deléage J-P, 1993, «La conférence de Stockholm», in Beaud M. et al. (dir.), *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, PUF.

Deléage J-P., Foray D., Gautié J., Gazier B., Guellec D. et L'Horty Y., 2013, *Croissance, emploi et développement*, Paris, Editions la Découverte, Collection Repères, 125 p.

Diamantopoulos A. et Winklhofer H., 2001, «Index Construction with Formative Indicators: An Alternative to Scale Development», *Journal of Marketing Research*, Vol. 38, n° 2, p. 269-277.

Diop AM. , 2016, « Les politiques de développement élaborées par la Banque mondiale à l'intention des pays de l'hémisphère Sud de 1980 à nos jours : origines, variantes et implications», *Afrique et développement*, Volume XLI, n° 1, 2016, pp. 159-189.

Douillet A.C., 2005, «Le territoire objet de politique publique. Logiques de constitution des espaces de développement promus par les politiques de développement territorial», in Antheaume B. et Giraut F., (sous la direction de), *Le territoire est mort, vive les territoires. Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, IRD Editions.

Durance P., 2011, *L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement*, CNAM, Paris, [en ligne], consulté le 12 février 2017, URL: <http://www.essenregion.org>

El Akremi A. et Roussel P., 2005, «Analyse des variables modératrices et médiatrices par les méthodes d'équations structurelles : Application en GRH», [en ligne], consulté le 23 septembre 2018, URL : <https://www.agrh.fr/assets/actes/2003elakremi-roussel045.pdf>

Ependa A., 2008, «Essai de mesure des facteurs intangibles du développement territorial», in Ed(s), *Science du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, «Science Régionale», 2008, p. 369-389.

Faucheux S. et Nicolai I., 1998, « Les firmes face au développement soutenable : changement technologique et gouvernance au sein de la dynamique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, vol 83, n° 83, pp. 127-146.

Fernandes V., 2012, « En quoi l'approche PLS est-elle une méthode a (re)-découvrir pour les chercheurs en management ? », *Management*, vol. 15, n°1, p. 102-123.

Fitoussi J-P., 1997, «Mondialisation et inégalités», *Futuribles*, 1997, pp. 5-16, [en ligne], consulté le 03 mars 2017. URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01301076/file/futuribles-mondialisation-et-inegalites.pdf>

Fitoussi J-P., 2002, «Démocratie et mondialisation», *Revue de l'OFCE* 2002/5 (n° 83 bis), p. 7-18.

Fonds Monétaire International (FMI), 2006, « L'Afrique au rendez-vous », *Finances et développement*, vol. 43, n° 4, décembre.

Fontan J-M., Klein J-L. et Levesque B., 2003, *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 356 p.

Fontan J.M., 2008, « Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien », *Revue Interventions économiques*, 38/2008, [En ligne], consulté le 30 septembre 2016. URL : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/369>

Fontan J.M., 2008, « Innovation sociale et territorialité », in Ed(s), *Science du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, «Science Régionale», 2008, p. 335-367.

- Fontanille J., 2014, «Territoire : du lieu à la forme de vie», coll. «*Actes Sémiotiques*», n° 117, [en ligne], consulté le 14 juillet 2018, URL : <http://epublications.unilim.fr/revues/as/5239>
- Fornell C. et Larcker D.F., 1981, «Evaluating Structural Models with Unobservable Variables and Measurement Error», *Journal of Marketing Research*, 18(3), p. 39-50.
- Fosfuri A. et Tribo J.A., 2006, «Exploring the antecedents of potential absorptive capacity and its impact on innovation performance» *Omega*, vol. 36, n° 2, p. 173-187.
- Gagnon C., 2008, «Le développement durable. Un nouveau paradigme scientifique ?», in Ed(s), *Science du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, «Science Régionale», 2008, p. 335-367.
- Gaudin J.P., 2002, *Pourquoi la gouvernance*, Presses des Sciences politiques.
- Giraut F., 1999, «LOADDT : le sacre de l'approche territoriale et la relégation de l'approche spatiale», *Montagnes Méditerranéennes*, n° 9, pp. 41-43.
- Gonçalves Cunha L.A., 2000, «Confiance, capital social et développement territorial», R. RAEGA, Curitiba, n°4, pp. 49-60, UFPR, 2000.
- Graeme M., Massy J., Clarke T., 2003, « When Absorptive capacity meets institutions and(e) learners : Adopting, diffusing and exploiting e-learning in organizations », *International Training and Development*, vol.7, n° 4.
- Grootaert C. et Van Bastelaer T., 2002, «The Role of Social Capital in Development: An Empirical Assessment», Cambridge University Press, [en ligne], consulté le 06 juin 2017, URL : http://assets.cambridge.org/97805218/12917/frontmatter/9780521812917_frontmatter.pdf
- Guellec D., 2017, *Economie de l'innovation*, Paris, Editions la Découverte, Collection Repères, 126 p.
- Gumuchian H. et Pecqueur B., 2007, *La ressource territoriale*, Economica anthropos, Paris, 252 P.
- Gupta A., Govindarajan K.V., 2000, « Knowledge flows within multinational corporations », *Strategic Management Journal*, vol. 21, n° 4, p. 473.

Harrisson D., 2012, « L'innovation sociale et l'entrepreneur schumpétérien : deux lectures théoriques », *Revue Interventions Economiques*, [en ligne], consulté le 01/08/2016), URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1710>.

Hassenteufel P. et Rasmussen J., 2000, « Le(s) territoire(s) entre le politique et les politiques, les apports des sciences politiques », in Pages D. et Pelissier N., (sous la direction de), *Territoires sous influence /1*, L'harmattan, Paris.

Haut-Commissariat au Plan, 2013, *Activité, emploi et chômage. Résultats détaillés*, [en ligne], consulté le 27/08/2018, URL : https://www.hcp.ma/downloads/Activite-emploi-et-chomage-resultats-detailles_t13039.html

Haut-Commissariat au Plan, 2015, *Annuaire statistique du Maroc*, [en ligne], consulté le 27/08/2018, URL : https://www.hcp.ma/downloads/Annuaire-statistique-du-Maroc_t11888.html

Haut-Commissariat au Plan, 2016, *Activité, emploi et chômage. Premiers résultats*, [en ligne], consulté le 27/08/2018, URL : <https://www.hcp.ma/downloads/>

Haut-Commissariat au Plan, 2017, *Indicateurs du RGPH 2014*, [en ligne], consulté le 27/08/2018, URL : https://www.hcp.ma/downloads/RGPH-2014_t17441.html

Haut-Commissariat au Plan, 2017, *Présentation de la région de Rabat-Salé-Kénitra*, [en ligne], consulté le 27/08/2018, URL : <https://www.hcp.ma/region-rabat/attachment/775960/>

Haut-Commissariat au Plan, 2017, *Les comptes régionaux de l'année 2015*, [en ligne], consulté le 27/08/2018, URL : https://www.hcp.ma/Les-Comptes-regionaux-de-l-annee-2015_a2011.html

Haut-Commissariat au Plan, 2017, *Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle*, [en ligne], consulté le 27/06/2018, URL : https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-la-cartographie-de-la-pauvrete-multidimensionnelle-2014-Paysage-territorial-et-dynamique_a2023.html

Helm S., Eggert A. et Garnefeld I., 2009, « Modeling the impact of corporate reputation on customer satisfaction and loyalty using PLS », In *Handbook of partial least squares : Concepts, methods, and applications*, [en ligne], consulté le 01/07/2018, URL : https://www.researchgate.net/profile/Sabrina_Helm/publication/281267782_Modeling_the_impact_of_corporate_reputation_on_customer_satisfaction_and_loyalty_using_partial_least_s

https://www.researchgate.net/publication/226795976_Testing_Moderating_Effects_in_PLS_Path_Models_An_Illustration_of_Available_Procedures

Henseler J. et Fassott G., 2009, « Testing moderating effects in PLS path models : An illustration of available procedures », In *Handbook of partial least squares : Concepts, methods, and applications*, [en ligne], consulté le 01/07/2018, URL : https://www.researchgate.net/publication/226795976_Testing_Moderating_Effects_in_PLS_Path_Models_An_Illustration_of_Available_Procedures

Hillier J., Moulaert F. et Nussbaumer J., 2004, «Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial», *Géographie, économie et sociétés*, volume 6, n° 2, pp. 129-152.

Hubbard R., 1999, « les critères de la bonne gouvernance », *Optimum*, La revue de gestion du secteur public, vol. 30,

Hugon Ph., 1974, «A propos de l'ouvrage de Samir Amin, Le développement inégal», *Revue Tiers Monde*, tome 15, n° 58, P. 421-434.

Hugon Ph., 2006, «Peut-on parler d'une crise ou d'un renouveau de l'économie du développement durant la dernière décennie ?», *Revue Tiers Monde* 2006/3, n° 187, P. 591-619.

Hugon Ph., 2007, «Retour sur une cinquantaine d'années d'économie du développement dans la revue tiers monde», *Revue Tiers Monde* 2007/3, n° 191, p. 717-741.

Hulland J., 1999, « Use of partial least squares (PLS) in strategic management research: a review of four recent studies », *Strategic Management Journal*, 20(2), 195-204.

Jambes J-P., 2000, *Territoire en question : doutes et réponses de la géographie* in Pages D. et Pelissier N., (sous la direction de), *Territoires sous influence /1*, L'harmattan, Paris, 191 p.

Jarvis C.B, Mackenzie S. B. et Podsakoff P.M., 2004, «Un examen critique des indicateurs de construit et des erreurs de spécification des modèles de mesure dans la recherche en marketing et en comportement du consommateur », *Recherche et Applications en Marketing*, 19(1), 73-97.

Jean B., 2015, «Le développement territorial durable : une nouvelle approche de développement rural», *UFPR*, vol. 33, pp. 115-127.

Jean B., 2008, «Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente», in Ed(s), *Science du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, «Science Régionale», 2008, p. 283-313.

Jessop B., Moulaert F., Hulgard L. et Hamdouch A., 2103, «Social innovation research: a new stage in innovation analysis? », [en ligne], consulté le 02 avril 2018, URL : <file:///C:/Users/HP/Downloads/F-2013gJessop-Moulaert-Innovation.pdf>

Joumard R., 2009, « Le concept de gouvernance », Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, Rapport n° LTE 0910, pp. 52.

Jouve B., 2007, «La gouvernance urbaine : vers l'émergence d'un nouvel instrument de politiques ?», *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 3, n° 193-194, p. 387-402.

Kenny D. A., Kashy D. A. et Bolger N., 1998, «Data analysis in social psychology», in Gilbert D., Fiske S. T. et Lindzey G., Eds, *Handbook of social psychology*, 4th ed, Vol. 1, New York : McGraw-Hill, p. 233-265.

Klein J-L., 2008, «Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale», in Ed(s), *Science du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, «Science Régionale», 2008, p. 315-333.

Klein J-L., Fontan J-M., Harrisson D. et Lévesque B., 2010, « L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois » : acteurs, composantes et principaux défis », *The philanthropist*, vol. 23, n° 3, pp.235-246.

Klein J-L., 2011, «Economie sociale et territoire en contexte de mondialisation. Le développement par l'initiative locale», in Bellemare G., et Klein J-L., (sous la direction de), *Innovation sociale et territoire*, Québec, Presses de l'université du Québec, collection «Innovation sociale», pp. 175-194.

Klein J-L., 2014, «Innovation sociale et développement territorial», in Ed(s), *L'innovation sociale*, Toulouse, ères, «Sociologie économique», 2014, p. 115-139.

Klein J-L., Laville J-L. et Moulaert F., 2014, «L'innovation sociale : repères introductifs», in Ed(s), *L'innovation sociale*, Toulouse, ères, «Sociologie économique», 2014, p. 115-139.

Lacroux A., 2010, « L'analyse des modèles de relations structurelles par la méthode PLS : une approche émergente dans la recherche quantitative en GRH », XXème congrès de l'AGRH, Toulouse.

Lafferty W., 2004, «From environmental protection to sustainable development: the challenge of decoupling through sectoral integration», in Lafferty W. (éd.) *Governance for sustainable development: the challenge of adapting form to function*, Edward Elgar, Cheltenham, p. 191-220.

Laganier R., Villalba B. et Zuindeau B., 2002, «Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire», [en ligne], consulté le 21 avril 2014, URL : <http://developpementdurable.revues.org>

Landel P-A. et Pecqueur B., 2016, «Le développement territorial : une voie innovante pour les collectivités locales ?», [en ligne], consulté le 13 juin 2017, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01384875/document>

Lane P.J. et Lubatkin M., 1998, «Relative absorptive capacity and interorganizational learning», *Strategic Management Journal*, vol. 19, n° 5, p. 461.

Lane P.J., Salk J.E. et Lyles M.A., 2001, «Absorptive Capacity, Learning, and Performance in International joint-ventures », *Strategic Management Journal*, vol. 22, n°4, p. 1139-1161.

Lane P.J., Balaji R.K. et Seemantini P., 2006, «The Reification of Absorptive Capacity: A critical review and rejuvenation of the construct», *The Academy of Management Review*, vol. 31, n°4, p. 833.

Leloup F., Moyart L. et Pecqueur B., 2005, «La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?», *Géographie, économie, société*, n° 4, vol. 7, p. 321-332.

Lenox M. et King A., 2004, «Prospects for developing absorptive capacity through internal information provision », *Strategic Management Journal*, vol. 25, n°4, p. 331-345.

Levesque B., 2006, « Le potentiel d'innovation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique », *Les Cahier du CRISES*, Collection Etudes théoriques, ET0604.

Levesque B., 2011, «Innovations sociales et pouvoirs publics : vers un système québécois d'innovation dédié à l'économie sociale et solidaire. Quelques éléments de problématique », *Les Cahiers du CRISES*, Collection Etudes théoriques, ET1106.

- Liao J., Welsch H., et Stoica M., 2003, « Organizational Absorptive Capacity and Responsiveness: An Empirical Investigation of Growth-Oriented SMEs », *Entrepreneurship: Theory & Practice*, vol. 28, n° 1, p. 63-85.
- Linsu K., 1998, « Crisis Construction and Organizational Learning : Capability Building in Catching-up at Hyundai Motor », *Organization Science*, vol. 9, n° 4, p.506.
- Lipietz A., 1989, *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, Repères, La Découverte.
- Lhomme J., 1966, « Hirschman (Albert O.) – Stratégie du développement économique, traduit de l'anglais par Françoise Pons », *Revue économique*, vol. 17, n° 4, 1966, pp. 696-697.
- MacKinnon D.P., Warsi G. et Dwyer J.H., 1995, «A Simulation Study of Mediated Effects Measures», *Multivariate Behavioral Research*, Vol. 30, n° 1, P. 41-62.
- Mc Kenzie S., Podsakoff P. et Jarvis C., 2005, «The problem of measurement model misspecification in behavioral and organizational research and some recommended solutions », *Journal of Applied Psychology*, vol. 90, n° 4, 710-30.
- Meadows D.H., Meadows D.L. and Randers J., 1972, *The limits to growth*, New York, Potomac, [en ligne], consulté le 18/07/2018, URL: <http://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>
- Mebratu D., 1998, «Sustainability and Sustainable Development: Historical and Conceptual Review», *Environment Impact Assessment Review*, vol. 18, n° 6, p. 493-520.
- Mei S.E. et Nei M., 2007, «Relationship between Knowledge Sharing, Knowledge Characteristics, Absorptive Capacity and Innovation: An Empirical Study of Wuhan Optoelectronic Cluster», *The Business Review*, Cambridge, vol. 7, n° 2, p. 154.
- Moulaert F. et Jessop B., 2012, «Theoretical foundations for the analysis of socio-economic development in space» in Martinelli, F., Moulaert F. and Novy A., (éds.), *Urban and regional development trajectories in contemporary capitalism*, Routledge, London.
- Moulaert F. et Nussbaumer J., 2014, «Pour repenser l'innovation : vers un système régional d'innovation sociale», in Ed(s), *L'innovation sociale*, Toulouse, ères, «Sociologie économique», 2014, p. 81-114.

- Naim M., 2000, «Avatars du Consensus de Washington», *Le Monde diplomatique*, mars, p. 20.
- Norgaard R.B., 1984, «Coevolutionary Development potential», *Land Economics*, vol. 60, n° 2, p. 160-173.
- Norgaard R-B., 2010, «Ecosystem services: from eye-opening metaphor to complexity blinder», *Ecological Economics*, vol. 69, issue 6, P. 1219-1227.
- Observatoire Nationale du Développement Humain, 2017, *Cartographie du développement humain multidimensionnel. Niveau et déficits*, Rabat, [en ligne], consulté le 27/08/2018, URL : <http://www.ondh.ma/fr/publications/cartographie-developpement-local-multidimensionnel-niveau-et-deficits>
- OCDE, 1997, *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique*, Manuel d'Oslo, Paris : OCDE.
- OCDE, 2005, *La mesure des activités scientifiques et technologiques. Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, Manuel d'Oslo, 3^{ème} édition, Paris : OCDE.
- Offner J-M., 2006, «Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts», *Revue Française de Sciences Politiques*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 56(1), pp. 27-47.
- Opschoor J-B. et Van der Straaten J., 1993, «Sustainable development : an institutional approach», *Ecological Economics*, vol. 7, issue 3, p. 203-322.
- Otando G., 2008, « Le renouveau des théories du développement. Institutions et bonne gouvernance », Cahiers du Lab.RII, Université du Littoral Côte d'opale, [en ligne], consulté le 01/06/2018, URL : <https://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2008/03/doc-177.pdf>
- Otando G., 2011, « Institutions, gouvernance et développement économique : problèmes, réformes et orientation de l'économie gabonaise », *Marché et organisations* 2011/2 (n° 14), p. 129-166.
- Otando G., Uzunidis D., 2011, «Le renouveau des théories du développement. Institutions et bonne gouvernance», *Recherches internationales*, n° 90, avril-juin 2011, pp. 9-30.
- Pages D. et Pelissier N., 2000, *Territoires sous influence /I*, L'harmattan, Paris, 191 p.

Palloix C., 1969, «Impérialisme et échange inégal», *L'Homme et la société*, n° 12, pp. 217-222, [en ligne], consulté le 01 juillet 2018, URL : https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1969_num_12_1_1215

Park T-G., 2006, «W. w. Rostow et son discours sur l'économie en Corée du Sud dans les années 1960», *Histoire, économie et société* 2006/2 (25^e année), p. 281-289.

Parra C. et Moulaert F., 2011, «La nature de la durabilité sociale : vers une lecture socioculturelle du développement territorial durable», *Développement durable et territoires*, [en ligne], consulté le 29 juillet 2017, URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/8970>

Pecqueur B., 2000, *Le développement local pour une économie des territoires*, Paris, Syros, 132 p.

Pecqueur B., 2001, «Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés», *Economie rurale*, n° 261, pp. 37-49.

Pecqueur B., 2003, «Dans quelle conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activité ?», XIII^e conférence internationale du RESER, *Services et développement régional*, Mons, 9 et 10 octobre 2003, Ateliers de la Fucam.

Pecqueur B., 2005, «Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud», in Antheaume B. et Giraut F., (sous la direction de), *Le territoire est mort, vive les territoires. Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, IRD Editions, pp. 295-316.

Pecqueur B., 2006, «Le tournant territorial de l'économie globale», *Espaces et sociétés*, 2006/1, n° 124-125, p. 17-32.

Pecqueur B., 2006, «Quel tournant territorial de l'économie mondiale globalisée ?», dans Klein J-L. et Tardif C., (dir.), *Entre réseaux et systèmes : les nouveaux espaces régionaux*, Rimouski, Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS.

Pecqueur B., 2010, «Le territoire comme mode d'organisation des acteurs et de mobilisation des ressources», in Cary P. et Joyal A., (sous la direction de), *Penser les territoires*, Québec, Presses de l'université du Québec, collection «Géographie contemporaine», pp. 55-69.

Perret, B. 2010. « Croissance verte ou développement humain? ». *Revue Projet*. N° 317. pp. 49-55.

Perret C. et Abrika B., 2016, «Capital social, confiance et développement territorial. Une étude appliquée en Kabylie», *Développement durable et territoire*, vol. 7, n° 2, [en ligne], consulté le 01 septembre 2017, URL : <http://developpementdurable.revues.org/11340>

Petiteville F., 1998, « Les figures mythiques de l'Etat dans l'économie en développement », *Revue Problèmes économiques*, n° 2587, pp. 14-20.

Polanyi K., 2007, « Le sophisme économiciste », *Revue du MAUSS* 2007/1, n° 29, p. 63-79.

Pourtier R., 2005, «Les âges de la territorialité», in Antheaume B. et Giraut F., (sous la direction de), *Le territoire est mort, vive les territoires. Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, IRD Editions, pp. 295-316.

Proulx M-U. et Tremblay D., 2006, «Marketing territorial et positionnement mondial», *Géographie, Economie, Société*, vol. 8, n° 2, p. 239-256.

Putnam R., 1999, «Le déclin du capital social aux Etats-Unis», *Lien social et politique – RIAC*, 41, p. 13-22.

Richez-Battesti N., 2008, « Innovation sociale et territoires : une analyse en termes de proximité. Une illustration par les banques coopératives », In Zaoual, H. *Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovations*, Paris, L'Harmattan. pp. 61-87.

Rebérioux A., 2003, « Gouvernance d'entreprise et théorie de la firme : Quelle(s) alternative(s) à la valeur actionnariale ? », *Revue d'économie industrielle*, vol. 4, n° 1, pp. 85-110.

Rebérioux A. et Coutrot T., 2005, « Gouvernance d'entreprise : quels pouvoirs pour quelles finalités ? », Conseil scientifique d'Attac, *Economie solidaire et démocratie économique*, Février 2005, p. 37.

Richez-Battesti N., 2011, « L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial social. Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon », *Relief*, N° 33, pp. 97-109.

Richez-Battesti N. et Vallade D., 2012, « Editorial. Innovation sociale, normalisation et régulation », *Innovations*, 2012/2 n°38, pp. 5-13.

Richez-Battesti N., Petrella F. et Vallade D., 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, vol. 2(38), p. 15-36.

Rist G., 1996, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 462 p.

Rochman J., 2008, «Analyse critique de l'application des principes du développement territorial durable dans les zones rurales marginalisées du Brésil», Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, sous la direction de Jean-Paul CARRIERE, Tours, Université François-Rabelais de Tours, 2008, 520 p.

Rosenstein-Rodan P-N., 1943, « Problems of industrialization in Eastern and South-Eastern Europe », *EJ*, vol. 53, p. 202-211.

Rossiter J., 2005, «Reminder: a horse is a horse international », *Journal of Research in Marketing*, vol. 22, n° 1, 23-25.

Rostow W.W., (1960, trad. fr., 1970), *Les étapes de la croissance économique – un manifeste non communiste*, Le Seuil, Paris.

Sachs I., 1974, «Environnement et styles de développement», *Annales Economies Sociétés Civilisations*, vol. 29, n° 3, P. 553-570.

Salin P., 1991, *Macroéconomie*, Paris, PUF, coll. «Premier Cycle», 388 p.

Schumpeter J-A., 1935, *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Dalloz.

Sen A., 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris, février 2003.

Serva M., Levesque B. et Andion C., 2006, «The plural economy debate and its contribution to the study of sustainable territorial development strategies, *EISFORIA*, Vol. 14, Florianopolis Brésil.

Shih-Wei C., 2005, « Knowledge creation: absorptive capacity, organizational mechanisms, and knowledge storage/retrieval capabilities », *Journal of Information Science*, n° 31, Vol. 6, p. 453-465.

Solow R., 1992, «An almost practical step toward sustainability», in Oates W.E., (éd.), *The REF reader in environmental and resource management*, Washington DC, REF, 1999, P. 263-272.

Sosik J., Kahai S. et Piovoso M., 2009, « Silver Bullet or Voodoo Statistics? A Primer for Using the Partial Least Squares Data Analytic Technique in Group and Organization Research», *Group & Organization Management*, vol. 34, n° 1, p. 5-36.

Stiglitz J., 2002, *La grande désillusion*, Fayard.

Stiglitz J., 2003, *Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard.

Stoker G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, 155, p. 9-8.

Szulanski G., 1996, « Exploring internal stickiness : Impediments to the transfer of best practice within the firm », *Strategic Management Journal*, vol. 17, p. 27.

Szulanski G., 2000, « The Process of Knowledge Transfer : A Diachronic Analysis of Stickiness », *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, vol. 82, n° 1, p. 9-27.

Talbot D. et Kirat T., 2005, «Proximité et institutions : nouveaux éclairages», *Economie et institutions*, [en ligne], consulté le 25/07/2017, URL : <http://ei.revues.org/882>

Tardif C., 2007, *Les corporations de développement communautaire au Québec : processus d'institutionnalisation et trajectoires socio-territoriales spécifiques*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Thèse de doctorat en études urbaines.

Tellier L-N., 1996, « Le Québec est ses régions à l'intérieur de la dynamique spatiale de l'économie mondiale », in *Le phénomène régional au Québec*, Les Presses de l'Université du Québec, p. 9-27.

Tenenhaus M., 1999, «L'approche PLS», *Revue de Statistique Appliquée*, Vol. 47, n° 2, p. 5-40.

Tenenhaus M., Esposito Vinci V., Chatelin Y.M. et Lauro C., 2005, « PLS Path Modeling », *Computational Statistics and Data Analysis*, 28, p. 159-205.

Theys J., 2002, «L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale», [en ligne], consulté le 05 mai 2014, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475>

Todorova G., Durisin B., 2007, « Absorptive capacity: Valuing a Reconceptualization », *The Academy of Management Review*, vol. 32, n° 3, p. 774.

Tremblay S., 1999, « Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoires et repères théoriques », *Travaux et études en développement régional*, décembre 1999, [en ligne], consulté le 03 mars 2018, URL : <https://constellation.uqac.ca/2029/>

Tsai W., 2001, «Knowledge transfer in intra-organizational networks: effects of network position and absorptive capacity on business unit innovation and performance», *Academy of Management Journal*, vol. 44, n° 5, p. 996-1004.

Tsai Y.C., 2006, «Effect of Social Capital and Absorptive Capability on Innovation in Internet Marketing», *International Journal of Management*, vol. 23, n° 1, p. 157-166.

Unceta A., Castro-Splia J. et Fronti J.G., 2016, « Social innovation indicators», *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, [en ligne], consulté le 05/09/2017, URL: https://www.researchgate.net/publication/290117638_Social_innovation_indicators_Social_innovation_indicators

Uzunidis D., 2005, « Les pays en développement face au consensus de Washington », *Histoire et avenir*, AFRI, Annuaire français de relations internationales, vol. 6.

Uzunidis D., Yacoub L., 2008, « Le développement dans la mondialisation : crise de la gouvernance mondiale et retour de l'Etat », *Recherches internationales*, n° 84, octobre-décembre 2008, pp. 105-131.

Valenduc G. et Warrant F., 2001, *L'innovation technologique au service du développement durable*, Centre de recherche Travail et Technologie, [en ligne], consulté le 05 janvier 2015, URL : <http://www.ftu-namur.org>.

Van Den Bosch F.A.J., Volberda H.W. et De Boer M., 1999, « Coevolution of Firm Absorptive Capacity and Knowledge Environment : Organizational Forms and Combinative Capabilities », *Organization Science*, vol. 10, n° 5, p. 551.

Veugelers R., 1997, «Internal R & D expenditures and external technology sourcing», *Research Policy* 26(1997), p. 303-315.

Vinding A.L., 2006, «Absorptive capacity and innovative performance: A human capital approach», *Economic of Innovation & New Technology*, 15(4/5), p. 507-517.

Vivien F-D., 2005, *Le développement soutenable*, Paris, Editions la Découverte, Collection Repères, 122 p.

Vivien F-D., 2009, «Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique», *Regards croisés sur l'économie*, 2009/2, n° 6, pp. 75-83.

Wachter S., Bourdin A. et Lévy J., 2000, *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La tour d'Aigues, DATAR/Éditions de l'Aube, 288 p.

Wallerstein I., 1982, « La crise comme transition », in *La crise, qu'elle crise ?*, Paris, Maspéro, P. 10-57.

Zahra S.A., George G., 2002, «Absorptive capacity: A review, reconceptualization, and extension», *The Academy of Management Review*, vol. 27, n° 2, p. 185.

Ziam S., 2010, «Les déterminants de la capacité d'absorption des connaissances : le cas des courtiers de connaissances œuvrant dans le domaine de la santé au Canada », Thèse de doctorat en science de l'administration, Sous la direction de Rejean Landry, Université Laval Québec, 2010, 279 p.

ANNEXES

Annexe 1 – Questionnaire

Renseignements sur l'organisation

1) Nom de l'organisation

Le terme «organisation» réfère, selon le cas, à : Collectivité territoriale, Organisation à but non lucratif, Organisme public (Agence, Etablissement, Département, etc.).

.....

2) Secteur d'activité

Une seule réponse possible

Action caritative et humanitaire	
Action sociale	
Association professionnelle	
Culture, Sport et Loisirs	
Collectivité territoriale	
Education, Formation, Insertion	
Défense droits et causes	
Economie, développement	
Entreprise sociale	
Environnement	
Logement	
Microfinance	
Santé	
Autre	

3) Ville

.....

4) Date de création

.....

5) Portée géographique de l'action

Une seule réponse possible

Locale	
Provinciale	
Régionale	
Nationale	

Renseignements sur la personne enquêtée

6) Nom et prénom

.....

7) Qualité

Une seule réponse possible

Conseillère / Conseiller	
Cadre / Chargé(e) de mission	
Chef de département /Division	
Culture, Sport et Loisirs	
Déléguée / Délégué	
Directrice / Directeur	
Gérante / Gérant	
Membre (Conseil, Bureau, etc.)	
Président(e) / Vice-président(e)	
Secrétaire / Secrétaire adjoint(e)	
Autre	

Partie 1 - Potentiel d'innovation sociale

8) Veuillez indiquer le nombre de vos employés / membres :

Une seule réponse possible

Moins de 10	
Entre 10 et 49	
Entre 50 et 250	
Plus de 250	

9) Veuillez donner une estimation du pourcentage des femmes dans l'effectif total :

Une seule réponse possible

10 %	
20 %	
30 %	
40 %	
50 %	
60 %	
70 %	
80 %	
90 %	
100 %	

- 10) Veuillez donner une estimation du pourcentage de vos effectifs en fonction de leur niveau d'éducation :

Une seule réponse possible par ligne

	Moins de 20%	20% à 39%	40% à 59%	60% à 79%	80% à 100%
Niveau primaire					
Niveau secondaire					
Niveau supérieur					

- 11) Durant les cinq dernières années, votre organisation faisait-elle partie d'un réseau?

Par réseau nous entendons un regroupement formel d'institutions sous forme d'union d'associations ou fédération.

OUI	
NON	

- 12) Au cours des cinq dernières années, de 2013 à 2017, votre organisation a-t-elle réalisé les activités suivantes ?

Le terme «territoire» réfère, selon le cas, à : Commune, province/préfecture ou région.

Une seule réponse possible par ligne.

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Formation du personnel					
Analyse des besoins sociaux de la population relevant de son territoire					
Recherche de solutions innovantes aux besoins sociaux					
Mise en place d'un espace d'échange d'idées ou de construction collective de solutions					

- 13) Durant les cinq dernières années, à quelle fréquence votre organisation a-t-elle effectué les activités suivantes ?

Le terme «territoire» réfère, selon le cas, à : Commune, province/préfecture ou région.

Une seule réponse possible par ligne.

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Recevoir des fonds de sources différentes (public, privé, ONG, etc.)					
Echanger et partager des expériences avec d'autres acteurs du territoire					
Développer des activités communes avec d'autres acteurs du territoire					

14) Au cours des cinq dernières années, votre organisation a-t-elle développé des projets/programmes sociaux ?

Par projet social nous entendons un ensemble d'actions co-construites et mises en œuvre ou pouvant être mises en œuvre pour atténuer ou résoudre un problème collectif qui affecte un groupe social particulier ou toute une communauté.

Une seule réponse possible.

OUI	
NON	

Si vous avez coché « Non », veuillez passer à la dernière question

Partie 2 - Réalisations d'innovation sociale

15) Quelles sources d'idées vous ont été utiles pour le développement de ces projets sociaux ?

Une seule réponse possible par ligne.

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Source interne (idée émanant d'un collaborateur)					
Participation à des réseaux sociaux					
Appel à projets, partenariat					
Contacts avec la population locale (expression des besoins)					
Idées issues d'organisations ou de communautés d'autres pays					

16) Qui a développé ces projets sociaux ?

Une seule réponse possible par ligne.

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Votre organisation uniquement					
Votre organisation conjointement avec d'autres organisations					
Votre organisation en adaptant ou modifiant des projets développés par d'autres organisations					
D'autres organisations					

17) Veuillez donner une estimation du pourcentage des fonds obtenus pour le financement de vos projets sociaux, selon la source de financement :

(Exemple: F. publics 60%, F. externes 30%, F. propres 10%)

Une seule réponse possible par ligne.

	Moins de 20%	20% à 39%	40% à 59%	60% à 79%	80% à 100%
Fonds publics					
Fonds (privés)					
Fonds propres					

18) Veuillez préciser le degré d'implication de la population cible :

Une seule réponse possible par ligne.

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
La population cible a été informée du projet					
La population cible a été impliquée dans la prise de décision et a participé activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet					
La population cible a créé de nouvelles structures grâce au projet					

19) Appliquez-vous un système de suivi et d'évaluation à vos projets sociaux?

Une seule réponse possible par ligne.

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Diagnostic antérieur					
Evaluation du processus					
Evaluation des produits / résultats					
Evaluation de l'impact (effets de l'intervention)					
Evaluation de la durabilité du projet (Prise en compte des préoccupations environnementales)					

20) Dans quelle mesure les projets sociaux, développés au cours des cinq dernières années, ont-ils apporté les améliorations suivantes?

Une seule réponse possible par ligne.

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent
Capacité organisationnelle à identifier et analyser des besoins sociaux					
Aptitudes managériales et techniques à monter et réaliser des projets sociaux					
Capacité organisationnelle à coopérer avec d'autres acteurs					
Compétence organisationnelle à suivre et évaluer des projets sociaux					
Capacité organisationnelle à mobiliser des ressources					

21) Indiquez si les résultats de vos projets sociaux ont été reproduits dans une communauté autre que la population cible du projet initial (période 2013-2017) :

Une seule réponse possible par ligne.

OUI	
NON	

- 22) Veuillez préciser la portée de l'impact sectoriel de vos projets sociaux développés durant la période 2013-2017 :
Plusieurs réponses possibles.

Culture, Sport et Loisirs	
Education et formation	
Emploi	
Protection de l'environnement	
Droits, liberté et égalité	
Habitat et cadre de vie	
Mobilité et accessibilité	
Santé et accès aux soins	
Infrastructures de base (eau, électricité et assainissement)	

- 23) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?

Le terme «territoire» réfère, selon le cas, à : Commune, province/préfecture ou région.

Une seule réponse possible par ligne.

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Nos projets sociaux permettent de satisfaire des besoins non satisfaits par l'Etat ou le marché					
Par le biais de nos projets sociaux, nous améliorons la capacité d'accès aux ressources des plus démunis et favorisons la solidarité et la cohésion au sein du territoire					
Par nos projets sociaux, nous contribuons à combattre les problèmes de précarité au sein du territoire					
Par nos projets sociaux, nous offrons une réponse aux challenges du développement durable					

24) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?

Le terme «territoire» réfère, selon le cas, à : Commune, province/préfecture ou région.

Une seule réponse possible par ligne.

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Votre organisation tient ses promesses et ses engagements vis-à-vis des acteurs du territoire					
Les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire sont basés sur la confiance et le principe de réciprocité					
En cas de difficulté majeure, vous pouvez compter sur la solidarité des autres acteurs du territoire					
L'avenir de votre organisation est lié à celui des autres acteurs du territoire					

25) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les affirmations suivantes ?

Le terme «territoire» réfère, selon le cas, à : Commune, province/préfecture ou région.

Une seule réponse possible par ligne.

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Les projets sociaux développés par votre organisation s'inscrivent dans le cadre d'un projet global du territoire					
Les projets sociaux sont approuvés par une entité de gouvernance territoriale					
Les résultats obtenus sont évalués par une entité de gouvernance territoriale					

Partie 3 - Organisation non innovante au cours des cinq dernières années

26) Parmi les raisons suivantes, lesquelles expliquent l'absence de projets sociaux au sein de votre organisation de 2013 à 2017 ?

Le terme «territoire» réfère, selon le cas, à : Commune, province/préfecture ou région.

Une seule réponse possible par ligne.

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
Aucun besoin de développer des projets sociaux en raison d'une faible pression sur votre territoire (faible demande sociale)					
Absence d'idées					
Vous avez envisagé de développer des projets sociaux, mais les obstacles étaient trop importants (Manque de financement, manque de compétences, absence de partenaires, etc.)					

Annexe 2 – Path Coefficients

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Capital social		0,346				
DTD						
Durabilité		0,022				
Gouvernance		0,192				
Innovation sociale	0,351	0,564	0,669	0,486		0,695
Territoire		0,481				

Annexe 3 – Specific Indirect Effects

	Specific Indirect Effects
Innovation sociale -> Capital social -> DTD	0,121
Innovation sociale -> Durabilité -> DTD	0,015
Innovation sociale -> Gouvernance -> DTD	0,094
Innovation sociale -> Territoire -> DTD	0,334

Annexe 4 –Total Effects

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Capital social		0,346				
DTD						
Durabilité		0,022				
Gouvernance		0,192				
Innovation sociale	0,351	0,564	0,669	0,486		0,695
Territoire		0,481				

Annexe 5 – Outer Loadings

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Cap_Absor					-0,036	
Capacité	0,636					
Confiance	0,823					
Coopération				0,721		
Créat_Nouv_Stru			0,938			
Culture, Sport et Loisirs		0,880				
Diffusion			-0,423			
Droits, liberté et égalité		0,856				
Education et formation		0,500				
Emploi		0,478				
Eval_Dur			0,267			
Finalité					0,990	
Habitat et cadre de vie		0,782				
Implication				0,929		
Infrastructures de base		0,790				
Mobilité et accessibilité		0,630				
Protection de l'environnement		0,835				
Réseautage	0,560					
Santé		0,779				
Transversalité_1						0,897
Transversalité_2						0,323
Transversalité_3						0,444

Annexe 6 – Outer Weights

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Cap_Absor					-0,145	
Capacité	0,410					
Confiance	0,748					
Coopération				0,407		
Créat_Nouv_Stru			0,898			
Culture, Sport et Loisirs		0,194				
Diffusion			-0,232			
Droits, liberté et égalité		0,191				
Education et formation		0,115				
Emploi		0,088				
Eval_Dur			0,223			
Finalité					1,005	
Habitat et cadre de vie		0,155				
Implication				0,761		
Infrastructures de base		0,161				
Mobilité et accessibilité		0,120				
Protection de l'environnement		0,159				
Réseautage	0,219					
Santé		0,141				
Transversalité_1						0,851
Transversalité_2						0,362
Transversalité_3						0,271

Annexe 7 – Latent Variable Correlations

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Capital social	1,000	0,546	0,361	0,580	0,359	0,399
DTD	0,546	1,000	0,424	0,464	0,239	0,495
Durabilité	0,361	0,424	1,000	0,449	0,656	0,735
Gouvernance	0,580	0,464	0,449	1,000	0,466	0,444
Innovation sociale	0,359	0,239	0,656	0,466	1,000	0,707
Territoire	0,399	0,495	0,735	0,444	0,707	1,000

Annexe 8 – R Square

	R Square	R Square Adjusted
Capital social	0,123	0,114
DTD	0,445	0,418
Durabilité	0,448	0,443
Gouvernance	0,236	0,228
Territoire	0,483	0,479

Annexe 9 – f Square

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Territoire
Capital social		0,152			
DTD					
Durabilité		0,015			
Gouvernance		0,040			
Innovation sociale	0,148	0,110	0,755	0,278	0,998
Territoire		0,184			

Annexe 10 – Construct Reliability and Validity

	Cronbach's Alpha	rho_A	Composite Reliability	Average Variance Extracted (AVE)
Capital social		1,000		
DTD	0,890	0,915	0,913	0,547
Durabilité		1,000		
Gouvernance		1,000		
Innovation sociale		1,000		
Territoire		1,000		

Annexe 11 – Fornell-Larcker Criterion

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale
DTD	0,546	0,740			
Durabilité	0,361	0,424			
Gouvernance	0,580	0,464	0,449		
Innovation sociale	0,359	0,239	0,656	0,466	
Territoire	0,399	0,495	0,735	0,444	0,707

Annexe 12 – Cross Loadings

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Cap_Absor	0,074	-0,085	-0,101	0,152	-0,036	-0,083
Capacité	0,636	0,382	0,023	0,588	0,177	0,125
Confiance	0,823	0,432	0,442	0,340	0,323	0,438
Coopération	0,361	0,329	0,401	0,721	0,342	0,338
Créat_Nouv_Stru	0,320	0,301	0,938	0,403	0,678	0,693
Culture, Sport et Loisirs	0,542	0,880	0,445	0,437	0,233	0,446
Diffusion	-0,164	-0,441	-0,423	-0,105	-0,108	-0,294
Droits, liberté et égalité	0,524	0,856	0,432	0,482	0,253	0,443
Education et formation	0,419	0,500	0,212	0,392	0,341	0,316
Emploi	0,276	0,478	0,278	0,264	0,338	0,322
Eval_Dur	0,160	0,231	0,267	0,280	0,099	0,200
Finalité	0,367	0,226	0,638	0,486	0,990	0,691
Habitat et cadre de vie	0,380	0,782	0,279	0,290	0,070	0,348
Implication	0,569	0,435	0,376	0,929	0,430	0,402
Infrastructures de base	0,389	0,790	0,248	0,313	0,049	0,352
Mobilité et accessibilité	0,260	0,630	0,255	0,181	0,133	0,369
Protection de l'environnement	0,425	0,835	0,270	0,367	0,106	0,332
Réseautage	0,560	0,305	0,097	0,385	0,203	0,093
Santé	0,342	0,779	0,352	0,310	0,181	0,365
Transversalité_1	0,380	0,315	0,710	0,497	0,724	0,897
Transversalité_2	0,069	-0,328	-0,245	0,144	-0,110	-0,323
Transversalité_3	0,372	0,398	0,155	0,269	0,189	0,444

Annexe 13 – Outer VIF Values

	VIF
Cap_Absor	1,012
Capacité	1,629
Confiance	1,018
Coopération	1,206
Créat_Nouv_Stru	1,030
Culture, Sport et Loisirs	3,761
Diffusion	1,064
Droits, liberté et égalité	3,722
Education et formation	5,526
Emploi	5,576
Eval_Dur	1,033
Finalité	1,012
Habitat et cadre de vie	7,895
Implication	1,206
Infrastructures de base	8,232
Mobilité et accessibilité	1,917
Protection de l'environnement	6,018
Réseautage	1,627
Santé	3,710
Transversalité_1	1,051
Transversalité_2	1,002
Transversalité_3	1,051

Annexe 14 – Inner VIF Values

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Territoire
Capital social		1,565			
DTD					
Durabilité		2,416			
Gouvernance		1,740			
Innovation sociale	1,000	2,260	1,000	1,000	1,000
Territoire		2,758			

Annexe 15 – Inner Model

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Capital social		1,000				
DTD						
Durabilité		1,000				
Gouvernance		1,000				
Innovation sociale	1,000	1,000	1,000	1,000		1,000
Territoire		1,000				

Annexe 16 – Outer Model

	Capital social	DTD	Durabilité	Gouvernance	Innovation sociale	Territoire
Cap_Absor					1,000	
Capacité	1,000					
Confiance	1,000					
Coopération				1,000		
Créat_Nouv_Stru			1,000			
Culture, Sport et Loisirs		-1,000				
Diffusion			1,000			
Droits, liberté et égalité		-1,000				
Education et formation		-1,000				
Emploi		-1,000				
Eval_Dur			1,000			
Finalité					1,000	
Habitat et cadre de vie		-1,000				
Implication				1,000		
Infrastructures de base		-1,000				
Mobilité et accessibilité		-1,000				
Protection de l'environnement		-1,000				
Réseautage	1,000					
Santé		-1,000				
Transversalité_1						1,000
Transversalité_2						1,000
Transversalité_3						1,000

Annexe 17 – Outer Weights (Mean, STDEV, T-Values, P-Values)

	Original Sample (O)	Sample Mean (M)	Standard Deviation (STDEV)	T Statistics (O/STDEV)	P Values
Cap_Absor -> Innovation sociale	-0,145	-0,145	0,145	0,995	0,320
Capacité -> Capital social	0,410	0,403	0,188	2,184	0,029
Confiance -> Capital social	0,748	0,737	0,105	7,138	0,000
Coopération -> Gouvernance	0,407	0,398	0,167	2,441	0,015
Créat_Nouv_Stru -> Durabilité	0,898	0,862	0,207	4,333	0,000
Culture, Sport et Loisirs <- DTD	0,194	0,194	0,015	12,675	0,000
Diffusion -> Durabilité	-0,232	-0,219	0,170	1,359	0,175
Droits, liberté et égalité <- DTD	0,191	0,190	0,015	12,945	0,000
Education et formation <- DTD	0,115	0,113	0,028	4,078	0,000
Emploi <- DTD	0,088	0,090	0,026	3,334	0,001
Eval_Dur -> Durabilité	0,223	0,222	0,109	2,050	0,041
Finalité -> Innovation sociale	1,005	0,990	0,083	12,173	0,000
Habitat et cadre de vie <- DTD	0,155	0,153	0,017	8,922	0,000
Implication -> Gouvernance	0,761	0,759	0,124	6,112	0,000
Infrastructures de base <- DTD	0,161	0,159	0,016	9,989	0,000
Mobilité et accessibilité <- DTD	0,120	0,122	0,022	5,364	0,000
Protection de l'environnement <- DTD	0,159	0,160	0,018	8,937	0,000
Réseautage -> Capital social	0,219	0,210	0,212	1,037	0,300
Santé <- DTD	0,141	0,142	0,015	9,491	0,000
Transversalité_1 -> Territoire	0,851	0,830	0,092	9,260	0,000
Transversalité_2 -> Territoire	-0,362	-0,367	0,100	3,616	0,000
Transversalité_3 -> Territoire	0,271	0,272	0,085	3,192	0,002

Annexe 18 – Construct Crossvalidated Redundancy (Total)

	SSO	SSE	Q ² (=1-SSE/SSO)
Capital social	218,000	207,489	0,048
DTD	981,000	768,575	0,217
Durabilité	218,000	170,744	0,217
Gouvernance	218,000	187,261	0,141
Innovation sociale	109,000	109,000	
Territoire	327,000	275,756	0,157

Annexe 19 – Indicator Crossvalidated Redundancy (Total)

	SSO	SSE	Q ² (=1-SSE/SSO)
Capacité	109,000	106,721	0,021
Confiance	109,000	100,768	0,076
Coopération	109,000	98,727	0,094
Créat_Nouv_Stru	109,000	60,790	0,442
Culture, Sport et Loisirs	109,000	71,368	0,345
Droits, liberté et égalité	109,000	72,051	0,339
Education et formation	109,000	94,170	0,136
Emploi	109,000	100,814	0,075
Eval_Dur	109,000	109,954	-0,009
Finalité	109,000	109,000	
Habitat et cadre de vie	109,000	83,621	0,233
Implication	109,000	88,534	0,188
Infrastructures de base	109,000	81,781	0,250
Mobilité et accessibilité	109,000	92,750	0,149
Protection de l'environnement	109,000	82,102	0,247
Santé	109,000	89,917	0,175
Transversalité_1	109,000	58,013	0,468
Transversalité_2	109,000	111,372	-0,022
Transversalité_3	109,000	106,371	0,024

Annexe 20 – Cartographie de la pauvreté régionale 2004-2014 (milieu urbain)

Région	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2014	IPM (en%),2014	Intensité de privation des pauvres (en%),2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2004	IPM (en%),2004	Intensité de privation des pauvres (en%),2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté 2014(en %)			Taux de pauvreté globale 2014(en%)
							Education	Santé	Conditions de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté : Cumul des pauvres monétaires et multidimensionnelle	
									Accès à l' eau, à l' électricité et à l' assainissement	Conditions de logement				
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	2,5	0,9	36,1	11,2	4,4	39,6	62,2	24,7	8,3	4,9	0,9	2,3	0,1	3,3
Oriental	3,0	1,1	36,4	11,1	4,4	40,1	60,7	23,2	10,0	6,1	2,6	2,6	0,4	5,5
Fès-Meknès	2,3	0,8	36,2	10,2	4,1	39,9	63,6	22,1	9,3	5,0	1,6	2,0	0,3	3,9
Rabat-Salé-Kénitra	1,8	0,7	36,4	9,0	3,6	40,0	58,1	23,2	13,3	5,4	1,5	1,6	0,1	3,3
Béni Mellal-Khénifra	2,6	1,0	36,7	11,0	4,5	41,0	57,8	20,8	13,8	7,6	3,6	2,3	0,3	6,2
Grand Casablanca-Settat	1,3	0,5	36,0	6,5	2,5	39,0	58,5	28,0	9,9	3,7	1,6	1,2	0,1	2,9
Marrakech-Safi	2,1	0,8	36,3	9,8	3,9	40,1	59,8	25,9	8,9	5,4	0,9	2,0	0,1	3,0
Draa-Tafilalet	2,0	0,7	37,3	8,8	3,6	40,6	55,0	22,1	12,1	10,8	4,5	1,7	0,3	6,5
Souss-Massa	2,1	0,7	36,0	9,2	3,6	39,3	64,0	22,9	8,6	4,5	2,6	1,9	0,1	4,6
Guelmim-Oued Noun	1,9	0,7	36,2	8,3	3,2	39,0	59,6	27,3	7,7	5,4	4,9	1,7	0,2	6,8
Laayoune-Sakia Al Hamra	1,3	0,5	35,4	8,2	3,2	39,6	62,5	29,1	6,4	2,1	1,6	1,3	0,0	2,9
Dakhla-Oued Eddahab	2,0	0,7	35,0	13,6	5,4	39,8	66,5	18,4	9,3	5,8	0,3	2,0	0,0	2,4

Source : HCP, 2018.

Annexe 21 – Cartographie de la pauvreté régionale 2004-2014 (milieu rural)

Région	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2014	IPM (en%),2014	Intensité de privation des pauvres (en%),2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2004	IPM (en%),2004	Intensité de privation des pauvres (en%),2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté 2014(en %)			Taux de pauvreté globale 2014(en%)
							Education	Santé	Conditions de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté : Cumul des pauvretés monétaire et multidimensionnelle	
									Accès à l' eau, à l' électricité et à l' assainissement	Conditions de logement				
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	20,1	8,2	40,7	51,7	23,3	45,0	56,6	8,0	21,9	13,5	2,7	17,9	2,2	22,9
Oriental	21,8	9,8	44,7	42,2	19,2	45,5	51,1	6,8	25,5	16,7	5,5	17,8	4,0	27,3
Fès-Meknès	20,9	8,6	41,2	45,1	20,2	44,8	51,7	7,5	24,2	16,6	7,2	17,9	3,0	28,0
Rabat-Salé-Kénitra	15,9	6,4	40,3	46,2	20,8	45,1	59,1	8,8	20,0	12,1	6,6	13,0	2,8	22,4
Béni Mellal-Khénifra	23,9	10,3	43,2	47,6	21,7	45,7	47,3	7,8	25,6	19,3	7,6	17,4	6,5	31,5
Grand Casablanca-Settat	12,1	4,8	39,3	41,3	18,5	44,8	64,7	11,5	16,5	7,3	3,3	10,3	1,8	15,4
Marrakech-Safi	18,2	7,4	40,8	50,7	22,8	44,8	57,3	9,4	18,0	15,2	4,5	15,6	2,6	22,7
Draa-Tafilalet	14,1	6,0	42,5	32,7	14,5	44,4	48,9	11,6	18,1	21,4	14,1	8,6	5,5	28,1
Souss-Massa	13,7	5,6	40,4	36,3	15,7	43,4	53,1	10,9	18,7	17,3	6,9	10,9	2,8	20,6
Guelmim-Oued Noun	14,2	5,7	40,6	38,3	17,0	44,4	53,0	10,0	20,2	16,8	4,8	11,9	2,0	18,7
Laayoune-Sakia Al Hamra	11,9	4,6	38,7	19,6	8,6	43,9	55,2	7,3	25,4	12,1	1,8	11,5	0,4	13,7
Dakhla-Oued Eddahab	18,7	6,6	35,2	47,7	21,1	44,1	47,9	0,7	33,9	17,4	0,3	18,7	0,2	19,2

Source : HCP, 2018.

Annexe 22 – Cartographie de la pauvreté provinciale 2004-2014

Province	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2014	IPM (en%),2014	Intensité de privation des pauvres (en%),2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2004	IPM (en%),2004	Intensité de privation des pauvres (en%),2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté 2014 (en %)			Taux de pauvreté globale 2014(en%)
							Education	Santé	Conditions de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté : Cumul des pauvretés monétaire et multidimensionnelle	
									Accès à l' eau, à l' électricité et à l' assainissement	Conditions de logement				
Ensemble														
Kénitra	8,3	3,2	38,5	32,6	44,8	14,6	68,7	10,5	13,8	7,0	3,5	6,8	1,4	11,8
Khémisset	13,2	5,5	41,7	36,4	45,9	16,7	50,1	7,9	27,7	14,3	3,1	11,5	1,7	16,3
Rabat	0,9	0,3	35,5	5,1	37,9	1,9	51,8	28,6	16,9	2,8	0,7	0,8	0,0	1,5
Salé	2,4	0,9	37,9	10,6	41,5	4,4	57,5	19,1	17,2	6,3	1,3	2,1	0,2	3,6
Sidi Kacem	9,0	3,5	39,2	28,4	42,6	12,1	57,4	12,7	15,9	13,9	7,0	7,3	1,8	16,0
Sidi Slimane	9,6	3,9	40,5	28,1	42,8	12,0	58,9	10,0	16,9	14,3	7,7	7,3	2,3	17,3
Skhirate- Témara	2,1	0,8	37,4	16,1	41,5	6,7	56,4	21,2	16,8	5,7	1,4	2,0	0,1	3,5
Urbain														
Kénitra	2,4	0,9	36,2	12,4	5,0	40,4	63,4	21,1	10,4	5,1	1,2	2,2	0,1	3,6
Khémisset	3,2	1,2	37,5	11,3	4,7	41,3	53,4	20,0	17,3	9,2	2,1	2,7	0,4	5,2
Rabat	0,9	0,3	35,5	5,1	1,9	37,9	51,8	28,6	16,9	2,8	0,7	0,8	0,0	1,5
Salé	1,4	0,5	35,7	7,7	3,0	39,4	57,3	27,5	12,1	3,0	1,2	1,3	0,1	2,6
Sidi Kacem	2,4	0,9	36,1	10,9	4,4	40,2	63,8	19,7	10,1	6,4	4,1	2,1	0,3	6,4
Sidi Slimane	2,9	1,1	37,6	13,7	5,7	41,6	59,8	17,2	14,0	9,0	5,8	2,2	0,6	8,7
Skhirate- Témara	1,6	0,6	36,5	11,4	4,6	40,2	55,5	25,2	14,8	4,4	1,3	1,5	0,1	2,9
Rural														
Kénitra	16,1	6,3	38,9	54,8	25,1	45,9	69,7	8,6	14,4	7,4	6,6	12,9	3,2	22,6
Khémisset	24,0	10,1	42,3	54,6	25,4	46,6	49,6	6,4	29,0	15,0	4,2	20,9	3,1	28,2
Salé	15,1	6,2	40,8	51,7	23,7	45,9	57,6	9,4	23,0	10,0	2,7	13,0	2,1	17,8
Sidi Kacem	12,2	4,8	39,5	36,0	15,5	42,9	56,9	12,1	16,4	14,6	8,4	9,7	2,5	20,6
Sidi Slimane	14,2	5,8	40,9	36,9	15,9	43,1	58,7	9,0	17,3	14,9	9,1	10,7	3,5	23,3
Skhirate- Témara	6,6	2,6	39,4	31,7	13,6	43,0	58,1	12,7	20,8	8,4	2,1	5,9	0,6	8,6

Source : HCP, 2018.

Annexe 23 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Kénitra)

libellé commune	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Intensité de privation des pauvres (en%), 2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2004	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), en 2004	Intensité de privation des pauvres (en%), 2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté (en %) en 2014			Taux de pauvreté globale (en%), 2014
							Education	Santé	Condition de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté	
									Accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement	Condition de logement				
Kénitra (M)	1,5	0,5	36,1	10,7	4,3	40,0	58,58	25,46	11,09	4,87	0,9	1,4	0,1	2,4
Mehdya (M)	1,6	0,6	36,0	13,1	5,3	40,5	64,84	26,79	6,36	2,01	0,9	1,6	0,0	2,5
Souk El Arbaa (M)	4,9	1,8	35,5	10,3	4,0	38,7	71,92	18,47	6,25	3,35	3,0	4,6	0,4	7,9
Ameur Seflia	26,5	11,3	42,8	54,5	25,2	46,2	51,90	4,68	25,84	17,58	7,8	17,9	8,6	34,3
Haddada	23,9	10,1	42,2	71,9	34,3	47,7	64,43	6,57	20,24	8,76	7,3	17,8	6,1	31,2
OuledSlama	8,4	3,3	39,5	36,3	16,0	44,2	61,95	9,46	17,15	11,45	5,3	7,4	1,0	13,7
Sidi Taibi	10,2	4,1	40,0	43,0	18,6	43,2	70,42	5,62	16,10	7,86	3,7	8,2	2,0	13,8
Sidi Taibi (AC)	5,3	2,0	37,5	31,3	13,7	43,7	59,97	16,12	14,79	9,12	1,0	5,2	0,1	6,3
Ben Mansour	20,5	7,5	36,4	63,9	29,6	46,3	85,17	6,80	5,41	2,62	3,3	18,3	2,3	23,9
Mnasra	10,3	3,9	37,5	56,0	25,9	46,3	72,02	13,51	8,87	5,60	7,6	8,4	1,9	17,9
Mograne	12,0	4,6	38,1	37,9	16,2	42,7	62,12	8,68	14,26	14,94	15,5	8,1	3,8	27,4
Sidi Mohamed Ben Mansour	17,4	6,6	37,9	62,8	29,2	46,5	71,20	15,45	10,16	3,19	6,2	13,3	3,7	23,2
Arbaoua	11,7	4,5	38,6	49,4	22,2	44,9	64,69	12,60	16,29	6,42	4,1	10,6	1,1	15,8
Arbaoua (AC)	2,9	1,0	36,2	4,4	1,8	40,9	55,92	32,40	8,19	3,48	0,9	2,7	0,2	3,8
Beni Malek	16,2	6,3	39,3	50,4	23,2	46,1	69,46	6,75	15,93	7,87	10,2	12,1	4,0	26,4
Kariat Ben Aouda	10,8	4,2	39,3	50,1	21,9	43,8	60,42	12,64	16,41	10,54	7,2	8,8	2,0	18,0
Oued El Makhazine	25,5	10,2	39,8	54,2	23,6	43,5	51,36	5,13	22,37	21,15	3,6	22,9	2,7	29,1
Bahhara Ouled Ayad	19,5	7,5	38,3	74,4	35,0	47,0	78,22	6,75	11,74	3,29	7,5	14,8	4,6	27,0
Sidi Allal Tazi	9,0	3,5	38,3	32,8	13,5	41,1	66,10	13,27	13,27	7,36	4,1	8,1	0,9	13,1
Sidi Allal Tazi (AC)	2,9	1,0	35,9	15,6	6,2	40,0	66,70	4,65	17,04	11,62	6,1	2,7	0,1	9,0
Sidi Mohamed Lahmar	18,2	6,9	37,7	68,2	32,6	47,8	77,47	7,20	11,15	4,17	6,1	15,1	3,2	24,4
Souk Tlet El Gharb	12,5	4,9	39,1	34,8	15,0	43,2	69,35	10,81	14,13	5,72	1,7	10,9	1,6	14,3
Chouafaa	15,9	6,2	39,3	63,9	30,8	48,2	72,10	11,49	13,09	3,32	3,6	14,1	1,8	19,5
LallaMimouna	10,8	4,1	37,8	51,1	23,1	45,1	68,46	17,29	10,97	3,29	7,7	9,0	1,8	18,5
LallaMimouna (AC)	5,1	1,9	36,6	29,0	12,2	42,0	69,46	16,95	10,35	3,24	1,4	4,9	0,2	6,4
Moulay Bousselham	16,5	6,1	36,8	58,3	26,5	45,5	80,02	10,05	8,04	1,89	4,7	14,5	2,1	21,2
Moulay Bousselham (AC)	5,5	1,9	35,2	24,8	9,7	38,9	78,22	11,34	7,87	2,57	0,4	5,4	0,1	5,9
Sidi Boubker El Haj	17,7	7,2	40,9	58,7	26,4	44,9	66,38	8,06	20,23	5,32	8,3	13,0	4,7	25,9

Source : HCP, 2018.

Annexe 24 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Khémisset)

Province	libellé commune	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Intensité de privation des pauvres (en%), 2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2004	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2004	Intensité de privation des pauvres (en%), 2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté (en%) en 2014			Taux de pauvreté globale (en%), 2014
								Education	Santé	Condition de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté	
										Accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement	Condition de logement				
Khémisset	Khémisset (M)	2,8	1,0	37,1	11,4	4,7	41,1	52,10	19,82	19,10	8,98	1,9	2,5	0,3	4,7
Khémisset	Rommani (M)	1,9	0,7	36,9	7,1	2,9	41,4	52,82	25,54	13,06	8,58	2,5	1,8	0,1	4,4
Khémisset	Tiflet (M)	2,8	1,0	37,2	13,2	5,7	42,8	58,02	21,90	13,59	6,49	1,5	2,5	0,3	4,3
Khémisset	Sidi Allal El Bahraoui (M)	3,2	1,2	38,0	14,5	6,2	42,5	53,68	15,31	22,20	8,81	1,8	2,4	0,7	4,9
Khémisset	Ait Mimoune	25,8	10,2	39,5	46,4	20,6	44,4	53,12	4,95	34,23	7,69	4,2	23,8	2,0	30,0
Khémisset	Ait Ouribel	14,5	5,8	40,1	47,9	22,7	47,5	49,65	9,21	30,01	11,12	1,4	14,2	0,3	15,9
Khémisset	Ait Siberne	19,3	8,0	41,5	50,5	21,5	42,6	49,57	11,33	24,73	14,38	7,5	17,6	1,7	26,8
Khémisset	Ait Yadine	28,5	12,0	42,1	69,9	33,1	47,4	50,60	9,19	24,80	15,41	4,6	25,5	3,0	33,1
Khémisset	Ait Yadine (AC)	10,2	4,1	40,0	35,7	15,9	44,4	51,25	9,78	24,09	14,89	2,8	9,3	0,9	13,0
Khémisset	El Ganzra	28,5	11,9	41,9	63,2	29,3	46,4	52,51	6,71	26,47	14,32	4,1	25,1	3,4	32,6
Khémisset	MajmaaTolba	21,1	8,8	41,8	43,8	19,7	45,1	47,29	5,08	31,65	15,99	2,6	19,5	1,5	23,6
Khémisset	Sfassif	24,8	10,2	41,0	54,7	24,6	45,0	57,49	6,89	22,06	13,56	2,9	22,4	2,4	27,7
Khémisset	Sidi Allal Lamsadder	11,9	4,8	40,4	46,6	21,0	45,0	50,41	11,61	26,75	11,23	2,3	11,4	0,5	14,2
Khémisset	Sidi El Rhandour	9,7	3,8	38,8	37,1	16,2	43,6	50,06	8,35	26,02	15,56	2,9	9,3	0,4	12,6
Khémisset	Ait Ichou	44,4	19,5	43,9	54,4	23,4	43,1	39,41	7,50	28,65	24,43	3,9	42,2	2,3	48,3
Khémisset	Ait Ikkou	40,3	17,1	42,3	66,4	31,1	46,9	45,71	4,61	34,58	15,11	4,6	34,9	5,4	44,9
Khémisset	Bouqachmir	51,8	23,6	45,5	69,2	33,8	48,8	46,31	3,64	29,92	20,14	1,8	47,9	3,9	53,6
Khémisset	Houderrane	14,4	5,8	40,2	36,9	15,5	42,2	48,92	10,01	27,09	13,99	1,0	13,5	0,9	15,4
Khémisset	Maaziz	23,0	10,2	44,5	53,0	25,7	48,4	43,16	6,34	29,67	20,83	1,9	21,0	2,0	24,9
Khémisset	Maaziz (AC)	5,4	2,1	38,2	16,4	6,7	41,0	51,34	19,33	14,83	14,50	1,9	4,6	0,7	7,3
Khémisset	Oulmes	42,9	19,5	45,4	63,3	31,2	49,4	49,80	2,06	32,57	15,57	2,4	39,4	3,5	45,3
Khémisset	Oulmes (AC)	2,1	0,8	36,5	11,3	4,5	40,1	66,19	22,52	6,79	4,50	4,3	1,7	0,4	6,4
Khémisset	Tiddas	32,1	14,1	43,8	58,6	27,1	46,3	47,77	4,03	29,77	18,43	3,9	28,3	3,8	36,1
Khémisset	Tiddas (AC)	5,4	2,2	39,9	14,9	6,0	40,3	43,92	27,31	15,95	12,82	5,6	3,6	1,7	10,8
Khémisset	Ain Sbit	27,5	12,1	44,1	56,5	27,7	49,0	49,12	6,13	29,00	15,74	4,9	19,0	8,5	32,4
Khémisset	Brachoua	17,3	7,0	40,3	44,8	20,4	45,6	47,45	10,25	28,45	13,85	3,2	15,1	2,2	20,5
Khémisset	Ezzhiliga	20,7	8,6	41,8	64,5	29,9	46,3	54,55	7,30	28,86	9,29	4,0	18,2	2,5	24,6
Khémisset	Ezzhiliga (AC)	9,8	3,7	37,8	22,6	10,0	44,1	41,74	30,00	16,63	11,63	10,7	6,9	2,6	20,2
Khémisset	Jemaat Moul Blad	40,4	17,2	42,5	62,4	28,5	45,7	42,27	5,98	33,82	17,93	2,9	33,8	6,6	43,3
Khémisset	Laghoualem	25,8	10,9	42,4	66,8	32,4	48,6	55,25	4,74	29,07	10,94	3,9	21,7	4,1	29,7
Khémisset	Marchouch	8,3	3,3	39,4	45,7	20,4	44,7	52,15	10,58	25,89	11,39	8,2	7,5	0,8	16,6
Khémisset	My Driss Aghbal	27,3	11,7	42,8	61,8	29,8	48,1	43,35	10,11	30,55	16,00	8,8	22,4	4,9	36,0
Khémisset	Ain Johra-Sidi Boukhalkhal	30,4	12,7	41,6	71,1	33,9	47,7	48,93	6,20	30,70	14,17	7,3	25,5	4,9	37,7
Khémisset	Ait Belkacem	15,8	6,3	40,0	46,3	20,3	43,9	53,39	8,56	29,72	8,33	3,6	14,5	1,3	19,3
Khémisset	Ait Bouyahya El Hajjama	6,2	2,4	37,8	29,9	13,4	45,0	57,44	9,34	22,68	10,55	1,6	6,1	0,2	7,9
Khémisset	Ait Malek	24,1	10,2	42,3	57,5	27,0	47,0	48,83	4,82	28,91	17,44	8,5	21,6	2,5	32,6
Khémisset	Khemis Sidi Yahya	8,5	3,3	39,5	38,8	16,7	43,1	50,80	16,41	24,54	8,25	3,1	7,3	1,1	11,5
Khémisset	M'qamTolba	24,2	10,5	43,3	63,2	30,2	47,7	51,81	4,61	25,79	17,79	4,7	20,4	3,8	27,9
Khémisset	Sidi Abderrazak	22,9	10,1	44,1	56,9	26,9	47,3	48,48	6,69	26,75	18,08	2,7	20,0	2,8	25,6
Khémisset	Ait Ali ou Lahcen	29,6	12,9	43,4	67,1	33,9	50,6	51,23	3,94	27,31	17,51	10,4	21,9	7,7	40,0

Annexe 25 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Rabat & Salé)

Province	libellé commune	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Intensité de privation des pauvres (en%), 2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2004	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), en 2004	Intensité de privation des pauvres (en%), 2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté			Taux de pauvreté globale (en%), 2014
								Education	Santé	Condition de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté	
										Accès à l' eau, à l' électricité et à l' assainissement	Condition de logement			Cumul des pauvretés monétaire et multidimensionnelle	
Rabat	Agdal Riyad (AR)	0,7	0,2	36,1	4,5	1,8	39,3	47,75	23,56	24,69	4,00	0,2	0,7	0,0	0,9
Rabat	El Youssoufia (AR)	0,9	0,3	35,5	4,3	1,6	37,3	58,21	32,65	7,38	1,76	0,9	0,8	0,0	1,8
Rabat	Hassan (AR)	0,6	0,2	35,6	4,4	1,7	38,3	51,86	33,92	10,04	4,18	0,3	0,6	0,0	0,9
Rabat	Souissi (AR)	0,8	0,3	36,7	8,5	3,3	39,0	51,23	21,41	20,31	7,05	0,4	0,7	0,0	1,2
Rabat	Touarga (M)	0,3	0,1	33,8	2,7	0,9	34,1	49,37	49,37	0,00	1,27	1,8	0,3	0,0	2,2
Rabat	Yacoub El Mansour (AR)	1,1	0,4	35,2	6,0	2,3	37,6	48,22	25,71	23,67	2,40	0,8	1,0	0,0	1,9
Salé	BabLamrissa (AR)	1,3	0,5	35,9	6,8	2,8	40,2	54,51	29,47	11,14	4,89	0,6	1,2	0,1	1,8
Salé	Bettana (AR)	1,1	0,4	35,8	7,6	3,1	40,8	52,98	26,18	14,89	5,96	0,8	1,0	0,1	1,9
Salé	Hssaine (AR)	1,0	0,4	35,4	6,4	2,5	38,9	58,75	30,94	8,26	2,05	0,7	1,0	0,0	1,7
Salé	Layayda (AR)	1,9	0,7	35,5	13,8	5,5	39,8	63,10	29,64	5,16	2,10	2,9	1,7	0,1	4,8
Salé	Sidi Bouknadel (M)	3,4	1,3	37,4	24,3	10,6	43,8	65,55	18,63	10,66	5,15	2,8	3,3	0,1	6,2
Salé	Tabriquet (AR)	1,6	0,6	35,5	5,9	2,3	38,1	53,27	25,34	19,37	2,01	0,9	1,4	0,1	2,5
Salé	Shoul	26,3	11,0	41,8	64,4	29,2	45,3	51,65	6,58	27,97	13,81	3,2	23,0	3,3	29,5
Salé	Ameur	10,2	4,1	39,7	45,4	21,2	46,7	64,64	12,77	17,11	5,49	2,4	8,7	1,5	12,6

Source : HCP, 2018.

Annexe 26 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Sidi Kacem)

Province	libellé commune	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Intensité de privation des pauvres (en%), 2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2004	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), en 2004	Intensité de privation des pauvres (en%), 2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté (en %) en 2014			Taux de pauvreté globale (en%), 2014
								Education	Santé	Condition de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté	
										Accès à l' eau, à l' électricité et à l' assainissement	Condition de logement				
Sidi Kacem	Dar Gueddari (M)	2,5	0,9	36,3	8,7	3,4	38,9	69,08	6,20	12,78	11,94	9,7	1,8	0,6	12,2
Sidi Kacem	HadKourt (M)	3,7	1,4	39,1	12,9	5,5	42,5	61,49	11,91	18,11	8,49	5,6	3,1	0,5	9,2
Sidi Kacem	Jorf El Melha (M)	2,5	0,9	35,9	12,4	4,8	38,6	71,26	19,37	5,39	3,98	2,9	2,3	0,2	5,4
Sidi Kacem	Mechraa Bel Ksiri (M)	2,2	0,8	36,1	11,2	4,5	40,3	61,68	19,40	12,85	6,07	2,6	2,0	0,2	4,8
Sidi Kacem	Sidi Kacem (M)	2,1	0,8	35,7	10,1	4,1	40,3	60,69	23,84	9,16	6,30	3,4	1,8	0,3	5,5
Sidi Kacem	Ain Dfali	12,3	5,0	40,5	33,3	14,0	42,0	53,60	8,02	18,82	19,56	6,0	10,4	1,9	18,3
Sidi Kacem	BniOual	9,8	4,0	40,6	41,5	17,7	42,8	56,41	10,40	14,78	18,41	11,7	8,3	1,5	21,5
Sidi Kacem	Moulay Abdelkader	27,0	11,4	42,1	49,7	22,0	44,2	45,89	18,10	19,57	16,43	9,5	18,8	8,4	36,6
Sidi Kacem	Sidi Ahmed Benaissa	25,7	10,4	40,3	63,7	29,6	46,5	50,56	12,07	16,08	21,29	11,9	21,9	3,8	37,6
Sidi Kacem	Sidi Ameer Al Hadi	23,8	9,5	40,0	60,5	27,5	45,4	53,95	7,46	21,88	16,71	10,8	17,6	6,2	34,6
Sidi Kacem	Sidi Azzouz	15,9	6,6	41,3	33,6	14,2	42,1	56,76	13,51	16,29	13,43	4,3	13,1	2,8	20,3
Sidi Kacem	Al Haouafate	8,5	3,3	38,9	35,1	15,2	43,3	57,81	12,57	19,24	10,38	2,6	7,6	0,8	11,0
Sidi Kacem	Nouirate	9,0	3,5	39,0	34,3	14,7	42,8	59,73	16,51	15,16	8,59	6,8	7,6	1,4	15,8
Sidi Kacem	Sefsaf	9,6	3,8	39,3	40,3	17,6	43,6	60,08	12,95	17,67	9,30	4,9	7,4	2,2	14,5
Sidi Kacem	Khnichet	9,1	3,4	37,9	38,4	16,6	43,3	67,00	9,33	10,88	12,79	11,4	7,0	2,0	20,5
Sidi Kacem	Khnichet (AC)	2,6	0,9	36,4	11,9	5,0	42,2	63,77	10,37	13,54	12,33	4,6	2,4	0,1	7,2
Sidi Kacem	Lamrabih	14,9	5,7	38,6	40,0	17,1	42,9	50,94	8,79	23,29	16,98	11,7	12,3	2,5	26,6
Sidi Kacem	Oulad Nouel	10,0	4,0	40,1	39,7	16,7	42,1	60,16	14,02	10,00	15,82	7,0	8,7	1,3	17,0
Sidi Kacem	Sidi M'Hamed Chelh	8,4	3,2	38,7	29,3	12,6	43,0	62,93	18,44	5,39	13,24	14,3	6,1	2,3	22,6
Sidi Kacem	Taoughilt	10,0	3,9	39,1	32,0	13,9	43,4	61,34	9,07	17,08	12,51	8,7	7,9	2,1	18,8
Sidi Kacem	BabTiouka	16,0	6,3	39,6	36,6	15,5	42,2	56,00	5,53	19,29	19,17	5,4	13,1	2,9	21,4
Sidi Kacem	Bir Taleb	7,1	2,7	38,6	31,6	13,0	41,2	61,78	12,75	11,13	14,34	12,1	5,7	1,4	19,2
Sidi Kacem	Chbanate	7,6	2,9	38,4	16,2	6,7	41,0	56,11	15,21	15,92	12,76	5,3	6,6	1,0	13,0
Sidi Kacem	Selfat	12,3	4,9	40,2	32,7	13,9	42,5	56,75	8,56	17,82	16,87	14,1	8,6	3,8	26,4
Sidi Kacem	Tekna	10,6	4,2	39,8	41,0	17,7	43,1	62,16	11,96	10,15	15,73	18,4	7,4	3,3	29,1
Sidi Kacem	Zaggota	11,1	4,4	40,0	20,6	8,4	40,8	56,55	18,35	9,54	15,57	4,5	9,6	1,6	15,6
Sidi Kacem	Zirara	6,1	2,4	38,7	19,8	8,3	41,9	59,03	5,68	20,42	14,87	5,6	5,2	0,9	11,7
Sidi Kacem	Zirara (AC)	3,6	1,3	35,4	12,4	5,0	40,1	67,29	23,20	6,69	2,82	13,5	2,4	1,1	17,1
Sidi Kacem	Dar Laaslouji	17,0	6,7	39,6	41,7	18,0	43,1	56,68	8,49	19,30	15,53	11,0	12,9	4,1	27,9
Sidi Kacem	Rmilat	8,5	3,2	38,1	27,5	11,1	40,4	59,46	19,87	9,13	11,53	9,9	7,1	1,4	18,4
Sidi Kacem	Sidi Al Kamel	10,3	3,8	37,0	29,6	12,3	41,5	65,49	20,08	6,62	7,81	6,6	7,9	2,2	16,7

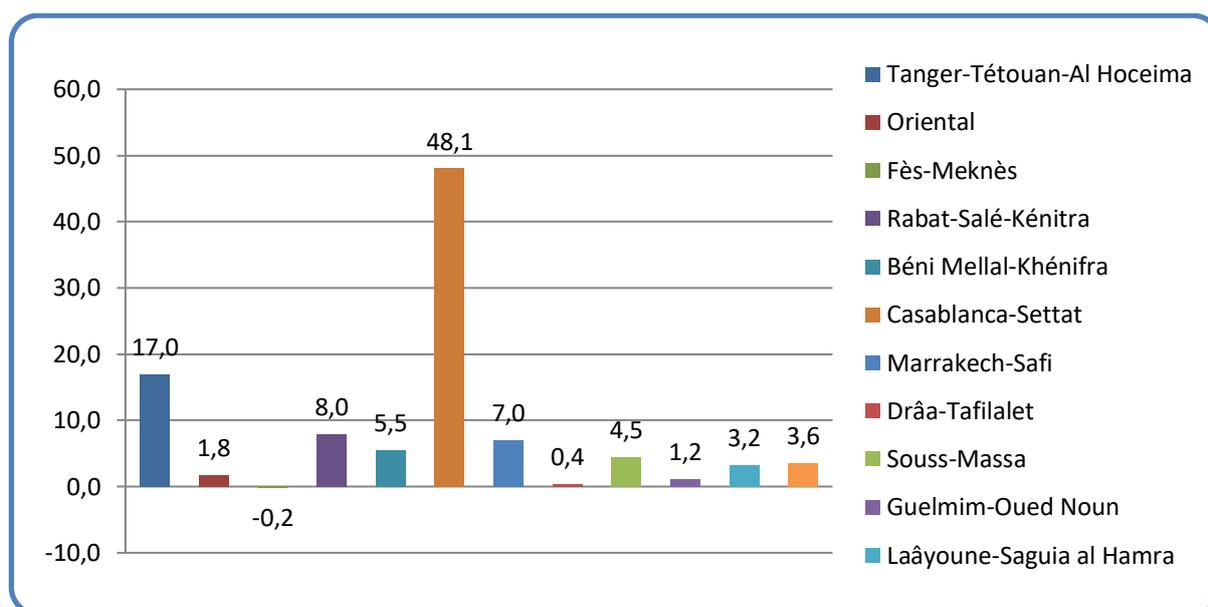
Source : HCP, 2018.

Annexe 27 – Cartographie de la pauvreté communale 2004-2014 (Témara & Sidi Slimane)

Province	libellé commune	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Intensité de privation des pauvres (en%), 2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle (en%), 2014	Indice de pauvreté multidimensionnelle (en%), en 2004	Intensité de privation des pauvres (en%), 2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté (en %) en 2014			Taux de pauvreté globale (en%), 2014
								Education	Santé	Condition de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Noyau dur de la pauvreté	
										Accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement	Condition de logement				
Sidi Slimane	Sidi Slimane (M)	2,5	0,9	37,2	11,2	4,6	41,2	59,28	18,59	13,98	8,15	4,0	2,1	0,4	6,5
Sidi Slimane	Sidi Yahya El Gharb (M)	3,7	1,4	38,2	19,8	8,4	42,3	60,59	14,92	14,07	10,42	10,2	2,5	1,1	13,9
Sidi Slimane	Kceibya	18,1	7,5	41,6	38,1	16,0	41,9	60,23	6,86	17,15	15,76	11,1	12,4	5,6	29,1
Sidi Slimane	Sfafaa	17,8	7,0	39,2	48,1	20,8	43,2	62,63	5,70	15,76	15,91	12,2	12,4	5,4	30,0
Sidi Slimane	Ameur Chamalia	19,3	7,7	40,1	45,6	18,8	41,2	65,37	9,45	12,38	12,80	15,5	12,7	6,5	34,7
Sidi Slimane	Azghar	7,0	2,7	38,9	39,6	17,4	43,9	70,58	13,27	10,63	5,51	5,9	6,3	0,8	12,9
Sidi Slimane	Boumaiz	8,4	3,2	38,5	29,4	12,5	42,5	55,55	6,72	22,23	15,51	5,7	7,6	0,8	14,1
Sidi Slimane	Dar Bel Amri	19,5	8,7	44,9	35,0	16,3	46,7	52,45	6,83	24,35	16,38	2,3	16,3	3,2	21,8
Sidi Slimane	M'saada	14,5	5,7	39,1	37,9	16,3	43,1	59,08	13,70	12,14	15,08	12,0	10,6	4,0	26,5
Sidi Slimane	Ouled Ben Hammadi	5,9	2,3	38,6	30,9	13,0	42,2	55,93	16,36	15,52	12,20	2,4	5,6	0,3	8,3
Sidi Slimane	OuledH'Cine	10,0	3,9	39,5	32,0	13,3	41,7	55,13	14,94	15,35	14,58	11,4	7,5	2,5	21,4
Skhirate- Témara	Ain El Aouda (M)	2,2	0,8	36,0	28,1	11,9	42,5	55,61	22,05	14,11	8,23	4,1	1,9	0,3	6,3
Skhirate- Témara	Harhoura (M)	0,8	0,3	39,0	6,0	2,5	41,8	48,65	23,59	22,48	5,28	0,0	0,7	0,0	0,8
Skhirate- Témara	Skhirate (M)	2,4	0,9	37,1	16,4	6,7	41,1	57,48	29,14	10,30	3,07	2,6	2,3	0,2	5,0
Skhirate- Témara	Témara (M)	1,3	0,5	36,3	9,5	3,7	39,2	53,21	25,94	17,49	3,36	0,4	1,3	0,0	1,7
Skhirate- Témara	Ain Attig (M)	2,2	0,8	36,7	19,8	8,1	41,1	57,84	23,69	12,45	6,02	1,9	1,9	0,3	4,1
Skhirate- Témara	El Menzeh	5,5	2,1	38,3	24,9	10,7	42,9	53,44	7,24	27,40	11,93	0,6	5,4	0,2	6,2
Skhirate- Témara	Oumazza	8,9	3,4	37,9	31,1	13,2	42,6	49,35	9,84	26,92	13,89	10,1	7,7	1,2	19,0
Skhirate- Témara	Sidi Yahya Zaer	9,5	3,9	40,8	52,7	24,3	46,1	59,00	14,73	19,42	6,84	1,9	8,3	1,2	11,4
Skhirate- Témara	Sidi Yahya Zaer (AC)	3,2	1,2	38,9	40,5	16,6	41,1	55,81	18,65	19,32	6,22	3,4	3,0	0,2	6,6
Skhirate- Témara	Tamesna (AC)	1,5	0,5	34,7	36,5	14,8	40,5	66,86	16,40	9,35	7,39	1,7	1,4	0,1	3,2
Skhirate- Témara	Mers El Kheir	2,8	1,0	37,5	31,1	13,2	42,3	65,76	14,58	15,37	4,29	1,1	2,8	0,0	3,9
Skhirate- Témara	Mers El Kheir (AC)	1,4	0,5	35,2	15,5	6,5	42,0	62,00	31,85	3,18	2,97	3,0	1,2	0,2	4,4
Skhirate- Témara	Sabbah	3,7	1,4	37,7	28,5	12,6	44,1	67,00	13,84	13,39	5,77	0,5	3,6	0,2	4,2

Source : HCP, 2018.

Annexe 28 – Contribution des régions à la croissance du PIB (en %)



Source : HCP, 2017.

Annexe 29 – Croissance du PIB par région

Croissance du Produit intérieur brut par région					
Région	REGION	PIB (en millions de DH)		Croissance (%)	Contribution à la croissance (points)
		2014	2015		
		1	Tanger-Tétouan-Al Hoceima		
2	Oriental	45705	46 446	1,6	0,1
3	Fès-Meknès	87707	87 610	-0,1	0,0
4	Rabat-Salé-Kénitra	152086	155 438	2,2	0,4
5	Béni Mellal-Khénifra	54060	56 386	4,3	0,3
6	Casablanca-Settat	288873	309 110	7,0	2,2
7	Marrakech-Safi	84000	86 956	3,5	0,3
8	Drâa-Tafilalet	24675	24 827	0,6	0,0
9	Souss-Massa	61364	63 253	3,1	0,2
10	Guelmim-Oued Noun	12132	12 634	4,1	0,1
11	Laâyoune-Saguia al Hamra	13371	14 734	10,2	0,1
12	Dakhla-Oued ed Dahab	9164	10 676	16,5	0,2
	Enceintes extraterritoriales	1381	1398	1,2	1,2
	Total	925376	967476	4,5	4,5

Source : HCP, 2017.

Annexe 30 – PIB par secteur d'activité et par région (en millions de DH)

REGION		Primaire		Secondaire		Tertiaire		I-S/Pt	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	9907	11044	29322	30954	41027	44540	10601	12830
2	Oriental	5954	6922	10137	9073	23420	24207	6193	6999
3	Fès-Meknès	17505	17711	18284	17840	41432	41526	10485	12120
4	Rabat-Salé-Kénitra	19547	22083	23230	23269	94705	95819	14604	17142
5	Béni Mellal-Khénifra	9141	11383	19233	19394	20558	20840	5129	5984
6	Casablanca-Settat	12782	17326	103327	115161	145577	151229	27188	34209
7	Marrakech-Safi	12774	16327	18503	17925	42633	42086	10090	11599
8	Drâa-Tafilalet	4112	3991	3741	4067	13655	13817	3168	3577
9	Souss-Massa	11270	12048	13126	13107	30301	31601	6667	7890
10	Guelmim-Oued Noun	1452	1380	1145	1304	8307	8964	1228	1454
11	Laâyoune-Saguia al Hamra	1417	1637	4346	4785	8018	8361	-410	156
12	Dakhla-Oued ed Dahab	2044	2948	745	916	6651	7067	-275	12
Enceintes extraterritoriales						1381	1398		
Total		107905	124799	245138	257795	477665	491456	94668	113971

Source : HCP, 2017.

Annexe 31 – Structure du PIB par secteur d'activité et par région (en %)

REGION		Primaire		Secondaire		Tertiaire		I-S/Pt	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
1	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,9	11,1	32,3	31,2	45,2	44,8	11,7	12,9
2	Oriental	13,0	14,7	22,2	19,2	51,2	51,3	13,6	14,8
3	Fès-Meknès	20,0	19,9	20,8	20,0	47,2	46,6	12,0	13,6
4	Rabat-Salé-Kénitra	12,9	13,9	15,3	14,7	62,3	60,5	9,6	10,8
5	Béni Mellal-Khénifra	16,9	19,8	35,6	33,7	38,0	36,2	9,5	10,4
6	Casablanca-Settat	4,4	5,4	35,8	36,2	50,4	47,6	9,4	10,8
7	Marrakech-Safi	15,2	18,6	22,0	20,4	50,8	47,9	12,0	13,2
8	Drâa-Tafilalet	16,7	15,7	15,2	16,0	55,3	54,3	12,8	14,1
9	Souss-Massa	18,4	18,6	21,4	20,3	49,4	48,9	10,9	12,2
10	Guelmim-Oued Noun	12,0	10,5	9,4	9,9	68,5	68,4	10,1	11,1
11	Laâyoune-Saguia al Hamra	10,6	11,0	32,5	32,0	60,0	56,0	-3,1	1,0
12	Dakhla-Oued ed Dahab	22,3	26,9	8,1	8,4	72,6	64,6	-3,0	0,1
Enceintes extra-territoriales						100,0	100,0		
Total		11,7	12,6	26,5	26,1	51,6	49,7	10,2	11,5

Source : HCP, 2017.

TABLE DES MATIERES

DEDICACES	
REMERCIEMENTS	
SOMMAIRE	
LISTE DES ABREVIATIONS	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES FIGURES	
LISTE DES GRAPHES	
LISTE DES CARTES	
LISTE DES ANNEXES	
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE D'ANALYSE DE LA RELATION ENTRE L'INNOVATION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.....	11
Introduction de la première partie.....	12
Chapitre 1 : Fondements théoriques du développement territorial durable.....	13
1. Théories traditionnelles du développement	13
1.1 Théories du décollage ou des étapes de la croissance.....	14
1.2 Théories de la dépendance	18
1.3 Théories néoclassiques du développement.....	22
1.4 Théorie institutionnaliste.....	27
2. Apport des approches environnementale et territoriale	31
2.1 Approche environnementale.....	31
2.2 Approche territoriale.....	35
3. Dimensions du développement territorial durable	39
3.1 Durabilité	39
3.2 Gouvernance.....	44
3.3 Capital social	48
3.4 Territoire	50
Chapitre 2 : Innovation sociale et développement territorial durable : Cadre conceptuel et hypothèses de la recherche.....	60
1. Innovation sociale : Spécificités, approches et dimensions	60
1.1 De l'innovation technologique à l'innovation sociale	60
1.2 Innovation sociale : deux lectures théoriques.....	64
2. Rôle de la capacité d'absorption des connaissances.....	71
2.1 Capacité d'absorption et ses dimensions.....	72

2.2	Evolution du concept de la capacité d'absorption	75
3.	Innovation sociale et développement territorial durable.....	83
3.1	Des modèles territoriaux d'innovation à l'innovation sociale.....	83
3.2	Cadre conceptuel et hypothèses de la recherche.....	91
	Conclusion de la première partie.....	103
	PARTIE 2 : VERIFICATION EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE L'INNOVATION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE	104
	Introduction de la deuxième partie.....	105
	Chapitre 1 : Cadre opératoire de l'influence de l'innovation sociale sur le développement territorial durable.....	106
1.	Région de Rabat-Salé-Kénitra : Caractéristiques et enjeux de développement	106
1.1	Localisation et caractéristiques de notre région d'étude	107
1.2	Indicateurs socioéconomiques.....	112
1.3	Enjeux du développement.....	120
2.	Stratégie générale de l'étude.....	124
2.1	Données de l'étude	124
2.2	Méthode d'analyse des données	126
3.	Variables et mesures.....	135
3.1	Variable dépendante : le développement territorial durable (DTD)	135
3.2	Variable indépendante : l'innovation sociale (IS)	145
	Chapitre 2 : Etude empirique de l'effet des projets sociaux sur le développement territorial durable dans la région de Rabat-Salé-Kénitra.....	150
1.	Analyses descriptives : portrait de l'innovation sociale	150
1.1	Portrait des acteurs interrogés	150
1.2	Potentiel d'innovation sociale	153
1.3	Réalisations d'innovation sociale	155
2.	Test du modèle de la recherche	167
2.1	Evaluation du modèle de mesure.....	169
2.2	Evaluation du modèle structurel	175
3.	Test des hypothèses et discussion des résultats.....	177
3.1	Test des hypothèses de la recherche	177
3.2	Discussion des résultats	189
	Conclusion de la deuxième partie	196
	CONCLUSION GENERALE	197
	BIBLIOGRAPHIE.....	204
	ANNEXES	224

TABLE DES MATIERES	253
--------------------------	-----

RESUME

L'objectif principal de cette thèse est de mesurer l'effet des projets socialement innovants sur le développement territorial durable dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Dans une perspective territoriale, nous avons testé un modèle d'équations structurelles PLS (*Partial Least Squares*) mettant en relation médiatisée l'innovation sociale et le développement territorial durable. Les résultats de l'enquête menée auprès de 109 acteurs territoriaux (collectivités territoriales, organismes publics concernés et associations) montrent que le territoire, la gouvernance et le capital social jouent un rôle de médiation partielle dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. L'augmentation du pouvoir explicatif du modèle lorsqu'on y inclut ces variables médiatrices atteste de l'importance pour les acteurs territoriaux de prendre en compte les dimensions « territoire, gouvernance et capital social » lors de la conception de leurs projets sociaux afin de mettre en œuvre les interventions qui produiront l'impact désiré. Cependant, nos résultats n'ont pas conclu à l'existence d'un effet médiateur de la durabilité dans la relation entre l'innovation sociale et le développement territorial durable. Cette absence de médiation explique les difficultés que rencontrent encore les promoteurs de développement à traiter de façon co-évolutive la relation société/nature. En effet, la plupart des projets ont tendance à négliger soit la dimension environnementale soit la dimension sociale de la durabilité. Malgré les quelques points positifs qui sont plus des ferments d'évolution que des avancées effectives, il en résulte de cette dichotomie que la question environnementale en général, et la préservation des ressources naturelles en particulier, est encore davantage perçue comme une contrainte que comme une opportunité.

Mots-clés : Développement territorial durable ; innovation sociale ; territoire ; gouvernance ; capital social ; durabilité.

ABSTRACT

The main objective of the thesis is to measure the effect of socially innovative projects on sustainable territorial development in the Rabat-Salé-Kénitra region. We adopted a territorial perspective and using a structural equation (Partial Least Squares) methodology to test hypotheses. The results of the survey conducted on 109 territorial actors (local authorities, concerned public bodies, non-profit organizations) show that the using of territory, governance and social capital, partially mediates the relationship between social innovation and sustainable territorial development. The increase in predictive power of the model when constructed mediators are included shows the importance for territorial actors to analyze the dimensions related to «territory, governance and social capital» when designing their social projects in order to implement the interventions that will produce the desired impact. However, the results do not indicate the existence of a mediating effect of sustainability in relationship between social innovation and sustainable territorial development. This lack of mediation explains the difficulties that development promoters still face in dealing with a society/nature relationship in a co-evolutionary way. Indeed, most projects tend to neglect either the environmental dimension or the social dimension of sustainability. Despite the few positive points that are more evolutionary ferments than effective progress, this dichotomy results in a perception of the environmental issue in general, and the preservation of natural resources in particular, as a constraint more than as an opportunity.

Keywords: Sustainable territorial development, social innovation, territory, governance, social capital, sustainability.